LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LVII — NO 269 MONTRÉAL, VENDREDI, 18 NOVEMBRE 1966

Malgré les brefs espoirs d'hier

On refuse de se parler à Air Canada

par Evelyn DUMAS-GAGNON

Les faibles espoirs d'une reprise des pourparlers en vue de mettre fin au conflit qui paralyse Air Canada depuis lundi ont été hier de courte durée.

Le président de la société, M. G. R. McGregor, après avoir déclaré en matinée, au cours d'une conférence de presse, qu'Air Canada proposerait aux représentants des 5,200 mécaniciens en grève de rouvrir les négociations, s'est adressé au chef canadien de l'Association internationale des machinistes, M. Mike Rigus, pour lui faire savoir que la compagnie était disposée "à reprendre les négociations dans les limites des recommandations proposées par M. Geddes (le médiateur)".

En d'autres termes, Air Canada acceptait de discuter, mais à condition qu'on ne lui demande pas d'offrir davantage qu'elle a déjà offert, puisqu'elle a accepté les recommandations du médiateur. Comme il fallait s'y attendre, le syndicat a repoussé ces avances.

M. McGregor s'est montré au cours de sa conférence de presse d'une fermeté sèche et sans faille. Il a clairement établi que la société n'entendait pas ajouter à ses dernières propositions, que tout compromis devra venir du syndicat, et qu'Air Canada est prête au besoin à laisser durer la grève "indéfiniment".

"En tant que président, a-t-il dit dans une déclaration lue aux journalistes, je déplore au plus haut point les ennuis que la population doit subir par suite de la grève, mais je crois sincèrement qu'elle préfère les supporter aussi longtemps qu'il le faudra plutôt que de combler indéfiniment les déficits qu'entraîneraient pour Air Canada les demandes exorbitantes et tout à fait injustifiées qui lui sont faites."

Non seulement M. McGregor a-t-il écarté toute possibilité d'une hausse dans l'offre finale de la société — soit une hausse de 12 pour cent pour la première année du contrat et de six pour cent pour la seconde — mais il a laissé entendre que si la grève se poursuivait longtemps, et à cause des coûts qu'elle entraîne pour Air Canada, ces offres pourraient être réduites. Le président estime que l'arrêt de travail coûte $300,000 par jour à la société tandis que les offres basées sur les recommandations du médiateur coûteraient environ $5.5 millions la première année et $3 millions la seconde année.

L'association internationale des machinistes réclame pour ses membres une hausse de 20 pour cent en une seule année et des avantages sociaux valant neuf pour cent du salaire. A l'origine, elle réclamait 22 pour cent à ce dernier titre.

Aux yeux de M. McGregor, les demandes syndicales relèvent, non pas des négociations collectives, "mais d'une tentative éhontée d'intimidation auprès d'un service qui est la propriété du public, tentative

Voir page 6 : Air Canada

McGregor : "La grève peut durer indéfiniment." (photo Le Devoir, par Keystone)

Premiers signes d'une contre-offensive loyaliste !

Le caucus s'est rallié autour de Diefenbaker

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA — Abandonné par la moitié des rangs, M. Diefenbaker se retranche derrière les barricades du caucus parlementaire. Près des trois quarts des députés conservateurs lui ont juré fidélité sur parchemin hier dans la capitale.

C'est un appui considérable. En somme, la défaite qu'a subie le chef de l'opposition mercredi sur le parquet de la réunion annuelle, loin d'inciter ses collègues à lui donner le coup de grâce, au contraire les a ralliés autour de lui plus fidèlement que jamais.

M. Diefenbaker, grâce à l'appui de Gordon Churchill, le plus fidèle de tous — c'est lui qui fait circuler la pétition d'allégeance — se trouve ainsi assuré du leadership jusqu'au 1er janvier 1968, en tous cas jusqu'au prochain congrès de la chefferie qu'une résolution adoptée mardi oblige l'exécutif à convoquer avant cette date.

On se serait attendu à une armistice au lendemain des assises puisque rien n'aurait mieux servi les intérêts du parti que de laisser les partisans se calmer un peu, car il s'en fallut de peu cette semaine qu'on en vint aux poings.

Au contraire, M. Churchill a traité hier M. Dalton Camp de "Tamany Boss", l'accusant de "Vouloir détruire le parti avec une bande de suivants triés sur le volet". Il était même rumeur hier que l'on conteste la légalité du scrutin, qui a permis à M. Camp d'occuper la présidence conservatrice pour un deuxième mandat. L'on contesterait également la légalité de la résolution sur le leadership qui, cependant qu'elle rend hommage à M. Diefenbaker, oblige l'exécutif national à convoquer un congrès de la chefferie d'ici le 1er janvier 1968.

M. Churchill, député de Winnipeg-South-Centre, jadis ministre de la défense et des anciens combattants, estime que la résolution ignore totalement les vues du caucus parlementaires, dont les députés, y compris le leader de l'opposition, ont été élus par le peuple.

En somme M. Churchill refuse à l'association nationale le droit de choisir elle-même son leader et, lorsqu'il a été choisi, de le répudier. Cette décision, rappelle-t-il, appartient au caucus.

Pour ce qui est de contester les résultats du congrès, M. George Chatterton, député partisan de M. Diefenbaker, de Esquimalt-Saanich, prétend que des 67 délégués de Colombie-Britannique aux assises, 60 furent désignés illégalement, cependant qu'on rappelle qu'un certain nombre de délégués québécois s'inscrivirent bien tard au congrès.

"On a joué avec les inscriptions", a déclaré hier M. Churchill, qui entend rendre publique la pétition d'allégeance qu'il a fait circuler.

Tandis que M. Diefenbaker se refuse de faire quelque déclaration que ce soit, on s'interroge maintenant sur le congrès de la chefferie.

M. Camp, à ce sujet, doit consulter l'exécutif national du parti. Il le fera lorsque les esprits seront moins agités, mais il ne saurait tarder trop longtemps, car de son bastion parlementaire M. Diefenbaker tente déjà une sortie pour rallier les partisans qui l'ont abandonné. La pétition de M. Churchill, ses accusations, sont semble-t-il, les premiers coups de feu d'une contre-offensive loyaliste.

Voir page 6 : Le caucus

Ottawa: budget supplémentaire, $290,000,000

OTTAWA. — Le gouvernement Pearson a déposé hier aux Communes un budget supplémentaire prévoyant des dépenses additionnelles de $289,789,632, ce qui porte à $8,535,685,901 son programme de dépenses pour l'année 1966-67. C'est un nouveau record.

Le chiffre le plus élevé que comportent ces nouvelles prévisions de dépenses est celui de $118,750,000 pour le régime de subventions aux chemins de fer pour l'année fiscale en cours. De cette somme, $70 millions constituent une compensation pour le gel des taux du transport des marchandises qui a été décrété en 1959 ; le reste couvre la hausse des salaires qui a été accordée en 1964.

Le ministère des finances, lui, a besoin de $50,750,000 de plus ; la majeure partie de cette somme est destinée à son fonds des dépenses imprévues.

Une somme de $22,100,000 est requise pour l'augmentation des pensions aux anciens combattants qui a été annoncée lundi.

L'Office du charbon recevra $10,819,725 de plus pour des paiements additionnels destinés à subventionner les cargaisons de charbon dans les Maritimes et l'Alberta. Ceci porte à $33,146,225 les

Voir page 6 : Ottawa

T.-Canada Pipe Lines tient tête à la régie américaine

WASHINGTON — Trans-Canada Pipe Lines a refusé de donner suite à une requête de la Commission américaine de l'énergie (Federal Power Commission) qui voulait obtenir des documents supplémentaires touchant l'entente que la compagnie a récemment conclue avec le gouvernement canadien.

Trans-Canada soutient que la Commission dispose déjà de tous les documents pertinents et demande plutôt, dans sa lettre de réponse, que la Commission se prononce rapidement sur la requête de la compagnie qui veut construire un pipeline de $200 millions du Manitoba jusqu'à l'Ontario en passant par les Etats-Unis.

La Commission américaine a interrompu en août dernier son étude du projet, lorsque le gouvernement canadien l'a rejetée. Par la suite, Trans-Canada a promis de continuer à utiliser son pipeline du nord comme principal moyen de transport du gaz vers l'est, et Ottawa est revenu sur sa décision.

Dans la capitale américaine, des sources dignes de foi affirment que la lettre que Trans-Canada vient d'adresser à la Commission américaine est de nature à donner des munitions à ses compétiteurs américains qui craignent la concurrence canadienne sur leurs marchés. Les experts de la Commission, qui se font toujours les avocats du diable dans de telles affaires, combattront probablement eux aussi les avances de Trans-Canada.

La Commission avait demandé des copies conformes des lettres que Trans-Canada a adressées au ministre fédéral de l'énergie, M. Jean-Luc Pepin, les 15 et 19 septembre. Ces lettres n'ont pas encore été publiées au Canada.

MM. Kierans, Casgrain et Brière, au travail à leur comité. (photo Le Devoir, par Keystone)

Kierans : sans ses réformateurs, le parti deviendra semblable à l'Union nationale !

par Michel ROY

MM. Eric Kierans, Marc Brière et Philippe Casgrain, solidairement candidats aux postes de président, secrétaire et trésorier de la Fédération libérale du Québec, ont réitéré hier soir au cours d'une conférence de presse leur conviction et leur espoir de recueillir l'appui de la majorité des délégués et de faire prévaloir les réformes qu'ils proposent d'apporter à la Fédération.

C'est dans un climat de grande confiance qu'ils ont rencontré les journalistes à l'hôtel Mont-Royal où s'ouvre aujourd'hui le congrès des libéraux du Québec. Des appuis nouveaux, ont-ils dit, inattendus dans certains cas, leur sont exprimés, le plus spectaculaire étant celui de M. François Aquin, député de Dorion, ancien président de la F.L.Q. M. Aquin, qui devait assumer la présidence du congrès, a démissionné de ce poste afin d'accorder plus ouvertement son appui à l'équipe des trois.

M. Kierans a, d'autre part, déclaré qu'il partageait le point de vue de son collègue, M. Jean-Paul Lefebvre, député d'Ahuntsic, qui affirmait hier midi que le parti libéral, sans ses réformateurs, deviendrait identique à l'Union nationale.

Au sujet des réformes qu'ils préconisent et qui seront contenues ,disent-ils, dans une formule que M. Lesage doit personnellement exposer au congrès, les trois candidats tiennent à dissiper des equivoques, "entretenues par nos adversaires."

● Nous voulons rendre la Fédération plus efficace et plus démocratique, a expliqué M. Brière. Ce qui signifie notamment la création d'un comité exécutif qui soit vraiment exécutif, la création d'un comité des finances appelé à rendre compte au comité exécutif, l'établissement de bureaux régionaux à travers la province.

● Au sujet de la caisse électorale et des fonds du parti, a pour sa part rappelé M. Casgrain, notre position a été clairement exposée au cours de notre tournée. Rappelons-en l'essentiel : le comité des finances ne dévoilera qu'au seul comité

Voir page 6 : Kierans : le parti

Le président de la Zambie est à Ottawa

OTTAWA — Le président Kenneth Kaunda, de la Zambie, est descendu d'avion hier en fin d'après-midi pour une brève visite au Canada. Il a été accueilli par M. Paul Martin.

Le président aura des entretiens avec des ministres aujourd'hui, avant de se rendre à Windsor, où il recevra samedi un doctorat honorifique de l'université de Windsor.

M. Kaunda rencontrera successivement le premier ministre Pearson, le ministre des affaires extérieures et celui du commerce, M. Winters. M. Martin doit l'accompagner à Windsor, d'où il regagnera New York. Les entretiens du président au Canada porteraient sur l'aide que notre pays peut apporter à la Zambie, en argent ou par le truchement des Nations unies.

La Chambre adopte les crédits provisoires

OTTAWA — Après un débat de 13 jours, les Communes ont finalement adopté hier en troisième et dernière lecture le projet de loi concernant les crédits provisoires du gouvernement, après que le ministre du revenu, M. Edgard Benson, s'est partiellement rendu à une demande de l'opposition.

Le ministre a dit que le comité des comptes publics peut étudier la possibilité de modifier la formulation du projet de loi en ce qui concerne l'utilisation des prévisions de dépenses des ministères. Il s'est cependant opposé à la demande de l'opposition qui réclamait une enquête sur la découverte surprise, la semaine dernière, de l'argent nécessaire pour payer les fonctionnaires fédéraux, découverte qui a mis fin à une crise parlementaire.

M. Benson n'a pas accepté que le comité des comptes publics revise les actions du gouvernement destinées à assurer le paiement du salaire des fonctionnaires. Le ministre a dit que cela remettrait en question l'aptitude des dirigeants du ministère de la justice qui ont approuvé par écrit le transfert des fonds déjà acceptés par les Communes. Le gouvernement, assume pleinement la responsabilité de la légalité de ce transfert, a-t-il dit.

La semaine dernière, poussé au pied du mur du fait que l'opposition refusait d'adopter les crédits provisoires du gouvernement, ce qui l'empêchait de payer les fonctionnaires, le premier ministre Pearson a annoncé que le ministère du revenu avait trouvé les fonds requis parmi des sommes d'argent approuvées par le Parlement, mais non encore dépensées par différents ministères. Cette découverte a permis au gouvernement de faire face au paiement des salaires bi-mensuels des fonctionnaires et de soulager la crise politique, mais elle a été critiquée par l'opposition qui a fait valoir que cette façon de procéder allait à l'encontre du droit du Parlement de contrôler les dépenses du gouvernement et, ainsi, le gouvernement lui-même.

Voir page 6 : La Chambre

LES POSTIERS DE MTL

Houle : "On s'est fait organiser !"

par Jean FRANCOEUR

De 800 à 1,000 employés des postes de la région de Montréal, réunis hier soir au Plateau, ont protesté contre le règlement qui est intervenu à Ottawa et qui a empêché la grève des postes d'être déclenchée. Ils ont même conspué leurs négociateurs pour avoir accepté une hausse de salaire de 25 cents l'heure alors qu'ils demandaient un dollar l'heure. Néanmoins, ils ont décidé de ne pas déclencher un arrêt de travail pour le moment, préférant attendre de voir ce que feront leurs collègues des autres grandes villes du Canada.

Le président de la section montréalaise de l'Union des postiers du Canada, M. William Houle, a déclaré au sujet du règlement de dernière heure survenu à Ottawa cette semaine : "On s'est fait organiser quelque chose de rare!"

Il a invité les membres à ne pas déclencher une grève spontanée. "On ne peut se payer le luxe de partir les premiers cette année (comme ce fut le cas durant l'été 1965). Cette année, on va s'asseoir et regarder les autres. Après cela, on verra.

"On a dépensé $4,000 en préparatifs de grève, a-t-il ajouté. C'est perdu. Mais on a pris une maud... expérience. C'est pas gros 25 cents, mais on n'a plus que huit mois à attendre (de nouvelles négociations devant commencer en juillet prochain). Ce sont toutes les conditions de travail qui seront alors revisées. Ça va faire un bon paquet."

M. Houle a attribué à deux erreurs l'échec des négociations.

Premièrement, "la conspiration du silence autour des négociations". Les dirigeants syndicaux au niveau fédéral au-

Voir page 6 : Houle

Ottawa multiplie ses démarches pour faire avancer la question de l'admission de Pékin à l'ONU

par Jean-Pierre TAINTURIER

A peine revenu de son voyage en Europe, M. Paul Martin, ministre des affaires extérieures, repart dimanche soir pour New York où il participera au débat sur la question chinoise, à l'Assemblée générale des Nations unies. Le Canada, qui a multiplié ces derniers mois ses démarches pour une approche plus positive du problème de l'admission du régime de Pékin à l'ONU pourrait déposer une résolution qui, sans être spectaculaire, permettrait d'une manière ou d'une autre de sortir de l'ornière actuelle.

On prête à M. Martin l'intention, si les intenses consultations qui se poursuivent toujours aboutissent favorablement, de proposer la création d'un comité spécial de l'ONU qui ferait rapport dans un an sur la suggestion suivante: admission de la Chine populaire (Pékin) à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil de sécurité tandis que Formose serait considérée comme une entité distincte siégeant à l'Assemblée générale.

L'Italie (où se trouvait le ministre canadien au début de la semaine) et la Belgique (dont le ministre des affaires étrangères, M. Harmel, se trouvait à Ottawa récemment) ont déjà souscrit à cette proposition ainsi que plusieurs autres Etats dont le Chili. Les démarches actuellement conduites tentent cependant à assurer à la solution préconisée un appui plus large.

L'opposition des Etats-Unis à tout compromis qui permettrait à la Chine populaire de faire son entrée (si elle le voulait) à l'ONU rend cependant aléatoires les chances de succès de l'initiative canadienne.

Il est donc probable que le gouvernement canadien modifie au dernier moment sa proposition pour suggérer alors simplement la formation d'un comité qui examinerait l'ensemble de la question chinoise avant d'en faire rapport dans un an à l'Assemblée générale.

Dans ce cas, le débat qui s'ouvre aujourd'hui ne serait que la répétition des débats précédents. A la différence cependant que le nombre des pays qui appuieront la résolution présentée par l'Albanie en faveur de l'admission de la Chine recueillera un peu moins de voix que l'an dernier, alors que cette résolution avait reçu 47 voix contre 47 et 20 abstentions.

La position canadienne devant le problème chinois est simple et complexe à la fois. Ottawa défend le principe de l'universalité des Nations; c'est-à-dire que tous les pays ont le droit de faire partie de l'organisme international. C'est-à-dire également qu'aucun pays n'a le droit d'en être exclu. Or la Chine populaire a posé comme condition à son admission l'expulsion de la délégation de la Chine nationaliste (Formose).

La solution dite des deux Chines avancée par le Canada et plusieurs autres pays depuis quelques années n'a donc que fort peu de chance d'être acceptée par Pékin, advenant même un dénouement favorable des efforts présents du Canada. Pour Pékin, l'île de Formose fait partie du territoire de la Chine et doit le rester. Faire de Formose un Etat séparé est sans doute une suggestion réaliste, cependant assurée d'être rejetée par la Chine populaire compte tenu de la situation internationale actuelle.

Voir page 6 : Martin

L'exécutif de la FLQ refuse la démission de Me Aquin

Le Comité exécutif de la Fédération libérale du Québec, réuni hier soir au Club de Réforme, a refusé la démission de Me François Aquin au poste de président de la commission du congrès. Me Aquin, en annonçant sa décision dans l'après-midi, avait expliqué qu'il abandonnait son poste afin de pouvoir appuyer l'équipe Kierans-Brière-Casgrain. L'Exécutif a décidé hier soir qu'il pouvait conserver son poste tout en appuyant les candidats de son choix.

Voici le texte de la résolution adoptée tard hier soir par l'Ex-

Voir page 6 : Aquin

La Cour ordonne au Barreau, de surseoir durant 10 jours à toutes les procédures dans l'affaire de M. Claude Wagner

Le juge B. de L. Bourgeois, de la Cour supérieure, a ordonné hier au Barreau de Montréal de surseoir pendant 10 jours à toutes les procédures dans l'affaire de Me Claude Wagner, réprimandé et mis à l'amende par ses pairs après avoir été reconnu coupable d'infractions aux règlements de l'Ordre.

La Cour a ainsi donné suite à une requête des procureurs de l'ancien ministre de la justice, Mes Ahern, Bélanger, de Brabant et Nuss, qui ont déposé une demande de révision et d'annulation de la décision rendue par le Conseil du Barreau le 4 novembre à l'encontre de Me Wagner. Celui-ci devait ou bien acquitter l'amende imposée ($100) ou bien en appeler de la décision devant le Conseil général du Barreau avant le 20 novembre.

Comme il conteste devant les tribunaux la décision du Barreau — ainsi qu'il l'avait lui-même annoncé au début du mois — Me Wagner a obtenu sans difficulté, par ses procureurs, que la Cour ordonne le sursis.

Quant à la requête tendant à l'annulation de la décision du Barreau, elle est présentable devant le tribunal vendredi prochain, 25 novembre. La Cour devra, à cette date, décider s'il y a lieu d'entendre la requête, en l'occurrence s'il y a lieu d'autoriser la délivrance d'un bref d'assignation qui obligerait le Barreau à venir expliquer devant le tribunal les raisons qui ont motivé sa décision. Si la Cour en décide ainsi, le bien-fondé de la cause sera plus tard débattu.

Le juge Jean-Paul Bérubé, de la Cour des sessions de la paix à Rivière-du-Loup, est mis en cause dans cette affaire puisqu'il avait porté plainte au Barreau à la suite d'un discours prononcé par Me Wagner à Drummondville en octobre 1965, discours dans lequel le juge Bérubé s'était senti directement visé.

Toute la requête de Me Wagner est fondée essentiellement sur l'argument déjà invoqué par le requérant suivant lequel un ministre de la justice n'est pas comptable au Barreau, mais au Conseil des ministres, au Parlement et au peuple dans l'exercice de ses fonctions.

Me Wagner demande au tribunal :

● de déclarer que les intimés (le Barreau de Montréal) n'avaient aucune juridiction en la matière et ont commis un excès de juridiction;

● de reviser la décision rendue par le Conseil intimé le 4 novembre 1966 et l'annuler à toutes fins que de droit.

Voici quelques-unes des allégations invoquées par Me Wagner à l'appui de sa requête :

"Ses fonctions (celles de ministre de la justice) l'appellent à prendre des décisions et à exprimer les opinions qui, d'après son jugement, s'imposent, privément ou publiquement, dans les locaux de son ministère, à la Chambre du Conseil exécutif des ministres, à la Législature ou à l'extérieur;

"Il est d'ordre public qu'un ministre de la Couronne, lorsqu'il prend des décisions et exprime des opinions dans le domaine qui est de sa compétence ne soit soumis à aucune autre autorité que celle de la Légis-

Voir page 6 : La Cour

MÉTÉOROLOGIE

Pluie ce matin. Neige cet après-midi. Plus froid.

Maximum hier : 42

MAX. aujourd'hui : 40

Gracieuseté de

SHEARER LUMBER CO. LTD.

MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR

STE ELISABETH DE HONGRIE

F. PILON

INC.

Fournitures de bureau

Le Lion a déçu les astronomes

NEW YORK — La pluie de météorites provenant de la constellation du Lion semble avoir été moins spectaculaire qu'on ne l'espérait. Le ciel de Manhattan était couvert dans la nuit de mercredi à jeudi et n'a pas permis aux milliers de curieux qui s'étaient installés dans les parcs de la ville et sur les toits des maisons d'observer ce rare phénomène, mais même les quelques privilégiés, journalistes et astronomes qui avaient affrété des avions pour échapper au rideau de nuages ont été déçus par le faible nombre d'étoiles filantes qui se sontmanifestées.

Le Dr Franklin Bradley, du Planétarium Hayden de New York, volant à plus de 10,000 mètres d'altitude, n'a compté qu'une vingtaine de météorites en une heure. Il calcule qu'au total 70 ont dû être observés de tous les points du monde alors qu'on s'attendait à en voir pendant cette heure jusqu'à 250 ; il en conclut à la "dissipation progressive" des météorites, qui pourrait être attribuée cette année à l'activité exceptionnelle de Jupiter et de Saturne.

A l'observatoire de l'université de Virginie, à Charlottesville, le professeur John Wood a observé environ 60 météorites en l'espace d'une heure.

L'Islande va récupérer ses manuscrits

COPENHAGUE — Le Danemark doit restituer à l'Islande près de deux mille anciens manuscrits historiques islandais — certains du XIVe siècle — d'une valeur totale estimée à plusieurs centaines de millions de couronnes, a décidé hier la Cour suprême danois, siégeant à Copenhague. Ce jugement donne ainsi satisfaction à l'Islande qui réclamait cette restitution depuis la fin de la guerre 1939-45.

Les précieux parchemins en question avaient été rassemblés en Islande au XVIIIe siècle par le professeur danois Arne Magnussen qui, le 6 janvier 1730 les légua par testament à une fondation placée sous les auspices de l'université de Copenhague. Tous les précieux documents furent alors transportés à Copenhague, sans aucune réaction des Islandais qui, ignorant la valeur des manuscrits, les utilisaient parfois comme semelles chauffantes dans leurs chaussures ou pour boucher les courants d'air des portes et fenêtres de leurs maisons.

Deux cents ans après,ils réclamèrent leur restitution qui fut décidée par le parlement danois en 1965. Cette décision fut alors contestée par la fondation détentrice des manuscrits qui porta l'affaire devant les tribunaux sans résultat puisque la Cour suprême vient de confirmer la décision du parlement.

A partir d'un des cheveux de Napoléon...

TAIPEH — L'analyse d'un cheveu de Napoléon a conduit le Dr Wei, un savant chimiste de Formose, à découvrir un moyen de fabriquer à bon marché la cystine, ce produit, tiré jusqu'à présent de la laine. Selon le Dr Wei, un à deux grammes de cystine suffisent à protéger un homme des effets des radiations atomiques pendant une trentaine de minutes.

Or, le procédé découvert par le chimiste formosan permet de fabriquer la cystine à un prix d'environ $2.50 la livre, c'est-à-dire bien moins cher qu'à partir de la laine.

Le Dr Wei a déclaré au journal local qui publie son interview qu'il avait fait sa découverte en étudiant la quantité d'arsenic contenue par le cheveu humain. Plus cette proportion est grande, et plus son possesseur serait intelligent. Cette hypothèse, a ajouté le Dr Wei, a été avancée par un savant qui a étudié les cheveux de la famille Bonaparte, qui contenaient tous une forte proportion d'arsenic.

VICHY SUPRÊME PURGATIVE
Eau purgative importée de VICHY · FRANCE

HUILE D'OLIVE VIERGE
PUGET

Pour accompagner du poisson froid, ou une salade rien ne vaut l'huile d'olive PUGET
c'est un pur jus de fruit
Agent général pour le Canada : J. Alfred Oulmet Inc., Montréal

CARRIÈRES et PROFESSIONS

AUTOMOTIVE GROSSISTE

DEMANDE
HOMMES BILINGUES
possédant connaissance automotive.
Tél.: UN. 1-3631, poste 7

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

a des emplois vacants pour célibataires de 18 à 30 ans, dont la taille est d'au moins 5'8", qui ont une onzième année complétée ou plus et remplissent les conditions physiques requises. Les intéressés s'adresseront au bureau de la Gendarmerie, le plus rapproché ou au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Ottawa 7, Ontario.

AIR CANADA

RECHERCHE DES
HOTESSES DE L'AIR

Si cette carrière vous intéresse et que vous remplissez les conditions suivantes :

- célibataire
- âgée de 20 à 25 ans révolus
- une taille d'au moins 5'2" sans dépasser 5'8"
- un poids proportionné à votre taille soit de 105 à 135 livres
- une vue de 20/50 minimum avec ou sans verres de contact. Le port des lunettes est éliminatoire
- un degré d'instruction du niveau secondaire
- parlant le français et l'anglais couramment.

Ecrivez à :
BUREAU DE L'EMPLOI,
AIR CANADA
1 Place Ville-Marie, Montréal.

COMPTABLES AGREES DEMANDES

Etes-vous désireux d'augmenter et varier votre expérience ?

Position permanente, responsabilités selon les capacités, société de comptables agréés.

Ecrire à Case 480, Le Devoir, Montréal, en fournissant curriculum vitae.

DESSINATEUR EN ELECTRICITE

Pour travail dans bureau d'INGÉNIEURS-CONSEILS
(éclairage, distribution)
3 à 5 ans d'expérience

Excellentes conditions de travail — Salaire selon qualifications — Veuillez communiquer avec Michel Lemoine, ing., BARRE - PELLERIN - POIRIER, INGENIEURS-CONSEILS, 4274, rue Papineau, suite 300 — 526-3711.

"DESIGNER" DEMANDÉ

Nous recherchons un artiste possédant l'enthousiasme, le talent et le potentiel d'un directeur artistique.
Des connaissances éprouvées de l'art graphique et de l'imprimerie sont essentielles.

Ecrire à :
Cabana, Séguin & Associés Inc.
Membre de l'Association canadienne des studios d'art
3737 est, boul. Métropolitain - Suite 801, Mtl.

ÉLECTRICIENS

demandés immédiatement pour travailler à Tar Island, Alberta. Frais de transport de retour défrayés après 120 jours

- Les candidats doivent être qualifiés comme électriciens classe I, posséder de l'expérience industrielle et détenir la carte de membre en règle I.B.E.W.
- 60 heures par semaine. Conditions de travail suivant la convention d'Edmonton.
- Nous offrons une chambre et pension de première classe et facilités de divertissements gratuits.

Appelez : M. S.P. BOURKE,
CANADIAN BECHTEL LIMITED
Montréal — Tél. : 931-2461

ou s'adresser à T. Barney Slattery, Surintendant en électricité, qui sera enregistré à l'hôtel Sheraton Mont-Royal à Montréal, les 25-26-28 et 29 novembre pour interviewer les candidats.

AVOCAT

Canadien français requis pour une firme légale anglaise, de préférence 5 à 10 ans d'expérience. S'adresser à :

Case postale 1444,
Station B, Montréal 2, Qué.

COMPTABLE ET CHEF DE BUREAU

(Entre 30 et 50 ans)

Entreprise de détail canadienne - française comprenant quelques magasins.

Doit être bilingue et connaitre parfaitement comptabilité et direction du personnel.

Bureau situé dans Ahuntsic.

Avantages marginaux et chances d'avancement.

Faire parvenir curriculum vitae et salaire désiré à:

Case 482, Le Devoir, Mtl.

VENTES PROFESSIONNELLES

Les Défis...

Le programme de développement d'une organisation internationale a nécessité la création de ces postes exceptionnels. Cette entreprise, s'occupant de fabrication et de distribution de produits pharmaceutiques universellement connus, recherche des hommes dont les fonctions comprendront surtout la présentation et la promotion de ses produits auprès de professionnels. Les titulaires qui relèveront du Directeur de la Mise en Marché, recevront un entraînement intensif. Les postes à combler se situent à Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Montréal. Salaire initial jusqu'à $8.500 plus automobile et compte de dépenses.

Les Hommes...

Agés de 23 à 35 ans, ils ont une bonne éducation. Avec ou sans expérience, ils font preuve d'un intérêt marqué pour la vente professionnelle. Ils sont, avant tout, à la recherche d'une occasion de se développer dans une carrière où leur revenu et leur avancement seront en relation avec leur contribution personnelle. Ils ont le tact, la persévérance et les aptitudes pour absorber et communiquer des informations scientifiques à des professionnels. Ils désirent évoluer au sein d'une entreprise dynamique dont le nom est synonyme de progrès.

Vous référant au dossier LC-11-129, veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à :

P. S. ROSS ET ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
PLACE VILLE MARIE, MONTRÉAL

DESSINATEURS EN ARCHITECTURE

10 ans d'expérience.
Pas de téléphone, envoyez curriculum vitae à :

ROBILLARD, JETTÉ, BAUDQUIN,
architectes,
4915, De Salaberry, Montréal 9

La Commission scolaire Laval-des-Rapides

DEMANDE POUR JANVIER 1967

Candidat : masculin ou féminin

Fonctions : principal d'une école

Niveau : élémentaire (section française)

Conditions :
1) au moins 5 ans d'expérience dans l'enseignement
2) diplômes officiels ou équivalences
3) connaissance des méthodes actives
4) avoir suivi des cours en administration scolaire ou s'engager à le faire

N.B. — Adressez "curriculum vitae" avant le 25 novembre 1966 à :

COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL-DES-RAPIDES
a/s Directeur général des écoles
333, rue Cartier
Laval-des-Rapides, Ville de Laval

VOYAGEUR

EN IMPRIMERIE ET EN LITHOGRAPHIE AVEC CONNAISSANCE EN ARTS GRAPHIQUES DEMANDE POUR REMPLIR CETTE POSITION DANS UN ATELIER DE LA BANLIEUE MONTREALAISE. CLIENTELE DE LA MAISON.

BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL ET BENEFICES MARGINAUX.

DONNEZ REFERENCES, EXPERIENCE, AGE, ETC., EN ECRIVANT A: CASE 483, LE DEVOIR, MONTREAL.

CONTROLEUR DE DIVISION

FONCTIONS :

Elaboration, implantation et entretien des procédés comptables et administratifs à l'une des divisions d'une entreprise importante du Québec; direction de la préparation des états comptables et statistiques en vue de la gestion de la Division; élaboration et établissement d'un système de prix de revient sur les coûts de production et de distribution des usines locales, sur les rendements des équipements et machinerie.

Devra voyager dans la province de Québec de 3 à 5 mois par année durant les 2 premières années; voyages réduits après cette date.

QUALIFICATIONS :

Bachelier ou licencié en commerce ou l'équivalent. Membre en règle d'une association de comptables professionnels tels que C.A., C.G.A., R.I.A.

Expérience : minimum de 5 années d'expérience dans la comptabilité dont au moins 2 ans dans la comptabilité industrielle.

Age : 28 à 35 ans.

TRAITEMENT :

Suivant qualifications. Devrait être attrayant aux personnes qualifiées gagnant présentement moins de $10,000. par an. Bénéfices marginaux.

Veuillez adresser votre demande qui sera traitée confidentiellement à:

Boite postale 481, Le Devoir, Mtl.

Compagnie d'assurance sur la vie
LA SAUVEGARDE

Une institution du Mouvement coopératif Desjardins

poste de
DIRECTEUR DE LA VENTE
à pourvoir

LA FONCTION:

- Sous l'autorité du Directeur général :
  - planifie, organise, dirige et contrôle les activités du Service de la Vente;
  - a la responsabilité complète de l'organisation des ventes et des résultats obtenus.
- Comme membre d'office du Conseil de la Régie interne, participe à la direction générale de la compagnie.

LES QUALIFICATIONS:

- Formation universitaire ou expérience qui y supplée
- Connaissance du commerce de l'assurance-vie à tous les stades
- Aptitudes démontrées comme administrateur et meneur d'hommes

LES CONDITIONS:

- Rémunération proportionnée aux responsabilités du poste et aux qualifications du candidat
- Avantages complets de sécurité sociale y compris un régime supplémentaire indexé de rente de retraite

LA SÉLECTION DES CANDIDATS:

- Un comité
  - examinera les dossiers reçus
  - accordera une entrevue aux candidats jugés aptes à remplir le poste
  - fournira l'occasion d'une évaluation par un centre reconnu de psychologie industrielle
- Les candidats sont priés d'adresser leur demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 30 novembre 1966 à:

  Le Directeur général
  Compagnie d'assurance sur la vie
  La Sauvegarde
  152 est rue Notre-Dame
  Montréal 1, Qué.
- Discrétion absolue assurée aux candidats

Le personnel externe et les responsables du Service de la Vente de La Sauvegarde connaissent cette offre d'emploi.

OFFICIER EN RELATIONS INDUSTRIELLES

Une compagnie importante ayant son siège social à Montréal invite les personnes qui croient posséder les qualifications requises pour la fonction décrite ci-dessous à poser leur candidature.

• LA FONCTION

Sous l'autorité immédiate du directeur des relations patronales, doit assurer le règlement adéquat des griefs issus de l'administration des conventions collectives de travail, doit aider à l'interprétation et à l'administration des conventions collectives de travail et participer à l'élaboration des conditions de travail du personnel au niveau des contrats de travail.

• L'HOMME

Instruction de niveau universitaire (relations industrielles) de préférence ou l'équivalent, expérience en relations industrielles d'au moins deux ans. La connaissance de l'anglais est un avantage mais n'est pas une condition d'emploi.

• CONDITIONS

Salaire à déterminer suivant les qualifications ou l'expérience. Bénéfices marginaux au-dessus de la moyenne.

Veuillez faire parvenir "curriculum vitae" à :
Case 478, "Le Devoir," Montréal

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

Emplois dans la fonction publique

Conseiller à la direction générale de l'immigration
— Ministère des affaires culturelles.
— Traitement jusqu'à $13,600 suivant la qualité de l'expérience.
— Travail d'analyse de l'efficacité des services de cette direction.
Diplôme universitaire en sciences de l'homme ou en sciences commerciales plus un bon nombre d'années d'expérience de l'administration. Concours 66-1166. S'inscrire immédiatement.

Comptables-vérificateurs
— Traitement jusqu'à $11,500 suivant l'expérience.
— Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels — Attestations d'études requises. Concours permanent 0-Y1.10.

Secrétaires bilingues
— Ministère de l'industrie et du commerce — Poste à New York — Accomplir travail de secrétariat à la Délégation du Québec à New York — Traitement initial jusqu'à $4,300 selon la compétence, plus des indemnités de résidence à l'étranger — 11e année — Six ans d'expérience en secrétariat — Limite d'âge 23 à 40 ans à la date de fermeture du concours. — Concours 66-1168 — S'inscrire avant le 25 novembre 1966.

Agent de placement
— Ministère du travail — Traitement jusqu'à $4,500 selon la compétence. — Postes à Alma, Granby, Nicolet, Rimouski et Ste-Thérèse de Blainville — Interviewer les chercheurs d'emploi, les sélectionner selon les exigences des postes vacants et les présenter aux employeurs. — Age minimum: 21 ans — 11e année et 4 années d'expérience de travail — Attestations d'études requises. Concours permanent 2-99.27.

Inspecteur en tuyauterie
— Ministère du Travail — Traitement jusqu'à $7,200. — De préférence, diplôme d'un institut de technologie en plomberie et chauffage et au moins 6 années d'expérience pertinente depuis l'obtention de la licence de compagnon — Etre âgé d'au moins 27 ans — Pour les personnes qui détiennent un certificat d'école de métiers en plomberie et chauffage, on exige au moins 10 années d'expérience, et dans le cas de celles qui ont un diplôme de 9e année, on en exige 12. Concours permanent 7-55.20.

Monitrices
— Ministère de la famille et du bien-être social — Traitement jusqu'à $5,100 selon l'expérience — Postes à Québec et Montréal — Diplôme de 11e année — Limite d'âge de 21 à 35 ans — Attestations d'études requises. Concours permanent 9-09.70.

Inspecteur des établissements industriels et commerciaux et des édifices publics
— Ministère du travail — Traitement jusqu'à $7.200 — De préférence, une formation technique et au moins 7 années d'expérience reliée à la fonction. — Etre âgé d'au moins 27 ans — Pour les personnes qui détiennent un diplôme de 11e année, on exige 13 années d'expérience. Concours permanent 7-71.15.

Agents de probation
— Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social — Traitement jusqu'à $5 400 — Diplôme de 11e année — Age 24 à 45 ans — Expérience professionnelle de 7 années dont plusieurs dans des activités reliées à la fonction — ou B.A. — Age 21 ans — Expérience du travail auprès des jeunes. Postes vacants à Hauterive, Hull et Rivière-du-Loup. Concours permanent 9-09.60.

Inspecteurs-enquêteurs
— Ministère des transports et communications — Traitement jusqu'à $5,100 — Postes à Québec et Montréal — 11e année — Permis de conduire — Ne pas avoir moins de 23 ans et plus de 45 ans — Taille minimum : 5 pieds 8 pouces — 7 années d'expérience dans un travail exigeant des connaissances de la législation sur le transport routier. Concours 66-1169 — S'inscrire avant le 28 novembre 1966.

Inspecteurs sanitaires
— Ministère de la santé — Traitement jusqu'à $4,800 — Postes vacants dans les régions administratives suivantes: Nord-Ouest, Montréal, Cantons de l'Est, Outaouais et Trois-Rivières — Diplôme de 11e année — Six ans d'expérience appropriée — Limite d'âge : 45 ans — Attestations d'études requises. Concours permanent 1-11.50 —Les prochaines séances d'examen auront lieu vers le 5 décembre 1966 dans différentes régions de la province — Prière de s'inscrire avant cette date.

SEULES LES CANDIDATURES ACCOMPAGNEES D'UNE ATTESTATION OFFICIELLE D'ETUDES OU, LORSQUE REQUIS, D'APPARTENANCE A UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE, SERONT CONSIDEREES.

Du personnel en traitement électronique des données
Postes à Québec et Montréal

Surveillant : section perforation — jusqu'à — $7,700. Onzième année et plusieurs années d'expérience reliée à ce travail. Concours permanent.

Assistant-surveillant : opérateur d'ordinateurs (Hommes seulement) — jusqu'à — $7,700. Onzième année et plusieurs années d'expérience reliée à ce travail. Concours permanent.

Opérateurs d'ordinateurs — jusqu'à — $6,700. Onzième année et quelques années d'expérience reliée à ce travail. Concours permanent.

Opérateurs de machines conventionnelles — jusqu'à — $4,150. Onzième année et quelques années d'expérience reliée à ce travail. Pour les postes à Montréal, un supplément de $700 est ajouté au traitement. Concours permanent.

Chefs d'équipe : opérateurs de perforatrices (Femmes seulement) — jusqu'à — $5,100. Dixième année, deux années d'expérience reliée à ce travail et pouvoir maintenir un rythme de production élevé. Pour les postes à Montréal, un supplément de $700 est ajouté au traitement. Concours permanent.

Opérateurs de perforatrices junior, intermédiaire et senior (Femmes seulement) — Jusqu'à $4,150 — Dixième année et pouvoir maintenir un rythme de 6,000 à 10,000 frappes à l'heure. Pour les postes à Montréal, un supplément de $700 est ajouté au traitement. Concours permanent.

Opérateurs de perforatrices stagiaires (Femmes seulement) — jusqu'à — $2,600. Dixième année et connaissance de la dactylographie. Pour les postes à Montréal, un supplément de $700 est ajouté au traitement. Concours permanent.

SEULES LES CANDIDATURES ACCOMPAGNEES D'UNE ATTESTATION OFFICIELLE D'ETUDES SERONT CONSIDEREES. Pour toutes ces fonctions, bien vouloir mentionner le numéro de concours 2-91.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec. On peut se procurer un imprimé "Demande d'emploi" aux bureaux de la Commission, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

SUR LE CLOU

Le premier ministre Daniel Johnson sera conférencier au congrès de **l'Association professionnelle des industriels** qui se tiendra à Montréal les 22, 23 et 24 novembre. M. Johnson doit prononcer une importante allocution sur le problème des relations ouvrières-patronales. Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger adressera la parole au diner de clôture. Le thème des assises: "Cette société que nous créons". Les hommes d'affaires étudieront, notamment, les notions de profit, de concurrence, de formation dans l'entreprise et d'organisation professionnelle.

La conférence du **Conseil économique du Canada** sur les relations patronales-ouvrières qui devait avoir lieu à Montréal les 21 et 22 novembre a été remise à plus tard...

Le recueil des textes des conférences prononcées à la dernière conférence de l'ICAP sera publié par les Editions du Jour. Le volume sera lancé le 30 novembre. Cette 13e rencontre annuelle de l'Institut s'était déroulée sous le thème "Disparités régionales d'une société opulente".

Le barrage des Eboulements était neuf; en cédant, il a fait 3 morts; on demande une enquête gouvernementale

SAINT-JOSEPH DE LA RIVE — Une atmosphère de tristesse enveloppait hier le petit village de Saint-Joseph de la Rive, où des dizaines de volontaires fouillaient désespérément les décombres pour retrouver le corps de la petite Andrée Tremblay, âgée de 10 ans, qui a été portée disparue mercredi soir, à la suite de l'éclatement d'un réservoir-barrage de 2,000,000 gallons d'eau.

Plus tôt hier, les secouristes ont découvert les corps de M. et de Mme Charles-Edouard Tremblay, respectivement âgés de 50 et de 48 ans, parents de la fillette, dont la maison a été démolie et emportée par le coup d'eau. Ils ont été retrouvés gelés sur les battures du fleuve.

Le maire du village, M. Gérard Desgagné, a invité le gouvernement à mener une enquête sérieuse sur les causes du sinistre qui, en plus de tuer trois personnes, en a blessé une autre détruit trois maisons et causé des dizaines de milliers de dollars de dégâts.

La catastrophe a été causée par l'éclatement d'un réservoir-barrage, apparemment construit l'an dernier, et situé dans la municipalité voisine, Les Eboulements; son contenu, après avoir tout dévasté sur son passage, a frappé Saint-Joseph, un peu après huit heures du soir.

Le mur de béton armé qui a cédé avait une hauteur de 150 pieds et le réservoir s'élevait à environ 1,500 pieds au-dessus du niveau du fleuve, qui longe le village.

Les Tremblay occupaient le rez de chaussée d'un immeuble de 2 étages. Sous la force de l'impact, ce premier étage, qui abritait aussi un magasin général, a été entièrement effrité, tandis que le second était projeté par l'avalanche d'eau, de boue et de débris, contre une gare des chemins de fer nationaux, située à quelques centaines de pieds plus au sud.

Un ami qui se trouvait chez les Tremblay au moment du sinistre, M. Johnny Asselin, âgé d'une cinquantaine d'années, a pu être rescapé en temps. Ce sont des villageois de St-Joseph de la Rive, qui, attirés par ses cris, vinrent le secourir. Il a été hospitalisé souffrant de blessures légères.

Quant à la famille Yvan Bouchard qui compte trois enfants, dont le logis, au second étage a été emporté par la masse d'eau, elle s'est retrouvée saine et sauve.

"Nous pensions que c'était la fin du monde", a dit M. Bouchard. Il a raconté qu'à un moment donné, il s'est levé pour ouvrir la porte de sa chambre à coucher et qu'il s'est aperçu que cette pièce avait été complètement arrachée sous la violence du coup d'eau.

M. Bouchard a dit qu'il se sentait transporté et bousculé par les mouvements de l'immeuble qui se déplaçait sous le poids de l'eau et des débris.

La gare sur laquelle a été projeté le logis de la famille Bouchard a également été effritée. Toutefois, personne ne se trouvait à l'intérieur. Un hangar à proximité du magasin général des Tremblay a été emporté vers le fleuve.

Les recherches entreprises mercredi soir, ont été sérieusement freinées à cause du manque d'électricité à St-Joseph de la Rive et aux Eboulements.

L'avalanche d'eau, de pierres et de débris, qui a déferlé de l'emplacement du réservoir, a sectionné des poteaux supportant des fils électriques.

Le village a d'autre part été privé de communications téléphoniques et d'eau potable.

Hier, au milieu de l'après-midi, des employés de l'Hydro-Québec et de Québec Téléphone, parvenaient à rétablir leurs services.

Des béliers mécaniques et une grue roulante du CN ont travaillé toute la journée pour déblayer la voie ferrée, encombrée sur une longueur de 400 pieds par une épaisse couche de boue et de débris d'arbres et de constructions. La circulation ferroviaire devait être rétablie en fin de journée.

Le maire de St-Joseph de la Rive, M. Gérard Desgagné, a déclaré que le réservoir avait été réparé temporairerent le printemps dernier, mais que les fissures étaient nombreuses et le rendaient dangereux.

Enquête sérieuse

M. Desgagné a ajouté que le gouvernement devra mener une enquête sérieuse sur les causes du sinistre, "s'il veut satisfaire l'opinion publique locale, révoltée et apeurée".

Le réservoir qui a éclaté avait été construit, au dire du maire des Eboulements, M. Wilbrod Tremblay, l'année dernière par une firme d'ingénieurs de Sainte-Foy, en banlieue de Québec.

Il était alimenté par le surplus du réservoir d'eau potable et destiné à combattre les incendies.

M. Tremblay a ajouté que les travaux de construction n'étaient pas encore tout à fait terminés et que la corporation municipale n'avait pas encore pris possession officiellement du réservoir.

Tout était encore sous la garantie de l'entrepreneur", a-t-il dit.

Voir page 6: Eboulements

L'EAU DÉGOUTTE ?
Faites installer les
GOUTTIERES
"PRIMEAU"
GALVANISE • ALUMINIUM
CUIVRE
Estimation gratuite
• MONTREAL — 322-4160
• QUEBEC — 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

À VENDRE
MERCEDES 300 SL – ROADSTER
Voiture de particulier
Téléphone : St-Jean, 347-5457
Appeler entre 10 h. a.m. et midi ; et entre 6 h. et 10 h. p.m.

Scandinaves, certes, mais Suédois!

S. A. R. le prince Bertil de Suède, qui dirige une mission suédoise actuellement au Canada, a fait hier une longue visite à l'Expo dont il a admiré l'état d'avancement et au pavillon scandinave dont il a dit sa satisfaction.

Entouré de plusieurs membres de la mission commerciale et culturelle, dont M. Allen Belfrage, ancien diplomate et désormais président de l'Atlas Copco, le fils du roi de Suède a bien voulu répondre aux questions des journalistes qui s'étaient rendus nombreux au pavillon scandinave résolument suédois pour l'occasion.

Le pavillon des cinq pays nordiques était d'ailleurs tellement suédois hier, pavoisé qu'il était des seuls drapeaux bleus à croix jaune, habité du seul commissaire général de la participation suédoise, M. Claesson, que nous avons demandé au prince et à ses collaborateurs si sa venue au Canada représentait une opération "cavalier seul." Car, depuis qu'il est question d'une participation scandinave à l'Expo, on ne parle que de l'Homme et l'unité," thème du pavillon des cinq pays nordiques.

Sans rigoureusement nier un légitime désir des Suédois de rappeler aux Canadiens qu'ils sont aussi quelque chose par eux-mêmes, qu'ils sont même, dans l'ensemble nordique, le parent riche, à tout le moins le parent puissant (plus de 7,500,000 habitants contre 4,500,000 environ pour la Finlande et le Danemark et 3,700,000 pour la Norvège), le prince Bertil et M. Belfrage devaient répondre, après un sourire, que cette tournée canadienne était décidée depuis longtemps déjà.

Ce qu'il y a assurément de sympathique dans la venue d'une importante mission comme cela chez nous, c'est qu'elle a été

S. A. R. le prince Bertil de Suède

décidée en fonction du Canada seulement. Il ne s'agit pas, comme dans beaucoup de cas similaires, d'une "bretelle" à une tournée nord-américaine. Les Suédois ont déjà organisé de telles missions aux E.-U., aujourd'hui (et c'est un aujourd'hui de 11 jours) ils ne viennent que chez nous.

"Et nous ne venons pas seulement pour vendre, s'empresse d'ajouter le royal visiteur, nous venons aussi pour acheter. Convaincus que nous sommes que le commerce international est une avenue à deux sens, nous sommes venus examiner nos possibilités commerciales communes."

Bien qu'il soit un peu tôt encore ("prématuré," dit M. Belfrage dont je n'assurerais pas qu'il ne touchait pas du bois en le disant) pour juger des résultats, la mission suédoise, c'est l'évidence, en plus de chercher à vendre et à acheter, cherche au Canada des investisseurs. Dans un récent exposé à l'université de Montréal, M. Stroem, de la Svenska Handelbank, n'a pas caché que l'économie suédoise a un besoin aigu, si point encore urgent, de capitaux frais.

Certes, les délégués extraordinaires n'invoquent pas ouvertement ici que la politique gouvernementale dans leur pays est pour une part, une part importante, responsable de cette situation.

Mais l'observateur, retour de Suède, s'il ne manque pas de noter l'élégante discrétion avec laquelle les membres de la mission suédoise s'abstiennent, à l'étranger, de critiquer le régime, ne peut oublier les confidences, récentes encore, de banquiers, d'hommes d'affaires, d'industriels, de leaders syndicaux même (car c'est bien là une réjouissante constatation en Suède que ce souci commun au monde ouvrier et au monde des affaires) "qui voient se raréfier les possibilités de réinvestissement d'autant que le fonds public des pensions est en train de prendre rapidement des proportions importantes qui en feront bientôt une sorte de deuxième force financière" ("Le Devoir," 8 octobre, page 17).

* * *

Cette journée suédoise à l'Expo (le prince Bertil est allé jusqu'à "remercier" avec humour les Canadiens de lui avoir assurer un temps "bien de chez lui" pour l'occasion) ne fait pas oublier la réalisation extrêmement sympathique du pavillon scandinave.

Chaque fois que je m'y rends (et le chroniqueur entre désormais dans ce pavillon, non pas comme dans un moulin, mais comme dans un immeuble familier) m'apparaît le caractère hautement "Terre des hommes" de cette association de pays dans une oeuvre commune.

en devenir PAR YVES MARGRAFF

Le comité québécois d'étude sur les institutions financières a tenu, hier à Montréal, ses premières séances d'audition publique. De gauche à droite: Me Jacques Prémont, secrétaire de l'organisme; Me Yves Pratte, M. Jacques Parizeau, président, M. Douglas Fullerton, M. Robert Després et M. Michel Bélanger. (Photo Keystone par Le Devoir)

L'Industrial Acceptance accepte la création d'un bureau de protection des consommateurs

mais s'oppose à la divulgation des taux réels d'intérêt

par Paul CLICHE

L'"Industrial Acceptance Corporation Ltd" accepte le principe de la création d'un Bureau de protection du consommateur" mais elle voudrait que le rôle d'un tel organisme public soit de faire enquête sur tous les genres de fraudes, non seulement sur celles qui ont trait aux transactions de crédit, et elle s'oppose à la divulgation du taux d'intérêt réel et des autres frais de financement.

L'IAC, la plus importante compagnie de financement au Canada, présentait hier un mémoire au comité d'étude sur les institutions financières créé en décembre 1965 par le gouvernement du Québec. Cet organisme a reçu le mandat d'étudier la législation qui régit actuellement toutes les institutions financières, autres que les banques à charte et les banques d'épargne, qui "acceptent du public des dépôts à court terme ou transférables ou émettent des titres de créance payables à demande, et notamment celles des caisses d'épargne et de crédit, des compagnies de fidéicommis, des compagnies de prêts personnels, des compagnies de prêts hypothécaires, des compagnies de prêts industriels et commerciaux, des compagnies de fonds mutuels et des clubs de placements". Il doit aussi étudier l'opportunité de permettre à certaines de ces institutions de se soumettre à certains égards au contrôle de la Banque du Canada.

Le comité a tenu ses premières séances publiques hier. Il siégera encore aujourd'hui.

Le mémoire présenté par l'Industrial Acceptance fournit un rapport très détaillé des structures financières de l'entreprise. Il présente aussi une série de recommandations: a) pour la protection de l'investisseur dans ce type de société; b) pour la protection des emprunteurs et des acheteurs à crédit.

Si elle accepte la création d'un "Bureau de protection du consommateur", l'IAC s'oppose cependant à une autre mesure qui au cours des dernières années a été préconisée par plusieurs organismes qui défendent l'intérêt des petits emprunteurs: la divulgation du taux d'intérêt réel et des autres frais de financement.

Elle appuie en substance, cette prise de position sur deux arguments: 1) ce qui importe pour le petit emprunteur c'est que les frais soient divulgués en dollars et non en taux d'intérêt; 2) cette méthode serait impraticable dans plusieurs cas de ventes à tempérament de caractère spécial: paiements saisonniers, etc.

Le mémoire de l'IAC s'en prend aux gens "qui se plaisent à convertir en un taux ridiculement élevé" des soldes relativement peu élevés qui, répartis sur une période de trois ou quatre mois, entraînent des frais de service de $2 ou $3.

Autant l'acceptation de la création d'un bureau (que M. Parizeau a qualifié "d'ombudsman commercial") semble avoir rencontré l'assentiment des membres du comité, autant l'attitude négative des représentants de l'IAC au sujet de la divulgation des taux d'intérêt semble ne pas les avoir convaincus. M. Parizeau a noté à ce sujet que le fait qu'on n'ait pas encore trouvé de solution à ce problème nuit probablement plus aux compagnies de finance dans le public que la divulgation des taux. Le problème, a-t-il admis, c'est de trouver un moyen pour calculer dans tous les cas le taux d'intérêt de façon effective. Mais je ne crois pas que ce soit un problème insoluble...

D'autre part, devrait-on accorder à l'acheteur à tempérament une période de réflexion après la signature du contrat durant laquelle il aurait le droit de l'annuler? L'IAC croit que si l'intention du législateur est de réduire ou d'éliminer les abus, il serait plus efficace d'obliger les vendeurs ambulants à s'enregistrer annuellement car cette mesure ne pourrait concerner dans son esprit que la vente de porte en porte.

En matière de protection des investisseurs, l'IAC énumère une série de données qui devraient être rendues publiques par toutes les compagnies de financement s'adressant au public pour se procurer des capitaux (l'énumération comporte 12 points). Elle croit que la publication de tous ces détails servirait mieux l'intérêt public que l'édiction de lois rigides et l'instauration d'un contrôle sévère à cause des grandes différences qui existent entre les compagnies, à tous points de vue. Trop d'uniformité dans les méthodes de conmptes rendus pourrait aussi amener les investisseurs prétend-elle à accorder trop d'importance aux seuls chiffres et statistiques d'où "une certaine rigidité dans l'exploitation et un certain frein à un esprit d'initiative et d'innovation toujours désirable".

Préserver la juridiction du Québec en matière de fiducie et d'assurances

Dans un mémoire présenté, hier, au comité Parizeau, la Société nationale de fiducie exprime le voeu que "le gouvernement du Québec soit intransigeant quant à la protection et au maintien de sa juridiction exclusive en matière d'assurance et de fiducie."

Le document, à forte saveur nationaliste, met l'accent sur l'aspect constitutionnel de la question. S'opposant à toute ingérence fédérale en matière d'assurance ou de fiducie il dit, notamment, que "des dispositions relatives à une assurance-dépôt dans une législation fédérale constitueraient une autre tentative insidieuse (d'Ottawa) pour accroître sa juridiction dans des domaines qui ne sont pas de son ressort. "Il suggère, au contraire, qu'une assurance-dépôt soit créée "dans le Québec, pour le Québec" et que cette assurance soit émise par une société ou compagnie d'assurance du Québec. Il devrait en être ainsi de tout dépôt de garantie exigé dans un tel cas.

Le mémoire, présenté par Me F.-Eugène Therrien, président et directeur général de la SNF, traite longuement de l'uniformité des lois de toutes les provinces et d'Ottawa "qu'on semble désirer en certains milieux".

Admettant que certaines dispositions de la loi des fiducies du Québec peuvent être identiques à certaines mesures législatives adoptées dans d'autres provinces du pays, la SNF "s'objecte fortement" cependant à l'uniformité "pour l'accommodation de notre loi à la sauce fédérale ou des autres provinces ou pour le simple plaisir de réaliser l'uniformisation".

Durant son exposé devant les membres du comité, hier matin, M. Therrien a dit que sa société s'opposait "violemment" à ce que le Québec, dans une législation, aille "déprécier" ses valeurs par rapport aux valeurs fédérales. Aussi, au chapitre des liquidités le mémoire s'oppose à l'établissement de sous-coefficients pour chaque catégorie de valeurs, ce qui, estime-t-il, entraînerait des "inconvénients sérieux en créant un cadre trop rigide, presque un carcan".

Comme moyen de "conserver nos institutions chez nous", le mémoire suggère de restreindre à 10% la proportion de capital que des individus ou des sociétés qui ne résident pas au Québec ou n'y ont pas leur siège social peuvent détenir dans une société de fiducie québécoise.

A un membre du comité, Me Yves Pratte, qui exprimait l'opinion que ce moyen ne serait pas efficace pour atteindre l'objectif proposé (ce dernier fût-il, par ailleurs, désirable ou non), Me Therrien a répondu qu'il n'y tenait pas beaucoup.

Dans la partie du mémoire où on dit que la juridiction de la province de Québec est exclusive en matière de fiducie, on ajoute que "toute législation visant à faire tomber les sociétés de fiducie, sous le contrôle du fédéral devrait être contestée comme inconstitutionnelle. La loi des fiducies du Canada de l'avis de la société, tend aussi à empiéter sur les prérogatives des provinces. Aussi le gouvernement du Québec devrait prévenir les coups et faire savoir, sans embages, au gouvernement du Canada qu'il entend s'opposer avec la dernière vigueur à toute législation, quelle qu'elle soit dans ce sens.

Ce dernier passage a provoqué plusieurs questions de la part de Me Pratte qui, soulevant des cas précis, a tenté de faire déterminer par son interlocuteur dans quelle mesure le gouvernement fédéral peut régir les compagnies de fidéicommis.

Voir page 6: Juridiction

COLLOQUE
au CLUB FLEUR DE LYS de Montréal
sous la présidence de Mme G. Perron
le 23 novembre 1966 à 8h. p.m.
suiet : PARLONS INDÉPENDANCE
Conférenciers invités : Me G. GREGOIRE, Dr M. CHAPUT, Dr R. BARBEAU, M. D. BOUSQUET, m.p.p., MM. P. BOURGAULT, A. D'ALLEMAGNE, E. CLOUTIER, F.-A. ANGER, Dr R. JUTRAS, et Père G. LAMARCHE.
animateur : Me Yvon Groulx
Endroit : Chez Butch Bouchard, 881 de Montigny, Montréal
ADMISSION : $1.00 BIENVENUE A TOUS

CINZANO
sec-importé de France

doux-importé d'Italie
CINZANO

VIENT DE PARAÎTRE... ...AUX ÉDITIONS DU JOUR
SORTI DE PRISON
par FERNAND D... (matricule 8230) ancien détenu du pénitencier St-Vincent-de-Paul *(Texte intégral de l'entrevue par Fernand Seguin au "Sel de la semaine")*
UN CRI BOULEVERSANT ! CE DOCUMENT HUMAIN, PLEIN DE HAINE ET D'AMOUR, ACCUSE NON SEULEMENT LA POLICE MAIS LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIERE.
En vente partout à $1.00
Distributeur : La Cie de Publication de La Patrie, 180 est, Ste-Catherine, Montréal — Tél. : 861-8571
VIENT DE PARAITRE AUX ÉDITIONS DU JOUR...
Dirigées par Jacques Hébert
3411 ST-DENIS, MONTREAL
VI. 9-2228

EDITORIAL

La "grève" de la CSN : rappel salutaire des grands objectifs du Canada français

Depuis quelques jours, la Confédération des syndicats nationaux boude le gouvernement fédéral. Les délégués de la centrale ouvrière n'ont pas démissionné des postes qu'ils occupent au sein de multiples organismes fédéraux : ils ont simplement décidé de s'abstenir pour un temps indéfini de toute participation au travail de ces organismes.

Au fond de cette "grève", on retrouve trois problèmes familiers : celui des conflits intersyndicaux, celui du biculturalisme et celui de la position spéciale du Québec à l'intérieur de l'ensemble canadien.

●

Souvent, depuis quelques années, la CSN a été impliquée dans des conflits de juridiction syndicale qui l'opposaient au Congrès du travail du Canada.

Lorsque ces conflits affectent les entreprises de caractère national, ils sont évidemment soumis au Conseil canadien des relations ouvrières. Or, situation fort inéquitable, les décisions du CCRO sont alors prises en vertu d'une procédure qui accorde une voix majoritaire aux représentants de la centrale rivale.

Le CTC représente un million de travailleurs, la CSN cinq fois moins. Il ne saurait être question d'accorder aux deux organismes une représentation mathématiquement égale au sein du CCRO. Mais la justice la plus élémentaire suggère que, dans les conflits de juridiction, les deux parties impliquées devraient soit jouir d'une voix égale, soit tout simplement s'abstenir de voter.

C'est, en somme, ce que la CSN propose quand elle exige que la décision, dans ces cas spéciaux de conflits intersyndicaux, soit rendue par le président seul, plutôt que par tout le Conseil. Cette exigence a le mérite de laisser intact l'équilibre actuel de la représentation au sein du CCRO pour les décisions ordinaires. Elle est tellement conforme au bon sens le plus élémentaire qu'on a peine à comprendre que le Congrès du travail du Canada y fasse obstacle.

●

La CSN a de même raison sans l'ombre d'un doute quand elle exige que le CCRO soit vraiment bilingue.

On pourrait, à la rigueur, accepter à contrecoeur que l'un ou l'autre représentant de la partie patronale ou syndicale soit unilingue. Cela serait certes déplaisant et insatisfaisant, mais on ne saurait en blâmer le gouvernement et on pourrait toujours suppléer à cette carence en recourant à un système perfectionné de traduction simultanée.

Mais dans le cas du président et des principaux fonctionnaires permanents du CCRO, pareille exception est proprement inacceptable. Ces hommes, par le poids que leur confèrent leurs fonctions respectives, créent le climat et l'esprit de l'organisme. Comment l'institution qu'ils animent et personnifient pourrait-elle être également accueillante envers les représentants des deux communautés culturelles si eux-mêmes ne le sont point ?

S'il fallait, à cet égard, adresser un reproche à la CSN, ce serait de n'avoir pas soulevé plus tôt le grief dont elle vient de saisir l'opinion publique. Nous ne connaissons pas dans le détail la situation qui règne présentement au CCRO en matière de bilinguisme. Mais les accusations de la CSN n'ayant pas été, que nous sachions, réfutées, nous sommes justifié de les considérer comme fondées et nous félicitons la CSN de ne pas vouloir remettre les pieds dans cet organisme tant qu'elle n'aura pas obtenu des garanties formelles d'amélioration. Ce geste de la CSN a valeur de symbole : il exprime ce que feraient des milliers de Canadiens français s'ils n'étaient point prisonniers de situations qui les empêchent de traduire en actes concrets ce qu'ils ressentent souvent au fond d'eux-mêmes.

●

Le troisième problème soulevé par la CSN est beaucoup plus complexe : c'est le fameux problème de la définition des "unités de négociation".

La politique du CCRO consiste, de manière générale, à établir des unités de négociation dites nationales, c'est-à-dire des unités qui obligent les employés d'une même entreprise à se grouper dans un même cadre de négociation d'un bout à l'autre du pays.

En pratique, cette politique est loin d'être irrationnelle. A bien des égards, la situation et les problèmes d'un postier, d'un employé de bureau des chemins de fer ou du gouvernement, d'un technicien d'Air Canada ne varient guère suivant que ces travailleurs vivent au Manitoba, en Ontario ou au Québec. Du point de vue de l'employeur, il y a des avantages certains à une négociation nationale. Du point de vue de l'employé lui-même, la force du nombre peut être encore plus imposante si elle est coalisée à l'échelle nationale plutôt que fractionnée en huit ou dix unités différentes.

Mais ici, comme en tant d'autres domaines, se pose le cas particulier du Québec. Dans plusieurs secteurs, les travailleurs du Québec ne sont pas satisfaits des cadres que leur offrent certains syndicats pan-canadiens. Ils ont exprimé leur nette préférence pour des organismes distincts, plus capables, selon eux, de traduire avec vigueur leurs aspirations propres.

Faut-il sacrifier ces aspirations librement exprimées, sur l'autel d'une uniformité considérée comme répondant à des intérêts supérieurs ? Faut-il, au contraire, donner droit à ces aspirations et risquer par le fait même de compliquer dangereusement la vie de l'employeur et d'affaiblir la position de la partie syndicale dans les négociations ?

Tout en ayant une préférence marquée pour des négociations nationales, nous estimons que cet objectif ne saurait être surimposé sans nuance à des aspirations comme celles qui se sont fait jour chez les travailleurs du Québec. L'unité nationale de négociation reste, à nos yeux, plus propice à l'efficacité des négociations. Nous ne croyons pas, cependant, qu'elle devrait être imposée de force aux travailleurs du Québec si ceux-ci n'en veulent point. Il se peut que de telles aspirations aient été exaltées artificiellement par une propagande d'inspiration nationaliste plutôt que syndicale. Il se peut que les intentions de certains promoteurs de syndicats québécois ne soient pas complètement exemptes de toute velléité séparatiste. Le fait d'une aspiration distincte, clairement exprimée, n'en est pas moins là. Il faut l'accepter.

Dans le contre-mémoire qu'elle a présenté récemment aux députés fédéraux du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec a tenté d'établir que la politique actuelle du CCRO est un corollaire logique de la philosophie du monopole syndical qui imprègne, on le sait, tout le droit du travail nord-américain. On nous permettra de dire, à ce sujet, qu'il serait peut-être plus sage, avant de lui donner une extension inconsidérée, de réexaminer en profondeur cette philosophie qui reste assez sommaire. Notre régime politique repose, lui aussi, sur la règle de la majorité. Mais il prévoit au moins un statut officiel, un rôle précis pour les forces d'opposition. Il comporte également des modalités essentielles qui tiennent compte de certaines diversités fondamentales. Dans le droit et la pratique syndicale, on n'a que la première partie du régime, celle qui confère à la majorité le droit de gouverner; on a très peu de choses pour les minorités. Faut-il pousser jusqu'au bout ce régime dangereux et très imparfait au point de vue démocratique ? Faut-il, sur la base d'un premier illogisme, en édifier un second qui équivaudrait à sacrifier à la règle de la majorité (appliquée à un ensemble démesurément et souvent artificiellement grand) des diversités culturelles et régionales très importantes ? On nous permettra d'en douter.

Cette question est d'autant plus opportune, dans ce cas-ci, que les revendications de la CSN rejoignent indirectement un problème politique de la plus haute importance, celui de la place du Québec dans la réalité canadienne. Cette place, nous le soutenons depuis longtemps, ne saurait être assimilée purement et simplement à celle des autres provinces. Elle ne saurait l'être sur le plan politique. Elle ne saurait l'être non plus, soutient à bon droit la CSN, sur le plan syndical.

Il faut en somme faire une option. Qu'y a-t-il de plus fondamental : le déroulement rapide et efficace d'une négociation ou le droit des travailleurs à se donner des associations qui répondent à leurs aspirations ? Il faut d'abord se préoccuper de respecter la liberté de choix des travailleurs à l'intérieur de limites raisonnables. Il faut chercher en second lieu seulement à établir des modalités de négociation efficaces. Le cadre que semblent préférer ou que pourraient préférer, des milliers de travailleurs québécois reste raisonnable et défendable ; c'est un cadre assez large, assez homogène pour constituer, dans bien des cas, "une unité naturelle" de négociation. Si telle est la situation, si telle est la volonté des travailleurs du Québec, le CCRO n'a qu'à prendre acte du fait. Il est là pour constater la volonté des travailleurs, non pas pour l'interpréter d'une manière qui équivale en pratique à la nier ou à la rendre inefficace.

De multiples difficultés pratiques découleront inévitablement d'un pluralisme syndical accru. L'employeur préférera toujours discuter avec un seul plutôt qu'avec deux ou trois organismes. Le danger de surenchère du côté syndical sera également accru. Il y aurait cependant moyen de réduire la portée de ces risques en prévoyant, pour les questions essentielles, des négociations conjointes et simultanées avec les divers syndicats. Il ne faut pas oublier, non plus, que le syndicat particulier qui voudrait se distinguer trop fortement des autres s'exposerait, en retour, à être jugé très sévèrement par ses membres et par l'opinion publique et même à se voir rappeler à l'ordre, au besoin, par le Parlement dans certains cas.

●

Le développement du mouvement syndical ne doit pas, en principe, suivre d'abord des lignes raciales ou linguistiques. Le syndicalisme doit rejoindre les travailleurs là où ils sont, et les regrouper sans distinction de langue ou de religion.

On ne saurait, en retour, exiger du syndicalisme qu'il ignore et foule aux pieds des réalités sociologiques qui sont inscrites au coeur même de la vie politique d'un pays comme le nôtre. Ce que la CSN demande pour elle-même et ses syndicats affiliés rejoint, quant au fond, ce que les Canadiens français le moindrement exigeants réclament pour eux-mêmes et pour le Québec. La CSN ne crée pas artificiellement un problème. Elle ne fait que le refléter avec vigueur. Au nom de la conception que nous nous faisons du Canada, nous avons résolu d'appuyer la CSN dans sa lutte.

Claude RYAN

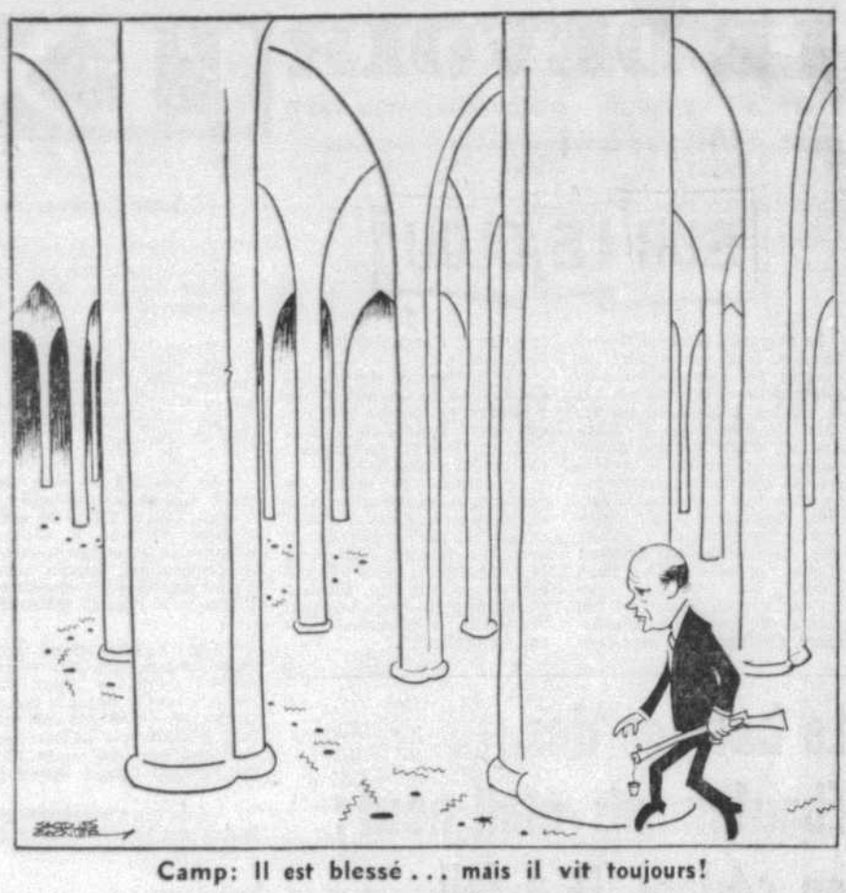

Camp: Il est blessé . . . mais il vit toujours!

lettres au DEVOIR

L'art haïtien est méconnu

Jusqu'à ces derniers jours, je ne savais pas que l'art haïtien existait et je ne m'en suis rendu compte que ces jours derniers, en assistant à la soirée de bonne entente "Canada-Haïti" qui eut lieu au Conservatoire des arts de Montréal, sous la présidence du consul général d'Haïti, M. Pierre Jérôme, et de M. Jean Sassine, commissaire de l'Expo 67 pour ce pays.

Au cours de cette manifestation j'eus le plaisir de voir une magnifique exposition comprenant des sculptures, peintures et bijoux, peints, sculptés et ciselés par les Haïtiens et j'ai été estomaqué.

J'y ai vu des objets travaillés avec goût, j'y ai vu des sculptures dénotant un sens artistique très développé, j'y ai vu des peintures que je serais orgueilleux d'exhiber dans ma demeure.

Je remercie les organisateurs de cet événement, MM. Jean-Yves Lapointe, Gilles Létourneau et René Demers, de m'avoir permis de découvrir l'art haïtien et je suggère à ces messieurs de répéter leur geste et d'inviter le grand public à y participer, afin que celui-ci puisse connaître, comme je l'ai fait, un art méconnu et qui ne devrait pas l'être.

Pierre GERVAIS

Un philosophe ou un ballon ?

Monsieur le Rédacteur,

Certains, à Radio-Canada, comptent sans doute avoir donné une bonne dose de publicité "neutre" à M. François Hertel. (CBFT canal 2, émission "Aujourd'hui" du 19 octobre 1966). Il faut avouer que la mise en scène était de qualité!

Je me demande, cependant, si cette publicité a quelque valeur dans un sens ou dans l'autre. Pour moi, l'apparition de ce monsieur, les déclarations stéréotypées de quelques personnes évidemment triées sur le volet, ainsi que son entretien avec quelques journalistes et représentants de professeurs ou étudiants n'ont été qu'une pitoyable exhibition.

M. Hertel a bien touché l'indépendantisme. Il a bien déclaré ne pas croire en Dieu et n'avoir aucun besoin d'une religion. A la rigueur, on pourrait le considérer comme un philosophe. Dommage qu'il se soit exprimé dans la ligne de J.-P. Sartre, l'empoisonneur de nos jeunes générations.

Pour moi, ce monsieur Hertel n'est qu'un autre amollisseur de cerveaux. A noter que ce soi-disant "accoucheur" d'intelligences (Carl Dubuc appuie la thèse!) n'a pas répondu à la déclaration capitale d'un interlocuteur — j'ai cru comprendre que ce dernier était étudiant — sur le fait que "les jeunes ne savent plus quoi penser ni vers qui se tourner". La belle affaire! Celui qui a contribué pour une bonne part à la création d'un tel climat se doit bien de laisser planer les brumes de l'ignorance "éduquée". Dans sa vaniteuse humilité, M. Hertel prétend, et on semble le croire, qu'il fut, et est encore, un "ouvreur". Un ouvreur? Mais, un ouvreur de quoi et à quoi au juste?

Je crois qu'il y a lieu de relever, par la même occasion, la déclaration "à la René" de M. Jean-Ethier Blais, à savoir: "Que le premier des sept voiles sur la Province de Québec n'a pas encore été déchiré". Mais, où donc se loge le bon sens dans cette galère?

De toutes façons, quand il s'agit de dire des bêtises de ce calibre, en employant une tournure académique, MM. Hertel et Blais se retrouvent sûrement. J'en prends à témoin l'article échevelé (sur l'histoire) paru dans **Photo-Journal** du 8 décembre 1965. ("Un tissu de mensonges").

Parmi les déclarations de M. Hertel, je ne puis qu'approuver celle où il mentionne "qu'on est prisonnier du verbe". Et, ce cher François l'est sûrement. Son verbiage l'a prouvé. Il m'a donné l'impression d'être un ballon sur le point de crever.

Est-ce que l'université Queen's fait une bonne acquisition en l'engageant? Pour ce qui est de la littérature proprement dite, probablement. Pour ce qui est de la philosophie, on peut en douter.

Si l'on trouve que je manque à la charité, comment qualifiera-t-on l'attitude des responsables de l'émission "Aujourd'hui"? N'ont-ils pas semblé vouloir nous prendre une fois de plus pour des poires? Et, cela, à nos frais? Quand je songe qu'à cette fin, on y a manoeuvré de façon à donner l'impression qu'il n'y aurait rien ou de bien fait parmi nos éducateurs avant l'arrivée du prophète Hertel!

Charles CHATILLON

dans le monde

Israël censuré à l'ONU

C'est d'une voix unanime que les membres du Conseil de sécurité ont dénoncé l'attaque menée dimanche dernier par Israël contre la Jordanie. On est frappé en particulier par la concordance des positions des grandes puissances: Etats-Unis, Union soviétique, France et Grande-Bretagne et par les termes vigoureux avec lesquels elles ont toutes déploré et condamné l'action israélienne.

Bien qu'Israël ait parlé de "représailles limitées", les renseignements réunis jusqu'à ce jour semblent indiquer qu'il s'est agi d'une véritable expédition punitive. Ce n'est pas seulement la violation des accords d'armistice et la violation de la charte des Nations unies que les puissances occidentales ont dénoncées, c'est aussi la crainte d'une dégradation rapide de la situation, conduisant à un nouveau conflit, qu'elles ont exprimée. L'enquête menée par le secrétaire général des Nations unies a jusqu'à présent démontré que si l'attaque israélienne n'a pas eu l'ampleur décrite par la Jordanie et d'autres pays arabes, elle a été menée néanmoins avec des moyens considérables et a causé des dommages étendus.

Le Conseil de sécurité n'a point retenu la thèse israélienne selon laquelle il s'est agi d'une action défensive. Personne ne conteste, certes, les incursions faites en territoire israélien et les coups de main effectués depuis les pays voisins mais on n'y trouve pas de motifs suffisants à justifier une action comme celle de dimanche dernier. Toute l'affaire risque de se solder pour israël par une défaite diplomatique et une perte de prestige, sans que sa sécurité y ait d'autre part réellement gagné.

Israël accepterait peut-être mieux les conseils permanents de patience et de modération s'il pouvait compter raisonnablement sur la disparition progressive des harcèlements à ses frontières et la normalisation progressive de ses rapports avec les pays voisins. A cet égard, il est facile de comprendre l'exaspération qui s'empare par moments de l'opinion israélienne et qui finit par forcer le gouvernement à agir. On peut penser que l'impuissance du Conseil de sécurité à se prononcer sur la plainte d'Israël contre la Syrie voici trois semaines (du fait du veto soviétique) a provoqué l'action punitive de dimanche dernier. Privée même de la satisfaction morale d'un blâme à la Syrie, la faction activiste du gouvernement a pu faire admettre au premier ministre Eshkol le besoin psychologique et pratique d'un vigoureux "avertissement".

Puisque l'O.N.U. est impuissante à mettre fin aux harcèlements, puisque les gouvernements des pays arabes voisins facilitent et appuient, lorsqu'ils ne les suscitent pas, les incursions et attaques de terroristes venus de leur territoire, il n'est d'autre moyen de les faire cesser ou de les réduire qu'une manifestation périodique de force; telle est, du moins, la thèse israélienne. Et il faut bien reconnaître que pendant les dernières années, Israël avait fait preuve de beaucoup de patience et de retenue. Mais la coupe a débordé et c'est contre la Jordanie, pays d'où étaient venues les dernières agressions, que l'expédition punitive fut dirigée. Le Conseil de sécurité a considéré que même si on admettait un droit de riposte, il y avait disproportion évidente entre les attaques isolées menées par des poignées de terroristes et l'intervention massive et officielle de forces armées contre un Etat voisin. Aussi, le Conseil a-t-il estimé qu'il y avait là agression caractérisée et non justifiée.

Il n'empêche que le problème reste entier et que tôt ou tard, reprendront les incursions en territoire israélien. Même si elles sont le fait des seuls réfugiés palestiniens et de petits groupes qui les appuient, il est difficile d'admettre que les gouvernements arabes ne peuvent mettre un terme à leur activité. Parler de tolérance bienveillante de la part de certains d'entre eux est un euphémisme. Le recours périodique à la force par Israël n'est évidemment pas une solution mais s'il ne se justifie pas, il s'explique.

Le Conseil de sécurité ne pouvait faire autrement que de condamner l'expédition punitive contre la Jordanie. Toutefois, cette condamnation et le relatif isolement d'Israël ne modifieront en rien la situation de fond. Situation constamment tendue et qui à tout moment risque de devenir explosive. Il en ira ainsi aussi longtemps qu'un règlement sur le fond ne sera pas intervenu entre Israël et ses voisins arabes ce qui supposera de part et d'autre de difficiles, voire d'amères concessions. D'ici là, on ne peut guère espérer plus qu'une certaine retenue dans les deux camps, tout en sachant que l'O.N.U. aura des dizaines de fois encore à se prononcer sur les incidents arabo-israéliens.

J.M.L.

MONTRÉAL, VENDREDI, 18 NOVEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL

Directeur de l'information : Mario CARDINAL

Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois $25.00, 6 mois $13.00, 3 mois $7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois $20.00, 6 mois $11.00, 3 mois $6.00. A l'étranger : 12 mois $35.00, 6 mois $18.00. Edition du samedi : 12 mois $6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

BLOC-NOTES

M. Trépanier est satisfait du congrès conservateur d'Ottawa

M. Paul-O. Trépanier, président de l'aile québécoise du parti conservateur, s'est dit satisfait de la tournure des événements au congrès qui vient de prendre fin à Ottawa.

Cette satisfaction est compréhensible. Le malheur c'est qu'il est difficile de savoir dans quelle proportion la délégation québécoise y a réellement contribué. Est-ce que cette délégation voulait vraiment une démocratisation des cadres du parti et de sa direction? Là-dessus, les informations sont plutôt contradictoires.

Mais, peu importe. Pour l'instant, nous pouvons nous contenter d'observer les résultats. Et, ceux-ci sont bons. Evidemment, de façon immédiate, le parti conservateur sort du congrès profondément meurtri. L'opération a été douloureuse. A la longue, pourtant, l'ablation des tumeurs à laquelle on vient de procéder, permettra à l'organisme de ce parti de se revigorer. Et il en avait besoin, car il était devenu fort anémique.

L'attention des militants québécois devrait maintenant pouvoir se porter sur des aspects plus positifs. Comme il s'agit presque de reconstruire à neuf, une présence québécoise, active et dynamique, s'impose plus que jamais. Les conservateurs québécois ont, à cet égard, une responsabilité de premier plan. S'ils veulent que leur parti reflète vraiment les aspirations des deux groupes fondateurs de ce pays, c'est le temps plus que jamais d'y voir.

Dans cette perspective, l'association conservatrice du Québec devrait d'abord s'efforcer de procéder à un recrutement, non seulement quantitatif mais qualitatif. Elle devrait surtout s'employer à définir ses positions, le plus démocratiquement possible, afin de faire front commun ensuite en vue de les faire prévaloir.

Le président national réélu du parti, M. Dalton Camp, a tenu à souligner devant les délégués québécois que rien ne s'opposait à une forte autonomie pour leur association. M. Trépanier et ses collègues se doivent de le prendre au mot et de s'organiser en conséquence. Il n'est pas question d'avoir deux partis conservateurs, l'un pour le Canada anglais et l'autre pour le Canada français, mais d'inviter les militants du Québec à ne pas craindre de batailler pour rendre leur formation politique acceptable aux électeurs de leur province.

M. Diefenbaker pouvait avoir beaucoup de qualités, il ne paraissait pas ouvert à un tel dialogue constructif avec ses collaborateurs du Québec. Il faudra lui trouver un successeur aux idées plus larges, aux idéaux plus conformes à l'évolution de notre statut constitutionnel. Il est temps de se lancer déjà à la recherche d'un tel candidat. Cette tâche ne peut être laissée aux seuls délégués de langue anglaise.

On prête à M. Trépanier lui-même beaucoup d'ambition politique. Ce n'est pas un mal en soi. Pourvu que cette ambition ne le porte pas à s'entourer de personnages de second plan qui ne sauraient lui porter ombrage.

Qu'il désire être candidat lui-même à la direction du parti, non au prochain congrès mais au suivant, il n'y a rien à redire également. A lui de prouver qu'il en a l'étoffe ! Nous tenons pourtant à répéter qu'il y a plus important dans ce parti qu'une direction canadienne-française. Et c'est de transformer le groupement tout entier en un véritable parti progressiste et canadien. Si un candidat de langue anglaise, parce que plus compétent et plus en position de faire bouger le reste du pays, peut plus sûrement réaliser cet objectif, il conviendrait de lui laisser le chemin libre et de ne pas trop insister sur le principe de l'alternance des chefs.

De toute façon, ce qui vient de se produire dans le parti conservateur ouvre d'intéressantes avenues. L'avenir en sera sûrement meilleur si on sait en profiter.

●

Ouverture de session

Le premier ministre Daniel Johnson a raison de vouloir donner un caractère plus démocratique aux cérémonies qui marquent traditionnellement l'ouverture des sessions à Québec. Il a surtout raison de vouloir profiter de l'occasion pour y inviter les représentants des principaux groupes intermédiaires et ceux qui se dévouent aux hauts niveaux de la fonction publique.

Il ne faut pas oublier, en effet, que tous ces gens qui viennent à l'ouverture d'une session sont les invités du gouvernement et non d'un parti politique. Dans le passé, sous l'Union nationale comme sous les libéraux, on était porté à en faire une fête politique pour les amis du parti au pouvoir. Le laissez-passer autorisant l'entrée au parlement devenait comme une sorte de récompense aux fidèles serviteurs de l'équipe ministérielle.

Nous avons critiqué parfois le parti de M. Johnson au chapitre du "patronage". Nous sommes d'autant plus heureux de souligner, aujourd'hui, cette initiative qui manifeste une tout autre conception.

L'ouverture du Parlement pourrait probablement aussi être démocratisée de diverses autres façons. Ainsi, tout le cérémonial qui l'entoure est véritablement d'un autre âge. Les costumes que l'on porte et les gestes que l'on fait détonnent vraiment à notre époque. Ne pourrait-on pas simplifier ici sans commettre aucun crime de lèse-majesté ? Ce devrait être possible. On pourrait y songer, en tout cas, en vue d'une autre session. On pourrait tailler dans ce fatras inutile sans nuire en quoi que ce soit à l'efficacité des rouages parlementaires.

Mais, pour revenir à la discrimination qu'on veut abolir dans le cas des invitations aux cérémonies d'ouverture, disons que le geste est peut-être plus facile à faire que celui qui s'imposerait pour faire disparaître le "patronage" dans les divers secteurs de l'administration provinciale.

Et, à ce chapitre du "patronage" ou favoritisme, notre intention est de continuer à tenir l'opinion publique en éveil, même si l'on nous accuse parfois de montrer plus de sévérité à l'endroit de l'Union nationale que nous en avons montré au temps des libéraux. Particulièrement au niveau de la fonction publique.

Il est vrai que, dans cette même fonction publique, le favoritisme a joué du temps des libéraux et que ceux-ci n'ont pas été fidèles à toutes leurs promesses. Loin de là! Il reste qu'aujourd'hui, grâce au syndicalisme qui a fait son entrée dans la place, il est plus facile de déceler les irrégularités au fur et à mesure qu'elles se produisent. Le syndicalisme étant la meilleure arme contre le favoritisme, pourquoi ne l'appuierions-nous pas dans ses initiatives d'épuration.

Critiquer l'Union nationale à cet égard ne devrait pas être considéré comme une absolution de tout ce qui a été fait sous les libéraux. Que les militants de l'Union nationale se sentent frustrés parce que l'arme du syndicalisme ne commence véritablement à jouer qu'avec eux, nous les comprenons. Mais à toute chose, il faut un commencement. Si jamais les libéraux reprennent le pouvoir, un jour, ils n'auront plus, eux non plus, la même liberté qu'autrefois.

De toute façon, notre but n'est pas de faire des comparaisons au désavantage de l'Union nationale. Notre seul objectif est de faire échec au patronage et d'obliger le gouvernement à demeurer sans cesse sur ses gardes. Nous estimons qu'il y va de l'intérêt du parti au pouvoir et de la population en général.

V.P.

DES IDEES DES ÉVENEMENTS ET DES HOMMES

Le congrès de la Fédération libérale du Québec

par Michel ROY

Aujourd'hui s'ouvre à Montréal le 12e congrès annuel de la Fédération libérale du Québec. Plus de 1,300 personnes — délégués et observateurs — prendront part à ces assises du parti qui retiennent l'attention pour trois grandes raisons :

● D'importants projets de réformes seront soumis aux délégués par M. Lesage lui-même suivant une formule mise au point après de laborieuses négociations entre diverses tendances qui s'affirment dans le parti ; si elles sont votées — ce qui parait probable dans la mesure où elles sont proposées par le chef — ces réformes marqueront un tournant décisif dans l'évolution du parti : démocratisation des structures et des finances du parti.

● Sept candidats sollicitent les postes de commande de la Fédération. Ce sont, à la présidence, MM. Tétreault et Kierans ; au poste de secrétaire, MM. Brière et Pinard ; au poste de trésorier, MM. Casgrain, Morin et Rousseau. On sait que MM. Kierans, Brière et Casgrain constituent une liste ("slate") à laquelle ils ont lié les projets de réforme qu'ils appuient.

● Dix ateliers de travail ont été créés dans lesquels les délégués et observateurs pourront étudier les divers aspects du programme du parti de 1966 et d'autres questions de caractère social ou économique. Cette formule est inédite : pour la première fois, il n'y aura pas de thème unique au congrès de la FDL, mais autant de thèmes qu'il y aura de comités d'étude. Les conclusions de ces travaux seront diffusées dans tous les comtés et les militants seront invités à les approfondir.

Tétreault, candidat des militants et des ruraux

M. Jean Tétreault explique dans son programme, qu'il a fait imprimer et dont la REFORME a publié une version légèrement modifiée, qu'il veut être le défenseur et le porte-étendard du militant de la base, surtout celui des régions rurales.

"Mon programme est simple, dit-il. J'offre mes humbles services à mes collègues militants libéraux avec un triple objectif : 1) assurer le libre exercice de la démocratie au congrès ; 2) revaloriser le rôle du militant ; 3) battre l'Union nationale sur son terrain : les comtés ruraux."

"J'admets le premier, dit-il encore, qu'un parti politique sérieux ne doit pas axer toute son action sur la prise ou la reconquête du pouvoir. Les théoriciens, les idéologues, les penseurs et même les idéalistes y font une oeuvre nécessaire, voire indispensable.

"Cependant, à moins de transformer un tel parti en mouvement d'éducation populaire et le retirer de l'arène électorale, il est aussi essentiel à sa vitalité qu'il soit dirigé par des hommes conscients des réalités politiques et même électoralistes."

Ainsi, il souligne que "la principale plainte que l'on entend depuis la défaite du 5 juin 1966 est la suivante : **manque de contact ou de liaison entre l'administration et le peuple ; absence de reconnaissance politique.**"

Il dit, en somme, qu'il ne suffit pas de valoriser le rôle du militant en période d'opposition : il faut maintenir la même attitude "dans les jours fastes de l'abondance."

"Il est grand temps, précise M. Tétreault, que l'on prenne conscience, à tous les niveaux du parti, que les militants libéraux ne sont rien moins que prêts à revêtir la cagoule et à reprendre le rôle du bouffon qu'on leur a fait jouer en les faisant valser sur la corde raide pendant six longues années de pouvoir (...).

"Ne partez pas en peur ! Je ne veux en aucune façon préconiser un retour au fameux **patronage** de la grande peur bleue. Mais il y a aussi des limites à observer dans l'autre sens. Pendant nos années de pouvoir, la rage à l'abolition du patronage était devenue telle que certains ministres refusaient de se faire voir en compagnie de leurs électeurs... de peur d'être accusés **par des journalistes** de faire du patronage !

"Si les militants du parti me font la confiance de m'élire à la présidence de la Fédération, j'ai l'intention de m'employer immédiatement et sans relâche à bâtir et à faire accepter une **définition...** définitive du rôle du militant, **avant** comme **après** la prise du pouvoir."

M. Tétreault estime en outre que l'élection d'un parlementaire, ex-ministre par surcroit, à la présidence de la Fédération créerait un dangereux précédent et risquerait de décourager les militants en leur bloquant "d'une façon cavalière la voie aux postes supérieurs."

Il faudrait au contraire, en convenant tacitement d'interdire les postes supérieurs aux parlementaires, ouvrir les cadres de la Fédération "à des gens qui n'ont pas d'ambition de se faire élire député, mais qui, militants actifs, sont en mesure d'apporter une aide précieuse à leur parti."

Enfin, dans le troisième et dernier point de son programme, M. Tétreault insiste sur l'importance du vote rural. "Il est clair que nous ne reprendrons jamais le pouvoir si nous ne trouvons pas le moyen d'aller chercher le vote rural, dit-il. Ce n'est certes pas Daniel Johnson qui va remodeler la carte électorale de façon à donner à la majorité des électeurs la majorité des sièges à l'Assemblée législative.

"Puisqu'il nous est impossible de compter sur notre principal adversaire pour nous redonner le pouvoir... comme certains théoriciens de la politique semblent se complaire à l'imaginer, il ne reste qu'une solution : se pencher sur le problème rural et tenter de reprendre contact avec les milieux ruraux qui nous boudent en majorité depuis 1962.

"Etant moi-même un rural et ayant en plus une expérience assez longue de fréquentation électorale chez les gens du peuple, je crois qu'il m'est plus facile d'assurer une liaison étroite entre ces milieux et notre parti."

Trésorier sortant, Jean Morin sollicite un nouveau mandat

M. Jean Morin, qui est déjà trésorier de la Fédération libérale, n'a pas fait campagne, si l'on excepte une conférence de presse au cours de laquelle il s'est rallié au "principe" des réformes préconisées par M. Kierans, sans en accepter les "modalités".

Dans son programme, publié par "La Réforme", M. Morin écrit : "La collégialité existe dans le parti libéral du Québec depuis l'été dernier. Le congrès sera appelé à ratifier un état de choses qui est déjà acquis. Je suis en faveur de cette collégialité et je siège au comité directeur provisoire depuis le 23 août (élu par l'exécutif de la Fédération libérale du Québec).

"Je suis en faveur d'une décentralisation du parti libéral du Québec ainsi que de la démocratisation libérale du parti. Grâce aux diners-bénéfices, l'autofinancement de la Fédération est une chose accomplie depuis quatre ans.

"Je conçois le rôle de trésorier comme celui d'un administrateur sérieux dont l'expérience a été solidement établie.

"En conséquence, je sollicite un nouveau mandat comme trésorier de la Fédération libérale du Québec."

M. Morin est vice-président des ventes de l'Imprimerie Pierre DesMarais, président du conseil d'administration de l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, de l'Institut du Radium, du Service social Ville-Marie ; membre du conseil d'administration du Conseil canadien des recherches urbaines et régionales, membre de l'American Management Association.

Il a fait ses études en sciences sociales, économiques et politiques à l'université de Montréal et à l'Ecole des hautes études commerciales. Outre son poste de trésorier, il assume la présidence de la commission des finances du parti et fait partie du comité des finances du parti depuis deux ans.

Bernard Pinard, candidat au poste de secrétaire de la FLQ

M. Bernard Pinard, qui sollicite le poste de secrétaire de la FLQ, est conciliant de nature. Il aime à répéter qu'il n'est pas "doctrinaire" et que, sans refuser les réformes, il importe de les mener avec prudence. "A trop vouloir brusquer les événements, à trop vouloir violenter le peuple à coups de réformes radicales, on s'expose à des brisures comme celles du 5 juin", confiait-il l'autre jour. Et, durant cette campagne de deux mois, il a constaté que les militants ne comprennent plus très bien ce qui se passe.

Il ne veut pas que le parti soit bousculé par "un petit groupe de vedettes qui, une fois montées sur l'autel, ne veulent plus en redescendre". Car dans le gouvernement Lesage, de 1960 à 1966, il n'y avait pas seulement les Lévesque, les Gérin-Lajoie et les Kierans· explique M. Pinard. Ce fut un travail d'équipe.

La réforme essentielle, à ses yeux, consiste à "revaloriser le rôle du militant et du député dans le parti". A cette fin, il appuie l'idée d'un comité directeur. Mais, pour lui, ce comtié serait surtout un trait d'union entre militants et parlementaires, un organisme plus consultatif qu'exécutif. Il faut surtout éviter, souligne M. Pinard, de confier le soin de réaliser les réformes à une "seule école de pensée" qui risquerait de méconnaitre les véritables besoins des régions rurales. Bref, les réformes ne lui paraissent acceptables que si elles sont "voulues, approuvées et opérées par l'ensemble des militants libéraux".

Quant aux finances du parti, M. Pinard se déclare partisan de la démocratisation des caisses électorales à la condition que tous les partis soient sur le même pied. Mais il ne se prononce pas avec précision sur l'administration de la caisse du parti libéral par un comité de finances et un comité directeur.

Charmant, attachant à certains égards, d'une courtoisie princière, Bernard Pinard ne croit pas "au chantage des départs", c'est-à-dire au risque que pourrait courir le parti si des "mécontents" s'avisaient de le quitter, faute d'y avoir fait prévaloir leurs idées. Souple, il évite d'offusquer et de déplaire. Il n'aime sans doute pas les eaux-fortes et les couleurs trop vives, leur préférant sûrement le clair-obscur de Rembrandt...

Voici le programme qu'il a exposé dans "La Réforme":

"Plusieurs militants libéraux m'ont prié de poser ma candidature au poste de secrétaire de la Fédération libérale du Québec. J'ai accédé avec plaisir à leur demande car j'estime que la direction de la Fédération libérale du Québec ne doit pas être contrôlée par un groupe qui représente une seule ligne de pensée.

"Je pose donc ma candidature à titre individuel dans la seule intention de servir mon parti par l'entremise d'une fédération qui soit véritablement la voix des militants libéraux. Or, la meilleure façon de parvenir à une démocratisation véritable de nos cadres· c'est de choisir aux postes de l'exécutif des hommes représentant des régions diverses, des milieux différents et des tendances variées.

"Pour ma part, j'estime qu'il est grandement temps que la voix des comtés ruraux soit entendue, ces comtés ruraux dont les préoccupations et les besoins ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des comtés urbains et qui ont l'impression très nette d'avoir été négligés ou incompris.

"En vous soumettant ma candidature, je voudrais vous énoncer les idées de base qui motivent mon programme d'action.

"Disons tout d'abord que je crois à l'autorité de mon chef politique, Jean Lesage, et que ma loyauté lui est acquise depuis longtemps déjà.

"Je pense qu'après l'oeuvre admirable qu'il a accomplie depuis six ans, notre parti ne saurait être taxé de tendance conservatrice ou de sclérose. Lorsque nous reprendrons le pouvoir, il nous faudra continuer à faire preuve d'audace et d'initiative, mais je prétends que dans l'Opposition, notre première tâche et la plus impérieuse, c'est celle d'attaquer l'adversaire en même temps que nous procéderons à une réorganisation efficace de nos cadres.

"J'affirme que certains ont une idée préconçue de l'orientation qu'il faut donner au parti et que la preuve est loin d'être faite que cette orientation soit conforme à la pensée générale des militants comme au désir de l'électorat. Je suis convaincu qu'il nous faut repenser les structures actuelles de l'organisation libérale et je n'hésite pas, à cette fin, à endosser l'idée d'un comité directeur. D'autre part, je crois que ce comité ne doit ni restreindre l'autorité du chef ni être l'outil d'un petit groupe.

"Je ne suis pas opposé à la dém.ocratisation des caisses électorales, mais pourvu que cela fasse l'objet d'une loi en bonne et due forme qui imposerait les mêmes restrictions à tous les partis. Je suis contre l'idée que nous devons innover dans ce domaine sans avoir la garantie très ferme que cela ne nous placera pas dans un sérieux désavantage sur le plan électoral.

"Bref, j'aime mon parti et je crois en sa politique; j'opte pour toutes les réformes qui pourraient l'améliorer et le faire mieux servir le Québec, mais cela toujours à la condition essentielle que ces réformes soient voulues, approuvées et opérées par l'ensemble des militants libéraux".

Réal Rousseau, candidat de l'avant-garde !

"Il faut que les militants se serrent les coudes pour sauver le parti qui est en danger : les militants de la Fédération, les députés et ex-ministres au caucus et au Parlement. Bien que n'étant pas avocat, mais boy-scout de nature, je suis le défenseur de l'opprimé en plus de la veuve et de l'orphelin. On a prétendu en certains milieux que Réal Rousseau était de la vieille garde; bien au contraire, il a toujours été de l'avant-garde."

Tel est le programme de M. Réal Rousseau qui brigue, lui aussi, le poste de trésorier de la F.L.Q.

Et il ajoute, sous la rubrique "violon d'Ingres", que ses hobbies sont "la politique, la charité et la bagarre". Il sait et rappelle qu'il est connu sous les vocables de "penseur", "chevalier de la Manche" et "Don Quichotte".

Il est maire de la ville de Pointe du Moulin depuis le 8 janvier 1958. Il est membre de plusieurs associations.

Marc Brière sollicite le poste de secrétaire

Me Marc Brière résume en deux paragraphes les raisons qui l'ont amené à briguer le poste de secrétaire de la Fédération libérale :

"Je sollicite votre confiance, écrit-il dans **La Réforme**, dans l'espoir de pouvoir, comme secrétaire de la Fédération continuer à servir le parti libéral du Québec comme je l'ai fait au niveau du comté et de la région, ainsi qu'au conseil exécutif de la Fédération et dans les diverses commissions permanentes, depuis 11 ans.

"Avec Eric Kierans et Philippe Casgrain et tous les militants libéraux, je veux consacrer le meilleur de moi-même à faire du parti libéral du Québec, non seulement l'instrument politique le plus efficace qui soit à la disposition du Québec, mais aussi celui qui offre les meilleures garanties démocratiques et idéologiques".

A 38 ans, Marc Brière appartient à la génération de ceux qui ont combattu le duplessisme durant les cinq dernières années de ce régime, qui ont été influencés, beaucoup plus que leurs aînés, par les **idéaux** démocratiques de Georges-Emile Lapalme, de Jean-Marie Nadeau, de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (ancienne CSN), de **Cité Libre** et du Parti social démocratique (le PSD qui devenait le NPD en 1961). Il assistait, en 1955, au congrès qui donna naissance à la FLQ. Il fit avec Paul Gérin-Lajoie une campagne électorale qui, en 1957, exigeait presque de l'héroïsme dans Vaudreuil-Soulanges. Bernard Pinard, qui fut élu pour la première fois en 1952, puis défait en 1956, avait connu les mêmes combats difficiles dans une province qui semblait condamnée au duplessisme, où le mot "social", fût-il employé à l'époque par le père Georges-Henri Lévesque, devenait aussitôt synonyme de "socialiste" dans l'esprit du premier ministre d'alors. "Et qui dit socialiste dit communiste, qui dit communiste dit bolchévique".

Dans ses **Carnets**, Jean-Marie Nadeau évoque sa première rencontre avec Marc Brière en 1956 : "... un tout jeune avocat qui promet beaucoup". A l'époque, il n'y avait pour ces "jeunes avocats", aucun avantage à militer chez les libéraux, parti déserté, déconsidéré par le peuple, mais vigoureusement animé par une poignée de "croyants" parmi lesquels beaucoup de moins de 30 ans. Plusieurs d'entre eux hésitaient : allaient-ils adhérer au PSD, s'engager dans l'action directe, donc syndicale ?

Marc Brière a choisi le parti libéral où il ne trouvait pas nécessairement toutes les réponses, ni tous les éléments du programme social qu'il rêvait de réaliser, ni le climat idéal qu'il espérait trouver dans un parti de "libération". Mais il se rallia au point de vue souvent exprimé par Jean-Louis Gagnon : le parti libéral est le seul instrument capable de renverser le duplessisme ! Entrez-y et transformez-le par l'intérieur !

Il était intransigeant, exigeant, absolu. Il crut en Lapalme, en Nadeau, en Lesage. Il crut à la nécessité d'un incessant combat pour la démocratisation du parti. Il fit toutes les campagnes de Paul Gérin-Lajoie dans Vaudreuil-Soulanges, participa à tous les congrès de la FLQ, sauf celui de 1956, travailla durant de longues années dans la commission politique de la Fédération.

Intransigeant, il l'est demeuré quant aux idées. "On se demande toujours, disait l'un de ses amis, à quoi il veut en venir, quel avantage il recherche, quel objectif il poursuit ; on se demande pourquoi il déploie autant d'énergies et de ferveur dans l'action politique. On finit par comprendre qu'il est tout bonnement, tout bêtement sincère. C'est un pur. Le parti n'en compte pas beaucoup. Marc Brière en est un".

Parlant de Brière aux militants de Laurier, il y a quelques semaines, René Lévesque disait : "C'est un gars qui travaille pour le parti depuis 11 ans et qui n'a jamais rien demandé."

C'est Jean Bienvenue, député de Matane, qui disait aux jeunes libéraux de Drummondville, en octobre dernier: "Tout vient à point à qui sait attendre".

Aujourd'hui, Marc Brière voudrait au moins que son travail, accompli systématiquement depuis 11 ans, aboutisse à des résultats. D'où sa candidature, liée aux réformes que proposent avec lui MM. Kierans et Casgrain.

Depuis 1960, il a constaté comme beaucoup de libéraux, que la Fédération était mise entre parenthèses et que le pouvoir risquait de remettre en question l'esprit qui avait présidé à la naissance de la Fédération, l'esprit qui avait animé M. Lesage dans son ouvrage-manifeste de 1959 "Lesage s'engage", cet ouvrage dans lequel le chef libéral mettait en garde contre le conservatisme, "celui du coup de frein quand ce n'est pas celui de la marche arrière". Et M. Brière cite encore son chef: "Quand cela se produit, la faute n'en est pas au libéralisme mais aux libéraux qui sont peu ou trop peu actifs et hardis dans leurs conceptions. En un mot, la faute en est aux libéraux trop peu libéraux, car de même que les libertés sont une conquête permanente, de même le libéralisme est une création continue."

S'il ne l'avait pas déjà adopté, Marc Brière se convertirait à ce credo qui a inspiré son action et, cette année, sa candidature.

"Bon an mal an, j'ai fait ce que j'ai pu, parfois maladroitement, parfois bêtement, sans chercher à me tailler une carrière ou des avantages." Et il ajoute : "Je sais que beaucoup de gens ne me trouvent pas sympathique, du moins au premier contact. A plusieurs, j'ai paru cassant quand, en assemblée générale, je prenais la parole pour contredire le courant majoritaire. Mais pourquoi ne dirais-je pas ce que je pense dans mon parti?"

Dans cet affrontement électoral, conclut Marc Brière, le débat de fond peut se résumer en termes très simples: "Le mécontentement du 5 juin, loin de nous inviter au recul et à la stagnation, doit nous forcer à retrouver l'esprit révolutionnaire de 1960. Il ne faut pas ralentir la marche, il faut aller plus vite, le libéralisme étant cette création continue dont parle M. Lesage. Autrement, qu'on nous dise que le parti a changé de nom!"

Eric Kierans, candidat à la présidence de la FLQ

Le programme de M. Eric Kierans est déjà largement connu de la plupart des militants qui ont entendu l'ancien ministre de la santé depuis deux mois dans les diverses régions de la province, au cours des tournées qu'il fit en compagnie de MM. Brière et Casgrain.

A la fois homme d'action, universitaire, financier et homme politique, Eric Kierans est sans doute, de tous les Canadiens anglophones, l'un des plus familiers avec les problèmes, les aspirations et les besoins du Québec. Né à Saint-Henri en 1914, il fut tour à tour président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, industriel, financier, professeur de commerce à McGill, chargé de cours à l'université de Montréal, ministre du revenu et ministre de la santé dans un gouvernement qui consacra par des actes concrets la vocation nationale du Canada français.

Après la défaite du 5 juin, il s'employa avec une franchise extrême, par des articles et des discours, à faire son autocritique et celle du parti qui venait d'essuyer un échec. Il fut l'un des premiers à souligner que les libéraux, trop préoccupés par leurs oeuvres, avaient perdu contact avec le peuple. Il fut l'un des premiers à écouter et à prendre au sérieux les innombrables doléances des militants qui déploraient l'insuffisance de l'organisation, l'inefficacité des cadres de la FLQ. A 52 ans, il décida d'agir et de s'engager sans réserve dans une action de réforme. "Il faut faire du parti, dit-il, cet instrument de travail vigoureux que désirent les libéraux, un parti où l'organisation, les idées et la finance marchent ensemble". Son premier objectif est de "redonner au militant une voix efficace au sein du parti et lui permettre de participer activement à l'administration de son parti", à tous les niveaux.

Il veut encore établir des secrétariats régionaux, animés par des permanents, et procurer aux militants les services essentiels dont ils ont besoin. Il faut éviter, dit-il, les contradictions, la confusion et le désordre qui naissent d'une situation telle que les directives, émanant de Québec ou de Montréal, ont été conçues sans consultation avec les comtés.

"Nous croyons donc, dit-il, qu'il ne s'agit plus de savoir si les détenteurs des postes exécutifs de la Fédération viendront de Montréal ou de Québec, mais de réorganiser les structures administratives de la Fédération sur le plan régional".

M. Kierans propose de modifier la constitution de la FLQ afin de rendre plus efficaces les services de la Fédération ; plus démocratique, l'administration de ses finances.

"Le parti libéral du Québec n'a jamais craint de mettre de l'avant des mesures audacieuses et d'agir au grand jour. Nous avons la ferme conviction que c'est dans cet esprit que le parti libéral du Québec doit se remettre à la tâche et que c'est à cette condition seulement que nous pourrons regagner la confiance du peuple du Québec lors des prochaines élections."

Philippe Casgrain, candidat du "trio" à la trésorerie

Dans cinq mois, Philippe Casgrain aura 40 ans. En même temps qu'un anniversaire de naissance, il pourra "célébrer" ses 20 ans d'action politique. Depuis 1948, en effet, il milite dans le parti libéral. Presque deux générations. Il se met à évoquer toutes ces luttes. Des noms surgissent : Lapalme, Nadeau, Courcy, Gérin-Lajoie, Lesage. C'est un "vieux routier". Il a parlé sur toutes les tribunes. Il a connu toutes les époques, toutes les organisations. Même les plus vieux, les plus anciens disent de lui : "Casgrain, lui y connait ça !"

Mais il reste remarquablement jeune. Etonné et curieux devant les idées, les hommes, les événements. Très sensible, chaleureux. On voudrait l'écouter durant des heures. Il respecte son interlocuteur mais sait le contredire. Ce qui frappe surtout, c'est la passion qu'il met à parler des libertés individuelles, des "libertés civiles", sa propension à contester l' "Autorité" (avec un grand "A"), en même temps que son aversion pour toute forme de nationalisme qui risque de déboucher sur des aventures incertaines. A tel point qu'il se méfie du nationalisme tout court. On croirait, par moments, entendre Pierre Elliott-Trudeau ! Sur le plan social, il va plus loin que beaucoup de ses collègues libéraux; il se fallierait, en dernière analyse, à toute politique qui éliminerait la pauvreté et les inégalités sociales.

Issu de la grande lignée des Casgrain (son père s'appelle Perrault Casgrain), il n'a pas la vanité des "grandes familles", ni la désagréable assurance tranquille des possédants qui les constituent.

Et sa femme — c'est trop connu — s'appelle Marie-Claire Kirkland-Casgrain. On a tout dit sur "le mari de madame", sauf ceci qui est presque émouvant :

"Mon mari, disait-elle l'autre soir à Sorel, c'est un homme remarquable. Un organisateur exceptionnel. Pensez donc, il a réussi à faire élire une femme, la première fois avec 25,000 voix de majorité, puis avec 50,000 voix de majorité. Et voilà ce qu'il faut à la Fédération libérale !" Et, au cours d'une conversation, Mme Casgrain soulignait que son mari, loin de répudier les ruraux comme des adversaires ont pu le prétendre, connait bien la province pour avoir passé 25 ans de sa vie à Rimouski où il est né. "Philippe, disait-elle, est un optimiste né. Il est très courageux, très ouvert et n'hésite pas à défendre ses idées jusqu'au bout. Et son courage est contagieux. J'en sais quelque chose, moi..."

Organisateur, il ne l'a pas seulement été dans le parti libéral· mais aussi dans le Barreau où il a occupé divers postes, au Barreau de Montréal, au Barreau de la Province et à l'Association du Barreau canadien. Et quand le bâtonnier général, Me Campbell, a décidé d'exposer sur la place publique quelques-unes des préoccupations de la profession, au dîner du Barreau de Montréal, il y a deux semaines, Me Casgrain n'était pas étranger à cette initiative. Il comprend mal ses collègues qui se méfient constamment de la presse et des journalistes. Il accepte mal qu'on veuille dissimuler ou nier les problèmes.

C'est pourquoi, en posant sa candidature au poste de trésorier, solidaire de Marc Brière et d'Eric Kierans, il déclare avec une désarmante simplicité: "Je me présente au poste de trésorier de la Fédération et je trouve normal que les officiers élus de la Fédération d'un parti adulte, aient quelque chose à dire dans l'administration de leurs finances."

"Il se peut, confiait-il l'autre soir, que je sois battu au congrès. Il se peut même que Brière et Kierans soient battus. Je ne le crois pas, mais cela reste possible; soyons réalistes. Qu'importe, les idées que nous aurons défendues et répandues resteront valables et ne seront pas battues. Elles s'inscrivent dans le destin du parti, d'un parti démocratique. Nous avons le progrès de notre côté! Et la logique! Les délégués le reconnaitront."

Air Canada

(Suite de la première page)

fondée sur l'espoir illusoire qu'Air Canada ne puisse pas se défendre et ne se défende pas contre la cupidité".

Le président d'Air Canada a nié que le gouvernement ait interdit à la société d'outrepasser la limite de 18 pour cent d'augmentation pour deux ans afin de ne pas nuire aux négociations du rail, où Ottawa a imposé un règlement de cet ordre aux cheminots. Il a ajouté qu'il ignorait si de telles directives avaient été faites au médiateur, confiant toutefois qu'il en doutait sérieusement.

M. McGregor ne voit pas de rapport non plus entre la grève des mécaniciens canadiens et celle qu'ont faite l'été dernier leurs confrères américains, membres du même syndicat. Il a signalé qu'en vertu des dernières offres patronales les travailleurs des deux pays auraient le même salaire au terme de la deuxième année du contrat canadien. A l'heure actuelle, a-t-il précisé, les salaires canadiens représentent 93 pour cent des salaires américains.

Le président juge sage la décision du ministre fédéral du travail M. Nicholson confirmée hier en Chambre, de ne pas intervenir pour l'instant dans le conflit. Il a dit ne pas souhaiter une intervention du gouvernement mais a reconnu qu'il faut distinguer entre intervention gouvernementale et nomination d'un médiateur par le gouvernement. Enfin il s'est opposé à l'idée d'un retour au travail imposé par le parlement, exprimant l'avis que les employés n'accompliraient pas leur travail de manière satisfaisante s'ils étaient forcés de le faire.

"En somme vous exigez que tout compromis vienne du syndicat?" lui a-t-on demandé. "Oui". — "Vous vous attendez à ce que le syndicat renonce à ses exigences actuelles?" — "C'est exact". M. McGregor a précisé que la société avait fait toutes les concessions possibles et n'était plus en mesure d'en faire.

Des quelque 8,000 employés d'Air Canada qui ne sont pas en grève, environ la moitié ont été mis à pied à cause du conflit. D'autre part les passagers habituels de la société ont recours aux automobiles, aux autobus, aux trains et aux sociétés aériennes régionales qui ont eu la permission d'offrir des services provisoires sur les routes d'Air Canada.

Houle

(Suite de la première page)

raient dû faire une grosse publicité sur la grève éventuelle des employés des postes, a-t-il expliqué, mais ils ont refusé d'agir ainsi.

Deuxièmement, le fait que les syndiqués ont donné carte blanche au comité de négociations. A l'avenir, a-t-il dit, il faudra que le comité de négociation fasse rapport aux membres à toutes les étapes et qu'il ne soit pas autorisé à signer quelque entente que ce soit avant qu'elle n'ait été approuvée par les membres.

M. Houle a déclaré que les négociateurs syndicaux ont laissé entendre que le ministre fédéral du revenu, M. Benson, leur a dit que le gouvernement Pearson pourrait adopter une loi d'exception interdisant la grève des employés des postes et des facteurs. L'existence de cette supposée crainte d'une loi d'exception n'est pas prouvée, a-t-il dit. De toute façon, les négociateurs auraient dû répondre à M. Benson qu'il faisait du chantage en disant cela.

A propos des négociateurs, M. Houle, qui n'échappe pas tout à fait à l'emprise de la calvitie, bien au contraire, a dit: "C'est bien beau la jeunesse, des p'tits gars de 25-26 ans avec tous leurs cheveux! La prochaine fois, il va falloir ramasser ce qu'il y a de mieux comme expérience et jeter cela à la face de l'employeur."

Il existait dans la salle un certain ressentiment contre les facteurs (qui sont membres d'un autre syndicat). M. Houle s'est porté à la défense des facteurs en disant qu'ils ont appuyé les employés des postes, mais que leur syndicat est noyauté au sommet par "une gang d'avachis."

M. Houle a souhaité que les 30,000 employés du ministère des postes se regroupent dans un seul syndicat. "Après ça, on n'aura pas besoin de leur centrale syndicale (le Congrès du travail du Canada); on conduirait notre affaire tout seuls." Avant M. Houle, un orateur a fait huer le CTC par l'assistance, tout en rappelant que le président de la Fédération des travailleurs du Québec (CTC), M. Louis Laberge, avait donné un bon coup de main aux employés des postes lors de l'arrêt de travail de l'an dernier.

Aucune résolution n'a été présentée au cours de la réunion qui a été de courte durée et qui s'est terminée dans une certaine confusion, alors que certains syndiqués criaient: "On veut la grève!"

Le rédacteur en chef du McGill Daily, congédié

Le comité exécutif de l'Association des étudiants de l'université McGill a congédié le rédacteur en chef du "McGill Daily", le plus ancien quotidien étudiant au Canada.

Au cours d'une réunion qui a duré plus de six heures, la direction de l'association a également réclamé la démission des autres membres du comité directeur du journal.

Les autres membres de la rédaction du "McGill Daily" ayant démissionné en guise de protestation, il ne restait plus à l'association que d'en suspendre la publication.

Cette décision met fin à deux ans de chamaillage entre l'association étudiante et la direction du journal. Le comité exécutif doit se réunir lundi soir pour nommer un autre rédacteur en chef.

L'assemblée générale de l'association se réunira également lundi midi, et l'on s'attend à ce que la réunion soit orageuse, puisqu'elle a été convoquée à la suite d'une pétition portant la signature de plus de 300 étudiants qui appuient les démissionnaires et réclament la restauration d'une tradition selon laquelle le comité directeur du journal est désigné chaque année par le comité sortant de charge.

Aquin

(Suite de la première page)

écutif de la F.L.Q. et transmis à la presse par son président, le Dr Irénée Lapierre:

"Lors de sa dernière réunion, jeudi, 17 novembre, au Club de Réforme de Montréal, avant le 12e congrès de la Fédération libérale du Québec, l'Exécutif a été saisi de la démission du président de la commission du congrès, Me François Aquin. Sur une proposition du vice-président pour la Mauricie, M. Alfred Flageolle, secondé par le vice-président pour les Alléghanys, Dr Camille Leveillé, il a été unanimement résolu de refuser sa démission.

"De plus, l'Exécutif a été entièrement d'accord que Me Aquin comme il l'avait déclaré au cours de sa conférence de presse (jeudi après-midi), soit libre pendant le congrès de travailler pour les candidats de son choix. A cette condition, Me Aquin a accepté de demeurer à son poste de président de la Commission du congrès."

Voici le texte de la déclaration qu'avait remise à la presse M. Aquin, plus tôt dans la journée d'hier:

"A l'occasion d'une conférence de presse, quelques députés, dont l'assistant whip du parti libéral du Québec, (M. L.-P. Lacroix) ont déclaré mercredi que quelques députés seulement appuyaient la candidature de MM. Kierans, Brière, Casgrain, puisque la majorité était contre le principe de la candidature collective. Ils ont affirmé que ce principe était anti-démocratique et il a également été question de loyauté envers le chef du parti.

"Je tiens donc à déclarer que M. Lesage, chef du parti libéral du Québec, avec lequel je travaille dans le parti depuis 1958, et dont j'estime les qualités extraordinaires, a l'appui unanime de tous les libéraux du Québec.

"Je suis en faveur du principe de candidatures collectives. La venue d'une équipe à la direction de la Fédération libérale du Québec n'a rien d'antidémocratique.

"J'appuie entièrement les candidatures de MM. Kierans, Brière et Casgrain.

"A titre de président de la commission des conrgrès, je ne suis pas intervenu publiquement jusqu'à maintenant. Mais dans les circonstances, je donne ma démission aujourd'hui comme président de la commission des congrès. Comme simple militant, je serai plus à l'aise pour faire la lutte en faveur de la démocratie au congrès.

"D'ailleurs, tout le travail de préparation du congrès a été accompli à ce jour et la personne qui me remplacera saura sans difficultés remplir la tâche."

La Chambre

(Suite de la première page)

Les conservateurs ont de nouveau bloqué l'adoption du projet de loi mercredi, mais hier le projet a été rapidement adopté. Avant de devenir loi, le projet devra maintenant être accepté par le Sénat.

M. Gerald Baldwin, député conservateur de Peace River, qui a lancé l'attaque des conservateurs en faveur d'une étude de la décision, a déclaré que le comité des comptes publics peut avoir une discussion utile. Le comite peut décider si des changements sont requis en vue de sauvegarder le droit du Parlement de contrôler les dépenses publiques, a-t-il déclaré.

M. Ralph Cowan, libéral de York Humber, qui a écorché le gouvernement mercredi pour l'attitude qu'il a adoptée à ce sujet, a de nouveau répété ses objections hier. Il aurait préféré que le projet de loi soit adopté, au besoin en obligeant la Chambre à siéger 24 heures par jour ou en mettant fin au débat par une résolution de clôture. Mais prendre l'argent approuvé pour une fin et l'utiliser à d'autres fins est contraire aux principes du parti libéral, a-t-il dit. Avant de s'asseoir hier, s'adressant à ses collègues du parti libéral, il a dit: "Je vous le demande, et je ne ris pas, suis-je dans le parti libéral?"

Juridiction

(Suite de la page 3)

Me Jean-Guy Houde, un de ceux qui a collaboré à la préparation du mémoire de la SNF, a répondu qu'Ottawa avait le droit, évidemment, de réglementer ce qui constitue les objets de ces compagnies mais qu'il ne pouvait imposer des réglementations provinciales. Or chaque cas est un cas d'espèce et nécessiterait une étude approfondie.

Il est ressorti finalement du débat qu'il s'agit là avant tout d'un problème d'ordre politique qui s'insère dans le grand débat public qui a présentement lieu sur l'avenir de la Confédération canadienne.

Eboulements

(Suite de la page 3)

Entre-temps, des ingénieurs de la firme ont passé toute la journée d'hier sur les lieux du sinistre pour essayer d'en préciser les causes.

Des rapports préliminaires veulent que les pluies torrentielles des derniers jours soient la cause majeure de l'effondrement de la paroi de béton armé.

On a aussi émis l'opinion que de légères secousses sismiques aient pu contribuer à l'éclatement du réservoir-barrage. La région des Eboulements est notamment reconnue comme étant l'épicentre de phénomènes du genre.

Le caucus

(Suite de la première page)

Les observateurs continuent de s'interroger sur le comportement de M. Diefenbaker, lundi, lorsqu'il s'adressa aux délégués. On estime qu'il eût pu, sinon triompher, du moins éviter le scission du parti si seulement, au lieu de menacer les partisans de sa présence éternelle, il eût menacé de les abandonner.

S'il avait rappelé, calmement, qu'il était mortel, comme les autres, sans doute l'eût-il emporté. La Presse canadienne rapportait hier que M. E.A. Goodman, président du comité des résolutions, tenta en vain de convaincre M. Diefenbaker de démissionner dans les six mois. Si le leader l'avait accepté, il aurait été accueilli en triomphe. Une fois encore, lorsque M. Camp, son adversaire, fut réélu à la présidence, M. Goodman multiplia les démarches auprès de son chef.

Le compromis de M. Goodman aurait au moins permis d'éviter que le parti ne se déchire en deux publiquement. M. Diefenbaker le refusa, et au lieu, fit une apparition dramatique dans le hall du Château Laurier, mercredi avant-midi.

Tous les efforts ont été tentés pour éviter que M. Diefenbaker n'ait à subir l'humiliation. Le leader de l'opposition a préféré déchirer sa chemise, se laisser frapper en plein coeur, et exhiber ensuite ses plaies. C'est là un comportement qui n'a peut-être rien à voir avec la politique.

Martin

(Suite de la première page)

C'est également en tenant compte de cette situation que Washington se refuse à ouvrir une porte (même si celle-ci ne sera pas franchie) à Pékin.

Le débat qui pourra être dominé par le dépôt d'une résolution nouvelle rédigée par le Canada, l'Italie, la Belgique et quelques autres pays, sera cependant la répétition presque parfaite de celui des autres années.

Le scénario restera le même: les Etats-Unis demanderont que cette question de l'admission soit considérée comme importante, donc requérant les deux-tiers des voix; au premier vote, majorité pour donner raison à Washington; au deuxième vote majorité simple, donc insuffisante, sur la résolution de l'admission.

Ce n'est qu'alors que le Canada déposera sa proposition d'un comité d'étude (qui fera ou non état des deux Chines). Les démarches se poursuivant actuellement dans un certain nombre de capitales, il est aujourd'hui difficile de prévoir si elle sera acceptée.

La Cour

(Suite de la première page)

lature à laquelle seule il est responsable;

"Les ministres de la Couronne et membres de la Législature dans l'accomplissement de leurs attributions et de leurs fonctions ne doivent d'allégeance qu'à Sa Majesté, au chef de la province, ne sont responsables qu'à la Législature et doivent être à l'abri des pressions qui peuvent résulter de tout assujettissement à un droit de remontrance ou de discipline que prétendraient exercer sur eux le corps professionnel, association ou union syndicale auxquels ils appartiennent, ces derniers n'ayant aucun droit de regard sur les actes posés par leurs membres agissant en telle qualité;

"Aussi, votre requérant a droit à l'immunité qui s'attache à ses fonctions et n'est pas justiciable aux intimés des actes posés, décisions prises et opinions exprimées, alors qu'il est ou était ministre de la Couronne, sur les questions relevant de sa compétence comme tel".

Plus loin, le requérant rappelle les circonstances dans lesquelles il prononça la causerie de Drummondville:

"Cette causerie était adressée à des avocats, référait à la situation du combat contre le crime organisé, décrivait des écueils à éviter, fournissait des exemples, et exhortait les auditeurs de votre requérant à prêter main forte aux réformes qui s'imposaient dans l'administration de la justice dont le Barreau fait partie, la surveillance du tout faisant partie des attributions de votre requérant".

Me Wagner conteste la juridiction du Barreau dans ce cas:

"Malgré l'immunité et les droits de votre requérant plus haut mentionnés, le Conseil du Barreau de Montréal a décidé de procéder à l'instruction de la plainte et plusieurs séances d'enquête et auditions eurent lieu, les intimés assumant ainsi des pouvoirs de discipline sur votre requérant et un droit de regard et de surveillance sur ses actes comme ministre de la Couronne;

"Votre requérant a décliné la juridiction des intimés avant le début de l'instruction, mais son objection fut prestement rejetée par le Conseil intimé;

(...)

"A raison des faits ci-dessus, les intimés, Barreau de Montréal et son Conseil, n'avait aucune juridiction pour instruire la dite plainte et rendre la dite décision et en ce faisant, ils ont excédé leur juridiction".

Un policier est congédié pour mauvaise conduite

Un policier de la ville de Montréal vient d'être congédié en raison de sa "conduite incompatible avec son état de policier et préjudiciable au bon renom du service de la police".

Le comité exécutif a approuvé hier un rapport soumis par le directeur, M. Jean-Paul Gilbert, et recommandant le renvoi du constable Jean-Guy Lefebvre, à la suite de sa comparution à deux reprises devant le conseil de discipline, en octobre dernier.

Selon le rapport détaillé soumis au comité exécutif, le constable aurait enfreint les dispositions de l'article 6.04 (9) du code de discipline de la police.

Le 18 septembre, alors qu'il agissait comme portier à un restaurant de l'est de la rue Sainte-Catherine, l'ex-constable s'est porté à l'assaut d'un citoyen, au cours d'un "argument" avec quatre individus qui désiraient entrer au restaurant.

Le 14 octobre, alors qu'il était en service au poste de police numéro 4 et assigné comme factionnaire, l'ex-constable a frappé avec ses poings un détenu à la figure, le blessant au-dessus de l'oeil droit; le détenu dut être transporté à l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc.

Le policier comptait 8 années et cinq mois de service, au cours desquelles, toujours selon le dossier, il a obtenu sept mentions pour bon travail et s'est rendu coupable de huit manquements graves à la discipline, dont les deux derniers qui lui ont valu son renvoi.

Ottawa

(Suite de la première page)

dépenses consacrées à cette fin durant l'année fiscale en cours.

Radio-Canada requiert $1 million de plus, ce qui porte à $114,484,000 ses dépenses pour 1966-67.

Le programme des travaux d'hiver nécessite $50 millions pour la période qui a commencé le 1er novembre dernier. La date à laquelle le programme prendra fin le printemps prochain n'a pas encore été annoncée.

Une somme de $2,000,000 servira à construire des écoles pour les Indiens.

Une somme de $478,000 est destinée à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ce qui porte à $4,980,655 les sommes d'argent qui ont été réservées à la Commission Laurendeau-Dunton depuis qu'elle a été mise sur pied à l'automne 1963.

La Commission d'enquête sur la fiscalité, de son côté, recevra $430,000, ce qui porte à $2,779,079 le total de ses dépenses depuis 1963.

Le ministère du développement rural requiert $2,500,000 pour subventionner le transport de grains depuis les Prairies jusque dans l'Est et l'Ouest du Canada.

Une somme initiale de $265,000 est prévue pour les visites officielles d'hommes d'Etat au cours de l'année du centenaire de la Confédération.

Une subvention préliminaire de $1,200,000 est inscrite pour la construction d'un édifice des sports et des expositions commerciales. Elle sera versée à la Pacific National Exhibition, de Vancouver.

Kierans: le parti

(Suite de la première page)

exécutif (sept membres) l'état de la caisse et des fonds, mais ne révélera pas les noms des souscripteurs. Il est donc faux de prétendre que nous voulons "rendre public" l'état des finances du parti. Nous n'avons jamais réclamé cela. Nos adversaires continuent pourtant de le laisser croire.

● M. Brière a ensuite souligné que la mise en place de structures nouvelles, la régionalisation du parti, la démocratisation des finances n'ont aucun caractère idéologique. Il n'est pas question, a-t-il dit, d'emprisonner le chef, de lui dicter une ligne de conduite. Le chef demeure libre quant aux orientations politiques et idéologiques du parti.

● M. Kierans devait insister sur ce dernier point: les reformes que nous proposons ont, en définitive, un caractère administratif. La Fédération ne fonctionne pas comme il convient: son budget est arbitraire et mal défini; ses permanents ne sont pas assez nombreux; elle n'a pas vraiment de comtié exécutif. C'est à ces problèmes-là que nous voulons apporter des solutions, des problèmes que tous les militants ont perçus au cours de la campagne électorale de mai et de juin derniers.

— Ne craignez-vous pas, demande un journaliste, une scission au congrès, un débat violent, des querelles?

Tous trois font signe que non. M. Casgrain apporte cependant des précisions: "Nous en discuterons, c'est entendu. Quoi de plus naturel que de discuter politique dans le congrès d'un parti politique?"

— Et si vous êtes battus?

M. Kierans répond qu'ils accepteront la décision du congrès.

— N'avez-vous pas rencontré des foyers d'opposition au cours de votre tournée en province?

— Bien sûr, reconnait M. Casgrain. Il s'agit de faire valoir les avantages d'une réforme. Il s'agit d'aller de l'avant. Cela n'est pas toujours accepté du premier coup. Et puis, notre campagne n'était pas un concours de popularité. Nous ne sommes pas les "Classels"! (Il s'agit d'un ensemble de jeunes musiciens-chanteurs vêtus de blancs, de la tête au pied, qui jouit d'une grande popularité auprès des adolescents).

Enfin, M. Brière tient à réfuter la thèse de certains de ses adversaires qui établissent une distinction, voire une opposition, entre "militants" et "parlementaires." "Tous, dit-il, nous sommes des militants, parlementaires et non-parlementaires. Il s'agit seulement d'assurer entre les uns et les autres une plus grande coordination."

Renseignements pris à diverses sources depuis trois jours, la cote du trio Kierans-Brière-Casgrain a sensiblement remonté parmi les délégués. L'élection de M. Kierans semble définitivement acquise. Celle de M. Brière, très douteuse encore la semaine dernière, devient probable; celle, enfin, de M. Casgrain — du moins d'après des observateurs — ne semble plus faire de doute.

District électoral de SAINT-LOUIS

Rapport sommaire de dépenses électorales de

M. SAMUEL WALSH

candidat

à l'élection générale du 5 juin 1966

1. Dépenses personnelles du candidat	$ —
2. Location de locaux	$ —
3. Services	$ —
4. Frais de voyage et louage de voiture	$ —
5. Articles fournis	$311.30
6. Publicité	$ —
7. Créances contestées	$ —
TOTAL:	$311.30

Signé: CLAIR DASALVA
Agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
BENNIE LABIS

Voir Naples et mourir...
Visiter Le Cartier...
et vouloir y vivre!

le CARTIER

PEEL ET SHERBROOKE

Location et gérance: Montreal Trust
Tél.: 845-0422

MARCHAND
véritablement
canadien-français

EXPOSEZ VOS IDÉES

grâce au cours

DALE CARNEGIE EN FRANÇAIS

Dale Carnegie

Assistez gratuitement à une séance

SAMEDI MATIN

le 19 nov., à 9 hres a.m.

Suite M-35, Hôtel Mt-Royal
1455, rue Peel, Montréal

Information: Jacques de Bellefeuille
695-5098 — 845-5264

Les gens progressifs suivent le cours Dale Carnegie
c'est un cours pour vous

53 ans d'expérience — 1,200,000 diplômés

— RENDEZ-VOUS EN METRO —
(Descendez à la station Peel)

Deux autres syndicats de professeurs boycottent un comité gouvernemental

Le Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec et le Syndicat professionnel des enseignants dénoncent la politique de consultation du gouvernement et annoncent qu'ils boycottent le Comité du plan de développement scolaire. Les deux syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux appuient ainsi la Corporation des instituteurs catholiques du Québec dans sa lutte contre les récentes directives du ministère de l'éducation relatives aux négociations entre commissions scolaires et syndicats d'enseignants. Les deux syndicats n'en réaffirment pas moins que, contrairement à la CIC, ils préconisent la participation du gouvernement à ces négociations.

Les deux syndicats de la CSN groupent 4,000 membres, soit des professeurs qui sont à l'emploi, d'une part des collèges classiques, d'autre part du gouvernement. Les exécutifs des deux syndicats ont fait connaître leur attitude dans un communiqué qu'ils ont envoyé hier aux journaux.

Ils déclarent qu'ils n'ont pas été satisfaits des explications que le ministre de l'éducation, M. Jean-Jacques Bertrand, a données mardi aux membres du Comité du plan de développement scolaire et dimanche soir à la télévision pour justifier le fait que ce comité n'avait pas été consulté sur les directives du 14 octobre dernier.

Dénonçant la politique de consultation du gouvernement, le communiqué déclare :

"Le ministère de l'éducation devra cesser de se payer de mots avec sa prétendue politique de consultation. Il devra établir si oui ou non il entend sérieusement consulter les corps intermédiaires qui délèguent des représentants dans les divers comités consultatifs gouvernementaux. La politique constante du ministère à ce sujet, tant avant le 5 juin que depuis, a été de consulter lorsque cela faisait son affaire et de prendre unilatéralement les décisions lorsqu'il pressentait qu'un groupe ou l'autre aurait de fortes objections aux politiques qu'il entendait prendre.

"Le SPEQ a déjà fait face à cette politique de décisions sans consultation lors de la modification du calendrier scolaire de l'enseignement spécialisé, en août 1965. C'est maintenant au tour de la CIC d'y faire face. N'importe lequel des organismes représentés au Comité du plan de développement scolaire ou ailleurs pourra un jour faire face à cette politique de force lorsque cette politique n'affecte qu'un groupement ou un petit nombre d'entre eux. Le principe de la consultation est beaucoup trop important pour que nous laissions ainsi le gouvernement en faire fi sans réagir. C'est pourquoi, bien que nous ne soyons pas d'accord avec la politique de négociation préconisée par la CIC, nous avons décidé d'appuyer le boycottage qu'elle fait des séances du Comité du plan de développement scolaire et de cesser de siéger aux séances de ce comité."

Le communiqué continue : "Nous ne contestons pas au gouvernement le droit et le devoir de décider en fonction du bien commun mais nous croyons au principe de la consultation qu'il a lui-même défendu et préconisé et nous pensons que les décisions doivent être prises après discussion avec les principaux intéressés même si par la suite ces décisions devraient être contraires à leur avis. En émettant sa directive du 14 octobre, le gouvernement n'a pas respecté ce principe fondamental. C'est pourquoi nous nous retirons temporairement du Comité du plan de développement scolaire. C'est cependant là que s'arrête, et nous tenons à le souligner, notre appui à l'action présente de la CIC.

La régionale LeRoyer ampute le salaire de ses professeurs qui feraient "la grève du zèle"

Le syndicat des professeurs de la régionale LeRoyer, qui englobe l'extrémité est de l'île de Montréal, a annoncé hier que la régionale a donné suite à ses menaces d'amputer le salaire de ses enseignants si ceux-ci ne mettaient pas fin à leur "grève du zèle".

Le chèque de paie que les enseignants viennent de recevoir comporte une rétenue de 1/200 de leur traitement annuel. La régionale explique dans une lettre que c'est à cause du refus des enseignants de participer à une journée pédagogique que la régionale avait convoquée le 1er novembre dernier, alors que les élèves étaient en congé à l'occasion de la Toussaint.

Le syndicat déclare que "cette retenue de salaire n'a pas sa raison d'être car tous les professeurs étaient présents. Ce sont les commissaires et leurs représentants qui ne s'y sont pas présentés. Malgré cette absence, les professeurs sont restés en réunion pédagogique mais se voient privés de ce qui leur est dû."

Le syndicat déclare en outre que "les professeurs de la régionale LeRoyer n'ont plus le droit d'être malades". Depuis le 28 octobre, explique-t-il, la régionale retient 1/200 du salaire annuel pour chaque journée d'absence d'un professeur attribuable à la maladie. Jusque là, en dépit de l'absence de toute convention collective, les professeurs bénéficiaient d'une banque de congés en maladie de 15 jours par année.

Le syndicat ajoute : "Ces mesures de représailles illégales nous reportent au Moyen Age et il devient évident qu'enseigner sous de telles conditions de travail est impossible".

La psychiatrie, au service de la justice

QUEBEC — Une clinique d'évaluation psychiatrique est maintenant à la disposition des juges de langue française de la Cour du bien-être social de la ville de Montréal. Ce nouveau service a été inauguré le 30 octobre dernier, après qu'une entente eut été conclue entre des représentants du ministère de la santé (services psychiatriques), de la famille et du bien-être social (services à l'enfance et à la jeunesse) et du ministère de la justice en la personne du juge en chef J.-P. Lavallée.

Le but de cette entreprise est d'offrir aux juges, sur demande, une opinion psychiatrique immédiate qui puisse les guider dans leurs décisions et leurs recommandations. La clinique s'appuiera, pour approfondir le diagnostic, sur les cliniques pédo-psychiatriques des secteurs métropolitains, et pour assurer la réadaptation, sur les institutions des trois ministères concernés.

L'administration générale de cette clinique relève du juge en chef J.-P. Lavallée, tandis que sa direction médicale incombe au docteur Jean-Louis Lapointe, surintendant médical de l'hôpital Mont-Providence. Quatre psychiatres à temps partiel assurent les services.

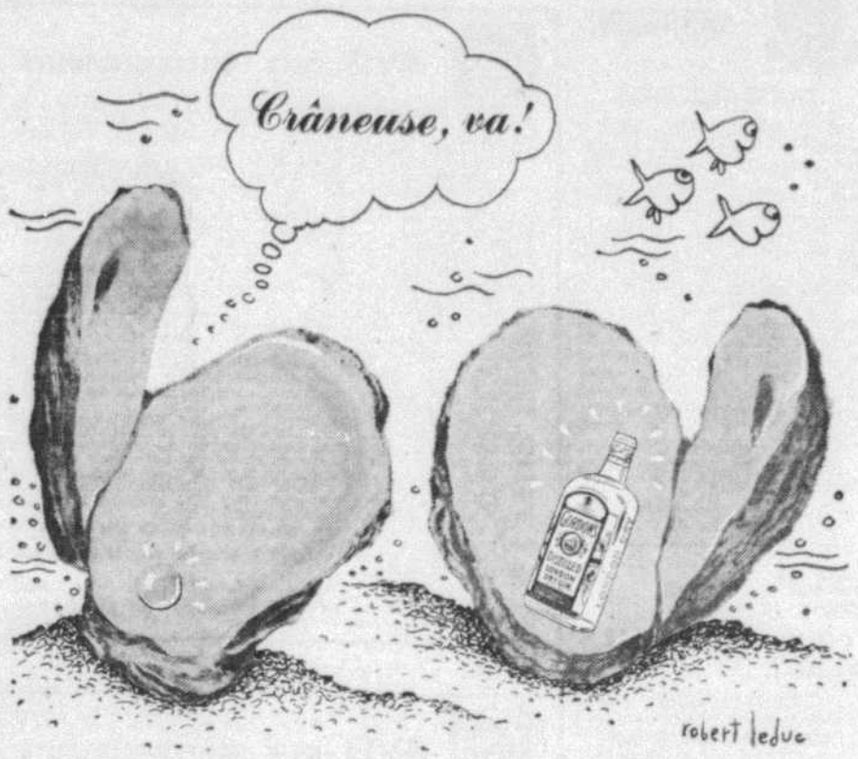

Votre tour va venir

Si vous n'avez pu encore nous atteindre par téléphone, veuillez nous excuser.

Tant de personnes nous appellent pour réserver des places ou pour obtenir des renseignements que nos appareils sont constamment occupés.

Ne perdez pas patience. Nous faisons tout notre possible pour assurer votre transport à l'heure et à la destination que vous désirez.

CN

LE VIN APÉRITIF CHIC, IMPORTÉ DE FRANCE
CODE NO 540-B $ 2.20

DANS LE PROJET DE LOI SUR LES TRANSPORTS

Pickersgill tient à la formule du taux plafonné

OTTAWA — Le ministre des transports a été clair hier : il n'a aucunement l'intention d'amender la section du projet de loi gouvernemental relatif aux transports qui plafonne les taux du transport des marchandises par chemins de fer.

M. Pickersgill a dit au comité des transports des Communes que la formule du taux maximal, qui sera mise à la disposition de ceux qui sont captifs du transport par rail, suit une idée de base du rapport MacPherson sur le transport ferroviaire au Canada.

L'établissement de toute autre formule par le gouvernement, a-t-il dit, consisterait de sa part, à se substituer à une enquête très exhaustive et de très grande ampleur qui a été faite sur cette question. De plus, cela retarderait probablement l'adoption de la législation de telle sorte que le Parlement ne pourrait pas l'adopter au cours de la présente session.

M. Pickersgill a fait ces commentaires alors que le gouvernement du Manitoba a présenté un mémoire de 40,000 mots durant une audience qui a duré deux heures et demie. Le mémoire indique que la formule du taux maximal est trop rigide et qu'elle imposerait à certains expéditeurs une proportion injuste des coûts des chemins de fer.

M. Pickersgill a dit qu'il ne croit pas que la formule soit autre chose de plus qu'une mesure de protection. Les chemins de fer préféreront rester en-dessous du taux maximal plutôt que de créer une situation en vertu de laquelle les expéditeurs chercheraient un soulagement dans la formule, a-t-il expliqué.

Quoi qu'il en soit, la formule ne constitue pas la plus importante disposition du projet de loi. Il semble que les dispositions relatives aux procédures d'appel contre les taux causent plus d'inquiétudes aux gens concernés.

Nixon devient leader libéral en Ontario

TORONTO — Robert Nixon, membre de l'Assemblée législative de l'Ontario pour le comté de Brant, a été nommé leader parlementaire libéral par un caucus du parti, hier.

M. Nixon, 38 ans, a déclaré plus tard au cours d'une conférence de presse qu'il ne pensait pas être candidat au leadership provincial en remplacement de Andres Thompson, forcé de démissionner mercredi pour des raisons de santé. Une convention sera tenue bientôt.

M. Nixon a ajouté que les possibilités d'une élection provinciale au printemps prochain sont très grandes, et "qu'une campagne chaudement contestée en vue du leadership serait préjudiciable au parti."

Le fils de Harry Nixon, premier ministre de l'Ontario en 1943, a déclaré que le parti devrait être fort pour soutenir une seule personne comme leader, et "je ne crois pas avoir en ce moment le support nécessaire," a-t-il ajouté.

D'UN OCEAN A L'AUTRE

Lamarsh : le BGR est libre

OTTAWA — Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pourra prendre les décisions qu'il voudra "sans entrave aucune". Le secrétaire d'Etat Judy LaMarsh en a donné l'assurance aux Communes, en réponse à une requête du député conservateur de St-John-Albert. M. Thomas Bell l'avait priée d'enquêter sur "la multiplicité de propriété" qui résulterait du projet de la station de radio CHUM de Toronto de prendre le contrôle des stations de radio CFRA et CFMO-FM d'Ottawa. Le BGR a étudié hier ce projet mais ne fera ses recommandations que plus tard.

Mlle LaMarsh a déclaré qu'elle ne croyait pas être obligée, de par ses fonctions, de demander au BGR s'il croyait bien s'acquitter de sa tâche. Elle a ajouté que si M. Bell avait des preuves du contraire, la situation serait différente. De date récente, le gouvernement et le BGR ont tous deux exprimé l'opinion que la multiplicité de propriété, en matière de radiodiffusion, ne serait peut-être pas souhaitable.

Trop d'argent pour les juges ?

OTTAWA — Les juges qui président des commissions d'enquête ou des conseils d'arbitrage devraient se faire tout simplement rembourser leurs dépenses plutôt que se faire payer des montants forfaitaires à la journée, a déclaré l'auditeur général du Canada, M. Maxwell Henderson, devant le comité parlementaire qui étudie son rapport pour l'année 1966. Faisant une allusion évidente au juge Samuel Freedman, qui a étudié le problème des suppressions de certains arrêts des trains du CN dans l'Ouest, M. Henderson a évoqué le cas d'un juge qui était payé $100 par jour plus menues dépenses alors qu'il habitait chez lui. D'après le rapport, le juge Freedman a reçu $13,200 en une année.

Les juges et les honnêtes gens

KINGSTON (Ont.) — David Lockett, démis comme juge de paix il y a deux ans, a révélé que durant ses 15 années de service, il avait demandé et donné lui-même plusieurs faveurs et qu'il avait vu des juges en accorder à des politiciens.

"Si la mémoire ne me faisait pas défaut après deux ans, je pourrais citer des noms", a-t-il déclaré dans un communiqué mardi soir.

A l'emploi des chantiers de Kingston comme électricien, Lockett a révélé : "Il m'a fait plaisir de recommencer à travailler avec des gens honnêtes."

M. Lockett a émis le communiqué après que le procureur général Arthur Wishart eut déclaré mardi qu'il ne rendrait pas public un rapport secret préparé depuis deux ans par le gouvernement sur l'administration de la justice à Kingston, avant de savoir exactement ce que voudrait savoir le conseil de ville de Kingston.

SESSION fédérale

Pas de rapport aux Communes

OTTAWA — Le ministre du commerce, M. Robert Winters, a fait savoir aux Communes qu'à sa connaissance rien n'oblige un comité du cabinet à faire rapport à la Chambre. M. Maurice Allard (Ind. - Sherbrooke) avait demandé au ministre quand le comité qu'il préside et qui avait pour mission d'étudier la question des unités syndicales et le conflit qui oppose la CSN et le CTC, allait soumettre son rapport.

-o-

Au sujet du Vietnam

OTTAWA — Le premier ministre Lester Pearson a affirmé aux Communes que le gouvernement canadien demeurait constamment en contact avec le gouvernement américain au sujet de la situation au Vietnam. Sans avoir de proposition précise à faire, le Canada aimerait bien que cessent les bombardements américains au-dessus du Nord-Vietnam et que Hanoï cesse ses incursions au Sud-Vietnam.

-o-

Propagande haineuse

OTTAWA — Le sénateur Jean-François Pouliot, libéral du Québec, a déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'adopter au Canada une loi pour combattre la propagande haineuse. Il a signalé qu'une telle loi donnerait une très mauvaise impression de notre pays. Personne n'a jamais été persécuté au Canada a-t-il indiqué. Les Juifs, par exemple, sont tout aussi bien considérés que les Canadiens français. L'approbation unanime des membres du Sénat n'a pas été obtenue par la suite sur la création d'un comité mixte pour étudier un tel projet de loi.

-o-

Contre la grève

OTTAWA — Le sénateur Donald Cameron, libéral indépendant de l'Alberta, a déclaré qu'il s'opposera à ce qu'on accorde aux fonctionnaires fédéraux le droit de grève. Il a ajouté qu'on ne devrait tolérer aucune grève dans les services publics. Il a ajouté que le nombre toujours croissant des arrêts de travail dans divers services publics a créé un climat insoutenable au pays.

-o-

Exportation d'huile

OTTAWA — Le ministre de l'énergie, M. Jean-Luc Pépin, a déclaré hier aux Communes que son ministère travaille présentement à augmenter les exportations d'huile et qu'il annoncera en temps et lieu les résultats de ces efforts. Il répondait à M. George Hess (PC-Northumberland) qui demandait si le gouvernement envisage de ressusciter les objectifs relatifs à la production et l'exportation d'huile.

Pearson : pas de libre échange avec les Etats-U. pour l'instant

MONTEBELLO — Le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, a déclaré mercredi soir qu'il serait difficile, sinon impossible d'abattre les barrières tarifaires avec les Etats-Unis, sans être assimilés à eux sur des points de politiques étrangère, fiscale et de la défense.

M. Pearson a laissé entendre qu'on en viendrait peut-être là un jour, mais il a répété que présentement, le projet était irréalisable parce que les Etats-Unis ont trop d'argent investi dans l'industrie et les ressources canadiennes.

Ces facteurs, ajoutés aux influences culturelles, non culturelles et anti-culturelles venant du Sud, pourraient facilement et rapidement amener une unité continentale sans Canada, si un marché libre était permis entre les deux pays.

Le premier ministre a ajouté que le plus grand bien pour le Canada était de resserrer ses liens économiques avec les autres pays, car vouloir se tenir à l'écart pourrait entraîner des conséquences économiques graves pour notre pays.

"Que l'on brise peu à peu les barrières tarifaires de sorte à encourager nos fabricants canadiens à produire en plus grand nombre et à meilleure qualité leurs produits, c'est bon, mais, de là à abattre toutes les barrières tarifaires, il y a encore une trop grande marge et plusieurs de nos manufacturiers canadiens ne pourraient résister à la concurrence extérieure et seraient obligés de fermer leurs portes. Cela ne serait bon qu'à augmenter le pourcentage de chômage au Canada."

C.-B. : le leader tory démissionne

VERDON (Colombie-Britannique) — M. Stuart Fleming a déclaré mercredi soir que le conflit qui se prolonge au sein du parti conservateur de la Colombie-Britannique est l'une des raisons qui expliquent son projet de démissionner comme leader provincial.

M. Fleming a dit dans une interview avoir pris cette décision "il y a quelque temps" et en avoir informé les cadres supérieurs du parti.

"J'ai été incapable de mettre fin aux différends et au conflit au sein du parti de la Colombie-Britannique," a-t-il dit.

"J'avais espéré pouvoir trouver un terrain d'entente, mais j'ai connu un échec complet dans cette tâche que je m'étais assignée".

Il a dit que sa décision de démissionner a également été motivée par son état de santé et à cause du fait qu'il demeure dans cette localité d'Okanagan plutôt qu'à Vancouver où se trouvent les quartiers du parti.

On avait plus tôt rapporté mercredi qu'il avait dit que le conflit qui a déchiré le parti conservateur au congrès national constituait un autre facteur de sa décision, mais il a précisé au cours de l'interview qu'il a accordée ultérieurement :

"Je pensais avoir bien fait comprendre que ma décision de ne pas me présenter à nouveau à la présidence n'était pas reliée de façon précise aux événements d'aujourd'hui (mercredi)."

M. Fleming a dit avoir discuté avec les autorités du parti afin de fixer une date fin février ou début mars en vue d'un congrès annuel qui pourrait choisir un nouveau président.

Des "résidences chrétiennes" fort rentables à Vaudreuil

OTTAWA — Un jugement du bureau d'appel des impôts rendu à Ottawa mercredi a dévoilé l'histoire fabuleuse d'une entreprise capitaliste fort rentable.

Le fondateur et directeur de l'institution, située à Vaudreuil et nommée "Les résidences chrétiennes pour enfants", était le révérend Harold George Martin. Selon une information d'un ex-assistant du ministre baptiste, M. Martin serait en Pennsylvanie avec son épouse, en route vers la Floride pour y passer six semaines.

Quant à la propriété de 160 acres, à Vaudreuil, occupée par les résidences "chrétiennes" il y a six mois, elle aurait été vendue à un entrepreneur en construction.

Le ministère du revenu national a déclaré que les résidences chrétiennes n'étaient pas une organisation de charité et ne pouvaient pas par conséquent être exemptées de taxes, vu leur profit. M. Martin avait prétendu qu'il prenait soin des orphelins et des enfants négligés et abandonnés, a des coûts très bas. Le bureau du ministère a constaté au cours de son enquête que les enfants n'étaient acceptés que si l'on versait pour eux une pension variant entre $20 et $30 par semaine et que même, l'avocat du révérend Martin usait de sévérité à l'endroit de ceux qui retardaient à payer leur dû. "Il semble que quelques enfants aient été admis sans payer, mais on leur demandait alors de travailler pour leur pension."

Dans son enquête, le bureau du ministère du Revenu a découvert que, malgré son salaire annuel de $2,000 par an, le pasteur Martin payait pour ses cinq enfants des frais d'éducation très élevés. Aux conclusions de l'enquête, "Les résidences chrétiennes" devaient effectivement $350,402 pour les taxes que leur directeur aurait dû payer de 1946 à 1961. On imagine facilement que le ministère du Revenu national ne laissera pas filer entre ses doigts un si gros magot, tout "chrétien" qu'il soit.

Voit maritime : trafic accru

OTTAWA — Selon des statistiques publiées hier par l'administration de la voie maritime du St-Laurent, le volume des cargaisons transportées dans la section de la voie reliant Montréal au lac Ontario a augmenté durant la période d'avril à octobre, de près de 13 pour cent par rapport à la même période l'an dernier. Ce volume de cargaisons s'établit à l'année dernière.

Les expéditions par le canal Welland, révèlent encore les statistiques, ont accusé également des hausses, par rapport à 1965 et ont dépassé de près de 10 pour cent, le volume des sept mois correspondants l'an dernier.

Le rapport des expéditions dans la voie maritime par le canal Welland formule en tonnes est de 49,500,000 pour la période d'avril à octobre cette année contre 45,100,000 pour la période correspondante l'an dernier.

Un communiqué de l'administration de la voie maritime déclare que l'accroissement du trafic dans les deux sections de la voie maritime, en 1966, est attribuable en grande partie à l'augmentation des cargaisons en vrac, notamment celles du blé et du minerai de fer.

LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE—DEPUIS 1695
John de Kuyper & Son—Blended Gin—Distillé au Québec

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 8 novembre 1966 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Peerless Rug Limited, furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré le 17 novembre 1966 au Bureau d'enregistrement, division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1952563. Montréal, Qué., le 17 novembre 1966. Banque Canadienne Impériale de Commerce, par A.P. Nowers, gérant.

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

Avis est donné que la compagnie SERVICE DE CAMIONS PHILLIPS INC., s'adressera au secrétaire de la province pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Ross Goodwin,
avocat de la compagnie,
10, ave de Bernières,
Québec 4, P.Q.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie, de toutes les créances présentes et futures de CANADIAN GRAPHIC ART SUPPLIES LTD., ayant sa principale place d'affaires à Montréal, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 10 novembre 1966, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 14 novembre 1966, sous le no 1,951,852.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code civil, qu'un acte de transport, à titre de garantie, de toutes les créances présentes et futures de COMM-LITH CHEMICALS LTD., ayant sa principale place d'affaires à Montréal, en faveur de la Banque Canadienne Nationale, en date du 10 novembre 1966, a été enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 14 novembre 1966, sous le no 1,951,851.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Roger Bussières et François Racine opérant ensemble sous les nom et société Bussières, Racine & Associés, dont la principale place d'affaires est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q., a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada, à titre de garantie, par acte portant la date du 14e jour du mois d'octobre 1966 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Laval, P.Q., le 26e jour du mois d'octobre 1966, sous le numéro 237332.
Daté à Montréal, P.Q., ce 1er jour du mois de novembre 1966.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Prenez avis que la compagnie CHRISTIN INVESTMENTS LTD., une corporation dûment incorporée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au secrétaire de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la loi des compagnies.

Daté à Montréal, ce dix-huitième jour de novembre, mil neuf cent soixante-six.

Godin, Godin,
Mehnert & Prud'homme,
notaires
procureurs de la compagnie

NEWBORO INVESTMENT CORPORATION

AVIS

Avis est par les présentes donné que NEWBORO INVESTMENT CORPORATION, une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la cité de Montréal, province de Québec, s'adressera au procureur général de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la loi des compagnies de Québec.

Daté à Montréal, ce 16ième jour de novembre 1966.

EILEEN DAWSON
secrétaire

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention : "Modifications au système d'alarme en cas d'incendie dans l'édifice de l'aérogare à l'aéroport international de Montréal (DORVAL), P. Q." seront reçues jusqu'à 3.00 heures de l'après-midi, heure normale de l'est, le 2 décembre 1966 pour les travaux ci-haut mentionnés à l'aéroport international de Montréal, Dorval, P. Q.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande au bureau de l'Acheteur régional, Ministère des Transports, chambre 162, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport International de Montréal, Dorval, P. Q., sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.

M. BARIBEAU
Directeur régional,
Services de l'Air
Ministère des Transports
Aéroport International de Montréal
Dorval, P. Q.
Le 14 novembre 1966

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente du 9 novembre 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Independent Office Equipment Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14e jour de novembre 1966, sous le numéro 1951883.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 novembre 1966 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Barna Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 14e jour de novembre 1966, sous le numéro 1951802.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 27 octobre 1966, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures dues à Artec International Inc. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré le 14 novembre 1966 au Bureau d'enregistrement, division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1951898.
Montréal, P.Q., 14 novembre 1966.
La Banque Canadienne Impériale de Commerce, par W. Williams, gérant.

AVIS est par les présentes donné que Joyce Regina Nagine Biega, du village de Vaudreuil, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera au parlement du Canada, à sa présente ou à sa prochaine session, ou à la session subséquente, pour l'adoption d'une loi annulant la Résolution no 738 adoptée par l'honorable sénat du Canada le 11 juillet 1966, laquelle résolution dissolvait le mariage d'Alexander Biega à Joyce Regina Nagine Biega.

Daté d'Ottawa, Ontario, ce 31e jour d'août 1966.

Les procureurs
de la requérante,
Gowling, MacTavish,
Osborne & Henderson
116, rue Albert,
Ottawa, Ontario.

CITÉ DE SAINT-LÉONARD

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNE par le soussigné, ass.-secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE : —

Une assemblée publique des électeurs-propriétaires intéressés sera tenue jeudi, le 24 novembre 1966, à 7 heures p.m., à l'hôtel de ville de St-Léonard, 6025 est, boul. Métropolitain, pour l'adoption du règlement no 657, amendant le règlement no 91 et ses amendements concernant les clôtures sur les terrains industriels.

DONNE A St-Léonard,
le 14 novembre 1966.

Micheline Archambault,
ass.-secrétaire-trésorier.

CITE DE WESTMOUNT

TAXES SCOLAIRES

Avis est par les présentes donné aux citoyens et aux contribuables de la cité de Westmount et à tous autres partis intéressés que le rôle de recouvrement de la taxe scolaire de la municipalité de la cité de Westmount pour l'année 1966-67 a été complété et a été remis au bureau du trésorier.

Toutes personnes, dont les noms apparaissent sur la liste sont assujetties au paiement de toute évaluation, et sont par les présentes requises de payer le montant le ou avant le 7ième jour de décembre 1966 sans autre avis, à la cité de Westmount au bureau du trésorier.

Donné à Westmount ce 17ème jour de novembre 1966.

R.B. SEAMAN
greffier et secrétaire

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No. 09028

DAVID NIRENBERG, manufacturier, de la cité de Côte-St-Luc, district de Montréal,
demandeur
contre
GEORGE GRAYDON, des cité et district de Montréal, et y résidant à 4506 avenue Marcil,
défendeur

Il est ordonné au défendeur GEORGE GRAYDON, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 14 novembre 1966.

WILFRID LEFEBVRE
greffier adjoint, C.P.M.

Mes Garvis, Borenstein & Broder
5757 avenue Decelles,
suite 428,
Montréal 26, Qué.
Avocats du demandeur

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No. 08286

DAME DORIS KIMMEL, épouse séparée de biens de David Kimmel, domiciliée et résidant dans la cité de New York, Etat de New York, l'un des Etats unis d'Amérique, et ledit DAVID KIMMEL, pour fin d'autorisation si besoin en est,
demandeurs
contre
MIHALY BOHACKS, domicilié et résidant au no. 2800 de la rue Darlington Place, apt. 2, dans les cité et district de Montréal,
défendeur

Il est ordonné au défendeur MIHALY BOHACKS, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

Montréal, 15 novembre 1966.

WILFRID LEFEBVRE
greffier adjoint, C.P.M.

Mes Desjardins, Ducharme, Desjardins & Cordeau,
620 ouest, boul. Dorchester,
Montréal, Qué.
Avocats des demandeurs.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No. 722 278

GEORGES ROCHELEAU, gentilhomme, domicilié et résidant au 5321 de la rue Berri à Montréal, district de Montréal;
demandeur
vs
YVETTE GOSSELIN, épouse commune en biens de Georges Rocheleau, de Montréal, district de Montréal,
défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse, YVETTE GOSSELIN de comparaître d'ici un mois de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à votre intention.

Montréal, le 15ième jour de novembre 1966.

MARIO DUCLOS
protonotaire adjoint, C.S.M.

Mes Lefrançois et Benoit,
Avocats,
5325 est, rue Jean-Talon,
Suite 210,
Montréal 36, P.Q.
Procureurs du demandeur.
Domicile élu :
Pierre Villeneuve, H.C.S.
31 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DE MONTRÉAL-NORD,
COMTÉ DE BOURASSA.

AVIS

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné qu'au scrutin tenu le 6 novembre 1966, les candidats suivants ont été élus :

ÉLECTION DU MAIRE

M. Yves Ryan, journaliste,
11621, rue Lamoureux.

ÉLECTION DES ÉCHEVINS

Quartier Ouest

Siège no 1
M. Ernest Chartrand, rentier,
10828, rue Laurentides.

Siège no 2
M. Lawrence E. Myers,
agent d'immeubles,
10429, boul. Parc Georges.

Quartier Centre

Siège no 1
M. Roland Dupont,
courtier d'assurance,
3756, rue Fleury est.

Siège no 2
M. André Elliott, constructeur,
11131, rue Pelletier.

Quartier Est

Siège no 1
M. Jean-Paul Lessard,
industriel,
11941, rue Edger.

Siège no 2
M. Maurice Brunelle,
marchand,
11911, rue Edger.

Donné sous mon seing, à Montréal-Nord, ce 16ième jour du mois de novembre, mil neuf cent soixante-six (1966).

LE PRÉSIDENT DE L'ÉLECTION,
RENÉ BERGERON, c.a.

AVIS aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT No 666" concernant

LES COUVERCLES DE FOSSE ET AUTRES OUVRAGES EN ACIER POUR L'ECLUSE 4 EST ET L'ECLUSE 8, PROJET D'AMELIORATION ET DE JUMELAGE DU CANAL DE WELLAND

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396 rue Copper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le vendredi 2 décembre 1966.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250 rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396 rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur des travaux, Jumelage des écluses du canal de Welland, 508 avenue Glendale, St. Catherines (Ont.), contre le versement de cent dollars ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission représentant 10 p. 100 de la soumission par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L.-E. BELAND
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT, OTTAWA, le 18 novembre 1966.

AVIS aux entrepreneurs

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné dans des enveloppes fournies par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO. 665" concernant

LA MODIFICATION DU SYSTEME HYDRAULIQUE, ECLUSES 3 ET 7, Y COMPRIS LE PERCEMENT DE PRISES D'AIR DE 10 PO., PROJET D'AMELIORATION ET DE JUMELAGE DES ECLUSES DU CANAL DE WELLAND

seront reçues au bureau de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, immeuble Majestic, 396 rue Cooper, Ottawa 4e, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure normale de l'Est, le vendredi 2 décembre 1966.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat en s'adressant au bureau de l'ingénieur en chef, 5250 rue Ferrier, Montréal 9e (P.Q.), ou au secrétaire, immeuble Majestic, 396 rue Cooper, Ottawa 4e (Ont.), ou au directeur des travaux, Jumelage des écluses du canal de Welland, 508 avenue Glendale, St. Catharines (Ont.), contre le versement de cent ($100), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir soit un dépôt afférent à la soumission, représentant au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission, en conformité des conditions de la formule de soumission, soit une garantie de soumission représentant 10 p. 100 de la soumission par laquelle il s'engage à passer un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission et à satisfaire l'Administration quant au cautionnement exigé.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

Le Secrétaire,
L.-E. BELAND
ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT, OTTAWA, le 18 novembre 1966.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"
844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

CONFIEZ-NOUS VOS CORVEES, nous nettoyons, maisons, bureaux, fenêtres. Demi ou journée complète. S'adresser à Coopérative des Vétérans. RE. 1-2747. 10-11-66

A LOUER

DISPONIBLE IMMÉDIATEMENT
Espace de choix pour bureau professionnel ou bureau de ventes. Rez-de-chaussée de l'Immeuble LE SAGUENAY, 135 est rue Sherbrooke. Pour informations appeler :
M. J.A. Charron
482-2300
28-11-66

ANTIQUITES CANADIENNES

COLLECTION PRIVEE : armoires, tables, chaises, berçantes, commodes, lave-mains, huche, pupitre, coffre, banc, vaisselier, encoignure banc-lit, table de réfectoire, etc... Authenficité certifiée. 671-2276. 6-11-66

A VENDRE

DIOR, etc... modèles originaux aussi créations : robes, tailleurs, manteaux presque neufs. Aubaines intéressantes. La Boutique Fantasque, 2075 rue Crescent, 288-3655. 21-11-66

CHIENS À VENDRE
CHIHUAHUAS, CANICHES, DANOIS, AMERICAN COCKERS, ST-BERNARD. Achetons et échangeons.
Tél.: 276-5085
23-11-66

CHALET A VENDRE

AUBAINE, confortable chalet de ski situé dans montagne, style suisse, entièrement meublé, 2 chambres, sous-sol ciment, chauffage automatique, foyer naturel, chauffe-eau électrique et véranda. Tél.: 636-1283. 21-11-66

CHALET A LOUER

AUBAINE, confortable chalet de ski situé dans montagne, style suisse, entièrement meublé, 2 chambres, sous-sol ciment, chauffage automatique, foyer naturel, chauffe-eau électrique et véranda. Tél.: 636-1283. 21-11-66

DEMENAGEMENT

ROUSSILLE TRANSPORT. Déménagement local et longue distance. Emballage et entreposage. 725-2421. JNO

DIVERS

TOP MART INC., 15 est rue Ste-Catherine, tél.: 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Manteaux d'hiver $15. et $20. Complets en terylène $25. Complets tissu peigné $10., $20., $30. Imperméables, doublure d'hiver $15., vestons sport $10, pantalons $3 et $6.50, etc. JNO

Confiez vos gros travaux à M. Thibault, plafonds et murs $6.00, planchers $3.00. Entretien $12.00. Tél.: 849-3973. JNO

FEMME DEMANDEE

Jeune avocat, dur, impatient et exigeant cherche secrétaire. Travail dur, heures longues. Ecrire Case 148 Le Devoir. 21-11-66

GARDERIE

Garderais enfant de 1 à 5 ans, 5 jour par semaine, de 7 a.m. à 6 p.m. Dans Rosemont, bons soins. Tél.: 722-0854. 24-11-66

LOGEMENT A LOUER

Ville Lemoyne, — appartements meublés, 1½, 2½, 3, modernes, tapis mur à mur, toutes commodités, occupation immédiate, bail au mois, $75.00 et plus. Tél.: 861-8012, jour seulement. JNO

PERSONNEL

JEUNES FILLES, célibataires, veuves, veufs, désirant rencontres sociales, courrier amical, se joindre à DU Bonheur Enr., tél.: RA. 9-0680. Pour inscription, envoyer $2.00 à case postale 101, Station Rosemont, Montréal, P.Q. 19-11-66

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions — 6% — sur propriété — RA. 9-4332. JNO

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.
DROLET TAILLEUR
— SPECIALITE —
Habits et costumes sur mesure
351 est, rue GUIZOT
388-2532

TRAVAIL DEMANDE

Constructeur pour ériger maisons à loyers multiples à Saint-Bruno. Ecrire Case 1966 Le Devoir. JNO

TERRAINS A VENDRE

2 terrains 50' x 145' chacun, situés côte à côte, rue pavée, asphalte, eau et égouts, voisin école, service d'autobus à 200 pieds. S'adresser à 10,025, 9e Avenue, Rivière-des-Prairies, Montréal. Tél.: 642-1621. 19-11-66

La CSN appuie le projet d'ouverture de magasins coopératifs d'alimentation par la Fédération des magasins CO-OP

La CSN a été heureuse d'apprendre l'ouverture prochaine d'un réseau provincial de magasins coopératifs d'alimentation d'un genre tout à fait nouveau. La CSN s'inquiétant avec droit de la montée en flèche du coût des aliments, suivra donc avec un intérêt marqué l'expansion de ces magasins coopératifs, complément essentiel à la convention collective.

En conséquence, la CSN offre donc son entier appui et le concours de toutes ses forces à la fédération des magasins Coop, au conseil supérieur de la coopération ainsi qu'au secteur financier coopératif du Québec pour la mise en marche et l'expansion rapide de ce secteur si vital à la protection du pouvoir d'achat des salariés.

Notre présence aux séances du Comité d'enquête du sénat et de la chambre des communes nous a convaincus de la nécessité de trouver une formule de rechange au système actuel de vente au détail des produits alimentaires. Les grands magasins à chaîne, entre autres, ont démontré qu'ils opéraient beaucoup plus en vertu d'impératif économique propre à la seule survie de leur entreprise qu'en vertu d'impératifs de service au client. Par exemple une baisse du prix de gros du boeuf en juin et juillet et 1½ à 3 cents se traduisit par une hausse du prix de détail de 10 cents à 20 cents.

Le "Plan pharmaceutique du Québec" ne limiterait pas ses remboursements aux médicaments du formulaire

Dans un télégramme qu'il fait parvenir aux journaux, le promoteur du "Plan pharmaceutique du Québec", M. Jean Côté affirme que "nulle part il n'a été question de limiter nos remboursements aux médicaments inscrits sur le formulaire proposé — seuls les suppléments alimentaires, les protéines, et les pilules anticonceptionnelles sont exclus; ce formulaire n'a pour but que de renseigner médecins et pharmaciens sur le prix des médicaments, non sur leur valeur thérapeutique, et de décrire les opérations des compagnies qui les distribuent".

Cette déclaration de M. Jean Côté fait suite à celle déjà publiée dans les journaux par M. Pierre Goulin, président du collège des pharmaciens du Québec, qui affirmait qu'il s'oppose catégoriquement à la présence d'un formulaire pharmaceutique de cinquante produits qui limiterait les membres du Plan pharmaceutique du Québec, dans le remboursement de médicaments prescrits.

"C'est en préparant ce formulaire, poursuit M. Côté dans son télégramme, qu'on a découvert, par exemple, qu'un des membres reconnus de la pègre de Montréal, était copropriétaire, du moins jusqu'à dernièrement, d'une compagnie pharmaceutique, dont l'objectif était tout autre que la santé publique. D'honnêtes médecins prescrivaient ces médicaments sans s'en rendre compte."

"Dans un autre ordre d'idées, nous savons également que de trop nombreux pharmaciens opèrent des petits compagnies pharmaceutiques qui abusent non seulement de leurs confrères, qui doivent posséder en inventaire leurs produits pour deux ou trois médecins qui les prescrivent mais du public qui paie trop cher ces médicaments.

"La santé publique est écartée dans ce cas pour ne considérer que le côté profit, alors que le prix de détail au consommateur est établi en multipliant par au moins huit et parfois jusqu'à quinze fois le prix coûtant du médicament.

"Je laisse le soin à chacun d'apprécier s'il y a exploitation ou non, en plus du double profit de pharmacien, en toute justice pour la profession, je dois dire, que peu de pharmaciens agissent ainsi, mais il y en a: la présence de notre formulaire pharmaceutique renseignera médecins et pharmaciens sur ces faits, jusqu'au moment où le gouvernement aura son propre formulaire comme le recommande l'APDM.

Et M. Côté ajoute: "M. Gouin allègue également que j'impose unilatéralement des conditions aux pharmaciens. Comme le "Plan pharmaceutique du Québec" en est à ses débuts, et que nos premiers membres sont recrutés parmi des syndicats certifiés dans tout le Canada, il est impératif d'avoir parité de prestations assurance-médicaments, de là, nécessité d'avoir parité d'honoraires: $2.05 par prescription, et de contrats, entre les pharmaciens canadiens dont près de 2,000 participent à un plan analogue, et ceux du Québec. Plus tard, seuls les pharmaciens qui participeront à notre plan, décideront per eux-mêmes des mesures qui les concernent.

En terminant son télégramme, M. Côté dit:

"Bientôt nous aurons au Québec l'assurance-médicaments pour tous. Qu'on ne force pas le gouvernement et les consommateurs à subventionner les pharmaciens et les manufacturiers qui abusent tout en s'éloignant de leur objectif premier: la santé publique pour ne considérer qu'un profit irraisonnable".

Et c'est signé:

Jean Côté, "Plan pharmaceutique du Québec".

N.B. — Une copie de ce télégramme a été envoyée à la commission Castonguay précise l'auteur.

Plus utile à la maison que dans l'armée...

DETROIT — Tom Michaels a averti le service de la mobilisation qu'il lui est impossible de se battre pour son pays, parce qu'il doit se battre pour sauver la vie de sa femme.

Michaels, qui est âgé de 22 ans et travaille comme peintre en bâtiments dans la banlieue de Warren, conteste la décision du bureau sélectif 303 selon laquelle il est qualifié pour le service militaire.

Le jeune homme a perdu les avantages d'un ajournement comme étudiant, alors qu'il était au chevet de sa femme, âgée de 23 ans. Celle-ci souffre d'une défaillance du rein, et, pour continuer à vivre, son sang doit être filtré deux fois par semaine à l'aide d'un rein artificiel.

Madame Michaels soutient que son mari doit travailler pour payer les soins qu'on lui donne à l'hôpital.

Michaels a déjà versé le premierpaiement sur un rein artificiel, lequel coûte $6,200. Il pourrait apprendre à le faire fonctionner lui-même. Il est la seule personne qui puisse passer les dix heures requises pour filtrer le sang de sa femme à travers le rein artificiel.

Le Dr Elsie Eng, de la clinique de Cleveland, ainsi que le curé de la paroisse du jeune couple, ont écrit au bureau de recrutement au mois d'octobre, expliquant la gravité de l'état de Mme Michaels.

On ne sait pas encore quelles décisions ont été prises dans ce cas très spécial.

Fonds de secours pour les trésors italiens

Mme John F. Kennedy a accepté de diriger un comité qui doit recueillir des fonds pour la restauration des trésors artistiques endommagés par les récentes inondations en Italie.

La nouvelle a été annoncée à Providence, Rhode Island.

A la Corne aux trésors des cadeaux de Noël de tous les pays

Lundi prochain, le 21, le 4e étage du Centre Social de l'université de Montréal, prendra une allure de bazar international alors qu'il sera envahi par la Corne aux Trésors. Des étudiants étrangers du campus vêtus de leur costume national vous accueilleront au son d'une musique exotique et envoûtante.

Vous admirerez sur les comptoirs des selles de chameaux, des tapisseries égyptiennes, des masques et fétiches arborigènes authentiques de Polynésie, des poupées Malreskka et des jouets traditionnels de Bogorodsk de Russie, etc... Les prix de ces objets valent de $0.05 à $150.00, c'est l'occasion rêvée de choisir pour Noël des cadeaux extraordinaires, surprenants, exotiques, bizarres.

M. Pierre Dupuy, commissaire général de l'Expo 67 a accepté la présidence d'honneur de la Corne aux Trésors. C'est le comité de l'université de Montréal de l'Entraide universitaire mondiale du Canada qui organise cette exposition-vente (E.U.M.C.)

Elle aura lieu du 21 au 25 novembre, au 4e étage du Centre Social de l'université de Montréal (2222 Maplewood) et sera ouverte de 11h.30 à 22 h.

A l'aide d'une technique distinctive qu'elle dit sienne et de la méthode Gobelin, la baronne Riedl-Ursin tire de son métier la tapisserie de Port-Royal. La tapisserie qu'on ne voit qu'en partie sur notre photo représente en abstraction une carte de Champlain illustrant Montréal au début de la colonie. La baronne a déjà réalisé plusieurs tapisseries qui ornent les murs d'édifices publics, d'églises et de foyers du Canada et des Etats-Unis.

Le divorce par consentement mutuel devrait être accordé après séparation

OTTAWA — Il existe au Canada des milliers d'enfants illégitimes, même si leurs parents habitent au foyer, a déclaré le sénateur A.W. Roebuck, co-président du comité de divorce.

Ces enfants sont nés hors du mariage parce que l'une des deux parties ne pouvait rompre une union antérieure.

"Beaucoup de mariages de droit commun sont heureux, mais les enfants demeurent quand même illégitimes", dit M. Roebuck.

Ce dernier commentait les mémoires préconisant des motifs de divorce plus étendus, dont le consentement mutuel, soumis par le Congrès des femmes canadiennes et le Conseil du divorce à Ottawa.

Mme Nora Rodd, de Toronto, présidente du Congrès des femmes canadiennes, a demandé au gouvernement d'abolir pour toujours l'idée que le mariage est uniquement une union physique, et que l'adultère est la cause principale d'échec.

Le Congrès des femmes canadiennes recommandait qu'en cas d'échec, le divorce soit possible sans blâmes ni récriminations en cour et que les frais soient accessibles à tous, une fois l'entretien des enfants assuré.

Le Congrès, ainsi qu'un mémoire privé présenté par Me John H. McDonald, conseil en divorce, proposait que le divorce par consentement mutuel soit accordé après deux ans de séparation. Dans les deux cas, le décret prévoyait des provisions suffisantes pour l'entretien des enfants.

M. MacDonald a souligné que le coût moyen d'un divorce, y compris les honoraires et les investigations, est de $1,500.

S'il est possible que le divorce par consentement mutuel puisse encourager le mariage à court terme, a-t-il répliqué au sénateur F.W. Gershaw, il n'en est pas moins vrai que des lois plus larges diminueraient le nombre d'adultères.

Mme Hilda Murray, secrétaire du Congrès des femmes canadiennes, suggéra que le sens des responsabilités et le caractère de la sexualité soient enseignés dans les écoles et les collèges.

C'est par la non-violence que la paix s'établira à travers le monde

— Lanza del VASTO

QUEBEC — Le disciple du mahatma Gandhi, Lanza del Vasto, a entrepris hier d'exposer aux Québécois sa méthode sur la non-violence en faisant appel à la conscience des hommes.

"J'enseigne ce que l'on a enseigné depuis le début du monde, depuis 2,000 ans. Ce que le Christ a enseigné, on essaie maintenant de le réaliser par l'amour et la charité entre tous les hommes et tous les peuples", a révélé l'ex-marquis sicilien qui est le chef d'un ordre partiarcal et laborieux, appelé "Confrérie des gandhiens d'Occident".

Prenant la parole devant les membres du Club Richelieu de Québec, puis au cours d'une conférence publique à l'université Laval, Lanza del Vasto a dit qu'il prenait dans l'Evangile la solution des conflits par la non-violence: "Le Christ y invite tous et chacun à aimer son prochain et à tendre la joue gauche à celui qui frappe la joue droite", a-t-il dit.

Il pose comme point de départ que dans tous les conflits, il faut avoir la conviction ferme que l'ennemi en présence est un homme ayant lui aussi une conscience et un sens de la justice.

La non-violence

La tactique de la non-violence,a-t-il expliqué, est de toucher cette conscience de l'adversaire. "Si on rend la gifle à l'adversaire, il se sent justifié de revenir à la charge".

Auteur de plusieurs volumes, Lanza del Vasto est actuellement patriarche d'une communauté comprenant plus d'une centaine de compagnons: couples, enfants, célibataires des deux sexes, installés dans une demi-douzaine de villages-fantômes qu'ils ont rendus à la vie dans le midi de la France.

Né en 1901, ce n'est qu'à l'âge de 30 ans que Lanza del Vasto quitta sa terre natale pour voyager autour de la Méditerranée et pour ensuite, en 1936, se rendre en Inde où il devint disciple du mahatma Gandhi.

La communauté qu'il a fondée avec l'aide de sa femme, se distingue par le fait qu'elle accepte tous ceux qui croient en un Dieu quoique la majorité des membres soient de religion catholique.

Lanza del Vasto croit enfin que l'unité du monde ne se fera que par une recherche de la paix à travers la non-violence.

La condition juridique de la femme au Québec étudiée à Sherbrooke

Une journée d'études aura lieu, samedi, le 19 novembre prochain, à l'université de Sherbrooke dans le cadre des journées du centenaire du Code civil. On y étudiera notamment "La femme et la direction du foyer" et "La femme dans la société".

L'inscription à cette journée d'étude se fera à 10h. le matin et M. René Savatier, doyen honoraire de la faculté de droit de l'université de Poitiers, sera le conférencier invité. Après le déjeuner, un premier groupe présidé par Mlle Nadia Saad du département des relations industrielles de l'université de Montréal étudiera "La femme et la direction du foyer". Les participants seront: M. le professeur Jacques Boucher qui retracera "l'histoire de la condition juridique et sociale de la femme au Québec", M. le professeur Marcel Guy, de la faculté de droit de Sherbrooke qui parlera de "l'accession de l'épouse au gouvernement de la famille", le doyen de la faculté de droit de l'université d'Ottawa a intitulé son exposé "l'épouse et l'administration des patrimoines personnel et commun" et enfin le Dr Lise Fortier de Montréal parlera de "la nécessité d'un chef de famille".

Le second groupe qui a choisi pour thème "La femme dans la société" sera présidé par Mme Réjane Laberge-Colas, avocat de Montréal et présidente de la Fédération des femmes du Québec.

Les quatre participants à ce second groupe d'études sont: M. le professeur Pierre Blache de la faculté de droit de Sherbrooke, le doyen Lucien Vachon de la faculté de théologie de Sherbrooke, Me Carrier Fortin de Sherbrooke et Mlle Monique Bégin, sociologue attachée à l'université de Montréal. On y étudiera les sujets suivants: "La femme, citoyenne à part entière au Québec", "La femme dans la vie ecclésiale", "Egalité ou privilège pour la femme au travail" et enfin "Perspectives d'intégration de la femme dans la société civile".

Une exposition sur le centenaire du Code civil se tiendra du 18 au 21 novembre dans le hall de l'université.

Tous ceux qui désirent participer à cette réunion y sont cordialement invités et sont priés de communiquer sans délai avec le secrétariat de la faculté de droit de Sherbrooke.

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT LAMY
DECORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

G. PAIEMENT & ASSOCIES INC.
Décoration intérieure
Esthétique industrielle
1550-A, boul. St-Joseph, Mtl
525-4222

VIAU, MORISSET INC.
décorateurs - ensembliers
Jacques Viau — Bernard Morisset
Laurent Bérubé — Jules Laporte
Luc Sauvé — Marguerite Senay
720 boul. Décarie
Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal — 937-9324

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL — 866-9854

LAROSE, LAROSE, LALIBERTE & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

PAUL-O. TREPANIER
ARCHITECTE
GRANBY — 372-5888
MONTREAL — 276-6013

Les architectes
Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24 842-9528

Pour aider votre digestion, buvez
Les LITHINES du Dr GUSTIN
Importé de France
Une eau de régime alcaline. Economique.
Pouvant être bue aux repas et en tout temps.
l'eau bienfaisante et agréable à boire

Club de ski "PISTES JOYEUSES"
AU MONT GABRIEL
Pour garçons et filles de 8 à 18 ans
L'adhésion au Club donne droit aux avantages suivants, durant toute la saison de ski (10 samedis):
- Transport aller-retour
- Leçons de ski dispensées par moniteurs professionnels
- Billet de ski pour la journée complète
- Entrainement sous surveillance
- Repas et boissons chaudes
- Compétition en fin de saison.

Renseignements : Mme J. FLAMAND 739-0552
DOCUMENTATION GRATUITE SUR DEMANDE

Le dimanche au Ritz
BUFFET
SALLE OVALE — TRIO ARYS
6h. à 9h. p.m. — $5.00
CAFÉ DE PARIS
Dîner et souper
Pour réservations
Maître d'Hôtel
842-4212
HOTEL RITZ CARLTON

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

N'acceptez pas de succédanés—Exigez le PLAN NARAN
Disponible dans toutes les pharmacies

Bon. Charmant. Brillant. Éblouissant. Adroit. Imposant. Délicieux. Éloquent. Passionnant. Exclusif. Amusant. Sociable. Élégant. Spécial. Formidable. Exubérant. Gai. Célèbre. Piquant.

St Raphaël
Apéritif de France

À la française. Mettez deux cubes de glace dans un verre. Versez-y une bonne mesure de St-Raphaël Blanc et ajoutez deux zestes de citron, que vous tordez légèrement pour en exprimer la saveur. La saveur à la fois fraîche et piquante de cet apéritif chante la joie de vivre.

ST. RAPHAËL, fait des meilleurs vins de France.

A TOUS LES MAGASINS DE LA RÉGIE: $2.25

théâtre • musique • cinéma • variétés

SCANDALE A NEW YORK A PROPOS D'UNE EXPOSITION

Le peintre Lauvray : fumisterie ou impressionisme ?

NEW YORK — Va-t-on connaître un "Scandale Lauvray"? Les 41 toiles de "l'impressionniste inconnu" que le comte de Rouvray de Saint-Simon affirme avoir découvert à Vetheuil (France) ne sont-elles présentées à New York que parce que depuis trois ans une galerie parisienne n'est pas parvenue à les vendre? Et New York, qui se flatte d'être le centre du marché mondial de l'art français contemporain serait-il également la capitale des crédules et des gobeurs?

L'arrivée à New York à bord de "France", il y a huit jours, de "la découverte artistique la plus sensationnelle du siècle" et le vernissage de l'exposition Abel Lauvray à la galerie Findlay de la 57e rue ont été précédés et accompagnés d'une publicité à l'échelle de celles qui ont révélé dans la presse londonienne et parisienne "l'existence de 600 tableaux d'un impressionniste français inconnu".

Au lendemain du vernissage newyorkais, le "New York Times" fait état de témoignages qui s'inscrivent en faux contre cette publicité "tapageuse" et toute prétention à une "découverte artistique".

Selon le journal newyorkais, les catalogues de l'époque indiquent que Lauvray avait exposé ses oeuvres à tous les grands salons depuis qu'il avait commencé à peindre à l'âge de 25 ans.

De plus, les 600 toiles laissées à sa mort par le peintre n'auraient pas été découvertes par le comte de Saint-Simon mais leur existence aurait été signalée il y a plusieurs années déjà à la Galerie Volmar de Paris par M. Yves Jaubert, fabricant, selon le "New York Times", de boutons de manchettes et ami de la famille Lauvray.

En mars 1963, la galerie parisienne avait exposé quelques-unes de ces toiles en proclamant que leur auteur était un "post-impressionniste inconnu" et que leur valeur ne pouvait qu'augmenter. Toutefois les toiles se vendirent mal et l'hiver dernier le directeur de la galerie, M. Jean Minet aurait refusé, toujours selon le journal newyorkais, une demande de M. Jaubert de quadrupler les prix. Sur quoi, M. Jaubert aurait repris les toiles "pour inventaire" en avril de cette année.

Interrogé mardi par le "New York Times", le comte de Saint-Simon a reconnu que les peintures avaient été découvertes par M. Jaubert mais, a-t-il ajouté, "c'est moi qui ai attiré sur Lauvray l'attention internationale".

Pour sa part le directeur de la galerie newyorkaise, M. Peter Findlay, s'est déclaré "choqué" par ces révélations et prêt à rembourser tout acheteur qui ne serait pas satisfait. Un peu plus d'une heure après l'ouverture de l'exposition, il avait annoncé que près de la moitié des 41 toiles avaient déjà été achetées à des prix variant de 3,000 à 6,000 dollars.

"Je crois tout de même que ces peintures sont bonnes, a ajouté M. Findlay. Elles méritent une place et un prix, bien que ni l'une ni l'autre ne doivent être exagérés."

Le critique d'art du "New York Times", M. Hilton Kramer qui n'est pas intervenu dans la polémique que le journal a soulevée par ailleurs — estime que les toiles d'Abel Lauvray représentent "à peine plus que le travail d'un étudiant doué et résolu" et que "le bruit fait autour de leur regrettable première exposition en Amérique... relève non pas de l'histoire de l'art, mais de l'histoire de la publicité".

"Le roman de la momie"

Ce roman célèbre marque une date dans l'histoire de la littérature: il y introduit l'égyptologie. Suivant l'expédition de Bonaparte en Egypte, les premières années du XIXème siècle furent marquées par les travaux de Champollion, qui découvrit la signification des hiéroglyphes en déchiffrant la pierre trilingue de Rosette. Mais ces travaux restaient du domaine de la science. Restait à faire entrer dans celui de la culture le monde mystérieux, fascinant et quasi fabuleux de l'antique Egypte, que des découvertes du XXème siècle, notamment celle du tombeau de Tout-ank-Amon, nous ont rendu si familier.

A l'époque romantique, l'oeuvre du "Jeune-France", illustre pour ses cheveux longs (déjà!) et l'extravagance de ses gilets: jaune-canari ou rouge-flamme, fut une révélation. L'Egypte était à la mode: sous Louis Philippe, l'obélisque de Louqsor allait se dresser place de la Concorde. Avec adresse, Gautier brodait les épisodes de son récit sur la trame historique de l'époque où les Israélites captifs allaient, sur les pas de Moïse, abandonner clandestinement la terre des Pharaons; il oppose ainsi deux civilisations qu'il évoque avec éclat. L'ouvrage débute par la découverte d'un tombeau dans la Vallée des Rois et des Reines, préfigurant étrangement celles de Lord Carnavon et Howard Carter en 1922, soit près d'un siècle plus tard. *Le roman de la momie* a gardé aujourd'hui toute la fraîcheur de son coloris.

Fraîcheur de coloris que soulignent délicatement les fresques reproduites en couleurs dans cette belle édition, alternant avec d'admirables photographies en noir qui ressuscitent pour nous le décor où se joue le drame d'amour de Tahoser et de Ra'hel avec le beau Poëri, officier favori du Pharaon. Edition qui vient de paraître chez Gautier-Languereau, collection "Jeunes bibliothèques".

LUNDI DANS LE CADRE DE LA RETROSPECTIVE DE CINEMA CANADIEN

"Le Festin des morts" et courts métrages

Au programme de la Rétrospective du Cinéma canadien le lundi 21 novembre prochain, on pourra voir, à 18h.30 **The Seven Hundred Million** et à 21h. des extraits de **Carry on Sergeant** et **Le Festin des morts.**

Au printemps de 1964, Patrick Watson et une équipe de caméramen de la CBC se rendaient en Chine pour y tourner un document pour l'émission de télévision **This Hour has seven days.** Premiers cinéastes nord-américains à pouvoir se rendre en Chine continentale depuis la révolution, ils en ont rapporté des images saisissantes qui témoignent de la force et de la vitalité de la plus populeuse nation du monde.

Carry on Sergeant est un long métrage réalisé en 1929 par Bruce Bairnsfather. Il s'agit du premier film à grand déploiement du cinéma canadien. Produit et réalisé à l'époque de la transition du muet au parlant, et ce à un coût astronomique pour l'époque ($500,000) le film fut terminé au moment où tous les cinémas canadiens venaient de compléter les transformations nécessaires à la présentation des films parlants. Il fut montré dans plusieurs cinémas canadiens, mais ne connut jamais le succès commercial auquel il était en droit de s'attendre, car le public de l'époque, trop préoccupé par la fascination du cinéma parlant, a boudé le film. **Carry on Sergeant** a été tourné dans les studios de Trenton, en Ontario.

Interprété par Jean-Guy Sabourin, Alain Cuny et Jacques Godin, **Le Festin des morts** est un long métrage récent de Fernand Dansereau et Alec Pelletier. Le film évoque la vie de deux missionnaires jésuites exerçant leur apostolat chez les Hurons dans les années 1650. "Quelques-uns (des missionnaires) écrit Fernand Dansereau, comprirent admirablement les Indiens et surent les aimer avec une tendresse active et quotidienne, une tendresse qui à travers les siècles nous étonne et nous bouleverse encore. D'autres toutefois semblent avoir vécu ici des aventures spirituelles si hermétiques, si profondes et si personnelles qu'ils paraissent n'avoir rien vu d'autre que leur propre quête. De la confrontation de ces deux types d'hommes est né l'argument qui a servi au scénario du **Festin des morts.**"

La Rétrospective du cinéma canadien, est présentée par la Cinémathèque canadienne, à l'auditorium de l'Office national du film, 3255 Côte-de-liesse. On peut s'y rendre en prenant le métro BERRI jusqu'à la station Crémazie et de là correspondre avec l'autobus No 100 qui se rend à la porte de l'ONF.

DISQUE RECENT

Brousseau et la satire amoureuse

La firme de disques Gamma vient de lancer un microsillon du chansonnier Hervé Brousseau. (Monorale GM 106). Il surprend par la qualité des compositions, par son sens de la satire tantôt contre la femme, tantôt contre la société bourgeoise qui se prête à des habitudes simulées avec adresse. C'est le contexte d'un prisonnier, "Carbone", d'un mari insatisfait, "Monsieur Banal", d'une femme infidèle qui fait l'amour à la française pendant que son mari vend partout sa fourniture à l'anglaise, "La femme du commis-voyageur", celui des "Mignons", de la "Belle Amélie", de "Vittorio"...

Les arrangements musicaux sont de Pierre Brabant et Frank Dervieux, nettement supérieurs à ceux qui font l'objet des autres microsillons de Brousseau. A cela s'ajoute la voix féminine d'Odette Olivier qui nuance quelques-unes des pièces avec charme et chaleur.

J. T.

CE SOIR
À 8H. 15
Blue Bonnets
Le dimanche 2h.15 — Pas de courses le jeudi

LE CINÉMA VERDI
5380 St-Laurent — 277-4800

"WAR AND PEACE"
un chef-d'oeuvre un film de King Vidor d'après L. Tolstoi avec Audrey Hepburn Henry Fonda Mel Ferrer à 5.30 et 8.30 en Technicolor

RETOUR D'UNE TOURNEE TRIOMPHALE
THEATRE LA POUDRIERE
COMPLET DEMAIN SOIR
QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF?
d'Edward Albee
adaptation française de Jean Cau
avec
Monique Lepage, Paul Hébert, Anne Pauzé et Réjean Lefrançois
Mise en scène: Jeanine Beaubien
Ne manquez pas cette occasion unique de voir cette pièce !
Réservations : 526-0821

LES APPRENTIS-SORCIERS
1297, rue PAPINEAU
ANDORRA — MAX FRISCH
JEU. - VEN. - DIM. : $1.00 — SAM. : $2.00
MÉTRO - STATION PAPINEAU - 523-2454
SPECTACLE POUR ENFANTS
SAMEDIS et DIMANCHES : 2h.30 — ADMISSION : $0.50

Les altimbanques
coin Bonsecours et St-Paul
DE BORIS VIAN
LES BATISSEURS D'EMPIRE
Pour réservations: CENTRE DU DISQUE 845-3541 entre midi et 5 h.
11e SEMAINE

En parlant du "Messie" dirigé par Swarowsky, Gilles Potvin écrivait dans "Le Devoir" du 26 novembre 1964 : "Ce fut un "Messie" vraiment mémorable".
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
DIRECTEUR ARTISTIQUE — ZUBIN MEHTA
PRÉSENTE POUR LA NEUVIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE
LE CHEF-D'OEUVRE DE HAENDEL
Le Messie
Au pupitre
HANS SWAROWSKY
ELLA LEE, soprano
BEVERLY WOLFF, contralto
LÉOPOLD SIMONEAU, ténor
NORMAN TREIGLE, basse
CHOEUR ELGAR
Sous la direction de Gifford Mitchell
LE 11 DÉCEMBRE à 8:30 P.M.
$6.00 $5.00 $4.00 $3.00
PLACE DES ARTS — SALLE WILFRID-PELLETIER — MONTRÉAL 26, QUÉBEC — TÉL. 842-2112

EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT SUEDOIS DE LA CINEMATOGRAPHIE
LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE MONTREAL PRESENTE UNE

SEMAINE DU CINEMA SUEDOIS
18-24 NOVEMBRE — CINEMA VENDOME (PLACE VICTORIA)
vendredi, 18 nov., 9h.30/samedi, 19 nov., 5h.30, 7h.30
MA SOEUR, MON AMOUR de Vilgot Sjoman, s.-t. a.
Une étrange histoire amoureuse, avec Bibi Andersson
PAYS SAUVAGE de Jan Lindblad, s.-t. a.
Un document extraordinaire sur le monde des oiseaux
samedi, 19 nov. à lundi, 21 nov., 3h.30 chaque après-midi
IMAGES SUEDOISES de Tage Danielsson, commentaire fr.
Un Hellzapoppin débridé et irrespectueux
samedi, 19 nov., 9h.30/dimanche, 20 nov., 5h.30, 7h.30
LA CHASSE de Yngve Gamlin, s.-t. fr.
Un triangle dramatique d'une grande pureté
dimanche, 20 nov., 9h.30/lundi, 21 nov., 5h.30, 7h.30
LE QUARTIER DU CORBEAU de Bo Widerberg, s.-t. a.
La grisaille d'un quartier ouvrier des années 1930
sam. 19 nov., à jeu. 24 nov., à 1h.30, mardi, 22 nov. à 7h.30
lun. 21 nov., 9h.30, mar. 22 nov., 5h.30, jeu. 24 nov., 9h.30
mardi, 22 nov. à jeudi, 24 nov., 3h.30 chaque après-midi
EN COMPAGNIE DE GUNILLA de Lars Gorling, s.-t. a.
Un portrait social d'une certaine jeunesse
mardi, 22 nov., 9h.30/mercredi, 23 nov., 5h.30, 7h.30
CHEZ MOI A COPACABANA de Arne Sucksdorff, s.-t. fr.
Les enfants sauvages de Rio de Janeiro
mercredi, 23 nov., 9h.30/jeudi, 24 nov., 5h.30, 7h.30
ICI COMMENCE L'AVENTURE de Jorn Donner, s.-t. a.
Une femme amoureuse et indécise, avec Harriet Andersson
COMMENT DEBARQUER de Tage Danielsson, s.-t. a.
Une recette de langouste . . . pas comme les autres
Billets en vente dès maintenant au Vendôme, de 1h. à 10h. p.m.
POUR RENSEIGNEMENTS: 878-1451

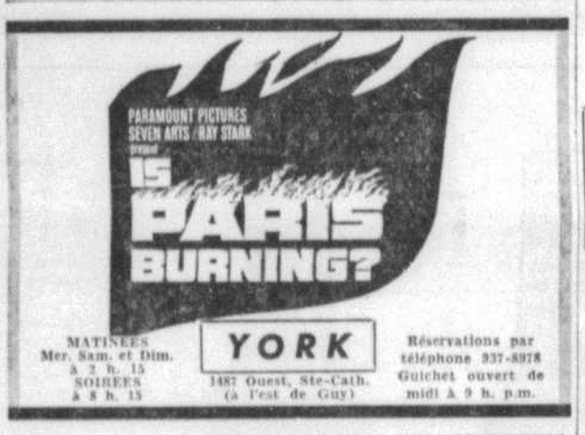
PARAMOUNT PICTURES
SEVEN ARTS / RAY STARK
présent
IS PARIS BURNING?
MATINÉES Mer. Sam. et Dim. à 2 h. 15
SOIRÉES à 8 h. 15
YORK
1487 Ouest, Ste-Cath. (à l'est de Guy)
Réservations par téléphone 937-8978
Guichet ouvert de midi à 9 h. p.m.

théâtre du rideau vert
Lundi au samedi : 8h.30
Dimanche : 2h.30 - 7h.30
DU VENT DANS LES BRANCHES DE SASSAFRAS
Western de chambre d'Obaldia
Mise en scène : Jean Faucher
avec
Guy PROVOST
Jean-Pierre MASSON
Luce GUILBEAULT
Denise PROVOST - Denise PROULX - Léo ILIAL - Louis AUBERT - Benoit MARLEAU - André Montmorency - Diane ARCAND.
AU STELLA 844-1793
METRO : LAURIER

CE SOIR

Du 17 au 20 novembre
LOUEZ VOS PLACES DES AUJOURD'HUI
Les billets sont en vente aux endroits suivants :
Comédie-Canadienne : 861-3338.
Corbeil sur la Plaze : 279-4581
Le Centre du Disque : 845-3541
CAISSES POPULAIRES
Maisonneuve : 254-9485
Hochelaga : 527-4193
La Nativité : 526-2806
Ste-Jeanne d'Arc : 526-2819
Sainte-Claire 351-1916
Pointe-aux-Trembles : 645-3776
St-Jean-Baptiste : 255-7767
COMÉDIE CANADIENNE
78 ouest, Ste-Catherine • 861-3358

FAROUN FILMS PRÉSENTE POUR LES JEUNES
SA 2e SAISON DE FILMS
SALLE RESNAIS — SALLE EISENSTEIN
— ATTENTION —
A la demande générale
1 représentation supplémentaire de
LE BARON DE CRAC et LA PETITE FILLE, LE CHIEN ET LE PHOQUE
SAMEDI, 19 NOV., à 10h.30 A.M.
12, 19, 26 NOVEMBRE
UN DROLE DE CHAMPION (URSS. COULEURS)
LE PETIT GARÇON AUX LUNETTES (JAPON)
Commentaires français
Sam., 19 nov., 1.30 p.m. - Adm.: 75¢
Inf.: Faroun Films — Tél. 844-5302
élysée
35 MILTON / 842-6053

10e SEM. — MONTREAL

aussi : Jean Marais "Pleins feux sur Stanislas"
COMM. DEMAIN
Cinéma LAVAL

ÉTUDIANTS ÉDUCATEURS
La Nouvelle Compagnie Théâtrale présente
LA MEGERE APPRIVOISEE
de Shakespeare
Mise en scène : Pierre Dagenais
avec
Dyne Mousso — Gilles Pelletier
3 DERNIERES
Soirées : 19-20 nov.
Mat. : 20 nov., 2.30 p.m.
Spécial: $3.25 billet de saison
Prix : $1.25 ch.
Renseignements : 866-5957
de 10h a.m. à 6h. p.m.
Dernière chance d'acheter vos billets de saison pour les 3 spectacles
2e spectacle
LES CAPRICES DE MARIANNE
de Musset
3e spectacle
LES FEMMES SAVANTES
de Molière

Le film qui a secoué le monde !
"Direct, provocant et éloquent, noble et touchant... Le film est aussi violent que son histoire!" — Magazine Time
"Un film vivant, passionnant, et mieux encore, tout à fait "croyable"!" — L'Express

DÈS DEMAIN
"L'EVANGILE SELON St MATTHIEU"
UN FILM DE PIER PAOLO PASOLINI
Dernier jour:
"Le 17e Ciel"
Ce soir: 7.30 - 9.30
Le Dauphin
TEL. 721-6060 BEAUBIEN PRES IBERVILLE

RESNAIS
16e LE GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE
PALME D'OR Festival Cannes 1966
un film de claude lelouch
avec anouk aimée jean-louis trintignant pierre barouh
EASTMANCOLOR

un homme et une femme
élysée
35 MILTON / 842-6053
DERNIÈRE SEMAINE
Un film passionnant

un film de ERMANNO OLMI
LES FIANCÉS

théâtre • musique • cinéma

COTE MORALE DES FILMS

Service de l'Office catholique national des Techniques de diffusion.

AGONY AND THE ECSTASY, THE : Le film fait apparaître l'esprit de foi d'un grand artiste. Les adultes sauront replacer dans leur contexte historique des attitudes surprenantes de la part de gens d'Eglise. Adultes.
ALFIE : cote provisoire: Adultes, des réserves.
AMBUSH BAY : cote provisoire : Adultes.
AMOUR A PLUSIEURS VISAGES, L' : L'atmosphère sordide qui imprègne ce film l'inconduite des personnages, des images suggestives et un dialogue cru motivent une note sévère. A déconseiller.
AMOUR PARMI LES MONSTRES, L' : Le film n'évite pas les fautes de goût dans sa description d'un milieu exceptionnel. Il contient en outre des scènes de violence brutale et de cruauté. Adultes, des réserves.
APPOLOOSA, THE : Cote provisoire : Adultes et adolescents.
ASSAULT ON A QUEEN : Ce film présente l'échec d'une machination criminelle. L'inconduite de certains personnages est évoquée de façon discrète. Adultes.
AU HASARD, BALTHAZAR : Dans un parallélisme saisissant, ce film enrichi de notes spiritualistes, présente le mystère de l'humiliation des êtres par le mal. Il comporte des situations délicates traitées avec discrétion. Adultes.
BARBOUZE CHERIE : Des comportements répréhensibles sont présentés dans un contexte d'invraisemblance et de comédie. Adultes.
BORN FREE : Ce film manifeste le respect de l'ordre qui régit la Création. Tous.
CE DROLE DE PARADIS : Cette comédie d'un rare mauvais goût situe son action et ses personnages au niveau de l'animalité. Elle comporte de plus des images inacceptables. A proscrire.
CHASE, THE : L'inconduite de divers personnages, des tenues osées et des scènes de brutalité motivent des réserves. Adultes, des réserves.
CHEVALIER A LA ROSE ROUGE, LE : Cote provisoire : Adultes.
COPLAN FX 18 CASSE TOUT : cote provisoire: Adultes, des réserves.
DOCTOR ZHIVAGO: Ce film comporte des éléments valables de réflexion sur le plan humain. Une liaison adultère, présentée avec indulgence, motive des réserves. Adultes, des réserves.
EVANGILE SELON SAINT MATTHIEU, L : Le réalisateur insiste sur le message social de l'Evangile, en particulier l'amour pour les pauvres et les opprimés. Il présent une image remarquable et accessible de la personne du Christ dont il respecte suffisamment la dimension divine. Tous.
FANTOMAS : cote provisoire. Adultes et adolescents.
FILLE ET DES FUSILS, UNE : Cote provisoire : Adultes, des réserves.
FLAME AND THE FIRE, THE : Ce film documentaire présente avec honnêteté et dignité les moeurs de peuplades primitives. Certaines scènes d'un réalisme saisissant et la nudité des indi- adultes. Adultes.
FUREUR SUR LE BOSPHORE : cote provisoire: Adultes.
GROSSE CAISSE, LA : cote provisoire: Adultes et adolescents.
GUERRE EST FINIE, LA : Ce film, qui ne manque pas de résonances humaines fait réfléchir sur le problème de l'engagement politique. Il est regrettable qu'il comporte des scènes d'alcôve très suggestives. A déconseiller.
HAWAII : Le film présente de façon tendancieuse l'influence de missionnaires sur des peuplades primitives. Il contient des situations délicates et présente des indigènes peu vêtues. Adultes, des réserves.
HOMME ET UNE FEMME, UN : Ce film fait assister à la naissance d'un amour sincère entre deux êtres éprouvés par la mort de leur conjoint. La présentation comme normale de relations conjugales en dehors du mariage motive des réserves.
IS PARIS BURNING ? : Cote provisoire : Adultes et adolescents.
JUMENT VERTE, LA : Ce film d'une rare grossièreté, aux images suggestives et au dialogue vulgaire, traite l'amour et le mariage de façon méprisante. A proscrire.
KALEIDOSCOPE : Les malhonnêtetés du héros se présentent dans un climat de parodie e td'invraisemblance. Adultes.
MANDRAGOLA, LA : Le caractère scabreux de l'intrigue est accentué par une recherche constante d'effets suggestifs. A déconseiller.
MY FAIR LADY : Ce film est un divertissement de qualité que ne départent guère quelques légèretés de conduites présentées avec humour. Adultes et adolescents.
NEVADA SMITH : Des brutalités excessives ainsi que l'esprit de vengeance qui anime le héros motivent des réserves. Adultes, des réserves.
NOT WITH MY WIFE, YOU DON'T : Cote provisoire : Adultes.
OBSEDE, L' : Le climat morbide de l'ensemble et la sensualité de quelques scènes motivent des réserves. Adultes, des réserves.
ONIBABA : Cet étalage brutal et éhonté de moeurs bestiales et d'images licencieuses constitue un spectacle déprédant. A proscrire.
QUEEN OF BLOOD : Cote provisoire : Adultes et adolescents.
RUSSIAN ADVENTURE : Ce film constitue un divertissement qui convienta tous les publics. Tous.
SOUND OF MUSIC, THE : Ce film qui respire l'optimisme et la générosité constitue un excellent divertissement pour tous les publics. Tous.
TROIS FILLES DANS UNE ILE : Ce film constitue un divertissement de bon aloi. Le ton de comédie satirique atténue la portée d'éléments répréhensibles. Adultes et adolescents.
TROUBLE WITH ANGELS, THE : Ce film présente de façon plaisante certains problèmes d'éducation. Tous.
WALK, DONT RUN : Quelques situations risquées et un traitement léger du mariage font réserver le film aux adultes. Adultes.
WRONG BOX, THE : Les malhonnêtetés de divers personnages sont présentées sur un ton burlesque. Adultes et adolescents.

L'égrégore
6e SEMAINE
naives hirondelles
de Roland Dubillard
866-9344

JULIE ANDREWS
MAX VON SYDOW
RICHARD HARRIS
CE SOIR à 8.15
GUICHET OUVERT 10 am à 9 pm
HAWAII
ALOUETTE
641-2807
318 Ste-Catherine O.
PANAVISION COLOR by DeLuxe

AU PATRIOTE
1474 est, Sainte-Catherine — 521-6666
La Mouvement Contemporain présente "Festival Beckett" (2 dernières)
Ce soir: "FIN DE PARTIE" Complet
A la boîte à chansons
Spectacle tous les soirs à 9h. et 11h.
FRANCINE McCLURE
ANDRE LOISEAU
FRANCE BERGER
8am. — 8h.30 et 11h.
CLEMENCE DESROCHERS

PLUS PROVOCANTE QUE JAMAIS !
JEANNE MOREAU DANS UN FILM DE LUIS BUNUEL
JOURNAL d'une FEMME de CHAMBRE
LES CLOPORTES
COMMENT PEUT-ON DOMPTER LES "DURS" ?
CHARLES AZNAVOUR
CINEMA Empire
431, DORVY — 274-4851

TOUT MONTRÉAL RIT AVEC LOUIS DE FUNÈS!
FULGURANT FOU-RIRE FANTASTIQUE !
LOUIS DE FUNÈS JEAN MARAIS
FANTÔMAS
AUSSI! LA GROSSE CAISSE
en SCOPE et en COULEURS
CANADIEN 1204 est, Ste-Catherine
PLAZA 6505, St-Hubert
JEAN-TALON Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

SOMPTUEUX! EXQUIS!
YOUR NEW ICE CAPADES AMERICA'S #1 FAMILY SHOW!
CE SOIR, à 8 heures et tous les soirs jusqu'à lundi soir, 21 nov. incl.
Le spectacle rêvé pour toute la FAMILLE
LE SPECTACLE QUI ENCHANTE 100,000 Montréalais tous les ans
COSTUMES ET DÉCORS À FAIRE RÊVER!
PATINAGE SUPERBE ★ MUSIQUE ★ COMÉDIE!
★ ★ EMMENEZ TOUTE LA FAMILLE ★ ★
MATINEES Samedi et dimanche à 1 h. 30 et 5 h. 30 p.m.
CE SOIR à 8 hres
et tous les soirs excepté SAMEDI SOIR, (à 9 h.)
FORUM
Billets : $2, $2.50, $3.50, $4.00, $4.50
En vente au FORUM — Bons billets, tous les prix, toutes représentations.

le bruit de la ville

FESTIVAL

Le 9e "Festival des festivals" de cinéma a débuté mercredi à Accapulco, en présence de plus de 3,000 personnes. La manifestation a été inaugurée par M. Mauricio Magdaleno, ministre de l'éducation publique. Certaines délégations ne sont pas encore arrivées, notamment celle de la France.

ELECTRE

Le comité d'art dramatique du collège Jésus-Marie d'Outremont présentera, les 21 et 23 novembre à 20h.30, "Electre", tragédie en deux actes de Jean Giraudoux. L'entrée est libre.

EXPO '67

A la salle Versailles de l'hôtel Windsor, sera lancée le 27 novembre, entre 19h. et 23h., la chanson officielle de l'Expo 67. Ce gala se terminera par une remise de prix au gagnant et la chanson officielle sera diffusée sur les réseaux français et anglais de radio-Canada.

STRATFORD

Madame J. Hayes, présidente de Stratford Art Association, et Monsieur J.H. Devlin, président de Rothmans, nous ont fait part d'une subvention accordée par la compagnie Rothmans, en vue de restaurer deux des plus anciens édifices de Stratford et de les transformer en une galerie d'art permanente. Cette galerie sera complétée en juin prochain, et offrira des possibilités avantageuses aux expositions d'art importantes et à la collection permanente de peintures, qu'est en voie d'acquérir le "Stratford Art Association".

BUTTE

La Butte à Mathieu présentera le groupe folklorique "Les Quatre-vingt", samedi le 19 novembre. En lever de rideau, un auteur-compositeur de Québec: Jean-Guy Gaulin. Il y aura spectacles à 21h. et 23h.

horaires des spectacles

THÉATRE

LE THEATRE DE QUAT-SOUS — "Love" Sem. 8.30 — Sam.: 7.30 - 10.30 — Dim.: 7.30 — Rel. lundi
COMEDIE-CANADIENNE — Récital Pauline Julien, 8.30 — Dim.: 7.30 — Relâche lundi.
LE PATRIOTE — Festival Becket, 8.30
LES SALTIMBANQUES — "Les Bâtisseurs d'Empire", Ven. sam. 8.45
RIDEAU-VERT — "Du Vent dans les branches de Sassafras" 8.30 — Dim.: 2.30 - 7.30
PLACE DES ARTS — "La Margoton du bataillon" 8.15
LA POUDRIERE — "Qui a peur de Virginia Woolf ?" 8.30 — Rel. dim. et lun.
L'EGREGORE — "Naives Hirondelles" 8.30 — Dim.: 7.30 — Relâche lundi.
LES APPRENTIS - SORCIERS — "Andorra" — Jeu., ven. sam. 8.30 — Dim.: 7.30 — Spectacles pour enfants : Sam. et dim. 2.30
THEATRE DU GESU — "La Mégère apprivoisée" Sem.: 7.30; Dim.: 7.30; Sam.: 8.30

CINÉMA

CINEMATHEQUE — au "Physical Sciences Centre Auditorium, McGill University : 6.30 : "Way Down East" de Griffith (E.-U., 1920) — 9.00 : "The Battleship Potemkin", d'Eisenstein (URSS, 1925).
ALOUETTE — "Hawaii" 8.15 — Dim.: 7.30 — Matinées : sam., dim., mercredi : 2.00
ASTOR — "Trouble with Angels" Sem.: 9.10 — Dim.: 1.30 - 5.20 - 9.10 — "Born Free" Sem.: 7.30 — Dim.: 3.30 - 7.30
BIJOU — "Trois filles sur une île" 12.35 - 4.22 - 8.09 — "La Guerre est finie" 2.01 - 5.48 - 9.35
CANADIEN — "Fantomas" 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "La grosse caisse" 1.50 - 5.10 - 8.30
CAPITOL — "The Appaloosa" 10.35 - 12.45 - 2.55 - 5.10 - 7.20 - 9.40
CHAMPLAIN — "My Fair Lady" (en français" 2.00 - 8.00
CHATEAU — "L'Amour parmi les monstres" — Attraction sur scène — "Barbouze chérie" (S'adresser au théâtre pour l'horaire)
CINEMA FESTIVAL — "Onibaba" : sem. 7.3 - 9.30; dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "Russian Adventure". Tous les soirs 8.30 — Mer. et sam. 2.00 — Dim.: 1.00 - 4.45 - 8.30
CREMAZIE — "L'Obsédé" 12.40 - 4.23 - 8.06 — "L'Amour à plusieurs visages" 2.47 - 6.30 - 10.13
DAUPHIN — "Le 11ème Ciel" Sem.: 7.30 - 9.30 — Sam. et dim. 1.20 - 3.25 - 5.25 - 7.30 - 9.30
ELYSEE — Salles Resnais : "Un homme et une femme" Sem.: 7.30 - 9.45 — Sam., 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.45 — Salle Eisenstein : "Les Fiancés" Sem. 7.30 - 9.45 — Sam.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.45
EMPIRE — "Journal d'une femme de chambre" Sem.: 6.20 - 10.00 — Dim.: 2.50 - 6.20 - 10.00 — "Les Cloportes" Sem.: 8.05 — Dim.: 1.10 - 4.45 - 8.15
ELECTRA — "Coplan X18 casse tout" 12.30 - 3.44 - 6.48 - 10.02 — "Fureur sur le Bosphore" 2.07 - 5.15 - 8.25
Interdit" Sam., dim. 12.00 - 3.03 - 5.58 - 9.01 — Sem.: 2.08 - 5.15 - 8.22 — "Cal Girls 66" Sam., dim.: 1.32 - 4.32 - 7.30 - 10.33 — Sem.: 12.30 - 3.42 - 6.44 - 9.55
FRANCAIS — "L'Amour parmi les monstres" — Attractions sur scène — "Barbouze chérie" (S'adresser au théâtre pour l'horaire)
JEAN-TALON — "Fantomas" Sem.: 6.30 - 10.00 — Dim.: 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "La Grosse caisse" Sem.: 8.30 — Dim.: 1.50 - 5.10 - 8.30
GRANADA — "Chien fou" 3.00 - 6.20 - 9.50 — "Chevalier à la rose" 1.10 - 4.30 - 8.00
KENT — "Doctor Zhivago" Sem.: 8.15 — Dim.: 7.30 — Mat. sam., dim., mer. : 2.00
LAVAL — "Gentlemen de Cocody" 12.45 - 5.10 - 9.40 — "La Fille des sables" 2.10 - 6.40 — "Jeux de l'assassin" 3.45 - 8.15
LOEW'S — "Not with my wife, you don't" 10.15 - 12.30 - 2.40 - 4.55 - 7.05 - 9.20
LA SCALA — "Summer Holiday" 1.00 - 6.15 — "D'où viens-tu Johnny" 2.48 - 8.21 — "L'Amour en de vitesse" 4.48 - 10.01
MERCIER — "Call Girls 66" Sam., dim.: 12.00 - 3.03 - 5.58 - 9.01 — Sem.: 2.06 - 5.13 - 8.20 — "Hambourg, quartier interdit" Sam., dim.: 1.34 - 4.34 - 7.32 - 10.35 — Sem.: 12.30 - 3.42 - 6.44 - 9.56
MONKLAND — "Nevada Smith" 1.05 - 5.05 - 9.15 — "Assault on the Queen" 3.15 - 7.25
OUTREMONT — "Nevada Smith" 1.05 - 5.05 - 9.15 — "Assault on the Queen" 3.15 - 7.25
PALACE — "The Professionals" 10.45 - 1.20 - 4.10 - 6.55 - 9.10
PAPINEAU — "Chien fou" 1.05 - 4.30 - 8.00 — "Chevalier à la rose" 2.4 0- 6.05 - 9.35
PLAZA — "Fantomas" 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "La Grosse caisse" 1.50 - 5.10 - 8.30
PLACE VILLE-MARIE — Grande salle" "Mandragola" 1.05 - 3.10 - 5.20 - 7.25 - 9.30 — Petite salle : "The Flame and the Fire" 1.00 - 3.00 - 5.05 - 7.10 - 9.15
RIALTO — "Gui in Trouble" 1.00 - 4.00 - 6.55 - 9.50 — "Common Law Wife" 2.35 - 5.30 - 8.25
RIVOLI — "Chien fou" 3.00 - 6.25 - 9.50 — "Chevalier à la rose" 1.05 - 4.30 - 8.00
SAVOY — "Walk don't Run" 1.00 - 2.55 - 5.15 - 7.15 - 9.35
SAINT-DENIS — "Trois filles sur une île" 12.35 - 4.22 - 8.09 — "La Guerre est finie" 2.01 - 5.48 - 9.35
SEVILLE — "Sound of Music" 8.15 — Mat.: sam., dim., mer.: 2.15
SNOWDON — "Agony and the Ecstasy" 1.10 - 3.40 - 6.10 - 8.45
STRAND — "Ambush Bay" 10.10 - 2.00 - 5.50 - 9.45 — "Dont Worry Well think of a title" 12.15 - 4.05 - 8.00
VAN HORNE — "The Wrong Box" 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.35
VENDOME — Semaine du cinéma suédois.
VERDI — "America America", Lun. au ven. 5.30 - 8.30 — Sam. et dim. 1.50 - 5.30 - 8.30
YORK — "Is Paris Burning ?" 8.15 — Mat. : sam., dim., mer.: 2.15
WESTMOUNT — "The Idol" 1.10 - 3.10 - 5.15 - 7.25 - 9.25

RADIO-SELECTION

VENDREDI — 18 NOVEMBRE

CBF-AM

• 2h.30 de l'après-midi : Place aux femmes. Invité : Hervé Brouaseau. Enquête : Comment garder un homme ?
• 7h.15 du soir : Le Marchand de sable. "L'Ane et le cheval", extr. d'un conte de "Delphine et Marinette" de Marcel Aymé.
• 7h.30 : Faire sa vie. L'Age de la retraite : le vieil âge et l'amour.
• 11h. Jazz en liberté. Quatuor de Lee Gagnon, saxophoniste.

CBF-FM

• Concert international. Symphonie op. 9 (Schoenberg). Concerto de piano en fa majeur, K. 459 (Mozart) et Six Pièces pour orchestre à cordes (Ernst Krenek) : Orchestre du Mozarteum de Salzbourg, dir. Mladen Basic. Soliste : Inger Wikstrom.
• 6h.15 du soir : Université radiophonique internationale. La femme et la vie politique. — L'algèbre contemporaine. — Les poissons réputés inconsommables et utilisés dans la cuisine japonaise. — Hommage à Benedetto Croce. — Le piano moderne.
• 7h.30 : Intégrale. Oeuvres de Brahms : Variations et Fugue sur un thème de Haendel : Variations sur un thème de Paganini.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

VENDREDI 18 novembre

Le sigle (C) marque une émission en couleur.

CBFT 2

9.30 Musique
10.30 La souris verte
10.45 Contes d'enfants
11.00 La grande aventure
11.30 Film "Ne tirez pas" - policier - espagnol
1.05 Téléjournal
1.30 Long métrage "Les diables verts de Monte Cassino" - guerre - allemand
3.00 Femmes d'aujourd'hui
4.00 Bobino (C)
4.30 La boîte à surprise
5.00 Rocquet, belles oreilles (C)
5.30 Rue de l'Anse
6.00 Jeunesse oblige
6.15 Nouvelles du sport
6.30 Téléjournal
6.45 Aujourd'hui
7.30 Atome et galaxies (C)
8.00 Les compagnons de Jéhu
8.30 Cinéma international "Nous irons à Deauville" - comédie - français
10.15 Votre choix
10.45 Les affaires de l'Etat Le NPD
11.00 Téléjournal
11.30 Supplément régional
11.30 Nouvelles du sport
11.35 Cinéma "Un caprice de Caroline chérie" - aventure - français

CFTM 10

7.30 Mire - musique
8.00 Bonne journée et première édition
8.45 36-24-36
9.00 Toast et café
10.00 La minute d'argent
10.30 A votre service Madame
11.15 L'école du bonheur
11.30 Dessins animés
11.45 Le grand manitou (C)
12.00 Deuxième édition
12.15 Ciné-roman
12.30 Ciné-midi "Flèches de feu" - western - américain
2.00 Eternel amour
2.30 Ciné-vendredi "La mission du commandant Lex" - western - américain
4.15 Dessins animés
4.30 Zoo du capitaine bonhomme
5.30 Super car
6.00 Télé-métro
6.30 Sports images
7.00 Dernière heure
7.15 Télé-métro
7.30 En première (C) A communiquer
9.30 Monsieur Banco
10.00 La famille Stone
10.30 Toute la ville en parle
10.45 Dernière heure et météo
11.00 Le rendez des sports
11.10 Cinéma (C) "Le tricheur" - comédie - français
12.30 Dernière édition
12.45 Fermeture

CBMT 6

8.30 Test Pattern and Music
9.24 Today on CBMT
9.30 Quebec School Telecast
9.30 On safari
10.00 Canadian School
10.45 Chez Hélène
11.00 Butternut Square
12.00 Serial Six "Bimbo the great"
1.00 Calendar
1.30 As the Turns
2.00 Password
2.30 Cornation Street
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night
4.01 Communicate
4.31 Cartoon Playhouse
5.00 Flipper (C)
5.30 Let's Sing Out
6.00 The Green Hornet (C)
6.31 Evening Report
7.01 Seven on Six
7.24 Sports
7.30 Fire and Dandy
8.00 Get Smart (C)
8.30 Tommy Hunter (C)
9.00 Friday Night Movies "PT-109"
11.00 CBC TV News
11.19 Viewpoint
11.25 Night Report
11.35 Sports Final
11.45 Time Tunnel
12.47 Late Friday Movie "Two Loves" -
2.00 Final report

CFCF 12

6.30 Time Sounds
6.45 Early Bird
7.00 University of the Air
7.30 Bright and Early (C)
8.30 Romper Room (C)
9.00 TV Bingo
9.30 I Love Lucy
10.00 Ed Allen Time
10.30 Magistrate's Court
11.00 Fractured Phrases
11.30 Magic Tom
12.00 Cliff Hanger Theatre
12.30 Channel 12 Theatre "Trio" - drame
2.00 Mr and Mrs (C)
2.30 People in conflict
3.00 Words and music
3.30 It's Your move
4.00 Johnny Jellybean and friends
4.30 Family Theatre "The last of the fast guns" - western
6.00 The Pierre Berton Show
6.30 Pulse
7.00 Family Affair (C)
7.30 Irish Horse (C)
8.30 Its your Move
9.00 Mission Impossible (C)
10.00 Run for your Life (C)
11.00 National News (C)
11.18 Pulse
11.45 Special : International jumping competition
12.15 Papama Playhouse (C) "Trapeze" - drame

Le docteur François Cloutier, ancien directeur général de la Fédération mondiale de la santé mentale, dont le siège est à Genève, a publié récemment, aux P.U.F., dans la célèbre collection "Que Sais-je?" un ouvrage intitulé "La Santé mentale". A peine paru, ce volume a fait l'objet d'une réimpression aux P.U.F.

De plus, la maison d'édition japonaise Kakusui-Sha a acquis les droits de traduction de cet ouvrage qui paraîtra à Tokyo très prochainement.

Le Centre d'études nordiques de Laval fera une expédition à la baie d'Ungava

QUEBEC — Le directeur du centre d'études nordiques de l'université Laval, M. Louis-Edmond Hamelin, a annoncé à Québec que le centre entreprendra une importante expédition archéologique à la baie d'Ungava, l'été prochain

Il s'agit en fait de la poursuite des fouilles entreprises l'été dernier par l'archéologue Thomas Lee, du centre d'études nordiques, à l'île Pamiok, au nord de Ford Chimo, a expliqué M. Hamelin.

En 1966, M. Lee et M. Patrick Plumet, de France, ont effectué des fouilles qui démontrent selon eux que des Européens du Nord ont habité ces lieux, il y a un millier d'années.

Dans une entrevue, M. Lee a dit que ces fouilles permettent de croire que les northmen ont séjourné en bordure de la côte et vraisemblablement à l'intérieur des terres, aux environs du lac Payne.

Plus tôt, en 1957, des archéologues d'Ottawa y avaient découvert le lieu d'une maison mesurant quelque 85 pieds de long par 30 pieds de large.

M. Lee devait en découvrir une seconde l'été dernier.

Selon lui, ces maisons ne seraient pas celles d'Esquimaux mais d'Européens. Elles auraient été utilisées par les esquimaux, après le départ des northmen.

L'archéologue a par ailleurs découvert sur une distance de 35 milles de la côte de la Baie d'Ungava, une série de cairns. Ces tumulus en pierres sont solidement érigés et mesurent parfois 10 pieds de hauteur.

M. Lee a signalé qu'un cairn épouse notamment la forme du marteau du Thor", bien connu dans la mythologie scandinave.

Point de repère

L'orientation de ce cairn laisse croire qu'il servait de point de repère et d'indicatif vers les villages northmen à l'intérieur des terres du Nouveau-Québec.

L'île Pamiock, où ces recherches ont eu lieu, mesure deux milles de long et est située tout près de la côte. A marée basse, on peut facilement s'y rendre à pied.

Outre ces cairns, M. Lee a découvert plusieurs sépultures ainsi que des sortes de boîtes en pierre. "On ne sait pas," avoue-t-il, "si elles servaient à faire du feu, de la cendre n'ayant pu être retracée."

De l'avis des archéologues, ces fouilles ouvrent un chapitre nouveau dans l'histoire du Canada, ce qui rend nécessaires d'autres recherches pour préciser certains faits.

M. Hamelin, rappelons-le, a publié en octobre 1956, un article dans lequel il faisait écho, lui aussi, aux monuments de cailloux arctiques.

Entre-temps, M. Hamelin et M. Lee ont demandé au gouvernement provincial l'adoption d'une loi pour protéger les sites archéologiques du Nouveau-Québec.

Selon eux, les fouilles qui se font depuis quelques années dans ces régions arctiques conduisent à des découvertes importantes qu'il faut protéger du pillage.

Certains objets risquent d'être emportés à l'étranger par des chercheurs d'autres pays qui semblent montrer beaucoup d'intérêt pour certaines mises au jour.

Pour sa part, un autre archéologue, l'abbé René Lévesque, qui a notamment fait des fouilles sur la Côte-Nord et dans la région de Sherbrooke, a déjà réclamé une loi de l'archéologie.

SELON L'UN DES PROMOTEURS, NIAGARA TV

Un nouveau réseau national peut favoriser la télévision éducative

TORONTO. — Le nouveau réseau national de télévision, qui a récemment fait l'objet d'une proposition soumise au Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion, pourrait permettre à chacune des provinces d'économiser des milliers de dollars sur les dépenses en immobilisations nécessaires à l'établissement de la télévision éducative. C'est ce qu'a déclaré M. A.A. Bruner, directeur commercial de Niagara Television Ltd. Rappelons que le projet du nouveau réseau, qui portera le nom de NTV, a été présenté conjointement par Niagara Television Ltd. et Power Corporation of Canada Ltd., le 26 octobre dernier à Ottawa.

"Le mémoire soumis au Bureau des Gouverneurs de la Radiodiffusion par les responsables de la télévision éducative", a dit M. Bruner, "montre bien le rôle primordial que notre projet peut jouer dans le développement de la télévision éducative."

M. Bruner a souligné que l'organisation de la télévision éducative au niveau provincial dans l'ensemble du Canada dépend de deux facteurs essentiels : tout d'abord, il est indispensable d'avoir un système d'émetteurs au sol, adapté aux besoins régionaux, ensuite, il faut que les centres de télévision éducative régionaux puissent recevoir les programmes d'intérêt général destinés à l'ensemble des régions.

"Pour assurer aux provinces un système d'émetteurs", a déclaré M. Bruner, "NTV pourra mettre à la disposition de la télévision éducative un minimum de 15 heures par semaine au cours de la journée. Bien entendu, les programmes ainsi diffusés proviendront des centres provinciaux."

D'autre part, NTV propose de mettre chaque semaine à la disposition des organismes provinciaux 15 heures de distribution par satellite, ce qui permettra la réception des programmes destinés à l'ensemble des régions. Ces programmes pourront être enregistrés dans les centres provinciaux et entreposés pour leur diffusion ultérieure.

"Toutes les installations voulues pourront être louées aux conditions les plus avantageuses aux différents systèmes de télévision éducative", a poursuivi M. Bruner. Du fait que toutes les provinces en sont encore à la phase initiale et s'efforcent de mettre au point un système de télévision éducative et correspondant à leurs besoins, les installations que NTV pourra mettre à leur disposition leur permettront de réduire sensiblement les dépenses en immobilisations qu'impose l'établissement de ces systèmes.

"L'équipement proposé par NTV", a conclu M. Bruner, "peut à lui seul faire face dans une grande mesure à tous les besoins techniques de la télévision éducative, au début du moins, sans que les provinces aient à faire appel aux fonds publics."

Accord entre CJMS et Radio Luxembourg

CJMS et Radio Télé-Luxembourg viennent de conclure un accord. Comme on le sait, Radio Télé-Luxembourg constitue actuellement le plus important complexe de radiodiffusion en Europe. Radio Luxembourg couvre le France, la Suisse, l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique, la Hollande et l'Angleterre, et diffuse sur plusieurs postes en toutes les langues européennes. Le service des informations et reportages de Radio Luxembourg a son siège à Paris et comprend une soixantaine de journalistes.

A compter du 20 novembre, le service des informations de CJMS devient le correspondant du même service de Radio Luxembourg.

Toutes les semaines, Radio Luxembourg diffusera un journal international qui comprendra un exposé du directeur de l'information de CJMS, Paul Coucke sur différents sujets d'actualité. Cette émission sera diffusée tous les vendredi soir entre 7 heures et 7 heures 30.

Chaque fois que quelque chose d'important au Canada le justifiera, CJMS en donnera le compte rendu. Le tout sera acheminé par ligne directe Montréal-Paris. Il doit aussi être souligné que CJMS participe donc maintenant à un immense réseau international reliant les importants postes de radio du monde à Radio Luxembourg.

Le Chivas Regal est cher. Est-ce pour ça que vous en donnez à Noël?

Ne vous fâchez pas.
Le coût du Chivas Regal est une excellente raison d'en offrir en cadeau.
Parce que, en fin de compte, votre scotch ne sera jamais meilleur que ce qu'il vous a coûté.
Il y a du scotch bien moins cher que le Chivas Regal.
Mais le Chivas est bien meilleur. En fait, beaucoup de gens affirment que c'est le scotch le plus velouté qui existe.
Impossible de vous expliquer pourquoi il est si velouté; nous ne le savons pas au juste nous-mêmes.
C'est pourquoi nous nous gardons bien de changer quoi que ce soit aux méthodes dont nous avons hérité.
Ou de laisser vieillir une goutte de Chivas Regal un jour de moins que 12 ans.
Mais, peut-être ne pensiez-vous même pas à donner du Chivas Regal?
Dommage. Surtout qu'une simple dégustation vous y aurait presque certainement décidé.
Pourquoi n'en commandez-vous pas un verre? Dégustez-le. (Nature, pour l'amour!)
Vous verrez comme il est plaisant: il vous caresse le gosier en descendant.
Vous déciderez peut-être de donner du Chivas Regal, après tout. Dans ce cas, notre emballage de gala réjouira vos amis. Vous l'obtiendrez à l'année longue, sans payer un sou de plus.
Ainsi, qui osera dire que ce n'est pas toujours fête.

12-YEAR-OLD SCOTCH WHISKY · CHIVAS BROTHERS LTD., DISTILLERS, ABERDEEN, SCOTLAND.

Barrette: les Canadiens français ne sont pas une minorité comme les autres

M. Antonio Barrette a dénoncé hier midi la fausse subtilité de ceux qui comparent la situation de la minorité française des autres provinces à celle des Néo-Canadiens, et qui vont disant de plus en plus fort qu'en accordant aux premiers ce qu'ils demandent, il faudrait en faire autant pour tous les groupes ethniques.

Ces gens, a poursuivi l'ancien premier ministre du Québec, prétendent que le Canada ne pouvant être multilingue doit donc être unilingue dans neuf des dix provinces. Ils font ainsi fi de l'histoire, du pacte confédératif et de la simple justice; ils manifestent un manque de bonne foi étonnant ou connaissent bien mal l'histoire de leur pays.

S'adressant aux membres du cercle Richelieu-Montréal, l'ex-ambassadeur du Canada en Grèce a souligné qu'en ce qui concerne le bilinguisme au pays, nous sommes au même point qu'en 1900 ou même en 1930, et attendons toujours les décisions gouvernementales qui reconnaîtront, dans les actes, les paroles et les écrits maintenant centenaires. "On ne pourra nous taxer d'impatience", a-t-il ajouté, en demandant aux "gens en place" de passer aux actes en vue de mettre fin sans tarder à cette situation intolérable.

M. Barrette a tracé un parallèle entre les brimades et les injustices dont sont l'objet les Canadiens français dans les autres provinces, d'une part, et la justice et la grande liberté dont jouissent les Anglo-Canadiens du Québec, d'autre part.

Plus on ajourne les solutions, dit-il, plus grandes seront les difficultés des gouvernants qui devront bien un jour faire face à la situation.

M. Barrette estime que les Européens qui émigrent au Canada savent qu'ils viennent s'établir dans un pays bilingue et ils ne s'attendent guère à se faire octroyer des écoles, institutions diverses ou universités, aux frais du trésor public.

"Et quand des Canadiens de langue anglaise des autres provinces affirment que les Canadiens de langue française n'ont pas plus de droits que les autres groupes ethniques, ils compliquent une situation déjà difficile, et ils faussent délibérément l'esprit et la lettre de la Constitution. Ils se donnent le beau rôle en agissant ainsi, puisqu'ils n'ont aucunement l'intention d'accorder quoi que ce soit aux Néo-Canadiens mais ils les incitent à se ranger dans leur camp."

L'ex premier ministre demande donc que cette tactique qui contribue à diviser les Canadiens devrait être dénoncée avec vigueur par les journaux français et anglais du pays.

"Il importe, a dit M. Barrette, que les éléments modérés des deux groupes fondateurs du pays s'unissent et sollicitent l'appui des grands quotidiens du pays pour faire l'éducation des uns, dénoncer le fanatisme des autres, et surtout les auteurs de cette campagne (multilingue) et des déclarations contre le bilinguisme canadien parce qu'elles sont injustes pour les Canadiens français et trompent d'une façon indigne les nouveaux Canadiens... Cette façon de procéder par une certaine école qui croit avoir trouvé une réponse au "French Problem" constitue un défi que les Canadiens français doivent relever et crée pour le gouvernement central l'obligation absolue d'en empêcher la répétition par des mesures immédiates, positives et énergiques".

Directeur adjoint au service du bien-être de Mtl

M. Jean Séguin, qui occupait jusqu'ici la fonction d'officier de liaison au service du bien-être social de la ville de Montréal, vient d'être nommé directeur adjoint de ce même service.

A l'emploi du service depuis 1954, M. Séguin a obtenu l'an dernier une maîtrise en service social de l'université de Montréal. Agé de 43 ans, il occupait depuis 1961 les fonctions d'officier de liaison. Sa nomination par le comité exécutif fait suite à un rapport soumis par M. André Cournoyer, directeur du service.

AU CONSEIL CANADIEN DU BIEN-ÊTRE

Une étude des problèmes des familles à faible revenu

OTTAWA — Le directeur général du Conseil canadien du Bien-être, M. Reuben C. Baetz, vient d'annoncer que le conseil étudiera au cours des deux prochaines années les problèmes budgétaires des familles à faibles revenus.

Cette étude, qui coûtera $100,000, est la dernière d'une série sur la pauvreté que le Conseil a entreprise depuis un an et demi.

La direction du projet a été confiée à M. Mukhtar A. Malik, directeur associé de la recherche au Conseil canadien du Bien-être. L'étude sera effectuée dans quatre villes du Canada, qui n'ont pas encore été choisies.

Le Conseil se renseignera sur la façon dont les gens utilisent leurs revenus, ainsi que sur les facteurs qui influencent ou qui limitent leurs choix en matière d'achat. Un des principaux buts de l'étude est de recueillir des données plus sûres pour la prise de dispositions convenables touchant la sécurité sociale publique, non seulement pour les personnes qui reçoivent de l'assistance dans le cadre des programmes actuels, mais aussi pour celles qui pourraient être incluses dans de nouveaux programmes. De dire M. Baetz, "les décisions touchant les bénéfices ont été déterminées jusqu'ici par un mélange d'opportunisme politique, de limitations financières, et de calculs approximatifs des besoins. Ainsi, par exemple, le programme du gouvernement fédéral en faveur d'un revenu minimum garanti pour les personnes âgées est lancé sans qu'il y ait eu une étude approfondie des besoins minimums, comme l'avait recommandé le Comité spécial du Sénat sur la gérontologie. Le manque de renseignements sur les besoins réels des gens est particulièrement évident dans les temps comme la période d'inflation que nous traversons. Il faut une législation capable de pourvoir au rajustement des revenus provenant de la sécurité sociale, tout comme on prévoit au rajustement des salaires dans le marché du travail. Mais avant d'être en mesure d'adopter une telle législation, il nous faut être mieux renseignés sur ce que les gens dépensent, sur la façon dont ils le dépensent, et sur ce qui influence leurs choix."

Dès le 1er janvier, Ottawa entend assurer aux vieillards un revenu garanti de $105 par mois

OTTAWA — C'est à compter du 1er janvier prochain que le gouvernement fédéral entend accorder des allocations supplémentaires aux vieillards de façon à leur assurer un revenu garanti de $105 par mois.

C'est ce que révèle un avis de motion du ministre de la santé nationale et du bien-être, M. Allan MacEachen, qui a été publié hier en appendice au feuilleton des Communes. Cet avis précède le projet de Loi de sécurité de la vieillesse qui établira la nouvelle politique. Celle-ci a été annoncée aux Communes par M. MacEachen l'été dernier. Le ministre avait alors précisé qu'elle coûterait au trésor fédéral $225 millions la première année.

Formulée en termes généraux et vagues, la résolution déclare que le montant de l'allocation supplémentaire ne devra pas dépasser de 40 p.c. de la pension de sécurité de vieillesse qui est actuellement de $75 par mois.

Elle désigne par "supplément de revenu garanti" les allocations nouvelles aux bénéficiaires des pensions de sécurité de vieillesse. Elle déclare que le supplément sera attribué à "certains pensionnés" après "détermination de leurs revenus".

Ces "revenus supplémentaires garantis" seront versés aux personnes qui reçoivent une pension de vieillesse de $75 par mois et dont le revenu total est inférieur à un certain niveau, signale-t-elle. Le niveau du revenu n'est pas indiqué dans la résolution.

La future loi permettra aux pensionnés de porter en appel les déterminations du revenu effectuées par les fonctionnaires du gouvernement ou les décisions qu'ils prendront relativement à cette loi.

Les pensions de vieillesse sont maintenant versées à toutes les personnes âgées de 69 ans et plus. L'âge d'accessibilité à la pension descendra à 68 ans le 1er janvier et s'abaissera graduellement à 65 ans d'ici 1970.

Le logement: un problème urgent

TORONTO — M. Felix Candela, architecte mexicain de réputation mondiale, devant un auditoire d'architectes et d'ingénieurs réunis dimanche à Toronto à l'occasion du colloque organisé par l'American-Standard au sujet de "L'homme en son milieu", a déclaré que le problème du logement a toujours un caractère urgent dans le monde entier. "Toute tentative réussie de construire économiquement des logements, a dit M. Candela, et de réduire les dépenses ou le travail nécessaires dans cette tâche à l'échelle universelle, produira par le fait même un allégement général des charges de l'humanité et par conséquent une amélioration de la condition humaine."

Au même colloque le professeur Henry Wright, de l'université du Kansas, a déclaré que l'humanité a tellement accru depuis quelques années la maîtrise qu'elle exerce sur son environnement qu'il en résulte une véritable "révolution technique". "Nous saluons, a-t-il dit l'avènement des treillis dans l'espace, des voiles minces en béton, des toits suspendus et même — l'idée est à qui veut la prendre — des toits flottants retenus par câbles et qui, étant plus légers que l'air, auront une portée presque illimitée."

De l'avis du professeur Wright, la technique nouvelle ne va pas séparer l'homme de son milieu naturel comme beaucoup le craignent, mais elle va créer un milieu nouveau et plus agréable où il pourra mieux se détendre et être plus heureux.

MONTROSE

LE TOUT NOUVEAU DISQUE GAMMA

PAULINE JULIEN chante Boris Vian

• Fais-moi mal Johnny • Les liaisons dangereuses • L'amour en cage • Je chasse • Le temps passe • Fugue • La java des bombes atomiques • Sans lui • Ne vous mariez pas, les filles! • Bilbao song • Suicide valse • La java martienne • La chasse à l'homme

AU MÊME PRIX: Clémence Desrochers, Raymond Lévesque, Claude Gauthier

MONO GN-107
12" LONG-JEU "HI-FI"

REG. $4.20 SPECIAL 2.99

Stéréo, rég.: 5.20 — SPÉCIAL 3.99

CENTRE DU DISQUE MONTROSE
3162 est, Belanger RA. 9-2833
Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9h.30 p.m.

COMMANDES POSTALES
.50 par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxes en plus
Suggérez un deuxième choix
Signifiez si Mono ou Stéréo

Voici un produit importé tellement exceptionnel qu'il est difficile à décrire. Son nom est pourtant facile à retenir: il s'agit du rhum White Hart. Sa couleur? Limpide et à reflets d'argent, comme un bon vin blanc sec. Son goût? Une saveur aromatique très subtile, qui rafraîchit sans blaser le palais. Comment on le boit? Avec de l'eau gazeuse pour remplacer le scotch... avec du tonique pour remplacer le gin... ou encore, selon l'inspiration du moment (par exemple, comme liqueur ou sur glace). Le White Hart est un rhum léger, au goût délicat et très agréable, qui a mis sept ans à atteindre sa perfection. Il a été créé, distillé, vieilli dans des fûts de chêne blanc, et embouteillé par les spécialistes de Lemon Hart qui possèdent des générations et des générations d'expérience. Le White Hart n'est pas toujours disponible au Canada et cela se comprend... c'est un rhum très spécial.

Un bon rhum... comme un bon scotch... doit être importé.

dimanche matin:
vous avez le temps
d'épargner votre argent

(L'interurbain vous coûte bien moins, le dimanche toute la journée!)

L'interurbain vous permet maintenant d'appeler vos amis éloignés ou les membres de votre famille n'importe quand le dimanche! Et voici comment vous épargnez:
Vous pouvez appeler de numéro à numéro (interurbain automatique!) n'importe où au Québec et en Ontario, parler 10 minutes pour le prix de cinq et chaque deux minutes supplémentaires pour le prix d'une seule!
Quand vous avez le temps, prenez celui d'épargner—le dimanche toute la journée, ou n'importe quel soir après 8 heures!

Bell Canada

Comparez les tarifs, et voyez comment vous pouvez épargner, le dimanche toute la journée:

APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO — remarque: Les deux premières colonnes indiquent les taux pour les appels de 3 minutes; les tarifs des visites familiales par téléphone s'appliquent aux appels de 5 à 10 minutes.

De MONTRÉAL à:	Lun.-sam. 4h.30 a.m. à 6h. p.m. 3 min.	6h. p.m. à 4h.30 a.m. et le dimanche toute la journée 3 min.	Visites familiales par téléphone: Le soir après 8h. p.m. et le dimanche toute la journée 5-10 min.
ST-JÉRÔME	.35	.35	.55
SHERBROOKE	.70	.50	.80
OTTAWA	.80	.55	.85
QUÉBEC	.90	.65	1.05
TORONTO	1.30	.90	1.50

N'oubliez pas:
Les tarifs des visites familiales par téléphone ne s'appliquent pas aux appels hors du Québec et de l'Ontario.

LE DEVOIR
MONTRÉAL, VENDREDI, 18 NOVEMBRE 1966 CAHIER 2 / Pages 13-20

M. Lefebvre dit pourquoi il appuie l'équipe de Kierans

Passant en revue la situation politique au Québec à la veille du congrès de la FLQ, le député d'Ahuntsic a reproché au premier ministre du Québec de prétendre détenir un mandat "sans équivoque" alors que son parti n'a obtenu que 41% des suffrages exprimés lors des élections en juin.

M. Jean-Paul Lefebvre, décrivant les étapes franchies par le parti libéral dans son évolution vers une plus grande démocratisation a fait part de sa confiance dans l'équipe dirigée par Eric Kierans pour poursuivre le travail accompli par la Fédération libérale du Québec depuis 1955.

Le député d'Ahuntsic, s'adressant aux membres des clubs Optimistes Laurentien et Ahuntsic a déclaré notamment: "Pour ma part, si j'ai résolu d'accorder mon appui à l'équipe Kierans :

- ce n'est pas parce que cette équipe est formée de Montréalais (ce qui est d'ailleurs faux car l'un de ses membres habite une région rurale) ;
- ce n'est pas non plus parce que cette équipe est formée d'hommes qui ont tous trois exactement les mêmes vues sur tous les problèmes ni parce que mes vues sont identiques aux leurs sur toutes les questions ;
- ce n'est pas (comme on l'a répété faussement en certains milieux) parce que cette équipe entretiendrait des sentiments pro - séparatistes (car je crois que la sécession serait contraire aux intérêts de la majorité des Québécois).

"Si j'ai appuyé et si je continue d'appuyer l'équipe Kierans, c'est tout simplement parce que ces hommes se sont engagés formellement à travailler dans le sens d'une plus grande démocratisation des structures du parti libéral. J'attache, pour ma part, beaucoup de prix à une telle orientation. Quant à la pensée de mon parti, je crois qu'elle a reposé depuis 1955 sur les notions de justice sociale et de développement économi q u e. Quelle sera la ligne de force précise du parti libéral pour les prochaines années?, Nous serons mieux équipés pour l'établir lorsque les structures de la FLQ auront été consolidées, pemettant ainsi un dialogue ordonné et fructueux entre les divers courants de pensée qui existent au sein du parti."

Le Canada prête à la Bolivie

OTTAWA — Le Canada a approuvé un prêt de $1,620,000 à la Corporation de développement de la Bolivie. Ce montant doit permettre l'achat de machinerie canadienne pour de petites mines et industries de Bolivie. Le prêt est sans intérêt et a été accordé dans le cadre du programme canadien d'aide aux pays d'Amérique latine.

B-6773-Q

Du
5 étoiles
à ce prix-là...
Ce n'est pas
possible!

Si!

C'est tout à fait possible. Il suffit de demander du Brandy Paarl 5 étoiles pour le constater. Il se vend à un prix qui surprend les plus avertis. Et quel Brandy! Soigneusement vieilli—tout comme les meilleurs cognacs—dans des fûts de chêne provenant du Limousin, en France, il est importé en tonneaux et embouteillé au Canada. Vous bénéficiez de la réduction sur le transport et les droits de douane, et c'est là tout le secret de son prix étonnamment bas. Essayez-le donc, tout le monde en

PAARL

RAQ 110-A 10 oz $2.10
RAQ 110-B 25 oz $4.95
RAQ 110-C 40 oz $7.70

Produit d'Afrique du Sud

Le député Jean-Paul Lefebvre déclare :

Sans ses réformateurs, le parti libéral deviendrait identique à l'Union nationale

mais il doit garder aussi des éléments traditionnalistes

"Je ne crois pas me tromper en affirmant que, sans son groupe de réformateurs, le parti libéral deviendrait identique à l'Union nationale, et la contestation du pouvoir perdrait alors son sens."

Voilà ce que déclarait hier midi M. Jean-Paul Lefebvre, député libéral d'Ahuntsic, devant les membres des clubs Optimiste Laurentien et Ahuntsic. Mais il ajoutait aussitôt :

"Il est également indiscutable que le parti libéral, s'il ne contenait pas une certaine proportion d'éléments traditionnalistes, cesserait d'être vraiment représentatif de l'ensemble de l'électorat."

A la veille du congrès libéral qui s'ouvre aujourd'hui même à Montréal, il a traité d'un thème qui lui tient à coeur: le plus grand enracinement de son parti pour en faire un véritable parti de masse.

M. Lefebvre a précisé ce qu'il entendait par un parti de masse". Il a notamment déclaré : "Les spécialistes de la science politique peuvent définir de diverses façons le phénomène du parti de masse. Quant à moi, qui suis un homme d'action et non un politicologue, je crois qu'un parti de masse n'est pas seulement un parti réunissant des effectifs considérables (disons 100,000 membres pour le Québec) mais bien une formation politique qui inscrit, comme l'un de ses objectifs les plus fondamentaux, la communication constante entre les militants de la base et la direction du parti. Un tel objectif ne saurait être qu'un voeu pieux. Il implique l'établissement de mécanismes appropriés.

"Pour concrétiser davantage ma pensée, puis-je, (piétinant ma modesite!) vous donner l'exemple d'une initiative prise par l'association libérale du comté d'Ahuntsic? Nos membres ont convenu d'établir quatre grandes commissions d'étude consacrées à autant de secteurs d'activités du gouvernement provincial. Ainsi, les affaires fédérales-provinciales, la santé et le bien-être, l'éducation les loisirs et la culture, la main-d'oeuvre et le développement économique, sont autant de domaines où une bonne proportion de nos militants sera appelée à faire des études précises en vue certes du perfectionnement personnel des membres en tant que citoyens, mais aussi en vue de fournir au député et aux instances supérieures du parti une inspiration pour notre action politique.

"Si ce genre de comités d'étude est, éventuellement, répandu dans tous les comtés, si la Fédération libérale rénovée se munit des instruments nécessaires pour alimenter le travail de ces cercles d'étude, on aura alors établi un réseau de communication qui, de la base au sommet et du sommet à la base, maintiendra un dialogue constant. Voilà un moyen propre à alimenter une véritable pensée politique.

"Au nombre des moyens d'action que suppose un tel parti de masse, il faut évidemment inclure un directeur de l'éducation politique et un directeur de la recherche au sein du personnel permanent de la F.L.Q."

Abordant ensuite le problème de l'idéologie politique, le député d'Ahuntsic s'est dit d'opinion que le parti libéral, pour rester fidèle à lui-même, ne pouvait se dispenser ni des réformateurs, ni des traditionnalistes: "Ai-je besoin de préciser ici que l'évolution d'un parti de cadres vers un parti de masse ne préjuge pas des choix idéologiques que ce parti peut prendre. En termes clairs, disons qu'un parti de masse sera normalement à droite si la masse de ses adhérents s'y trouve, ou à gauche si la situation est inverse.

"Dans le cas de mon parti, il m'apparait assez évident qu'il doit rester conforme à l'appellation que son chef actuel, l'honorable Jean Lesage, a l'habitude de lui donner, c'est-à-dire un parti de centre gauche où les éléments plus traditionnalistes et les éléments réformistes devront continuer à rechercher le point d'équilibre, qui convient aux citoyens du Québec.

"Un parti politique, à moins de se résigner à devenir marginal, ne saurait évoluer beaucoup plus vite que le milieu où il s'insère. L'important c'est qu'il demeure toujours un facteur d'évolution et non de stagnation.

Le député d'Ahuntsic a relevé les propos récents de M. Marcel Masse qui évoquait l'hypothèse de transformer l'Union nationale en "un parti d'animateurs".

"Comment M. Masse et ses amis, de dire M. Jean-Paul Lefebvre, pourront transformer l'Union nationale en un parti d'animateurs, comment ils pourront faire en sorte que les distributeurs de patronage deviennent rapidement des diffuseurs d'une pensée ou d'une idéologie, cela reste à voir.

"Quant à spécialiser les fonctions et à doubler les patroneux de villages ou de quartier d'un véritable militant chargé d'établir la communication entre la pensée du parti et la pensée des électeurs, c'est une autre hypothèse qui me semble assez peu probable.

"Il est regrettable pour tous les citoyens de bonne foi qui continuent de croire dans l'Union nationale, que M. Masse ait écarté la seule hypothèse qui eût pu transformer vraiment son parti, c'est-à-dire l'orientation vers un parti de masse", de conclure le conférencier.

Organisme intermunicipal pour les services à caractère régional !

Les représentants des municipalités de banlieue de l'Ile de Montréal rencontreront lundi prochain le ministre des affaires municipales, M. Paul Dozois, pour lui proposer la création d'un Conseil intermunicipal chargé d'administrer les services à caractère régional dans la région de Montréal.

La rencontre aura lieu dans les bureaux du ministre Dozois à Montréal.

Le maire Marcel Laurin de Saint-Laurent, président du Conseil de coordination intermunicipale, a dit que la proposition sera présentée sous la forme d'un projet de loi. Il a ajouté que les municipalités de banlieue espèrent voir le projet adopté par la législature le plus tôt possible.

Le CCI, qui groupe 26 des 28 municipalités de banlieue de l'Ile de Montréal, avait soumis le projet le 2 mai dernier à l'ancien ministre des affaires municipales, M. Pierre Laporte. Ce projet faisait suite à de longs pourparlers avec la ville de Montréal.

Le CCI a suggéré que le Conseil intermunicipal détienne une juridiction exclusive sur les services tels que l'urbanisme régional, le transport en commun (en surface et sous-terre), l'épuration des eaux et l'épuration de l'air, les voies régionales de communications, les services de communications entre les différents corps policiers et services d'incendie de la région, les incinérateurs et les usines servant à détruire les ordures ménagères et autres déchets.

Les banlieues, dans leur projet, demandent également l'établissement d'une Régie des relations intermunicipales, un corps quasi-judiciaire qui aurait la responsabilité de résoudre les litiges entre municipalités.

La Régie proposée, peut-être une version modifiée ou élargie de la Commission municipale du Québec, serait l'arbitre final en cas de litige entre municipalités.

Le maire Laurin a déclaré que l'établissement d'un corps d'appel constitue "une partie intégrante du projet des banlieues, afin d'assurer aux municipalités une protection ultime dans les cas où elles s'estimeraient lésées dans leurs droits."

D'UN OCÉAN A L'AUTRE

Hommage à un savant canadien

OTTAWA — Le premier bénificiaire de la plus haute distinction que le gouvernement canadien accorde à ses fonctionnaires est un savant de la commission canadienne de l'énergie atomique, le Dr Wilfrid Bennett Lewis, vice-président de la commission à la division des sciences.

Le "prime pour réalisation exceptionnelle" du gouvernement canadien, instituée cette année, comprend une citation enluminée portant la signature du gouverneur général du pays et une bourse de $5,000.

La récompense sera présentée au Dr Lewis par le gouverneur général, son excellence M. Georges Vanier, au cours d'une cérémonie qui aura lieu à Rideau Hall en décembre, a annoncé jeudi une communication du bureau du premier ministre.

Les Anglais aiment venir au Canada

LONDRES. — Le nombre d'émigrés britanniques au Canada a atteint un tel niveau qu'il est permis de croire à un nouveau sommet pour l'année 1966.

Un des responsables du bureau d'émigration canadien a déclaré que le nombre d'émigrés britanniques, au Canada, atteindra 60,000 personnes.

Une fois depuis la guerre ce nombre a été dépassé et c'est environ 50 pour cent de plus que le chiffre total de 40,000 émigrés qui sont entrés au Canada, en 1965.

On prétend que le vif intérêt apporté par les Britanniques au Canada vient du fait qu'il y ait une campagne de publicité mieux dirigée et que d'autre part, les jeunes Anglais ne veulent pas risquer leur avenir dans un pays où l'économie se détériore.

Dragage de la rivière Richelieu

OTTAWA. — Le ministre des travaux publics, M. George J. McIlraith, a annoncé l'adjudication d'un contrat au montant de $74,474 à Louiseville General Entreprise Enrg., de Louiseville, pour le dragage d'un secteur de la rivière Richelieu. Des six soumissions décachetées le 5 octobre, l'adjudicataire avait présenté la plus basse; la plus haute s'élevait à $136,290.

Les travaux comporteront le dragage du chenal de la rivière entre Ste-Victoire et St-Ours, de l'entrée supérieure du chenal de St-Ours et du quai public de St-Ours. Le dragage portera la profondeur du chenal et de l'écluse à douze pieds, et la profondeur en face du quai de St-Ours à huit pieds. Les travaux devront être achevés dans trois mois.

L'Angleterre félicite les Canadiens

OTTAWA —Le gouvernement britannique a remercié le Canada d'avoir proposé de souscrire $100,000 au fonds international de l'enfance (UNICEF) en double hommage aux enfants morts dans la catastrophe d'Aberfan, au Pays de Galles, et aux 19 adolescents tués dans l'accident survenu le mois dernier à un passage à niveau de Dorion. Les autorités britanniques trouvent que le Canada a fait preuve d'imagination en même temps que de générosité en proposant ce don.

GM : entente de principe à Ste-Thérèse

STE-THERESE — Une entente de principe est intervenue hier entre la société General Motors du Canada, à son usine de Sainte-Thérèse, et la section des Travailleurs unis de l'automobile.

Cette entente est sujette à l'approbation des membres du syndicat. Les termes de la convention seront soumis aux membres au cours d'une assemblée qu aura lieu dimanche prochain, 20 novembre, à trois heures de l'après-midi, à la salle des chevaliers de Colomb, à Sainte-Thérèse.

La Cour d'appel dégage la responsabilité de M. Réal Rousseau dans l'accident qui a coûté la vie à M. Jean-Marie Nadeau

QUEBEC. — Par décision majoritaire de trois juges de la Cour d'appel du Québec, M. Réal Rousseau, 52 ans, homme d'affaires de Val David, a été relevé d'un jugement de la Cour supérieure le condamnant à payer $93,000 à la veuve et à trois enfants de l'avocat montréalais Jean-Marie Nadeau, l'un des penseurs du parti libéral provincial, qui perdit la vie dans un accident de la route, le 5 octobre 1960. M. Rousseau est candidat au poste de trésorier de la Fédération libérale du Québec.

Les juges Edouard-G. Rinfret, André Taschereau et Fernand Choquette ont décidé, dans un jugement du 7 novembre, que le conducteur de l'autre véhicule impliqué, M. Claude Desrosiers, devra payer une somme totale de $119,500 et les frais, soit $55,500 à M. Rousseau, président des compagnies "Pointe-du-Moulin Inc." et "Le-Village-du-Père-Noël", et $64,000 répartis entre Mme Nadeau, 52 ans, et ses fils Michel, 13 ans, Jean, 19 ans et Jacques, 21 ans.

A part l'avocat montréalais, qui voyageait dans l'automobile de M. Rousseau, deux autres personnes ont perdu la vie dans cet accident survenu sur la route 9, près de Saint-Cyrille-de-Wendover. Il s'agit de Georges et Thérèse Champagne, passagers du véhicule conduit par M. Desrosiers. MM. Rousseau et Desrosiers avaient alors subi de graves blessures.

Se basant sur les débris de la collision et la position des véhicules après l'accident, les juges de la Cour d'appel affirment que M. Desrosiers est le seul responsable de l'accident. Son véhicule, allant en direction de Québec, aurait frappé de front celui de M. Rosseau, à la droite de la chaussée.

La Cour d'appel renverse les décisions de la Cour supérieure du district d'Arthabaska, parce que le témoignage d'une dame Jean-Paul Pagé, 44 ans, témoin oculaire de l'accident, serait "invraisemblable et irréconciliable avec les faits connus de l'accident."

A. Gold & Sons
MONTRÉAL

Le club des moins de 21 ans (R)

présente le

paletot "Wrap-Around"

$35.00

Le magnifique PALETOT "WRAP-AROUND" de A. Gold & Sons apporte une touche parisienne aux Montréalais qui s'habillent jeunes. Le "WRAP-AROUND" nous rappelle la légèreté de coeur de Left Bank et la gaieté de Montmartre. Il est très continental en teinte de vert forêt et "Camel" à $35. Ouvrez ou portez à votre compte "DES MOINS DE 21 ANS" sur votre propre signature.

SI VOUS ÊTES UN JEUNE HOMME DE MOINS DE 21 ANS qui travaille ou qui fréquente l'Université

JOIGNEZ "LE CLUB DES MOINS DE 21 ANS" (R)

A. Gold & Sons

Vous aurez un crédit ouvert de $100 ET PLUS sur votre propre signature

Passez nous voir ou postez ce coupon

Postez aujourd'hui à n'importe lequel de nos trois magasins.

A. Gold & Sons

388 STE-CATHERINE (angle St-Alexandre)

CENTRE FAIRVIEW 6730 Transcanadienne, Pointe-Claire

960 STE CATHERINE (voisin du Loew's)

Je désire devenir membre du "CLUB DES MOINS DE 21 ANS" ou OUVRIR UN COMPTE UNIVERSITAIRE OU ECOLE. Veuillez émettre ma carte de crédit personnelle de façon à ce que je puisse porter à mon compte, sous ma seule signature, la marchandise que je désire. Il est entendu que je ne suis pas obligé d'acheter quoi que ce soit.

NOM ..... AGE .....
ADRESSE .....
EMPLOYE CHEZ .....
UNIVERSITE .....
OU ECOLE .....

N.B. — Le "Club des moins de 21 ans" est une division de A. GOLD & Sons et constitue une marque déposée.

EXPOSITION ET VENTE D'ART

Plus de 1,000 peintures à l'huile originales sont liquidées à cause de la fermeture de notre entrepôt

RÉDUCTIONS JUSQU'À 60%

Voici quelques exemples du magnifique choix que vous avez :

NUMERO ENREGISTRE	SUJETS	ARTISTES	GRANDEUR ENCADRE	PRIX REGULIERS	PRIX DE VENTE
1339	Marine	Bernet	34" x 46"	$180.00	$ 65.00
437	Intérieur de famille hollandaise	Fustin	31" x 39"	350.00	80.00
2517	Clown avec balle	Brewer	20" x 32"	100.00	49.00
232	Foyer canadien	Szentatokay	26" x 31"	300.00	110.00
2218	Bouquet de fleurs	Reinhard	33" x 41"	250.00	70.00
1535	Scène de forêt	Brault	31" x 47"	175.00	85.00
1906	Marché arabe	Koros	32" x 44"	390.00	120.00
2085	Scène de port moderne	Gilbet	28" x 48"	300.00	105.00
2115	Jour d'hiver canadien	Gerson	21" x 37"	240.00	77.00
1831	Rang de village	Marius	32" x 56"	350.00	99.00
2262	Troika en hiver	Treskowski	30" x 38"	400.00	133.00

Notez bien : Les prix indiqués incluent un cadre de votre choix

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9 a.m. à 10 p.m.
SAMEDI DE 9 a.m. A 6 p.m.

GALERIE ROYALE

1420 OUEST RUE SHERBROOKE
(entrepôt dans le même édifice)

Galerie Tél.: 845-4383

Entrepôt Tél.: 845-4677

Une autre année de progrès pour la BCN, avec un actif de $1,120,724,921

potins financiers

Les valeurs françaises se sont légèrement redressées hier sur la Bourse de Paris, à la suite des germes d'inflation que contient le collectif budgétaire, adopté ces jours-ci par le conseil des ministres de France. Après avoir connu avant-hier un des virements les plus considérables de l'année, la Bourse de N.Y. a paru moins active hier et en fermeture, l'indice des industriels de DJ clôturait 4.84 points plus bas, au regard d'une avance de 5.56 points la veille. La Bourse de Montréal avait hier l'allure erratique et celle de Toronto paraissait lourde, tandis que la Bourse de Londres était quelque peu irrégulière.

-O-

Une partie des pertes initiales étaient annulées en fermeture hier à Wall Street. Après les avances récentes sur les marchés mobiliers, canadiens et américains, rien d'étonnant qu'il y ait eu des réalisations.

-O-

Home Oil Co. a eu un revenu net de $0.65 cents l'action durant les neuf mois terminés le 30 septembre vs 80 cents l'action durant la même période l'an dernier, selon la nouvelle rendue publique hier. Par contre, Central-Del Dio Oils Ltd. gagna 43 cents l'action vs 36 cents en 1965 durant les premiers 9 mois.

-O-

Les rumeurs de réductions de prix dans l'industrie électronique et les estimations défavorables pour les gains de Fairchild Camera influèrent défavorablement hier sur le sentiment spéculatif.

-O-

Hiram-Walker-Gooderham & Works Ltd. a gagné $38,021,-316 durant l'exercice clos le 31 août vs $34,568,348 durant l'exercice précédent, soit donc l'équivalent de $2.21 l'action vs $2.01 l'an dernier, selon les données rendues publiques hier.

-O-

1,500,000 actions ordinaires additionnelles, sans valeur nominale, de Surlaga Gold Mines Limited, ont été inscrites sur la listes des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture le 17 novembre 1966, vu l'augmentation de son capital-actions autorisé de 3,500,-000 à 5,000,000 d'actions.

-O-

Le rapport mensuel de la Banque d'expansion industrielle, rendu public hier montre que cette institution avait consenti à la fin d'octobre pour $300,421,046 de prêts et placements et que son actif total s'élevait à $307,867,941.

-O-

La grève à Air Canada représente une perte quotidienne de $300,000. Espérons que tous reconnaîtront que le pays ne peut se permettre de telles pertes, d'autant plus que les affaires ne sont plus aussi bonnes qu'antérieurement au Canada.

-O-

Les $55,000,000 d'obligations de la Ville de Montréal, offertes actuellement sur le marché américain, représentent un coût effectif de 6.6341 p.c. pour la Métropole du Canada. La demande serait bonne pour les longues échéances, soit celles dues le 1er novembre de l'an 2006. Les courtes échéances, plus attrayantes, — elles rapportent 6.75 p.c. — se seraient vendues plus lentement.

-O-

La compagnie belge, apparentée à The Canadian Petrofina Oil Co., laisse voir des profits moindres pour le 3e trimestre, mais elle prévoit que les profits pour 1966 l'emporteront sur ceux de 1965.

-O-

500 employés de East Malartic Mines et de Barnat Mines, 2 mines d'or de Malartic, signeront une convention de 3 ans selon l'USWA.

-O-

Les transactions sur les actions d'O'Brien Gold Mines Limited ont été suspendues hier sur la Bourse Canadienne. Il en fut de même sur la Bourse de Toronto. Cette dernière a aussi rayé hier de la liste, les actions de North American Gas Ltd, — toute transaction était suspendue sur cette dernière depuis le 5 novembre, vu le manque de renseignements fournis par la compagnie.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Consolidated Canorama Explorations Ltd., sous un nouveau contrôle

Consolidated Canorama Explorations Limited a soumis à la Bourse Canadienne un état pour ses dossiers. Il y est divulgué ce qui suit : 1) le changement effectif du contrôle de la compagnie, à la suite du transfert de 203,000 actions libres émises et de 377,974 actions entiercées de la compagnie à M. Sydney Rosen, de Willowdale, en Ontario. Ces actions provenaient de M. Albert Allison pour un total de 360,000 actions entiercées, de M. Molly Gellman, pour 17,974 autres actions entiercées, de Rosmar Corporation Limited pour un total de 80,000 actions libres et de Securities Corporation Limited pour un autre total de 123,000 actions libres ; 2) le changement survenu chez les administrateurs et hauts fonctionnaires de la compagnie.

The Fulcrum Investment Co. Ltd., émet pour $15,000,000 d'actions privilégiées et ordinaires

Nesbitt, Thomson & Compagnie Ltée, McLeod, Young, Weir & Co. Ltd. et Collier, Norris & Quinlan sont à la tête du syndicat qui offre 200,000 actions privilégiées, rachetables, d'une valeur au pair de $50 l'action, de The Fulcrum Investment Limited et 200,000 actions ordinaires, d'une valeur au pair de $25 chacune de la même entreprise, soit donc respectivement $10,000,000 et $5,000,000 de valeurs, en souscription au public aux prix respectifs de $50 et $25 pour les 2 classes d'actions ci-dessus mentionnées. Le Trust Royal agira comme gérant de placement et gardien, ainsi que comme agent de transfert et registraire. L'inscription des valeurs de la compagnie précitée incorporée le 14 juillet 1966 a été approuvée par la Bourse de Montréal. Le principe qui animera l'entreprise sera la ségrégation du revenu du capital de croissance dans un portefeuille. Chaque classe d'actions a des droits égaux quant aux votes. Parmi ses administrateurs, on note dans le prospectus, émis à l'occasion du financement précité, le nom de M. Paul Bienvenu, M. James G. Notman, O.B.E., de Montréal, en est le président du conseil et M. Joseph C. de Pencier, de Toronto, le président.

Succès du diner annuel, donné hier soir par l'Institut d'Assurance de la province de Québec

L'Institut d'Assurance de la Province de Québec a donné, hier soir, son diner annuel à l'hôtel Sheraton Mt-Royal. On remarquait à la table d'honneur les personnalité suivantes et les invités d'honneurs suivants : M. F. Adam, premier vice-président, L'Institut d'Assurance de la Province de Québec ; M. T. E. Roxburgh, F.C.I.I., gérant général, The Insurance Institute of Canada ; M. M. DeHaerne, président de l'Association des ajusteurs de la Province de Québec ; M. F. W. Pearson, F.C.I.I., F.I.I.C., président, Canadian Underwriters' Association ; M. J. Henderson, Bureau d'assurance du Canada ; M. E. Crevier, L.L.D., M.Comm., F.I.A.C., président, L'Institut d'Assurance du Canada ; M. A. Mercier, B.A., M.I.R., directeur délégué, Service aux visiteurs, Expo 1967 ; M. G. L. Williams, A.C.I.I., président, L'Institut d'Assurance de la Province de Québec ; M. R. A. Camaraire, surintendant des Assurances de la Province de Québec ; M. T. Hanson, A.I.I.C., président honoraire du Bureau consultatif, L'Institut d'Assurance de la Province de Québec ; M. P. Lajoie, C. d'A.A., président, L'Association des Courtiers d'Assurance de la Province de Québec ; M. C.E. Moreau, A.I.A.C., vice-président, Independent Insurance Conference ; M. D. Carmody, Most Loyal Gander, The Honourable Order of the Blue Goose International (Quebec Pond) ; M. C. St-Pierre, A.I.A.C., président de la Section de Québec, L'Institut d'Assurance de la Province de Québec ; M. H. Whittaker, second vice-président, L'Institut d'Assurance de la Province de Québec. Après l'allocution du président, il y eut remise des prix et diplômes à ceux qui ont suivi les cours de l'Institut précité. Sur 53 diplômés, 30 sont des nôtres, preuve que les Canadiens d'extraction française cherchent à parfaire leurs connaissances dans le domaine de l'assurance générale et la nomenclature ci-contre permettra même de constater que, parmi les diplômés, plusieurs des nôtres se sont particulièrement distingués. Gagnants des prix décernés par L'Institut d'Assurance du Canada — Section 1 du Fellowship : le prix Alfred Campbell, Yves Laprés, de Générale de Commerce de St-Hyacinthe ; les trois parties de l'Associateship : le prix Canadian Insurance, M. L. Cullen de Guardian-Union de Montréal ; partie III de l'Associateship : (branche accidents) le prix William Conway Butler, Eberhard R. Amann, de Guardian-Union de Montréal ; partie II de l'Associateship : (banche générale) le prix Norman G. Bethume, Lucien Bergeron, de LeBlanc Eldridge de Montréal. Prix décernés par L'Institut d'Assurance de la Province de Québec, Fellowship — Section 1 : 1er prix, Yves Laprés, de Générale de Commerce de St-Hyacinthe ; 2e prix, Joseph F. Pitz, de Continental Insurance de Montréal ; Section II : 1er prix, Richard Talbot, de Canadian Universal de Montréal ; Sections I, II & III (en deux années consécutives) : 1er prix, Patrick Kieran, d'Allstate de Montréal. A l'issue de la distribution de diplômes et prix, M. André Mercier, B.A., M.I.R., directeur — délégué — Service aux Visiteurs, Expo 1967, a su vivement intéresser ses auditeurs en leur parlant de l'Expo 1967... et pour cause.

MARCEL CLEMENT

Président de Dyname

Claude Robillard

A une réunion récente du conseil d'administration de la société Dyname, M. Claude Robillard a été réélu président. La société Dyname exécute des travaux de planification et de programmation et administre des projets. En vue de consacrer plus de temps au programme d'expansion de la société, M. Robillard a quitté la présidence de la compagnie Fraser-Brace Engineering qu'il occupait depuis trois ans, mais il reste administrateur de Fraser-Brace et de plusieurs autres compagnies canadiennes.

Bourse de Montréal

La liste faiblissait en fin de séance hier

MONTREAL. — Les titres ont repris certaines de leurs pertes avant la fermeture, mais de façon générale les valeurs avaient cédé, à la Bourse de Montréal. Les échanges se suivaient à un rythme lent.

Après les gains de mercredi, on notait un grand nombre de prises de profits hier.

L'indice composé a reculé de .28 à 139.19, l'indice des industrielles de .59 à 146.03.

Le nombre des actions industrielles échangées a été de 242,900, celui des actions minières et pétrolières de 403,-100.

Traders Group A a perdu 1 1-8 pour atteindre un bas niveau pour l'année à 8 7-8. Hudson Bay Mining a reculé de 1 1-2 à 67 1-2 et Consolidated Paper de 3-4 à 39.

Interprovincial Pipe Line a grimpé de 3 points à 82, Quebec Telephone de 1-2 à 17 3-8.

Mais Laurentide Financial a atteint un bas niveau à $3.75, après une chute de 25 cents, Denison Mines a fléchi de 3-4 à 60 1-4, Dominion Foundries de 5-8 à 19 1-2 et MacMillan Bloedel de 1-2 à 57 1-4.

Parmi les banques plus fermes, Banque Provinciale a acquis 3-4 à 57 3-4, ainsi que Banque Toronto-Dominion à 57 3-4.

A la Bourse canadienne, l'activité était morne. Peace River Mining and Smelting a acquis 40 cents à $6.65.

Bourse de Toronto

Le marché minier avait l'allure erratique hier

TORONTO. — Les titres ont subi des reculs fractionnaires, surtout à la suite de nombreuses prises de profits.

L'indice des industrielles a fléchi de .30 à 146.12 et seulement 2,432,000 actions ont changé de mains.

Traders Group A, qui a annoncé des bénéfices moindres, a reculé de 1 1-8 à 8 7-8.

Falconbridge a fléchi de un point à 86, Inco de 3-4 à 89 1-2 et General Motors de 2 points à 77. Interprovincial Pipe Line a pour sa part acquis 1 3-4 à 81.

Denison a perdu 2 points à 59 1-2 et Hudson Bay Mining 1 7-8 à 67 1-8, tandis que Kerr Addison a gagné 1-8 à 11 1-8, chez les aurifères.

Parmi les pétroles de l'Ouest, Seurry Rainbow a grimpé de 1 1-2 à 21, tandis que Banff a décliné de 3-8 à 15.

Dans le compartiment des spéculatives, Multi-Mineral a acquis 13 cents à 1.14 et d'Eldona 9 cents à 98.

(Voir autres nouvelles de finance en page 16)

Marché des bestiaux

MONTREAL — Les prix de toutes les catégories de bestiaux étaient fermes hier comparativement à ceux payés en fin de semaine. La demande était bonne et les ventes allantes.

Arrivages : 1,714 bovins, 1,746 veaux, 435 porcs et 214 agneaux et moutons.

Bouvillons: de choix $25.50 à $27.75, bons $24 à $25.50, moyens $22.25 à $24.25, communs $18.50 à $22.75.

Génisses: bonnes $20.50 à $21, moyennes $18.50 à $22.25, communes $16.25 à $20.

Vaches: bonnes $18 à $19.75, moyennes $16.50 à $18.50, communes $15.25 à $17.50, sujets destinés à la mise en conserve $11 à $15.75.

Taureaux: bons $20 à $23.50, moyens $19.75 à $20.75, communs $16.50 à $17.75.

Veaux: bons $34.50 à $42.50, moyens $27.50 à $34.75, communs $17 à $29.75.

Porcs: catégorie "A" $32.50 à $33; truies $22 à $22.50.

Agneaux: $23.50 à $24.50, sujets destinés à l'abattage rituel $25.50 à $30.75. Moutons $5 à $10.50 les 100 livres.

Prêts de $598,142,373.00

Le 92e rapport de la Banque Canadienne Nationale montre un actif de $1,120,724,921., soit une augmentation de $54,730,-425. ou de 5.13% sur l'an dernier.

L'actif rapidement réalisable s'établit à $481,754,757. équivalant à 45.42% du passif envers le public. Les disponibilités de caisse ressortent à $159,490,740., soit 15.04% de ce même passif et le portefeuille-titres de la Banque s'élève à $275,258,780. représentant une hausse de $26,692,964.

Les prêts courants accusent une augmentation de $16,997,-377, se chiffrant ainsi par $598,142,373., montant le plus élevé jamais atteint par la BCN.

Le total des dépôts a augmenté de $57,070,826. atteignant ainsi le chiffre record de $1,054,878,555. Les dépôts d'épargne des particuliers sont passés de $516,996,084. à $535,376,091.

Les bénéfices nets ressortent à $4,272,659. et sont l'équivalent de $3.56 par action en comparaison de $3.23 pour une période de onze mois l'an dernier ou l'équivalent de $3.52 sur une base annuelle. Les versements de dividendes aux actionnaires se chiffrent par $3,060,000. en regard de $2,760,000. l'année précédente, lesquels couvraient une période de onze mois. La provision pour l'impôt sur le revenu est de $4,628,000. Le solde des bénéfices non répartis est de $990,633. après virement de $1,000,000. au Fonds de réserve.

On voudra bien trouver en annexe les principaux postes du Bilan et du compte Bénéfices non répartis des deux derniers exercices financiers :

ACTIF	1966	1965
Dsponibilités de caisse	$ 159,490,740	$ 146,370,248
Placements	275,258,780	248,565,816
Prêts à des courtiers	47,005,237	44,906,005
Actif rapidement réalisable	481,754,757	439,842,069
Prêts courants	598,142,373	581,144,996
Prêts hypothécaires assurés (L.N.H. 1954)	19,375,570	20,628,563
Immeubles sociaux	13,707,483	13,302,976
Actif total	1,120,724,921	1,065,994,496
PASSIF		
Dépôts des gouvernements	$ 39,928,374	$ 39,151,725
Dépôts d'autres banques	7,236,688	4,701,905
Dépôts d'épargne des particuliers	535,367,091	516,996,084
Autres dépôts	472,346,402	436,958,015
Total des dépôts	1,054,878,555	997,807,729
Passif envers le public	1,060,734,288	1,007,216,522
Passif envers les action.	59,990,633	58,777,974

BENEFICES NON REPARTIS	1966	1966
Bénéfices nets	$ 4,272,659	$ x3,871,820
Dividendes	3,060,000	x2,760,000
Profits nets par action	3.56	*3.52
Dividende par action	2.55	*2.50
Virement au Fonds re rés.	1,000,000	1,000,000
Impôts sur le revenu	4,628,000	x4,183,000

x — 11 mois au 31 octobre 1965
* — équivalent de douze mois

L'ALCAN présente des maisons, assemblées en usine

C'est le fruit de 2 semaines de recherches

La compagnie Maisons Alcan Ltée, une filiale de l'Aluminium du Canada Ltée, spécialisée dans la construction domiciliaire, a dévoilé aujourd'hui à Montréal et à Toronto un groupe de maisons qui marquent une ère nouvelle dans ce domaine. Ces maisons de quatre chambres à coucher, deux salles de bain, munies de tous les appareils ménagers dont une laveuse de vaisselle et complètement aménagées y compris l'habillage des fenêtres, devraient se vendre environ $10,000, terrain exclus.

Le président de la compagnie Maisons Alcan Ltée, M. J.C. Neely, affirme que ces prototypes des Maisons Universelles sont le fruit de deux années de recherches et de mise au point poursuivies par l'Alcan dans le but d'offrir un foyer attrayant et confortable alliant une haute qualité à un prix que le marché canadien ne peut plus égaler depuis de nombreuses années.

M. Neely a signalé que les Maisons Universelles ont suscité un tel intérêt que l'Alcan a cru devoir révéler les progrès accomplis dans ce domaine avant de faire part de ses intentions quant à leur fabrication et leur vente ultérieures. En attendant de pouvoir annoncer une telle décision, les prototypes ont été érigés pour fins de recherche dans des lots privés inaccessibles au public.

"Nous n'avons jusqu'à maintenant fabriqué que quatre prototypes qui sont offerts en une variété de finis extérieurs, de thèmes de décoration intérieure et de styles d'ameublement. D'autres modèles sont actuellement en voie de parachèvement.

La Centrale d'hypothèque et de logement a autorisé la méthode de construction des Maisons universelles Alcan qui sont conçues pour assurer le confort sous toutes les conditions climatiques du Canada.

M. Neely a également signalé que l'aluminium utilisé sous forme de revêtement, de fenêtres, de soffites et d'entablement n'a été choisi que lorsqu'il s'est révélé le matériau le plus approprié. Les constructeurs de maisons de tout le Canada profiteront de la mise sur le marché de la Maison universelle Alcan car elle aura pour effet d'accroître le marché de la construction domiciliaire au Canada.

L'Alcan étudie des projets de construction d'usine d'assemblage de ces maisons au Canada et s'ils sont mis à exécution, la production devrait débuter à l'automne 1967.

Bourse de New York

Pertes initiales, modifiées à la clôture à Wall Street

NEW YORK AFP — Le marché a refait la moitié du terrain perdu après une baisse accusée entraînant en début d'après-midi une perte de plus de neuf points à l'indice Dow Jones des valeurs industrielles.

L'activité a été substantielle mais sensiblement inférieure à celle de la veille. La baisse initiale a été menée par les valeurs spéculatives sous la conduite des électroniques.

Le redressement de la cote a suivi une déclaration du secrétaire au Trésor, M. Henry Fowler, selon laquelle il n'est pas nécessaire que le président Johnson se prononce sur un éventuel relèvement des impôts, le 10 décembre.

En clôture, les constructions électriques sont à peu près le seul compartiment en hausse. Westinghouse notamment est favorisée par une commande d'environ $150 millions pour la construction d'une centrale nucléaire à San Luis Obispo en Californie.

Les groupes les plus faibles sont les compagnies aériennes, les télévisions, les cinématographiques, les pétroles, les pharmaceutiques, les ferroviaires et les ordinateurs. Les aciers et les automobiles et les aciers subissent des baisses fractionnelles.

Parmi les canadiennes, Hudson Bay Mining a fléchi de 1 1-2 et McIntyre Porcupine de 1 1-4. Distilleries Seagrams a de même reculé de 1-2 et International Nickel de 3-8. Alcan a perdu 1-4.

A la Bourse américaine, Scurry Rainbow a acquis 1 1-4, mais Canadian Javelin et Jupiter Corp. ont chacune perdu 1-8.

En clôture, l'indice des industrielles s'inscrivait à 816.03 en baisse de 4.84 points; 8,-900,000 actions ont changé de mains et les reculs prédominant sur les gains dans une porportion de 729 à 445.

Fruits et légumes

MONTREAL PC — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes jusqu'à 9h. ce matin au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division des productions horticoles, section de l'inspection du ministère de l'Agriculture et de la Colonization, 201 est boulevard Crémazie, à Montréal.

Pommes, de fantaisie, Wolf River, $2.25, McIntosh $3.25 à $3.50, quelques-unes $3.75, Russet $4.50 à $5, Cortland $2.25 à $2.50, délicieuses $4 la boîte à verger.

Betteraves: en sac de 50 livres $1.25 à $1.50, petites $2.

Brocoli: $2.50 à $2.75 la douzaine.

Carottes: .90 à $1 les 50 livres, $1.50 les 24 cellos de deux livres ou les 10 cellos de 5 livres.

Chicorée et escarole: $1 à $1.25 la douzaine.

Choux de Bruxelles: $3.25 à $3.50 les 16 pintes.

Choux: Verts $1 à $1.35 les 50 livres, Rouges et Savoie $2.25 le cageot.

Choux fleurs: $2 à $2.25 la douzaine.

Choux chinois: $1 à $1.25 la douzaine.

Navets: $2 à $2.25 le sac de 50 livres, $2.25 à $2.50 le boisseau.

Poireaux: .80 à $1 la douzaine.

Oignons: échalotes et gros .75 à .90 la douzaine, espagnol $3, Rouges $2.50 à $2.75 les 50 livres; en sac de 10 livres, jaunes .45, rouges .50.

Panais: $2.50 à $3 le boisseau, $2 la douzaine de collos de 24 onces.

Persil: $1 la douzaine de paquets, $4 les 5 douzaines.

Pommes de terre: .90 à $1, jumbo $1.10 les 50 livres.

Radis: .75 la douzaine de paquets, $2 à $2.25 les 30 cellos de 8 onces.

Cours de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs cotait hier 48.40 francs au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $20, vaut 127.80 francs.

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen : $35.16 à l'achat et $35.18 à la vente.

Prix de l'once Troys à la Bourse londonienne des lingots $35.17 3/10 (251 shillings, 11½ pence).

Avoirs bancaires bloqués à Genève

par la Banque Intra, de Suisse

La Banque Intra de Genève a confirmé hier soir la mise sous séquestre de tous les biens détenus par la "Chase Manhattan Bank" dans les banques suisses à la suite d'une plainte qu'elle a déposée auprès des autorités judiciaires genevoises.

La mesure de sequestre, prise à l'encontre de la banque new-yorkaise, par le tribunal de première instance de Genève est une conséquence légale de l'attitude suivie par la Chase Bank vis-à-vis de la banque Intra de Genève, a déclaré Me Jean-Flavien Lalive, avocat de la banque genevoise. L'avocat genevois de la banque Intra a confirmé par ailleurs que la Chase Bank a refusé de restituer les avoirs détenus chez elle par l'établissement bancaire genevois et les a utilisés en compensation de créances qu'elle affirme posséder auprès de l'Intra-Bank de Beyrouth et de sa succursale new-yorkaise.

Avec son statut de banque suisse indépendante, la banque Intra de Genève n'est pas liée à la grande banque libanaise et n'a pas eu à subir les répercussions du krach survenu dernièrement à Beyrouth. C'est face "aux procédés et aux prétentions extravagantes et scandaleuses" de la Chase Bank que la banque genevoise a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux, a encore déclaré Me Lalive.

La mise sous sequestre de tous les biens que la banque américaine possède en Suisse est une "mesure conservatoire" de protection, prise conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. En prenant cette mesure, le tribunal de première instance de Genève ne s'est pas prononcé sur le fond de l'affaire. Il a, conformément à la procédure en la matière, jugé la plainte de la banque genevoise recevable et a bloqué les avoirs de la Chase Bank, qui ne sont pas pour autant à la disposition du plaignant pour se dédommager. Le jugement sur le fond sera rendu ultérieurement en présence des deux parties.

Selon l'avocat de la banque Intra, le séquestre serait automatiquement levé si la banque américaine acceptait de débloquer les avoirs de la banque genevoise qu'elle détient. La banque de New York n'a pas encore réagi à la mesure prise à son encontre. Le conflit porterait sur plusieurs centaines de millions de dollars.

La CEE et la Suède

Le président de la Chambre de commerce internationale, M. Marcus Wallenberg, interrogé sur les possibilités d'une adhésion de la Suède à la CEE, a fait ressortir que la question de la supranationalité de la CEE constituait le principal obstacle à une adhésion de son pays au Marché commun. En tout état de cause, il est de l'intérêt de tous les pays de résoudre les problèmes que pose le partage de l'Europe en deux blocs économiques différents. Il a notamment indiqué que l'établissement d'un tarif extérieur commun des six de la CEE allait handicaper la Suède étant donné que ce tarif douanier est plus élevé que les droits de douanes nationaux, qui frappaient les exportations suédoises chez ses clients traditionnels.

AVIS DE DIVIDENDES
FAMOUS PLAYERS
CANADIAN CORPORATION LIMITED
Dividendes Nos 131 et 131-A

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de vingt-sept cents et demi ($0.27½) par action pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1966, plus un dividende supplémentaire de dix cents ($0.10) par action ont été déclaré sur toutes les actions ordinaires en circulation de la compagnie, payables ce vendredi le 9e jour de décembre 1966, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires ce mercredi 23e jour de novembre 1966.
Par ordre du Conseil
A. MacCUNN,
Secrétaire
Toronto, 14 novembre 1966.

Les billets du Trésor rapportent plus

OTTAWA — Nouvelle émission de billets du Trésor à 91 jours mise en vente hier : $100 millions à un prix et rendement moyens de 98.721 et 5.30 pour cent au regard d'un même montant à 92 jours, $98.709 te 5.19 pour cent la semaine précédente.

Billets à 182 jours : $30 millions à un prix et rendement moyens de 97.430 et 5.29 pour cent au regard d'un même montant à 183 jours, 97.400 et 5.32 pour cent, la semaine précédente.

CONSULTAS INC.
CONSEILLERS EN PLANIFICATION
ADMINISTRATIVE - ÉCONOMIQUE - TECHNIQUE
1015, rue St-Alexandre (710) Montréal : 861-2364
235, rue Dufferin Sherbrooke : 567-5279

Liqueurs & Gin
de la Hollande
Faits d'authentiques concentrés importés de Wynand Fockink, Hollande. Distillés et embouteillés au Canada par Corby. Crème de Menthe, Triple Sec et Gin de Genièvre.
à des prix domestiques
WF
H. CORBY DISTILLERY LIMITED, MONTREAL

FONDS COLLECTIF "B"
DIVIDENDE NO 14
La compagnie donne avis qu'un dividende de quinze cents et demi (15½ cents) l'unité, payable le 15 décembre 1966, sera versé aux détenteurs d'unités de participation du Fonds Collectif "B".
Ce dividende sera payé comme suit:
a) aux détenteurs de certificats nominatifs enregistrés et immatriculés le 15 novembre 1966, soit par chèque, soit sous forme d'unités de participation additionnelles, au gré du détenteur;
b) aux détenteurs de certificats au porteur, sur présentation et remise, le ou après le 15 décembre 1966, du coupon no 14, à l'une des succursales de la Banque Canadienne Nationale ou de La Banque Provinciale du Canada.
LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.
Le Président et Directeur général,
Gustave Boulanger.
Montréal, le 14 novembre 1966.
Les Placements Collectifs Inc.

VOLS SUPPLEMENTAIRES
NORDAIR
SERVICE COMPLET ET CONFORT...
QUATRE VOLS QUOTIDIENS VERS L'EST ET L'OUEST ENTRE
HALIFAX, MONTREAL, TORONTO, WINNIPEG... avec correspondances pour l'ouest, le nord et le sud
(Sièges disponibles sans réservations sur la plupart des vols)
VERS L'OUEST

Vol No Fréquence	ND-20 Quotidien	ND-22 Quotidien	ND-2 Quotidien	ND-28 Quotidien
	Heure	Heure	Heure	Heure
Halifax Dép.				1230
Montréal Arr.				1435
Montréal Dép.	0700	1000	1500	
Toronto Arr.	0845	1145	1700	
Toronto Dép.	0930	1230		
Winnipeg Arr.	1235	1535		

VERS L'EST

Vol No Fréquence	ND-21 Quotidien	ND-23 Quotidien	ND-3 Quotidien	ND-29 Quotidien
	Heure	Heure	Heure	Heure
Winnipeg Dép.	1430	1635		
Toronto Arr.	1915	2120		
Toronto Dép.	2000	2205	1730	
Montréal Arr.	2135	2340	1930	
Montréal Dép.				0800
Halifax Arr.				1145

CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES OU APPELEZ NORDAIR :
636-3505

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	1202	$10⅜	10¼	10¼	
Acklands	200	480	480	480	
Agnew-S	z27	$14⅛	14⅛	14⅛	
Alta Gas T	400	$22⅝	22½	22½	
Alta Gas p	24	$89¾	89¾	89¾	
Alta Gas w	200	725	725	725	+10
Alta Nat	535	$16½	16½	16½	+ ¼
Algo Cent	500	$9½	9¼	9¼	+ ⅛
Algoma St	540	$23⅜	23¼	23¼	— ¼
Alliance A	700	130	125	125	— 5
Alcan	6898	$29⅛	28⅝	28¾	— ¼
Alcan pr	630	$37	36½	36½	— ½
Alumin 2p	60	$40¾	40½	40¾	+ ¼
Anthes A	150	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
Anthes C p	300	$90½	90½	90½	— 1
Args 260 p	100	$45	45	45	— ½
Argus B pr	185	$46½	46	46½	+1½
Argus C pr	888	$10⅝	10½	10½	— ⅜
Asbestos	z125	$19	19	19	
Atl Sugar	600	$9⅝	9¼	9⅝	
Avco	200	$25	24½	24½	+ 1
Bahama	1000	85	85	85	
Bank Mtl	151	$54⅝	54⅜	54⅜	+ ⅛
Bank N S	3024	$62⅜	61¾	62⅜	+ ⅜
Bathurst	805	$28½	28½	28½	
Bathrst A	170	$56½	56	56½	— ⅛
Bathrst w	z50	870	865	865	
Beaver A	100	$16½	16½	16½	
Bell Phne	6258	$46⅛	46	46	— ⅛
Bell T r	75053	58	56	56	— 1
Bow Valy	520	$12¾	12¾	12¾	
Brazilian	395	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Brdg Tank	490	$5½	5	5½	+ ½
Bright	25	$66	66	66	— 1
BA Oil	887	$30	29¾	30	+ ⅛
BC Forest	540	$18½	18⅜	18½	
BC Pack B	100	$19½	19½	19½	
BC Sugar	175	$34	34	34	
BC Sugar p	109	$17¾	17¾	17¾	
BC Phone	127	$60	60	60	— ¼
Br Intl Fin	100	$5¾	5¾	5¾	
Bullochs A	240	$5½	5½	5½	
CAE Ind	100	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Calgary P	510	$21½	21½	21½	
Calvrt Dle	500	110	110	110	
CD Sugar	245	$22⅜	22	22	
Can Bread	275	$11¾	11¾	11¾	
Can Cem	100	$35	35	35	+ ⅛
Can Cem p	100	$23	23	23	— ½
Can Iron	200	$17½	17½	17½	+ ⅛
Can Malt	500	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
C Packrs B	5302	$71¼	71¼	71¼	+ ⅛
Can Perm	400	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Cdn Brew	4533	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
CB Al A w	885	400	390	400	
Cdn Can A	202	$12¾	12¾	12¾	— ⅛
C Chem w	1685	560	540	550	+15
C Curtiss	200	55	55	55	— 1
CG Invest	25	$51⅝	51⅝	51⅝	— ⅞
CG Sec A	635	$9¾	9¾	9¾	
C Imp Bnk	3134	$59¼	59	59¼	+ ¼
C Ind Gas	241	$12½	12¼	12¼	— ⅛
CIL	360	$16⅞	16¾	16¾	
CIL pr	125	$76½	76½	76½	
C Marconi	300	445	435	445	
CPR	4665	$55	54⅝	54⅝	+ ¼
C Petrofin	z107	$10¾	10⅝	10⅝	
C Refract	z40	$14½	14½	14½	
Cdn Tire	z50	$13	13	13	
Cdn Tire A	2665	$13	12⅝	12¾	+ ¼
C Vickers	140	$16⅛	16⅛	16⅛	
CWN G 4 pr	130	$14	14	14	
C Westing	155	$19½	19½	19½	+ ⅛
Chat-Gal	z20	$11¼	11¼	11¼	
Chemcell	1197	$13⅜	13¼	13⅜	
Chrysler	871	$35¼	35	35	— ½
Clairtone	950	$9¾	9⅝	9⅝	+ ⅛
Columbia	600	$5¼	5⅛	5¼	
Columbi p	z100	$20	19½	19½	
Cominco	5622	$33⅜	33	33	— ⅛
Compro	150	335	335	335	+15
Compr Ap	100	$12	12	12	+ ½
Computr	360	$6⅛	5¼	5¼	— 1
Con Bldg	237	90	90	90	— 5
Con Bldg p	z25	200	200	200	
Con Bldg w	186	8	8	8	—12
Con Paper	350	$39¼	39	39	— ¼
Cons Gas	4405	$15	14⅞	15	+ ⅛
Con Gas B	25	$99½	99½	99½	— ½
Corby vt	230	$21	21	21	+ ⅜
Corby B	100	$19⅞	19⅞	19⅞	— ⅛
Coronatn	600	130	130	130	+ 5
Coronto 2p	115	280	280	280	+10
Cosmos	300	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Crain R L	50	$29	29	29	
Crush Intl	200	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Cygnus A	925	420	420	420	+ 5
Cygnus B	160	$7	7	7	
Distl Seag	1621	$33½	33⅛	33⅛	
Dome Pete	7490	$31¾	30⅝	31	
D Bridge	185	$17¼	17¼	17¼	
D Can Gen	100	$74	74	74	+ 2
Dofasco	2464	$20	19½	19½	— ½
Dofasco p	z15	$91	91	91	
Dom Glass	z10	$13¾	13¾	13¾	
Dosco	100	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ¼
Dom Store	730	$18⅞	18⅞	18⅞	
Domtar	4295	$17	16½	16⅞	— ⅛
Domtar pr	z125	$18⅞	18¾	18½	
D Textile	405	$26¼	26	26¼	— ⅛
Dupont	279	$37⅞	37	37⅞	+ ⅜
Econ Inv	190	$10	10	10	+ ¼
Emp Life	1111	$17¾	16½	17⅛	+1⅛
Exquisite	220	$8⅜	8⅜	8⅜	— ¼
Exquite w	100	100	100	100	—20
Falcon	1550	$87	86	86	— 1
Fam Play	715	$26⅞	26½	26⅞	+ ⅜
Fed Grain	325	$6¼	6⅛	6⅛	+ ¼
Fleet Mfg	1900	63	61	63	+ 3
Fleetw'd	200	$26½	26½	26½	
Ford Cnda	90	$124½	124	124	+ ¼
FPE Pion	100	$16⅝	16⅝	16⅝	+ ⅛
Frontier	200	350	350	350	
Gen Baker	z25	$6⅛	6⅛	6⅛	
GMC	335	$77	77	77	— ⅜
G Stl Ware	z10	$8½	8½	8½	
Globe Env	600	$9⅜	9¼	9¼	
Goodyear	10	$147¼	147¼	147¼	
G Mckay A	125	$7½	7½	7½	+ ⅜
GL Paper	z70	$23	22⅞	22⅞	
GL Power	700	$23½	23½	23½	
Gt W Life	295	$74	72½	72½	—3½
Greyhnd	575	$19⅝	19¼	19½	— ⅛
Guar Trst	200	$9⅞	9⅞	9⅞	
Hard Carp	150	$37	37	37	
Hard Crp A	250	$33½	33¼	33½	+ ¼
Hawker S	550	395	395	395	
Hawker pr	50	$86	86	86	+ 2
Hayes Stl	350	$11	11	11	
Home A	2123	$22	21⅞	21⅞	— ⅛
Home B	308	$23	23	23	— ½
Horne Pit	1100	235	235	235	
H Bay Co	500	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
HB Oil Gas	2327	$23	22⅞	22⅞	— ⅛
Huron Eri	795	$9¼	9	9	— ¼
Husky Oil	3650	$11⅞	11⅝	11¾	+ ¼
Husky C pr	275	$57	56¾	56¾	+ ½
Imp Life	z2	$195	195	195	
Imp Oil	4257	$54⅜	53⅞	54⅜	+ ⅜
Imp Tob	1840	$13⅞	13⅝	13⅝	— ⅜
Ind Accept	705	$22¼	22	22	— ⅜
In Accept p	25	$76	76	76	
Ind Minerl	169	$9	9	9	
Ind Wire	2900	425	415	420	
Ingersoll	z20	$10	10	10	
Inglis	1100	$9	8⅞	9	+ ⅛
Inland Gas	705	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Inland G p	220	$17½	17½	17½	+ ½
IBM	z10	$385	377	377	
IMC	z45	$45	44	45	
Int Nickel	5080	$90	89¼	89½	— ¾
Int Util	1460	$24⅜	24⅜	24⅜	
Int Util pr	1185	$28⅜	27¾	28	— ¼
Intpr Pipe	1015	$82	79¾	81	+1¾
Intpr Steel	1150	495	490	495	— 5
Inv Group	100	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Inv Grp A	570	$10⅜	10¼	10¼	
James Stl	440	450	440	440	—10
ITL Ind	1115	$13½	12¾	13½	+1½
Jefferson	2584	$28½	28½	28⅛	— ⅛
Jeffersn w	3310	$19½	19⅜	19⅜	— ⅛
Jockey C	300	395	395	395	
Kelly D A	200	470	460	470	
Kelsey Co	z10	$11⅜	11⅜	11⅜	
Labatt	322	$17⅞	17½	17⅞	— ⅜
Lafarge A	250	$9⅛	9	9	— ⅛
LOnt Cem	475	390	390	390	— 5
LO Cem w	8000	8	7	7	— 1
Laura Sec	1325	$12⅞	12⅜	12⅜	— ⅛
Lau Fin	5187	400	365	375	—25
Lau F 1.25	215	$9⅝	9⅛	9⅛	— ¼
Lau Fn 140	150	$10	10	10	
Lau F 2.00	125	$13¾	13¾	13¾	
Levy	112	$16¾	16¾	16¾	— ¼
Life Inv wt	500	230	230	230	+ 5
Lob Co A	325	$8	8	8	— ⅛
Lob Co B	540	$8⅝	8¼	8¼	— ⅛
Lob Co pr	z15	$41½	41½	41½	
Lob G A pr	50	$27	27	27	+ ½
Loeb M	1390	$10½	10	10½	+ ⅜
Maclarn A	100	$21½	21½	21½	— ½
Maclean H	100	$29¾	29¾	29¾	+ ⅜
MB Ltd	938	$25½	25	25	— ⅝
Magna El	900	$5½	5½	5½	— ⅛
Magnum	z1	$26¾	26¾	26¾	
Maher pr	z25	$8¾	8¾	8¾	
M Lf Gard	1010	$27	26⅞	27	
M Lf Mills	z50	$16½	16½	16½	
Maritime	z37	$22⅝	22½	22⅝	
Mass-Fer	3915	$22⅜	22	22¼	+ ⅛
McCabe	100	$8	8	8	
MEPC	100	250	250	250	
Molson A	235	$17¾	17½	17¾	+ ¼
Molson B	z25	$18⅞	18⅞	18⅞	
Mon Food	1000	$7⅜	7	7⅛	+ ⅛
Montex	300	305	305	305	
Montex w	1227	180	165	180	+20
Mont Loco	350	$15¾	15⅜	15⅜	— ⅛
Mont Trst	600	$15	15	15	+ ⅜
Moore	1855	$84½	84	84	
Morse A	360	$19⅞	19	19	— ⅜
Morse B	100	$18	18	18	— ½
Murphy	150	$7	7	7	+ ¼
Mrphy Pr	150	$26½	26¼	26¼	— ¼
Nabrs Dig	260	400	400	400	
Nt Contain	580	$5⅝	5½	5½	— ⅛
Nt Contn w	200	190	190	190	+10
Nat Drug	200	$10	9¾	9¾	— ⅜
Nat Trust	100	$16¼	16¼	16¼	
Neon	200	$6½	6½	6½	
NB Tel	546	$16½	16⅜	16½	
Noranda	1477	$49¼	48⅝	48¾	+ ¼
Nor Ctl G	8541	$12¾	12⅝	12¾	
Nor Ctl G p	700	$26	25¼	26	+ 1
Ocean Cm	z50	$17½	17½	17½	
Ogilvie	z20	$13¼	13¼	13¼	
Ont Steel	33	$28¾	28¾	28¾	+ ¾
Oshawa A	340	$24⅞	24½	24⅞	
Overland	z38	$6½	6½	6½	
Overlnd pr	z4	$8	8	8	
Pac P	13918	$11	10⅝	10⅞	+ ⅛
Pac Pete w	3950	405	380	400	+25
Pembina	z50	$9¼	9¼	9¼	
Pow Corp	1480	$9⅞	9¾	9⅞	— ⅛
Pow Crp pr	z5	$40⅜	40⅜	40⅜	
Prem Iron	200	160	160	160	
Price Com	1230	$13⅛	13	13	— ¼
QN Gas	2025	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
QN Gs 63w	100	450	450	450	—10
QN Gs 66w	200	305	305	305	+ 5
Rank Org	1275	400	390	395	
Robertson	200	$26½	26	26½	+ ½
Rockower	1600	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
Rolland	605	$11½	11½	11½	+ ½
Rothman	219	$25½	25¼	25¼	— ¼
Royal Bnk	473	$68½	67¾	68½	+ ¾
St Maurice	z50	33	33	33	
Salada	1400	$9½	9½	9½	
Scot York	225	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Secur Cap	100	285	285	285	
Shell Inv p	750	$26⅜	26⅛	26⅜	
Shell Inv w	3650	680	650	650	—30
Shell Can	808	$21¾	21⅝	21¾	+ ⅛
Shop Save	700	$11¾	11⅝	11⅝	— ⅛
Shully's	400	185	180	180	— 5
Silknit pr	25	$36	36	36	
Simpsons	334	$29⅛	28⅞	29⅛	+ ⅛
Simpson S	121	$15¼	15¼	15¼	
SKD Mfg	z50	$5⅞	5⅞	5⅞	
Slater Stl	1225	$10	10	10	
Slater A wt	200	360	360	360	
St Paving	150	$9½	9½	9½	
ST Radio	1000	$21	20¾	21	+ ¼
Steel Can	2704	$20½	20⅛	20⅜	+ ⅛
Suptest pr	250	$96½	96½	96½	+ 1
Suptest od	830	$19⅝	19⅝	19⅝	— ⅜
Tamblyn	500	$24	24	24	
Texaco	399	$63	63	63	
Thom N P	325	$18¼	18	18	— ⅛
TT Tailors	z5	$16½	16½	16½	
Tor Dm Bk	466	$58	57½	57¾	+ ½
Tor Iron W	100	$35	35	35	
Traders A	8300	$9⅞	8½	8⅞	—1⅛
Trader A p	500	$21½	21½	21½	— ½
Trader 65 w	3350	130	105	115	—10
Transair	1500	465	460	465	+ 5
Tr Can PL	2892	$25⅛	24⅞	25	
Tr Can Pl p	250	$46¾	46½	46½	— ½
Tr Can P w	450	625	625	625	
Trans Mt	245	$18¼	18¼	18¼	
Trans PPL	z50	$7¾	7¾	7¾	
Tru-Wall	500	275	265	275	+ 5
UNAS Inv	100	$12½	12½	12½	
Un Carbid	210	$20½	20½	20½	
Un Gas	8195	$10	9⅞	10	
UGas B pr	60	$52½	52½	52½	
U Corp B	2100	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
U Sections	200	400	400	400	— 5
Versatile	625	$23	23	23	
Vic G Tr	z3	$16¼	16¼	16¼	
Wanco	21100	360	340	360	+25
Walk GW	4462	$29¼	29	29⅛	+ ¼
Weldwod	100	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Wburne	3000	105	105	105	+ 5
Westc'st	2405	$27½	27¼	27½	+ ⅛
West Ind	725	185	180	185	— 5
West Ind A	100	400	400	400	+ 5
Westeel	125	$21	21	21	+ ½
W Pacific	1495	$19½	19½	19½	
Weston A	1389	$16⅝	16¼	16⅝	
Weston B	460	$17¾	17½	17½	— ¼
White Pas	1800	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Woodwd A	630	$24½	24½	24½	
Zellers	z25	$24⅞	24⅞	24⅞	
Zenith	1500	175	175	175	— 5
Mines					
Acad Uran	6500	4	4	4	— ½
Accra	5000	13½	13	13½	+ ½
Acme Gas	500	27	27	27	
Advocate	100	350	350	350	—10
Aetna Inv	1000	64	60	64	+ 4
Agena M	32000	23½	22	22	
Agnico	1200	118	114	115	+ 1
All Pitch	1000	17	17	17	
Am Larder	1500	31	30	30	— 1
Am Moly	5300	50	50	50	
Ang Ruyn	1300	130	121	126	+ 6
Ang U Dev	5100	77	76	76	— 4
Ansil	4285	9½	9	9½	
Area	10000	345	335	335	+ 5
Argosy	10406	67	65	65	— 1
Armore	55300	22	20½	21	
Arcadia	3100	26	25½	26	+ 1
Aunor	1100	265	260	260	
Bankeno	2100	88	87	88	+ 3
Bankfield	500	10½	10½	10½	
Barex	11500	45	25	35	—14
B-Dou	3000	17	17	17	— 1
Belcher	500	38	38	38	
Bethlm	6055	655	635	635	—10
Bidcop	2000	5	5	5	—1½
Big Nama	4000	31	31	31	—1½
Black Bay	3000	9½	9½	9½	
BL Hawk	z200	84	84	84	
Bralorne	1700	170	165	165	— 1
Broul Reef	4000	22	20	20	— 3
Brunswk	1275	895	875	885	
Bunker H	2500	17	17	17	
Cam Mine	8000	19	17	17½	—1½
Camflo	1300	365	355	365	
Camp Chib	1250	585	575	575	—10
Camp RL	400	$20	20	20	
C Turg	8800	174	167	170	— 4
C Dyno	z25	135	135	135	
C Faraday	300	280	275	280	
Cdn Keely	6000	7	6	6½	— ½
C Lencourt	1000	16	16	16	+ 1
C Malart	z200	10½	10½	10½	
Cdn Nisto	1000	19	18	19	+ 1
Candor	19800	29	28	28	— ½
Canfer	15000	110	95	98	+ 1
Cantre	z25	13	13	13	
Captain	1000	14	14	14	
Cassiar	1700	$15½	15¼	15¼	+ ⅛
Cent Pat	425	139	137	137	
Chestvl	16500	20	19½	20	
Chib Kay	1500	14	14	14	— 1
Chimo	1700	80	80	80	
Coch Will	3300	214	214	214	
Comb Met	3000	21	21	21	
Coniagas	500	52	52	52	
Conigo	1500	13	13	13	— 1
C Bellek	5000	7½	7½	7½	
Cons Brew	2000	23	22½	23	+ 2
C Callinan	1500	9	9	9	
CG Arrow	2000	21	21	21	+ ½
C Hall	12600	66	61	62	— 2
C Marcus	z29	16	16	16	
C Mogul	2350	365	360	360	—15
C Morisn	4900	226	221	221	— 6
Con Negus	6000	13	12½	12½	
C Nichl	11000	12	12	12	
C Rambler	1300	190	185	190	— 1
C Red P	25500	26	25½	25½	
Conwest	2000	590	590	590	
Cocorp	17200	51	50	51	
Cop Fields	500	125	125	125	— 1
Cop-M	15500	13½	12½	13	
Coulee	7000	54	53	53	— 2
Cowich	2300	18	17	17	
Craigmt	150	$11¾	11¾	11¾	
Cstland	2000	25	25	25	+ 2
Crowpat	9750	12	11	11½	
Daering	500	15	15	15	+ ½
D'Elda	108116	98	89	98	+ 9
Denison	3000	$61	59½	59½	— 2
Dicknsn	300	330	330	330	—10
Discovry	1160	153	151	153	— 2
Dome	300	$36	36	36	
Donalda	9500	17½	16½	17½	+ ½
Dunraine	1500	47	47	47	— 3
Duvan	3000	10½	10	10½	+ ½
East Sull	200	640	635	640	+ 5
F'west T	1000	9½	9	9	— ½
F Mar	625	250	250	250	
Frncoeur	7800	12	11½	11½	+ ½
Frobex	12719	350	340	350	
Giant Yk	765	820	815	820	+ 5
Glenn Exp	2000	10	10	10	
Goldray	800	73	73	73	+ 1
Goldrm	68400	72	64	72	+ 6
Gortdrm	600	196	195	196	+11
Gradore	3000	48	47	48	— ½
Granby	z5	$27⅞	27⅞	27⅞	
Grandroy	3000	24	23½	23½	
Granduc	1250	385	375	375	— 5
Granisle	1250	515	510	510	—15
Green Pnt	z200	28½	28½	28½	

(Suite à la page 16)

CANADA IRON vient de mettre en activité, à Columbia, Caroline du Sud, une usine de 145,000 p.c. pour la fabrication d'outillage d'entretien de voies ferrées. Cette usine, dont le coût s'établit à $3.5 millions, est située sur un terrain d'une superficie de 31 acres; elle a été montée par Canada Iron pour le compte de sa filiale, Tamper Incorporated. L'outillage d'entretien de voies ferrées de marque "Tamper", de conception canadienne, est fabriqué, depuis plus de 30 ans, par la division du matériel ferroviaire de Canada Iron. L'usine de la compagnie, à Lachine (P.Q.), fonctionne à pleine capacité et approvisionne des compagnies de chemins de fer dans tout le Canada et dans le monde entier. La nouvelle usine de Caroline du Sud permettra à Canada Iron de répondre aux besoins toujours grandissants des vastes marchés des deux Amériques.

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
ACF Ind	5200	42⅞	42	42¼	
Address	21200	55⅜	53⅛	53⅛	—1
Admiral	32500	34	32⅛	32⅛	— ⅜
Alcan Alum	12500	26¾	26¼	26½	— ¼
Allegany	2800	8¾	8¼	8⅛	
Allis Ch	51700	24¼	23⅝	23½	— ⅜
Amerada	3000	73¾	73¼	73½	+ ½
Am Can	4300	49⅝	49½	49⅝	— ⅛
Am Cyan	11500	39½	38¼	38½	— ⅞
Am Home	9200	82⅞	82	82	— ½
Am Mot	22200	8½	8	8	
Am Smelt	5800	57⅝	57	57¼	— ¼
Am Std	7000	15⅞	15½	15⅝	— ⅛
Am T Tel	52500	56½	55¾	56	— ½
Am Tob	11100	33½	32⅞	33	— ⅛
Amsted xd	800	40¼	39⅞	40	+ ¼
Ancnda	15600	84⅝	81	82⅞	—2⅛
Armco Stl	5600	47½	47½	47⅛	— ⅜
Armst CK	3100	43	42	42¾	+ ⅝
Avco Corp	20800	23½	22½	23	— ⅜
Babcock	6200	30⅛	29½	30	+ ⅛
Balt Ohio	600	30	29	29	— ¼
Bell How	29600	48⅝	46	47⅛	—1⅛
Beth Stl xd	17100	32	30¾	31	— ⅜
Boeing	73000	65¼	63⅞	64¼	— ½
Borden	14700	33¾	33½	33⅝	
Borg War	3800	40⅞	40¼	40½	— ⅛
Bos Edis	900	38⅛	38¼	38¼	—1
Brunwk	12700	7	6⅞	6¾	— ⅛
Bucy Erie	8300	24	23⅝	23½	— ⅜
Burl Ind	41200	27⅛	26½	26½	— ½
Burrghs	37900	78⅛	76	77⅞	— ⅞
Calumet	8000	35¼	33¼	33⅞	—1⅛
Camp RL	1000	18⅞	18	18⅜	+ ⅛
Camp Soup	5500	31¼	30¾	30¾	— ⅜
Can Dry	1500	25	24½	25	+ ⅜
Cdn Brew	100	6	6	6	— ⅛
CPR	700	50¾	50½	50⅝	+ ⅜
Case JI	7700	20⅛	19¼	19¼	— ⅜
Cater Tr	29700	43	40½	41¼	— ½
Celanese	7900	48⅞	48½	48¾	— ⅛
Ches Ohio	2900	66⅞	65¼	66	— ⅜
Chrysler	118000	32⅞	31¼	31⅞	— ⅜
Cities Sv	12800	46⅞	45⅜	46	—1
Clark Eq	15000	24	23½	23½	
Clevite	1200	41⅛	40¼	41	+ ¼
Coca Cola	2700	85¾	84⅜	85¼	— ⅛
CBS	14500	58½	57½	57¾	— ⅜
Coml Solv	14500	42½	40⅝	40⅝	—2
Com Sat	6600	41⅝	39¾	39¾	—1½
Con Edis	21800	32⅞	32½	32⅝	— ¼
Container	3800	29⅝	29½	29½	— ⅛
Cont C xd	5300	41	40½	40⅝	+ ⅜
Cont Mot	200	14⅛	14½	14½	
Cont Oil	4500	69⅞	69	69⅞	+ ⅜
Cntrl Data	56400	32⅞	30⅞	30⅞	—1⅞
Copw Stl	1800	26⅛	25½	25	— ½
Corn Pd	4700	48⅜	47⅜	48⅛	
Crane Co	2700	41	39¾	40	— ⅜
Cr Zell	25900	46⅞	45	46⅛	+1⅛
Curtiss Wr	13300	19¼	18⅞	18⅞	+ ⅜
Deere	13400	63⅞	63½	63⅞	— ⅛
Det Stl	3800	12⅛	12⅛	12⅛	— ⅛
Dome M	2700	34	33	33½	
Douglas	34700	41⅝	40	40⅝	— ½
Dow Chem	7200	60⅛	59⅜	59⅞	— ⅛
Du Pont	5000	162¾	159½	160½	— ½
East Kod	12700	124½	122¼	123⅞	— ⅛
Eaton Yt	3600	25⅞	25½	25⅝	+ ⅜
El Stor Bat	200	44¼	43¾	44¼	+ ½
El Paso	8000	18½	18¼	18½	+ ⅛
Essex Wire	1200	41½	40⅞	40⅞	— ⅜
Evershrp	4900	18⅞	17⅞	18	— ⅞
Firestn	5800	47⅛	46	46⅛	— ⅜
Ford Mot	44400	40⅞	40½	40⅞	— ⅜
Frueh Tra	9200	26⅞	26¼	26⅜	— ¼
Gen Dyn	19400	51⅛	49	51	+ ½
Gen Elec	12800	97¾	96¼	97⅛	+ ⅜
Gen Fds	5800	78	76⅞	77	—1
Gen Inst	57600	46⅞	42½	42¾	—4
Gen Mills	3400	64¾	63¾	64⅛	
GMC	72800	72	70⅞	70⅞	—1
Gen P Cm	9100	10	9¾	9⅞	
G Tel El	20400	44⅞	43⅞	44⅛	+ ¼
Gen Tire	8100	34½	33½	33½	— ⅛
Ga Pac Cp	6400	37	36⅝	36⅝	+ ¼
Glidden	1400	21¼	21	21¼	
Goodrich	2100	66⅝	65⅛	65⅛	—1¼
Goodyear	9600	48⅜	46⅝	46⅝	—1¼
Granby	100	27⅞	27⅞	27⅞	
Grand Un	6600	17⅜	16⅞	17⅛	+ ⅜
Gt A P	9900	27¼	26⅜	27	— ⅜
Gt Nor Ry	2400	54½	53⅞	54	+ ⅛
Gulf Oil	23700	60⅛	59⅞	60	+ ⅛
Heinz	4200	34⅛	33⅜	34⅛	+ ⅜
Homstk	2400	36⅜	36⅛	36⅜	+ ¼
Honeywel	26500	57⅞	56½	57⅛	— ⅜
House Fin	4800	28⅜	28⅛	28⅜	+ ⅜
Hud B M	500	63	62½	62½	—1½
Ill Ct Ind	100	71	71	71	— ½
Ing Rand	4100	38⅛	37½	37⅜	+ ⅛
Ins No Am	2600	88⅛	87	87½	— ½
Interlake	2800	27⅜	27¼	27¼	— ⅛
IBM	12200	360	354½	357	—1½
Int Harv	14300	36½	35⅞	36¼	+ ¼
Int Nick	12300	83⅜	82½	82⅝	— ⅜
Int Pap	25500	27⅜	26¼	26⅜	— ½
Int Tel T	6300	71	70¼	71	+ ¼
Johns M	5400	48⅜	48⅛	48½	
Kays Roth	1500	29¼	28⅝	29⅛	— ⅜
Kellogg	2600	38⅞	37¼	38⅛	
Kennecot	23500	39½	38½	39⅛	+ ½
Korvette	1000	26¼	26	26¼	+ ⅛
Kresge xd	2600	43⅞	43⅜	43⅞	— ⅛
Kroehler	200	19⅛	19⅛	19⅛	— ⅜
Lib McNL	3800	9⅞	9⅜	9⅛	— ⅛
Link Belt	800	36¾	36⅛	36½	+ ½
Litton Ind	25600	4⅜	4½	4⅝	
Lock Airc	4800	62¼	60⅞	61¼	— ⅜
Loew's	1200	23½	23⅜	23⅜	— ⅛
Mad S Gar	21200	5⅛	4¾	5	— ⅛
Magnavox	87600	42⅝	41½	42⅛	— ½
Mallory	1500	49	47⅞	47⅞	—1
Marath Oil	2700	59⅝	58⅞	58⅞	— ⅜
Marine M	1500	29⅛	28⅜	28⅜	— ⅛
Marq Cem	2500	13⅜	13	13⅛	
Marsh Fld	1000	43⅞	43	43⅞	+ ½
Martin M	72100	21	20¼	20¼	+ ¼
Massey F	16800	20¾	20⅛	20½	
McIntyre	400	78½	78	78	—1¼
McKee	1400	22⅜	22⅜	22⅜	
Merck	9100	78⅞	77½	77¾	— ⅛
MGM	12200	37	35⅜	36½	—1
Minn MM	6800	79½	78⅜	78⅜	— ¾
Mohasco	3200	15⅜	15⅛	15⅛	— ⅛
Mnsnto	24400	41⅞	40⅞	40⅞	— ⅜
Mont Wd	13800	23⅜	23¼	23½	+ ⅛
Motorola	70100	114½	103½	104⅜	—10½
Nat Csh	7900	65⅞	64⅞	64⅞	—1
Nat Dairy	3900	37	36½	36⅞	+ ⅛
Nat Dist	7900	38	36⅞	37⅜	— ⅜
Nat Gyps	5100	26¾	26½	26¾	+ ¼
NY Cent	21900	69½	66¾	67⅛	—2⅜
Nor Pac	2300	49½	48⅝	48⅝	— ¼
Outb Mar	17700	17¼	16½	16⅝	— ¼
Pac Pete	44600	10⅛	9¾	9¾	— ⅛
Pan Am	48900	54	50¾	52	—1⅜
Parke Da	41600	26⅝	25½	25⅞	— ⅜
Penn RR	20300	54¼	52⅞	53¼	—2¼
Pepsi Cola	11800	71½	70¾	70¾	—1¼
Pfizer	6000	70½	69⅜	69⅞	— ⅜
Phips D	6900	66¼	65⅝	66	+ ½
Phil Mor	4600	33¼	32¾	32¾	
Pit Bow	7500	44¼	43⅜	43⅜	— ¼
Pit Plate	2000	54	53	53	— ½
Polaroid	68900	157¾	151⅛	153⅛	—4⅞
Pro Gam	3100	73⅝	72½	72½	— ⅜
Pullman	3100	47	45½	45⅞	—1⅜
RCA	45400	45⅞	45⅛	45⅜	— ¼
Ralston	4400	48½	48¼	48½	+ ⅛
Repub Stl	11600	40½	39½	39¾	— ¼
Rex Drug	9000	27	25⅜	25½	—1
Rey Tob	10900	36⅜	36¼	36½	
Rich Mrl	1700	74¾	73⅜	73⅜	— ⅛
Royal Dut	19800	36⅞	36⅜	36½	— ⅜
Rubbermd	100	26½	26½	26½	+ ⅛
Schenley	8900	31⅜	31⅛	31⅜	+ ¼
SCM	42700	59⅛	55⅜	56¼	—2½
Scott Pap	28200	26⅞	26⅛	26½	+ ⅛
Sears R	22700	50⅛	49¼	49⅝	— ⅜
Shell Oil	1100	67⅝	67½	67½	
Sheraton	2600	9⅛	8⅞	8⅞	
Sinclair	3100	65	64⅛	64¼	— ⅜
South Pac	7200	30⅛	29½	29½	— ½
Sperry R	76200	27⅜	26¼	26½	— ⅜
Std Brnd	2900	35½	35	35⅛	+ ⅛
Std O Cal	20600	63	62⅛	62¼	— ⅛
Std O Ind	9200	54½	53⅜	53⅜	— ⅜
Std O NJ	15200	69⅜	68⅛	68½	— ⅜
Studebkr	3600	35⅞	34⅞	35	— ⅜
Sun Oil	900	51½	51⅛	51½	— ¼
Swift	3000	42¾	42	42½	
Teledyne	34700	79½	75⅛	75¼	—5⅜
Tenneco	9100	22¼	22	22⅛	
Texaco	12000	74⅜	72⅞	72⅞	—1⅛
Tex G Sl	30600	92¼	88⅜	88⅜	—2¾
Textron	6500	50⅝	49½	49⅝	— ⅜
Thiokol	13400	15	14¼	14⅜	
Tidewt O	5200	69	67⅞	68⅞	+1⅛
Time Inc	4100	87⅞	86⅜	87⅛	+ ¼
Timken	5400	35⅞	35½	35⅞	+ ⅛
Trnsitrn	37300	14⅜	13⅜	13⅜	—1⅜
Twent C	18300	37⅛	35⅞	36½	— ¼
Un Carb	22600	49¼	48⅜	48⅝	
Un Tnk C	500	58	57⅞	58	+ ½
Utd Airc	11000	79⅞	78½	78⅞	— ½
Un Artists	75500	29⅞	27¼	28⅜	—1¼
Utd Corp	1200	8½	8⅜	8½	+ ⅛
Un Fruit	17700	29⅛	28⅜	29	
US Freight	5400	51½	49	49½	—1⅛
US Gyps	5100	53⅛	52¼	52¼	— ⅜
US Steel	41500	38¾	38	38	— ⅜
Vanada Cp	2100	30½	29⅜	29⅞	— ⅜
Walkers	400	26⅜	26⅜	26⅜	+ ⅛
Warn Lam	6400	40	39½	39⅞	+ ⅛
WU Tel	5700	35¼	34½	35	+ ¼
West El	34900	52¾	49¼	52⅜	+2⅜
Woolwth	18100	20⅜	20⅛	20⅜	— ⅛
Xerox Cp	50500	191½	185	187⅛	—3⅝
Zenith R	38500	53¼	50⅞	51⅜	—1⅝

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	1225	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Alcan	4440	$29⅛	28⅝	28¾	— ⅛
Alcan 4¼	175	$36⅞	36⅝	36¾	+ ⅛
Algoma	340	$23¼	23¼	23¼	— ⅛
Alliance	1000	125	125	125	
Alcan 2 pr	620	$40½	40½	40½	
Angt 4½ pr	75	$37	37	37	—1
Arg C pr	1100	$10½	10½	10½	— ⅛
Asbestos	1330	$19	19	19	— ¼
Atl Sug	250	$9¼	9¼	9¼	— ⅛
Bk Mont	478	$54½	54⅜	54½	
Bank NS	126	$62¼	62	62	+ ⅛
Banq CN	435	$53¼	53⅛	52¼	
Banq Depar	1000	$12½	12½	12½	+ ⅛
Banq PC	353	$43	43	43	+ ⅜
Bath AP	375	$57	56½	56½	— ½
Bell Phone	5748	$46⅛	46	46	— ⅛
Bell rts	59676	58	56	56	—1
Bowmer Pr	190	$49⅞	49⅞	49⅞	
Brazil	100	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅛
BA Oil	115	$29¾	29¾	29¾	+ ⅜
BC Forest	1850	$18½	18⅜	18⅜	— ⅛
BC Phone	650	$60	60	60	— ¼
Brinco	3230	440	430	435	
CAE	225	$8	8	8	
Cal Pow	950	$21½	21⅜	21½	
Can Iron	390	$17½	17½	17½	+ ⅛
CSL pr	106	$5⅛	5⅛	5⅛	
Cdn Brew	2160	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
CBAL A w	200	400	400	400	—45
C Imp Bk C	2150	$59¼	59¼	59¼	+ ⅜
CIL	1282	$16⅞	16¾	16¾	+ ⅛
Cl Pow	75	$29	29	29	
C Marconi	150	450	450	450	+15
CPR	2943	$55	54⅝	54⅝	
C P Fina	314	$10⅝	10½	10⅝	— ⅛
C Tire A	1000	$13	13	13	+ ⅜
Cent Del	450	$11⅜	11¼	11¼	— ⅜
Cominco	355	$33⅜	33¼	33¼	— ⅛
Con Paper	55	$39	39	39	
Corpex	100	$8	8	8	
Couvrette A	100	440	440	440	—10
Credit F	64	$52½	52½	52½	+ ½
Cr Zell A	1350	$20½	20½	20½	—2
Denison	405	$60⅛	60⅛	60⅛	— ⅜
Dist Seag	1435	$33⅜	33	33½	+ ⅛
D Bridge	570	$17¼	17¼	17¼	
Dofasco	659	$19¾	19½	19½	— ⅜
D Glass	825	$13¾	13¾	13¾	
D Glass pr	100	$15	15	15	—1
Dosco	100	$8½	8½	8½	— ⅛
D Stores	400	$18⅞	18⅛	18⅞	+ ⅜
Dom Text	258	$26⅛	26¼	26⅜	
Domtar	1014	$17	16⅝	16⅞	— ⅛
Donohue	600	$7¼	7¼	7¼	
Dupont	118	$37⅜	37⅜	37⅜	— ⅛
Dupuis A	100	$7	7	7	
Falcon	2460	$87	86¼	86¼	— ¼
Fam Play	1100	$26⅝	26½	26½	— ⅛
Fleetwood	30	$27	27	27	
Fraser	200	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Glengair	200	165	160	160	—5
Gr Br Can In	400	$11	11	11	—2
Gr Br C I pr	25	$36	36	36	—2¼
Hawk Sid	100	395	395	395	—5
Hollinger	200	$22¾	22¾	22¾	
Home A	125	$22	22	22	— ⅛
Hud Bay	210	$69	67½	67½	—1½
Husky Oil	3400	$11⅞	11½	11⅝	+ ⅛
Imp Oil	3834	$54⅛	53⅞	54⅛	+ ⅛
Imp Tob	1000	$13¾	13¾	13¾	
Ind Accep	400	$22⅜	22	22	— ⅜
Inglis	1500	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Int Nick xd	2215	$90	89⅛	89½	— ¾
Int Pap xd	100	$29⅝	29⅝	29⅝	— ⅜
Int Util	4400	$24⅝	24⅜	24½	+ ⅛
Int U 1.32p	175	$28⅛	28⅛	28⅛	
Inter PL	210	$82	80	82	+3
Isl Tel Rts	200	55	50	50	
Laur Fin	225	375	375	375	—25
Loblaw A	900	$8⅛	8	8	— ⅛
Loblaw B	200	$8¼	8¼	8¼	
Macmillan	2235	$25⅞	25¼	25¼	— ½
Mar Elec	250	$24½	24½	24½	— ¼
Mar Tel	1574	$23	22¾	23	+ ½
Mass-F	2380	$22⅜	22	22¼	+ ¼
Met Stores	100	$15	15	15	
Molson A	300	$17½	17½	17½	
Molson B	200	$18½	18½	18½	+1⅛
Mont Trst	800	$15	15	15	+ ⅛
Moore Corp	200	$84	83¾	83¾	
Morse R B	100	$18	18	18	— ½
Murphy Oil p	100	$26½	26½	26½	— ½
Mussens	00	$6⅛	6⅛	6⅛	
Melchers	126	$20	20	20	
NB Tel	1142	$16½	16¼	16½	
Nfld Light	515	$9¼	9	9¼	+ ¼
Noranda	1080	$49⅛	48½	48⅝	— ⅛
NS LP	1705	$10½	10½	10½	
Ocean Fish	100	$10¼	10¼	10¼	
Ogilvie	100	$13½	13½	13½	— ¼
Pac Pete	2840	$10⅝	10⅜	10⅜	
Phillips C	1170	$38½	37½	38½	+1½
Pow Corp	2420	$9⅞	9¾	9⅞	
Price	1542	$13⅛	12⅞	12⅞	— ¼
Price Pr	50	$75	73½	73½	—1½
QN Gas	210	$10¼	10⅛	10¼	
Que Phone	3366	$17⅜	17	17⅜	+ ½
Reitman A	127	$8⅛	8¼	8¼	— ½
Rio Algom	389	$24	24	24	
Rolland A	200	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Rothmans	225	$25½	25	25½	+ ½
Royal Bk	220	$68⅛	68	68	— ⅛
Salada-F	235	$9½	9½	9½	
Shell Can	5500	$21¾	21½	21¾	+ ¼
Shell Inp	200	$26⅛	26⅛	26⅛	+ ⅜
Shop Save	175	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
Simpsons	75	$29¼	29	29¼	+ ¼
Sogemines	301	$11⅝	11⅝	11⅝	+ ¼
SS Steel	300	$10	10	10	+ ¼
Steel Can	1625	$20⅜	20	20⅛	— ⅜
Steinbg A	358	$18½	18½	18½	
Texaco Can	125	$63	63	63	
Tor Dom	100	$57¾	57¾	57¾	+ ¾
T Grp A	750	$9⅞	8⅞	8⅞	—1⅛
Tr Can PL	662	$25	24⅞	25	
Walk GW	2400	$29¼	29	29¼	+ ¼
Wcoast Tr	450	$27⅜	27¼	27¼	
Weston A	750	$16⅜	16⅜	16⅜	
Weston B	3150	$17¾	17½	17½	— ½
Zellers	200	$24½	24½	24½	

INDICES à MONTREAL

	45in	13ut	7ba	85co	8pa
Jeudi	146.08	128.14	110.23	139.19	109.14
Mercr.		127.63	109.79	139.47	110.83
S. pas.	145.51	126.31	107.23	138.18	109.37
M. pas.	142.47	125.95	110.57	136.26	108.09
1966 ht	171.39	158.41	122.91	164.02	129.44
1966 bs	136.37	124.39	102.47	131.04	102.49
1965 ht	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
1965 bs	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

INDICES à NEW YORK

	30in	13rt	15ut	60stks
Jeudi	427.6	162.1	150.2	299.1
Mercredi	429.3	164.9	150.8	301.3
Mardi	427.8	161.0	150.1	298.7
Lundi	429.0	158.9	150.4	298.3
1966 haut	537.9	213.9	170.5	369.7
1966 bas	388.0	143.9	130.2	269.4
1965 ht	523.3	194.5	178.2	358.5
1965 bs	451.4	149.3	162.6	308.0

INDICES à TORONTO

	Indus.	Or	M.B.	huiles	In.c.
Jeudi	146.12	140.06	87.64	120.39	139.97
Mercr.	146.42	139.68	88.69	119.80	140.28
S. pas.	144.32	138.57	89.69	114.84	138.77
M. pas.	143.04	155.96	88.43	109.91	137.15
A. pas.	168.14	159.34	85.31	105.23	158.51
1966 ht	175.06	192.48	100.22	117.34	165.81
1966 bs	136.98	139.12	84.15	95.24	131.43
1965 ht	178.32	187.50	87.49	114.73	167.53
1965 bs	156.59	150.88	73.26	92.34	147.21

Titres au comptoir

Cours fournis par Francis I. DUPONT & Co. 630 ouest, boul. Dorchester

	Offre	Dem.
Administ. & Trust	31	33
Allied Pfd.	7⅛	7½
Allied Towers	2.15	2.30
Bank West. Can.	12¾	13¼
Chartered Credit	3	3½
Corp. d'Espan. 1970 Wts	1	2
Crown Life	34	35
Consolidated Theatres 'A'	6½	7½
Credico	2¼	3
Eastern Canada Savings	6¾	7½
Gen. Trust Pfd.	22	24
Hafner-Fabrics	1½	2½
Harvey Foods	4	4¾
Income Life	8½	9½
Industrial Life	19	—
La Prevoyance	15	16
Les Prevoyants		64
London Life	60	63
North Tel. 5½ Pfd	18	—
Pac. Gas Transmission	12½	13
Paco	230	260
Parmeator Corp.	7½	9
Quebec Savings Bank	6	6¾
La Stabilite Ass-Vie	5	6
Univ. Factors	175	—
Stedman Ind.	4	4½
Superseal	9	10
Trizec	75	100
Zodiak	—	200
Velok	34	35

LA SOCIETE MINIERE CUPRA LIMITEE

(Libre de responsabilité personnelle)

Suite 1403 - 507 Place d'Armes, Montréal 1, Qué.

DIVIDENDE NO 3

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de trente cents ($0.30) par action a été déclaré, payable le 30 novembre 1966 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 25 novembre 1966.

Par ordre du Conseil d'administration
Réal J. LAFLEUR,
Assistant secrétaire-trésorier

Daté à Montréal, province de Québec, ce 16ième jour de novembre 1966.

Hasting Mining and Development Co. Ltd.

(Libre de responsabilité personnelle)

Suite 1403 - 507 Place d'Armes, Montréal 1, Qué.

DIVIDENDE NO 7

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de dix sous ($0.10) par action a été déclaré, payable le 19 décembre 1966 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 2 décembre 1966.

Par ordre du Conseil d'administration
Réal J. LAFLEUR,
Assistant secrétaire-trésorier

Daté à Montréal, province de Québec, ce 16ième jour de novembre 1966.

SULLICO MINES LIMITED

Suite 1403 - 507 Place d'Armes, Montréal 1, Qué.

DIVIDENDE NO 10

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de quinze cents ($0.15) par action a été déclaré, payable le 19 décembre 1966 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 2 décembre 1966.

Par ordre du Conseil d'administration
Réal J. LAFLEUR,
Assistant secrétaire-trésorier

Daté à Montréal, province de Québec, ce 16ième jour de novembre 1966.

EAST SULLIVAN MINES LIMITED

(Libre de responsabilité personnelle)

Suite 1403 - 507 Place d'Armes, Montréal 1, Qué.

DIVIDENDE NO 33

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de quinze cents ($0.15) par action a été déclaré, payable le 19 décembre 1966 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 2 décembre 1966.

Par ordre du Conseil d'administration
Réal J. LAFLEUR,
Assistant secrétaire-trésorier

Daté à Montréal, province de Québec, ce 16ième jour de novembre 1966.

SULLIVAN CONSOLIDATED MINES LIMITED

Suite 1403 - 507 Place d'Armes, Montréal 1, Qué.

DIVIDENDE NO 52

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de huit cents ($0.08) par action a été déclaré, payable le 19 décembre 1966 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 2 décembre 1966.

Par ordre du Conseil d'administration
Réal J. LAFLEUR,
Assistant secrétaire-trésorier

Daté à Montréal, province de Québec, ce 16ième jour de novembre 1966.

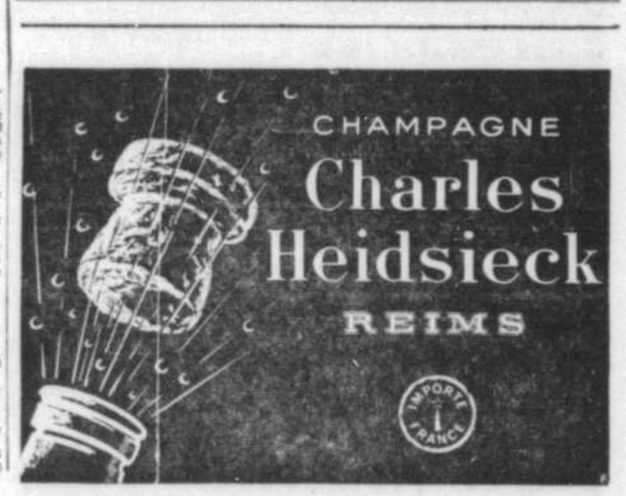

92e Rapport Annuel 1966

Exposé de la situation

au 31 octobre 1966

ACTIF

Billets de la Banque du Canada et dépôt à la Banque du Canada	$ 76,119,908
Numéraire, billets d'autres banques et dépôts dans d'autres banques	9,215,325
Chèques et autres effets en transit (montant net)	74,155,507
DISPONIBILITÉS de CAISSE (15.04% du passif envers le public)	$ 159,490,740
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement du Canada et par des gouvernements provinciaux du Canada, dûment amorties	217,454,645
Autres valeurs mobilières, ne dépassant pas le cours actuel	57,804,135
Prêts à demande ou à court terme garantis, à des agents de change ou à des courtiers en valeurs de placement	47,005,237
ACTIF RAPIDEMENT RÉALISABLE (45.42% du passif envers le public)	$ 481,754,757
Prêts commerciaux et autres prêts	598,167,470
Prêts hypothécaires assurés aux termes de la Loi nationale sur l'habitation (1954)	19,375,570
Immeubles sociaux	13,707,483
Actions de compagnies contrôlées par la Banque et prêts à ces compagnies	3,849,500
Engagements de clients en raison d'acceptations, de garanties ou de lettres de crédit (contre-partie du passif)	3,188,381
Autres éléments d'actif	681,760
	$1,120,724,921

PASSIF

Dépôts	$1,054,878,555
Acceptations, garanties et lettres de crédit	3,188,381
Autres éléments de passif	2,667,362
Capital autorisé: 2,500,000 actions de $10 chacune — $25,000,000	
Capital versé (1,200,000 actions de $10 chacune)	12,000,000
Fonds de réserve	47,000,000
Bénéfices non répartis	990,633
	$1,120,724,921

Le président,
Louis Hébert

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Bénéfices nets de l'exercice financier de douze mois finissant le 31 octobre 1966, déduction faite du versement au Fonds de pension du personnel, de l'amortissement des immeubles sociaux, de la provision pour impôts sur le revenu et des affectations aux réserves latentes à même lesquelles il a été pleinement pourvu aux créances mauvaises et douteuses et aux moins-values du portefeuille	$	4,272,659
Dividendes		3,060,000
Montant reporté	$	1,212,659
Solde des bénéfices non répartis au 31 octobre 1965		777,974
	$	1,990,633
Montant viré au Fonds de réserve		1,000,000
Solde des bénéfices non répartis au 31 octobre 1966	$	990,633

Provision pour impôts sur le revenu: $4,628,000

FONDS DE RÉSERVE

Solde au 31 octobre 1965	$	46,000,000
Montant viré des bénéfices non répartis		1,000,000
Solde au 31 octobre 1966	$	47,000,000

Le gérant général,
[signature]

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil:
Hon. F.-Philippe Brais*

Président:
Louis Hébert*

Vice-présidents:
Aristide Cousineau *
George T. Donohue
Henri Oulmet*
Hon. Jean Raymond

•

Pierre Beauchemin
Wilbrod Bherer*
Joseph Blain
André Charron
Maurice Chartré
Georges-O. Clermont
Étienne Crevier
George A. Daly
Roger DeSerres*
Marc-H. Dhavernas
Gaston Élie
Marcel Faribault
Henri Ferron
Renault St-Laurent
Alfred Tourigny
Gérard White

* Membre du Comité exécutif

Banque Canadienne Nationale
Fondée en 1874

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Am Nat Ent	700	195	195	195	
Blue Bon	150	290	290	290	—5
Br Con Oil	500	35	35	35	—1½
C Secur A	100	240	240	240	
Comodore	5588	87	85	85	—1
Cmodor A w	200	10	10	10	—5
Delta Elec	200	160	160	160	—15
Denault	500	$6½	6½	6½	
D Oilcloth	135	$14⅛	14	14	—½
Fiscal pr	2000	16	16	16	+1
Frigistore	1000	36	36	36	
Grissol	200	205	205	205	
Inspiratn	4518	200	195	200	
Kodiak P	674	140	135	140	
N Aut Vend	200	175	175	175	+5
Spartan	800	45	45	45	
Superpack	300	5½	5¼	5½	—½
Van D Hout	400	370	360	370	
Wesbur	38950	105	100	105	+8
MINES ET HUILES					
Agassiz	1500	31	31	31	—1
Alax	1000	10	10	10	
Alscope	6150	147	125	147	—5
Ameran	1000	3	3	3	+½
Arno	11000	7	6	6	—1
Baker	1006	10	10	10	

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Band Ore	2000	14	13	14	+½
Black Riv	1500	14	13½	13½	—½
Bruneau	1000	18	18	18	+1
Burnt Hill	8500	24	22	22	—1½
Cannon	2500	22	22	22	—½
Carbec	12700	48	46	4	+1
Cartier Q	3500	10	10	10	
Cessland	600	335	325	330	+5
Chemalloy	2200	106	101	106	+2
Chib Cop	1100	5	5	5	—½
Chipman	6100	44	42	44	
Coming	1000	7	7	7	—1
C Manitoba	1000	13	13	13	—1
C Magador	1000	13½	13½	13½	—3½
C Virginia	7000	62	60	62	—1
Copstrm	2500	4½	4½	4½	—1
Cr Bridge	1500	24	24	24	
Devlis El	1500	19	19	19	+1
Dolsan	1500	19	17	17	—1
Dome	150	$36⅛	36⅛	36⅛	—⅛
D Explorer	250	11	11	11	—5
D Lease	2000	19	19	19	
Dumont	2000	22	21	21	—2
E Ventures	1000	19	19	19	—1
Equity Ex	6300	66	65	65	—2
Fab	3500	13	13	13	—½
Fidelity	68100	77	72	77	—1
Fontana	2000	4	4	4	—¼
Ft Reliance	2000	31	31	31	
Futurity	1950	74	72	74	
Garney	4000	31	26	31	+1
Glacier	1000	5½	5½	5½	—½
Glen Lake	900	120	119	119	—1
Guardian	1500	15	15	15	
Int Ceram	1500	5	4	5	
Int Dredge	3000	7½	7½	7½	—½
James Bay	2000	20	20	20	+2
K Desmond	1500	26	26	26	+1
Keltic	1000	13	13	13	
Klena	800	54	54	54	
Lemieux	8000	20	19	19	—4
Lingside	1000	4½	4½	4½	
Louanna	14000	17	16	16½	+1
Mer Chip	13500	6	5	5½	—½
Mideosa	2400	180	175	180	
Miro	1500	10½	10½	10½	
Mistango	1000	13½	13½	13½	
Monpre	2000	5½	5½	5½	—1
Mt Costigan	2000	20	20	20	
Native M	13700	19	17	19	+2
N Forma	566	3½	3½	3½	—½
Nocana	2300	5	5	5	
NA Rare	7560	22	20	20	—3
NW Canalk	1050	8½	8½	8½	+½
Paf Silv	6630	23½	23½	22½	—½
Pace Riv	2555	665	630	665	+40
Pennbec	4500	19	19	19	+1
Phoenix	3900	255	240	255	+17
P Potash	16500	15	14	14	—½
Que Ascot	100	3	3	3	—2
Queenstn	500	10	10	10	
Rncheria	5000	24	23	23	
Rexspar	500	6½	6½	6½	+½
RA Pete B	1200	165	164	164	+1
Rusty Lk	2500	9	9	9	
Rouyn	6200	16	17	18	—1
St Lucie	2500	12	12	12	—½
Sapawe	1000	10	10	10	
Silv Sumit	1500	11	10½	10½	
S Dufault	21000	8	6½	6½	—½
Stairs Ex	2000	12	12	12	—½
Std Gold	1500	20	20	20	+3½
Terrex	1000	28	28	28	—V
Transter	22000	22	21	21	—1½
W Dufault	800	28	27	27	—3
West Tin	7500	24	22	22	—2
West Hill	5500	34	33	33	—½
Wiscon	14000	30	24	25	—4½

VIREMENT TOTAL:
Industriels: 242,700
Mines et Huiles: 403,165

Fonds mutuels

	Offre	Dem.
Adanac Mutual Fund	2.41	2.63
Andreae Equity	3.13	3.42
All Canadian Com	6.65	7.29
All Canadian Div.	8.45	9.26
American Growth	5.15	5.63
Associated Investors	5.20	5.25
Beaubran Corp.	26.73	29.22
Canada Growth Fund	5.56	6.11
Canada Security Fund	4.82	5.30
Can. Gas & En. Fd Pfd	10.11	11.08
Canadian Investment Fund	3.68	4.04
Canadian Trust. Inc. Fd	4.57	4.99
Canafund Co. Ltd.	47.58	49.96
Champion Mtl Fd of Cda	6.43	6.99
Collective Mutual Fund	5.29	5.75
Commonwealth Intl.	9.43	10.33
C.I. Leverage	8.63	9.46
Corporate Investors	5.30	5.78
Diversified In. Sh. S. 'A'	1.27	1.40
Diversified In. Sh. S. 'B'	5.08	5.58
Dominion Comp. Fund	4.06	4.41
Dominion Comp. Fd (N-R)	3.88	4.22
Dominion Dividend Fund	3.04	3.30
Dynamic Fund	12.09	12.16
Dominion Equity Inv. Ltd.	5.33	5.55
Entarea	4.73	4.78
European Growth Fund	5.96	6.51
Federated Financial	4.58	5.01
Federated Growth	6.14	6.71
Fonds Collectiv 'A'	6.48	7.04
Fonds Collectiv 'B'	5.08	5.24
Fonds Collectiv 'C'	7.47	8.12
Fonds Desjardins 'A'	4.45	—
Fonds Desjardins 'B'	4.70	—
Fonds Mutuel Adanac	2.41	2.63
The Fraser Fund Ltd.	9.89	9.94
G I S Compound	7.38	8.07
G I S Income	3.50	3.83
Group Inc.	3.50	3.83
Growth Equity Fund	4.62	5.05
Growth Oil & Gas	13.29	—
Guardian Growth Fund	4.50	4.89
Harvard Growth Fund	8.92	9.71
Investors Growth	8.40	9.13
Investors Intern. Mtl	5.64	6.13
Investors Mutual of Canada	4.67	5.02
Le Fonds P.E.P.	3.88	4.22
Molson M. Fund	3.46	3.81
Mutual Bond	8.22	8.55
Mutual Accum. Fund	4.90	5.34
Mutual B I F	5.31	5.65
Mutual Income Fund	5.82	6.34
Natural Resources	3.97	4.63
One William Street	15.76	—
Pret et Revenue Mtl	6.51	7.12
Provident Mutual Fund	5.73	6.25
Radissen R.I.	4.34	4.77
Regent Fund Ltd.	7.45	8.14
Research Invest. Corp.	13.10	14.30
Savings Invest. Mtl of Cda	6.51	7.12
Exec. Fund of Cda Ltd.	6.45	7.07
Timed Investment Fund	6.07	6.53
United Accum. Fund	8.55	9.34
Universal Svgs Eq. Fd Ltd.	4.80	5.25
Western Growth Fund Ltd.	4.95	5.35
Keystone of Canada	7.40	8.13
Keystone du Canada	7.40	8.13
York Fund of Canada	3.09	3.36
— EN ARGENT AMERICAIN —		
Affiliated Fund Inc. Com	7.95	8.60
American Business Shares	3.87	4.19
Boston Fund Ltd.	9.00	9.84
Bullock Fund Ltd.	13.58	14.89
Dividend Shares	3.39	3.72
Dreyfus Fund Inc.	12.45	13.49
Keystone Custodian S-1	20.18	22.02
Keystone Custodian S-4	5.24	5.73
Keystone Custodian K-2	6.27	6.85
Mass. Invest. Trust	16.06	17.55
Mass. Invest. Gth. Stks	10.59	11.57
Putnam Growth Fund	11.05	12.08
Television Electronics	8.35	9.30
Wellington Fund Inc.	13.54	14.76

Cours des changes

Allemagne, DM	.2727
Angleterre, livre	3.0282
Argentine, peso	.0051
Australie, dollar	1.21
Autriche, schilling	.0421
Belgique, franc	.0217
Brésil, cruzeiro	.00050
Chili, escudo	.2271
Danemark, couronne	.1565
Espagne, peseta	.0181
France, franc	.2196
Hollande, florin	.2998
Italie, lire	.001736
Japon, yen	.002967
Mexique, peso	.0866
États-Unis, dollar	1.08⅞
Norvège, couronne	.1514
Nlle-Zélande, livre NZ	3.01
Pérou, sol	.0406
Suède, couronne	.2091
Suisse, franc	.2512
Venezuela, bolivar	.2412

Bourse de Toronto

(Suite de la page 15)

Gulch	1500	11½	11½	11½	+½
Gulf L	1000	8	8	8	+½
Gunnar	1725	130	125	125	+5
Hasaga	2000	11	11	11	
Hastings	1950	194	170	187	+17
Headway	5000	25	24	25	+1
Heath	11000	9	9	9	
High-Bl	420	725	725	725	+5
Hollinger	389	$22¼	22⅛	22⅛	—⅛
Huds Bay	838	$68¼	67⅛	67⅛	—1⅛
Hydra Ex	2100	17	16½	17	
Int Bibis	11660	114	110	113	+6
Irish Cop	2300	15	15	15	
Iron Bay	5850	265	260	261	—2
Irvgton	42000	31	27	28	—1
Iso	100	133	133	133	—2
Jaye	17500	16	14	15	—½
Jelex	2000	23	23	23	
Joliet	5500	24	22	22	—2
Jonsm	68000	22½	21	22½	+2
Jowsey	2200	71	71	71	
Kam Kotia	1800	325	320	320	—5
Kerr Add	3157	$11¼	11⅛	11⅛	+⅛
K Anacon	466	145	145	145	—5
Kid Coper	3600	66	65	65	
Kirk Min	2200	7½	7½	7½	
Kopan	3200	8½	8½	8½	
Lab Min	235	$29	28⅛	29	
L Dufault	4455	$13½	13	13	
Lakehead	2350	25	24	25	
L Osu	12000	18½	18	18	—½
La Luz	370	$20½	20⅛	20⅛	—⅜
Leitch	2200	480	475	475	
Liberian	400	$10	10	10	
Lorado	600	107	105	107	+2
Louvicrt	4000	24	22	24	+1
Macdon	5000	28	27	27	
Madsen	1300	101	100	101	—1
Man Bar	1500	18	18	18	
Manok MS	8000	7	6	6	
Marchant	500	175	175	175	
Martin	10000	38	36	36	—2
Match	1000	8	8	8	—½
Mattgmi	1580	$14	13½	13½	—¼
Maybrn	22000	21	20	20	
Mc Adam	2500	46	45½	45½	—½
Mc Intyre	325	$85	85	85	—1¼
Mentor	500	60	60	60	
Merrill	1300	72	71	71	—3
Meta	500	9	9	9	—½
Metal Min	400	120	119	120	+1
Midrim	6850	31	28	31	+4
Min Ore	32500	19½	19	19	
Mt Wright	3500	25	23½	23½	—1
Multi	40510	120	101	114	+13
Nealon	4000	11½	11	11	—½
New Afh	6500	22	22	22	+1½
New Cal	3500	32	32	32	
Nconex w	1100	48	48	48	
N Goldvue	2000	7	6½	7	+1
N Hosco	6400	279	273	275	—4
N Imperal	4800	164	160	164	
New Jason	4000	4½	4½	4½	
N Kelore	2000	8	8	8	—½
Newfund	4000	16½	16½	16½	
N Mylama	3500	19	19	19	
N Que Ragl	550	470	465	465	—20
N Sen	110300	27½	25½	26	—½
New Taku	1500	22	22	22	—1
Nick Rim	1200	12	12	12	—½
Nor Acme	1000	9½	9½	9½	
Norbaska	540	50	50	50	
Norbeau	4500	84	80	82	+3
Norgid	11000	10	9	9	—1
Norlex	9200	22	21½	22	+1
Normetal	120	440	440	440	
Northcal	7000	30	29	29½	—½
North Exp	9200	43	42	42	—2
Northgat	1750	465	455	455	—15
N Rank	1000	27½	27½	27½	
Norsp A w	2500	7	7	7	
North Can	1400	136	135	135	
N Beauc	500	32	32	32	
Obaska	1000	8	8	8	
Opem	14025	$10½	980	10⅛	+32
Orchan	1050	250	245	250	+5
Osisko	3800	47	46½	46½	—1½
Pamour	200	168	165	168	—2
Paramaq	2550	10½	10½	10½	
Patino	298	895	895	895	
Pax Int	1000	26	25	25	—1
Pce Exp	21644	25½	24½	25	
Peerless	7100	13	12	12	—½
Perron	2000	7½	7½	7½	
Pine Point	1185	$59¾	59	59	—¾
Placer	1709	$26	25¾	26	+¼
Porc Pay	1000	11	11	11	+½
Pew Rou	1000	33	33	33	+3
Preston	660	$13¼	13⅛	13⅛	—⅛
Probe M	1300	17	16½	16½	—½
Purdex	1000	7½	7½	7½	—½
Pyramid	625	640	635	635	—5
QMI	240	218	218	218	
Que Chib	3500	12½	12	12½	+½
Que Man	8500	25½	25	25½	—½
Q Matta	52600	82	72	75	—7
Quemont	532	975	975	975	
Quonto	1000	6½	6½	6½	
Radiore	3000	61	60	61	+1
Rayrock	2200	131	130	130	
Rio Algom	2019	$24	23⅝	23⅝	—¼
Rio 5.80 Pr	100	$99	99	99	
Rio Alg c w	6750	$11¼	11⅛	11⅛	—⅛
Rix Athab	5500	32	32	32	
Rockwin	8025	122	119	119	—2
Roman	1080	$15¼	14¾	14¾	—⅝
Rowan Cn	1000	8	8	8	—½
Ryanor	1300	12½	11	12½	+1
Satellite	6000	23½	22½	22½	—½
Sherritt	4845	410	395	410	+10
Sil Eureka	533	118	112	112	

Silvrfids	3200	290	280	280	—15
Sil Miller	2000	14½	14	14	+½
Slimo	61200	51	48	48	—1
Siscoe	850	292	290	292	+2
Steep R	4580	565	560	565	+10
Sud C	34000	29½	28½	28½	
Sullivan	800	400	390	390	—5
Teck Corp	345	510	500	510	
Territory	1500	13	13	13	—1
Texmont	550	62	62	62	+1
Tex-Sol	2100	19	19	19	
Thom L	2300	41	41	41	
Tombill	500	85	85	85	+2
Tormont	4500	9	9	9	—½
Tribag	3700	105	103	103	—1
U Asbestos	550	275	275	275	+5
U Buffad	41020	45	42	42	—1
Un Cmstk	500	11½	11½	11½	
Un Keno	5730	260	250	255	—5
Upp Can	3600	155	125	155	
Urban	32000	22	20	21	—1½
Wasmac	1016	120	120	120	
W Beaver	1500	13½	13½	13½	+½
West Mine	1870	440	435	440	
White Star	2000	31	31	31	
Wilco	13400	42	38½	42	+2
Willroy	1000	125	125	125	—5
Windfall	7600	37	37	37	
Win-Eld	600	20	20	20	
Wr Harg	2120	83	74	74	
Yale Lead	5000	19½	19	19	—1½
Yk Bear	560	175	175	175	
Yukon C	3000	99	98	99	+2
Zenmac	4325	26½	25½	25½	
Zulapa	5175	17½	17½	17½	—½
HUILES ET PETROLES					
Alminex	670	445	445	445	+5
A Led	41200	27½	27	27½	+½
Asamera	2000	330	320	325	
Banff	5500	$15⅛	14⅝	15	—⅝
Calvert	8300	23	23	23	
CS Pet	25300	262	253	259	—4
C Dehl	100	270	270	270	—3
CE Gas	22890	530	505	515	—5
C Gridoil	1920	640	630	640	+5
C Homestd	3250	248	235	243	—1
C Li Pete	3409	24	22	22	—2
Cdn Sup O	8255	$28⅛	27⅝	28	+⅛
Cdn Tricnt	362	320	320	320	
Cent Del	3775	$11⅛	11⅛	11⅛	—¼
Charter O	4000	355	340	355	—5
Chieftan D	325	920	920	920	
C East Cr	250	60	60	60	
C West P	300	146	145	145	—3
Dynam	34900	285	270	279	+9
Fargo	10600	305	290	290	—6
French Pt	2800	445	435	435	—15
Gr Plains	670	$12½	12	12	
Gt COllsds	240	950	930	950	
Int Hell	14275	360	350	355	
Midcon	1000	54	54	54	—1
Mill C	16449	270	261	268	+3
Nat Pete	1800	195	191	194	—1
N Cont	11500	50	45	49	+5
NC Oils	1500	230	230	230	+2
Numac	7300	195	190	193	—1
Numac wt	2300	53	53	53	+3
Okalta	7100	19	18	19	
Permo	17000	29	27	28½	+2
Petrol	31400	81	73	77	+2
Place G	8500	233	230	232	—2
Prov G	21085	510	495	495	—5
Rang	11200	325	310	320	+10
Scurry Rn	4765	$21	19½	21	+1½
Spoon	26400	85	81	82	—3
Stanwell	3000	26	24½	24½	
Triad	11500	215	211	212	—4
Union Oil	600	$31	31	31	
U Can	12550	365	355	360	
Un Reef P	3000	18	18	18	
Vandoo	2200	7	6½	6½	
Wespac	2350	17	17	17	+2
W Dec	22495	370	340	365	+25
W Decit w	5400	195	180	190	+10

VIREMENT TOTAL: 2,432,006.

MARCHE ETRANGER

Argus Corp	100	$15⅝	15⅝	15⅝	+1
Trans Can P	100	$25	25	25	—¼
Can Delhi	500	273	273	275	+75
Prove Gas	100	505	505	505	—5
Place	100	255	255	255	—25
Agnico	1200	120	120	120	+2
Avner	100	280	280	280	—35
Bralorne	1000	170	170	170	+15
Co Wich	500	20	20	20	
Deer Horn	1000	24	24	24	+1
Dickensn	2500	355	350	350	—25
Gunnar	300	135	135	135	—10
L Dufault	200	13½	13⅛	13⅛	
Langis Silv	500	40	40	40	
Letch G	100	500	500	500	
Madsen RL	200	110	110	110	+10
Multi Min	1600	110	110	110	+6
Opemiska	200	10⅛	10⅛	10⅛	—30
Siscoe	200	305	300	305	
Silverfield	100	300	300	300	—2
Steep Rck	10	575	575	575	+25
Upp Can	200	172	172	172	—3
Un Keno	1100	290	260	270	+6

Indice Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Diff.
30 Ind	821.77	825.61	808.90	816.83	—4.84
20 Cfer	208.30	209.09	204.21	205.73	—3.06
15 Utls	137.57	138.27	136.42	137.33	—0.33
65 Stks	291.30	292.58	286.64	288.94	—2.33

TIMBERJACK MACHINES LIMITED

M. W.A. Bottoms, gérant général des ventes de Timberjack Machines Ltd., annonce la nomination de Donald E. Fraser au poste de gérant de l'ouest du Québec. Monsieur Fraser fut intimement lié à l'industrie du bois, puisqu'il gut gérant de la plus grande publication au Canada se rapportant à cette industrie, et par la suite président du Conseil du Comité exécutif de Forest Industries Equipment Exhibition. Ses vastes connaissances dans les opérations forestières lui seront d'une grande utilité chez Timberjack Machines, le plus important fabricant de véhicules à 4 roues pour le bois rond; son expérience sera utile à ceux qui emploient l'outillage mécanisé pour le bois rond dans l'Ouest du Québec.

Marché des oeufs et des volailles

Prix cotés mardi le 15 novembre 1966

Prix des oeufs

	A Ex-Gr	A Gr	A Moy	A Petits	A Pee-Wee	B	C
AUX PRODUCTEURS:							
St-Félix-de-Valois	59	56	52	40	8	28	20
Trois-Rivières	58	56	51	40	—	30	25
Victoriaville	57	55	52	39	18	32	28
AUX DETAILLANTS:							
Montréal	69.3	66.4	63.3	50.7	—	—	—
AUX CONSOMMATEURS:							
Montréal	79-81	73-77	69-73	57-61	—	—	—

Prix des volailles

VIVANTES NO 1 AU PRODUCTEUR		
Poulets à griller et	à frire moins de 5 lb	21½
Poulets	5 livres et moins de 6	22½
	6 livres et moins de 7	24
	7 livres et plus	27½
Poules	moins de 5 livres	11-12
	5 livres et moins de 6	16
	6 livres et moins de 7	19
	7 livres et plus	21
	moins de 12 livres	26
Jeunes dindons	12 livres et moin de 20	30-31
	20 livres et plus	26-27
	moins de 20 livres	
Adulte dindons	20 livres et plus	
Oies		
Canards		
Eviscérées, en boite standard		
Gros au détail		
Poulets à griller	et à frire (sous glace)	
	moins de 4 livres	35-36
Poulets	4 livres et moins de 5	43-45
	5 livres et moins de 6	48-50
	6 livres et plus	49-51
Poules	moins de 4 livres	31-32
	4 livres et moins de 5	39-41
	5 livres et moins de 6	40-42
Jeunes dindons	6 livres et plus	42-43
	10 livres et moins de 16	41-43
	moins de 10 livres	47-49
Adulte dindons	16 livres et plus	41-43
	moins de 16 livres	
Canards		
Oies		

N.B. Pour volaille éviscérée —soustraire 2-4 cents

Commentaires sur le marché

OEUFS — La demande pour les oeufs fut bonne. Le marché fut ferme bien qu'il n'y eut que très peu de variation dans les prix. Les approvisionnements en provenance des expéditeurs habituels ne furent pas suffisants et un fort volume d'oeufs fut encore importés de l'extérieur.

VOLAILLES — Les approvisionnements de poulets à griller et de gros poulets furent suffisants pour une demande stable. La vente des poules fut peut animée. Le marché des dindons emballés en sac Cry-O-Vac était ferme et les prix pour ces oiseaux vivants étaient plus élevés.

NOE HENAULT
Surveillant régional

Denrées alimentaires

MONTREAL PC — Cours de denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oeufs: prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 69.1, A-gros 66.9, A-moyens 63.1, A-petits 51.1.

Beurre: arrivages courants 92 .58, 93 .59. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole .61.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros 42 1-2; coloré 42 3-4.

Pommes de terre: prix de gros Québec .90 à $1 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres; N.B. $1.10 à $1.15 les 50 livres, .30 à .32 les 10 livres; I.P.E. $1.90 à $2 les 75 livres, $1.35 à $1.40 les 50 livres, .34 à .36 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé: procédé par vaporisation no 1 en sacs: 18 à 19, procédé par rouleau, no 2 en sacs: 15 1-2 à 16 1-2, autre catégorie pour nourrissage 12 1-2 à 14. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12 1-2. Poudre de lait de 4 à 4 1-2 cents.

Cours du dollar

NEW YORK PC — Le dollar canadien a cédé 1-64 hier et cotait à 92 5-64 en fonds américains. Il cotait à 92 13-32 une semaine plus tôt.

La livre sterling était également en recul de 7-64 et cotait à $2.79 1-8.

MONTREAL PC — Le dollar américain était en recul de 1-16 hier et cotait à $1.08 9-32 en fonds canadiens.

La livre sterling a pour sa part cédé 1-4 et cotait à $3.02 1-4.

EN 1967 MONTRÉAL

sera le centre du monde

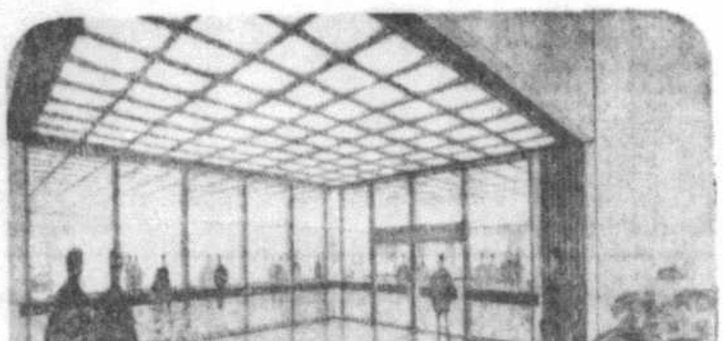

Vaste et spacieux Lobby au rez-de-chaussée

LE CENTRE

L'édifice sera relié directement au Métro, à l'hôtel Reine-Elisabeth et à la Gare centrale du Canadien National. Un réseau de couloirs permettra aux piétons de passer de l'édifice au centre commercial de la place Ville-Marie, à l'édifice de la Banque Royale, de l'édifice IBM, ainsi qu'à la Place Bonaventure et au Terminal Centre.

En plein coeur du centre international des affaires à Montréal

800 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER

Un édifice ultra-moderne de 30 étages, entre l'hôtel Reine-Elisabeth et l'immeuble de l'OACI.

C'est l'endroit idéal pour les entreprises ayant des intérêts internationaux.

On peut louer dès maintenant des locaux qui seront prêts à être occupés en avril 1967. Plus de la moitié de l'espace est déjà loué; parmi les plus importants locataires on compte les sociétés Chemcell Limited, Consolidated Paper Corporation et Canadien National.

On peut se procurer gratuitement des plans des divers étages comportant des suggestions d'aménagement pour petits ou grands bureaux.

Pour renseignements, prière d'écrire ou de téléphoner personnellement ou de demander à votre courtier en immeubles de communiquer avec nous.

Terminal Tower Corporation

2155, rue Guy, Montréal Téléphone: 878-3731 ou 933-7301

Quiconque peut taper une lettre et composer un numéro peut utiliser le Télex

Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Pas besoin de connaissances ni de formation spéciales pour utiliser le Télex. En quelques minutes, nous apprenons à une sténo à s'en servir.

En quelques minutes, nous pourrions vous prouver que le Télex est de loin le moyen le plus économique de transmettre des messages interurbains écrits et instantanés. Au Canada. Aux États-Unis. Ou presque partout ailleurs dans le monde.

Si vous avez quelques minutes, appelez le bureau des Télécommunications du Canadien National et du Canadien Pacifique le plus proche.

C'est aussi facile que de composer un numéro.

TÉLEX SERVICE EXCLUSIF DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DU CANADIEN PACIFIQUE ET DU CANADIEN NATIONAL

Non sans un certain désarroi, l'Église incorpore dans ses structures les traits fondamentaux des sociétés démocratiques

Informations religieuses

par Jean FRANCOEUR

La période de profonde mutation que traverse actuellement l'Eglise catholique, dans tous ses aspects institutionnels, s'accompagne d'un certain sentiment de désarroi.

Une revue aussi peu suspecte de s'adonner à la diffusion d'idées "dangereuses" que celle que publie, à New York, un groupe de jésuites des Etats-Unis et du Canada, écrivait récemment que ce sentiment de désarroi, largement répandu, tient au fait que beaucoup n'ont pas compris qu'une "idée" est profondément à l'oeuvre dans la communauté catholique.

Maintenant, et pour la première fois vraiment, l'idée de démocratie a commencé de descendre des structures de la société civile pour pénétrer les structures et le fonctionnement de l'Eglise elle-même, écrit la revue "America."

Les principes démocratiques ont commencé de transformer la vie traditionnellement hiérarchique de l'Eglise. Il s'agit d'une véritable révolution, et, comme dans toute révolution, le mouvement part de la base et non du sommet.

Cette idée de démocratie, dit encore la revue jésuite, surgit de partout d'une manière typiquement spontanée et inorganisée; elle prend diverses formes selon les pays, et son influence n'épargne aucun aspect de l'Eglise.

La revue reconnaît qu'une telle révolution démocratique présente une menace à l'autorité telle qu'on la concevait en termes pré-démocratiques; mais elle ne menace pas l'autorité là où on a pris soin de la repenser de façon créative comme un instrument de service et d'animation.

Ceux qui refusent de voir que ce processus est historiquement incoercible, et qu'il est appelé à renforcer et à renouveler l'Eglise, comme peuple de Dieu, sont condamnés à passer le reste de leur vie, attachés à une tradition qui a déjà prévalu mais qui appartient maintenant à l'histoire.

Les révolutions, c'est un de leur caractère propre, ne sont pas agréables, on ne peut non plus, par définition, ni les contrôler, ni les diriger.

Personne, à l'heure actuelle, ne peut dire avec exactitude jusqu'où ira celle qui est en cours, ni quand elle atteindra un nouveau plateau de stabilité. Le mouvement nous emporte; nous n'y pouvons rien; nous sommes en marche vers une Eglise renouvelée entrant dans une ère de liberté et d'ouverture.

Ces propos de la revue **America** ne sont pas de simples paroles en l'air. La même revue ne craignait pas, ces mêmes semaines, de réclamer la suppression de toute censure préalable des livres qui oblige les auteurs, en matière religieuse, à solliciter les **nihil obstat, imprimatur** et **imprimi potest;** tandis que, dans une autre livraison, un collaborateur se demandait si le moment n'était pas venu pour les communautés religieuses d'adapter à leurs propres besoins cette institution judiciaire suédoise connue sous le nom d'"ombudsman" ou protecteur du peuple.

De tels propos sont assez typiques du ferment qui est présentement à l'oeuvre dans le catholicisme aux Etats-Unis, où l'on assiste à une remise en valeur du respect de la personne humaine à laquelle l'Eglise se réfère volontiers dans son enseignement officiel, et dont les sources, affirme-t-on souvent, sont essentiellement chrétiennes.

C'est à New York également que quatre laïcs et un prêtre, intellectuels éminents dans diverses disciplines, annonçaient récemment la création d'un comité spécialement voué à la défense de la liberté à l'intérieur de l'Eglise.

Le président du nouvel institut, M. Eugene Fontinell, affirmait au cours d'une conférence de presse, que l'Eglise ne pouvait pas ne pas apporter sa contribution à la lutte pour la liberté qui caractérise notre époque.

Le comité pour la défense de la liberté dans l'Eglise, qui présente certaine analogie avec, par exemple, notre Ligue des droits de l'homme, vise essentiellement à ce que les décisions des autorités ecclésiastiques se prennent avec la plus grande participation possible des fidèles eux-mêmes.

"Notre souci, a dit M. Fontinell, porte moins sur la substance même des décisions que sur la façon dont elles auront été prises.

Le nouveau comité compte devenir une sorte d'agence de conciliation et recruter, pour cette tâche, un groupe d'experts capable d'arbitrer les différends ou la liberté individuelle est en jeu.

Il s'intéressera ainsi à la procédure de nomination des évêques, aux relations entre pasteurs et fidèles, à la situation des vicaires paroissiaux, aux procédures de contestation au sein des ordres religieux, ainsi qu'aux moyens pour les laïcs de faire entendre leur voix sur les sujets qui les concernent.

Mais la plus importante contribution de l'Eglise américaine à cette "démocratisation" de l'Eglise catholique aura peut-être été, à ce jour, le colloque que tenait le mois dernier, à Pittsburgh, la Société américaine de droit canonique.

Ce colloque, qui réunissait 35 spécialistes de diverses disciplines, théologiens, sociologues aussi bien que juristes, portait sur la réforme du droit ecclésiastique. Diverses conclusions s'en dégagent qui, toutes, convergent vers ce point central: l'Eglise catholique doit incorporer dans ses structures et ses institutions quelques-uns des traits fondamentaux des sociétés démocratiques.

Les participants à ce colloque ont notamment souligné le chevauchement qui existe présentement dans le gouvernement ecclésiastique entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

La curie romaine, a noté un des conférenciers, le père Ladislas Orsy, jésuite, est chargée d'appliquer des lois qu'elle a elle-même adoptées. Il serait plus judicieux, croit-il, de confier la fonction législative à un corps délibérant, à un sénat d'évêques.

(Cette suggestion rejoint d'ailleurs cet autre article, qu'on attribue à Mgr Pellegrino, archevêque de Turin, où il est question d'un projet de réforme de la curie faisant de chaque dicastère — entendons "ministère" dans le langage de l'administration civile — autant d'unités confiées à la direction d'une commission d'évêques que désignerait le synode épiscopal dont le pape a annoncé la création.)

Les conclusions du colloque ont été transmises à Rome où siège présentement une commission de refonte du droit canonique, qui n'a pas été sérieusement révisée depuis un demi-siècle. Ce corps de lois, dont les principes de base remontent à une période antérieure à l'avènement des sociétés démocratiques, met l'accent sur les droits de l'autorité: une cinquantaine d'articles portent sur les droits des évêques, tandis que les droits des fidèles ne font l'objet que d'un seul.

En août dernier, le pape Paul VI reconnaissait que l'Eglise se trouvait présentement au seuil "d'une nouvelle et grande période législative". Cette période, disait-il également, "le concile l'a inaugurée, l'aggiornamento le demande, la résolution de réviser le droit canon l'exige".

Il croit, pour sa part, que la meilleure façon de lutter contre les excès de "juridisme" dans l'Eglise n'est pas de supprimer toutes les lois ecclésiastiques; il s'agit plutôt de "substituer à des prescriptions imparfaites et anachroniques d'autres prescriptions canoniques mieux formulées".

Ce ferment démocratique à l'oeuvre dans l'Eglise, comment faut-il l'apprécier? S'agit-il d'une simple adaptation superficielle, d'une mode passagère, voire même d'une concession à l'air du temps?

Sans méconnaître l'apport fécond du développement de la pensée et des moeurs démocratiques dans la société civile, un dominicain canadien, le père Etienne Ménard, d'Ottawa, estime qu'il faut y voir l'oeuvre un principe encore plus profond.

Commentant récemment à la télévision d'Etat, la réforme de l'assemblée plénière de l'épiscopat canadien, le père Ménard affirmait que cette "démocratisation" était une conséquence de la nouvelle image que l'Eglise, après beaucoup de tâtonnements, voire même de reculs, avait prise d'elle-même. L'Eglise se perçoit davantage aujourd'hui comme une "communion" de personnes, et c'est ce qu'expriment les mots "peuple de Dieu" qui dominent actuellement dans les écrits de l'après-concile.

Dans un petit livre, qui constitue une synthèse remarquable et très accessible des principaux travaux théologiques des cinquante dernières années sur cette question **(L'Ecclésiologie, hier et aujourd'hui,** paru récemment chez **Desclée de Brouwer),** le père Ménard écrit que cette nouvelle perspective soulève, entre autres, la question "de la participation de tout le peuple fidèle à la tractation des matières importantes qui concernent toute la communauté", participation qu'il oppose au régime autocratique qui, dans le passé, "a présenté une tentation".

"Ce qui est ordonné au bien de tous, doit être discuté et approuvé par tous", telle était la règle des premiers chrétiens, bien avant les proclamations de 1789.

NOTES DE LECTURE

Deux nouveaux Teilhard

Bon an mal an, la bibliothèque telhardienne s'enrichit chaque saison de quelques dizaines de nouveaux titres, tandis que, dans tous les pays et dans toutes les languesé s'accroît le rayonnement du célèbre jésuite paléontologue.

"En dix ans, nulle pensée ne s'est répandue davantage et n'aura marqué si fort notre temps", écrivait déjà André Georges.

Le petit livre format de poche, **Teilhard et la pensée religieuse,** lancé cette semaine à la Librairie **Beauchemin** Limitée, est sauf erreur le premier ouvrage à paraître chez nous sur l'auteur du "Phénomène humain". Il s'agit en fait d'un recueil réunissant les textes des conférences données, l'automne dernier, à l'université de Montréal, par l'abbé Marcel Lefebvre le père Jean-Marc Dufort, jésuite, et M. Clément Locas, sulpicien, sous les auspices de l'Institut supérieur des sciences religieuses.

Une préface du Dr Paul Chauchard, directeur de l'Ecole des hautes études de Paris, est l'occasion d'un rappel un peu douloureux. Nous aurons eu notre part au calvaire de celui dont la pensée au Saint-Office fut tenue très tôt comme suspecte. En exil à New York, le père Teilhard de Chardin écrivait en 1953: "Je n'ai pas pu savoir ce qui s'est dit, fin septembre, à Québec, au symposium catholique sur l'évolution... On avait invité des paléontologues aussi éminents qu'incroyants: Stensio de Stockholm et Simpson de New York. Et, bien entendu, on ne m'a pas parlé de rien."

C'est le même homme qui écrivait au père Valinrin, trente ans plus tôt, alors que ses supérieurs l'éloignaient de Paris à la suite de la diffusion de quelques pages sur les origines de l'homme: "Cher ami, aidez-moi un peu. J'ai fait bonne figure: mais intérieurement, c'est quelque chose qui ressemble à l'agonie ou à la tempête... Il est essentiel que je montre, par mon exemple, que si mes idées paraissent novatrices, elles me rendent aussi fidèle que personne à l'attitude ancienne."

Donc, Teilhard réhabilité au Québec, un peu plus de dix ans après sa mort, survenue à New York, le jour de Pâques 1955.

Dans une langue fort accessible, les trois auteurs étudient les "incidences religieuses" de la synthèse teilhardienne. L'abbé Lefebvre consacre les premières pages à l'existence chrétienne d'après "Le Milieu divin"; le père Dufort enchaîne en traitant du sens spirituel de la création et de la consommation du monde à travers deux autres ouvrages: "Le Phénomène humain" et "L'Avenir de l'homme". M. Clément Locas tente finalement une synthèse qu'il a intitulée "Fondements teilhardiens d'une anthropologie chrétienne".

Au même moment, paraît à Paris, aux **éditions du Seuil,** un magnifique album: **Teilhard de Chardin, Images et paroles.**

Réalisé par Jeanne Motier et Marie-Louise Auboux, cet album, qui comprend plus de 250 photographies, suit pas à pas la vie de Teilhard, de naissance à Sarcenat à sa mort à New York. On y reconstitue ses voyages, ses recherches, ses expéditions; des extraits des oeuvres et des lettres du savant accompagnant ces images, brièvement commentées.

De magnifiques étrennes pour un mordu.

Trois cardinaux renoncent à leur charge diocésaine

CITE DU VATICAN — En renonçant au gouvernement des diocèses "suburbicaires" respectivement d'Ostie et Portos Santa Rufina, Albano et Palestrina, les cardinaux Eugène Tisserant, Giuseppe Pizzardo et Benedetto Aloisi Masella, âgés de 82, 89 et 87 ans, ont complété l'application du "motu proprio" de 1962 de Jean XXIII.

Ce pontife avait alors établi qu'à l'avenir les cardinaux membres de l'ordre des évêques, c'est-à-dire les plus anciens, ne dirigeraient plus personnellement les diocèses suburbicaires, dont ils ne seraient plus que titulaires.

La décision de renoncer au gouvernement matériel des diocèses suburbicaires a été prise par les trois cardinaux en application du "motu proprio" de Paul VI demandant aux évêques, dans l'esprit du concile, de résigner leurs fonctions à 75 ans "au plus tard".

Le cardinal Tisserant conserve, outre les fonctions de doyen, celles de préfet de la congrégation du cérémonial et de bibliothécaire de l'Eglise, de sous-doyen et de préfet de la congrégation des séminaires et universités, le cardinal Aloisi Masella celles de camerlingue de l'Eglise, d'archiprêtre de la basilique du Latran, de préfet de la congrégation des sacrements et de camerlingue du Sacré-Collège.

Les évêques américains abolissent l'abstinence

WASHINGTON. — L'Assemblée annuelle de l'épiscopat américain annoncera très prochainement sa décision concernant la suppression de l'abstinence le vendredi pour les catholiques des Etats-Unis, comme suite aux recommandations de Vatican II.

Cette décision aurait d'ailleurs déjà été prise: la majorité des évêques américains se seraient déjà prononcés, mais aucune confirmation n'a toutefois été encore fournie par les services de presse de l'assemblée.

Par ailleurs, cette assemblée a déjà pris quelques décisions conformes aux voeux du concile;

1) La création d'un ministère de diacres mariés, autorisé dans certaines circonstances par le concile;

2) L'étude de la constitution de groupes consultatifs diocésains composés à la fois de prêtres et de laïcs;

3) La création d'une commission nationale chargée d'étudier les problèmes oecuméniques et interreligions qui sera en contact avec les hiérarchies protestante et juive.

DÉCÈS

MARTINEAU — A Montréal, le 15 novembre 1966 à l'âge de 75 ans, est décédée, Mme Ernest Martineau, née Berthe Parenteau, mère de M. le curé Maurice Martineau, curé de la paroisse du Saint-Sacrement de Lachine, du père Viateur Martineau, C.S.V., vicaire à St-Viateur d'Outremont. Les funérailles auront lieu samedi le 19 novembre. Le convoi funèbre partira du Salon Magnus Poirier Inc., no 10,326 rue St-Laurent à 9h.15, pour se rendre à l'église Très-St-Sacrement de Lachine, 800 rue Provost où le service sera célébré à 10h. a.m. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

la religion, héroïne du peuple ?
Le vendredi 2 décembre

L'émission TEMOIGNAGE
du 21 au 26 novembre 1966
Animateur: Paul HAMEL, S.J.
LUNDI: Des jeunes nous parlent de leur avenir.
MARDI: Jean Galot, S.J.: Pourquoi les prêtres ne se marient pas.
MERCREDI: Une équipe de Joliette: Façon nouvelle de dépister les vocations.
JEUDI: Que se passe-t-il au Centre-Jeunesse de Joliette?
VENDREDI: Emile Muller, S.J.: La retraite: camp de repos et d'entraînement.
SAMEDI: Sr Marie-du-S.-C., Recluse: Pourquoi s'enfermer derrière une grille?
A Montréal et aux environs, écoutez CKAC 730 à 7h.50 du soir CKBS 1240 à 2h. de l'après-midi

Vient de paraître
Les 5 volumes du RAPPORT PARENT
• texte intégral
• format livre de poche
• sous étui
EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES AU PRIX TRES POPULAIRE DE:
$3.00 net, la série
FIDES distributeur exclusif
245 est, boul. Dorchester, Mtl. - 861-9621

à Candiac aussi, une ville a surgi.
Candiac... à l'heure de Montréal et des Montréalais soucieux du bien-être de leur famille. C'est tout près — à 21 minutes à peine du centre-ville. Services municipaux adéquats, centres de loisirs, écoles françaises et anglaises, rues bien éclairées, parcs et îlots de verdure, terrains de golf de 18 trous et... une lagune. Que d'avantages supplémentaires dans chacune des 12 nouvelles maisons modèles qui vous sont présentement offertes — l'une d'elles a même une cave à vins! Découvrez Candiac cette fin de semaine-ci. C'est tellement facile de s'y rendre. Prenez n'importe quel pont vers la rive sud et empruntez ensuite la route 3 ou 9C jusqu'à Candiac.
Pour informations, téléphonez 659-5493 (Parc Laurier), 632-2231 (Parc Champlain).
A 21 minutes seulement...
Le Bedford, Maisons Paramount, $17,850, Parc Champlain.
Parc Laurier & Parc Champlain/CANDIAC
Extérieur enregistré

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

Le doyen des restaurants français
chez Stien
Le sanctuaire de la vraie cuisine française
Diners d'affaires $2.00
Tables d'hôtes $3.50
Cartes de crédit acceptées Licencié
Stationnement gratuit Air climatisé
2149, rue Mackay, Montréal
Ouvert jusqu'à 1h. a.m.
VI. 2-9139

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC — THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC
— Etabli en 1886 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A. J. Henri Boivin, C.A. Gérald Arbour, C.A. Paul Lafleur, C.A. Roger Archambault, L.S.C., C.A.
159 o., rue Craig. 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon RE. 1-7601 Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.Sc. Com., C.A. G. Poupart, B.A. L.Sc. Com., C.A.
7073 St-Denis Montréal 10 272-8751

BASTIEN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables agréés
P. J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A. G. Bordeau, C.A. B. Pellerin, C.A. Yvon Joyal, C.A.
620 ouest, boul. Dorchester 2 bl. Desaulniers, St-Lambert Montréal 866-5886

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1980 ouest, rue Sherbrooke Suite 360 937-4238

BENOIT, ROY, DIRY & CIE
Comptables agréés
Lionel H. Benoit, C.A. Claude Roy, C.A. Jean-Paul Diry, C.A.
3500 Parc Lafontaine 527-2463

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
360, St-Jacques Montréal 1 842-4691 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R.V. Barnett, CA H.E. Bell, CA A.M. Camirand, CA H.M. Caron, CA L.J. Carrière, CA D.J. Finley, CA J.B. Glck, CA A.W. Gilmour, CA G. Gingras, CA J.P. Gravelline, CA G.P. Keeping, CA K.A. MacKenzie, CA R. Normandeau, CA D.C. Scott, CA W.J. Smith, CA
Associés-résidents Montréal — Québec
Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver

COULOMBE, BESNER, TREMBLAY & CIE
Comptables agréés
C. André Coulombe, C.A. Marcel Besner, C.A. H. Denis Tremblay, C.A. René Bourdelais, C.A. Marcel Lecourt, B. Comm., C.A.
426 ouest, rue Fleury Montréal 12 Tél. 389-5995

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables agréés
F. Fredette, C.A. G. Charette, C.A. R. Poupart, C.A. N. Leleunesse, C.A. L. Robillard, C.A. H. Mercier, C.A. J.C. Racette, C.A. L. Bellefleur, C.A. G. Pausse, C.A. H. Mercier, C.A.
507 Place d'Armes Tél.: 842-8621

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie Suite 1010 Tél.: 384-1890

DENIS, DESMARAIS, HOULE ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A. Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A. Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A. Germain Desmarais, C.A. Duncan Mooney, C.A.
57, rue Saint-Jacques Montréal 845-5208

DESCHAMPS & GROTHÉ
Comptables agréés
J.-Arthur Deschamps, C.A. René-P. Grothé, C.A.
1411 Crescent, Montréal 25 845-3248

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A. J.-Omer Ducharme, C.A. Jean-Paul Rouleau, C.A. Georges Prenovost, C.A. Bernard Dumais, C.A. Louis-P. Brault, C.A. Pierre Lajoie, C.A.
561 est, boulevard Crémazie Montréal 11 Tél.: 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall 866-8563

GÉRARD LABELLE
Comptable agréé
85 est, boul. Henri-Bourassa 384-9945

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
Bernard F. Lachance, C.A. Pierre Y. Brosseau, C.A. Denis Allard, C.A. Roger Morin, C.A. Georges Gagnon, C.A.
110 ouest, Place Crémazie Suite 750 — 381-9323

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SENÉCAL
Comptables agréés
H. Lavallée, C.A. R. Lyonnais, C.A. L. Gascon, C.A. J. Lussier, C.A. P. Noiseux, C.A. R. Sénécal, C.A. P. Bédard, L.L.L., CA D. Crockett, CA M. Demers, C.A. A. Lussier, C.A. M. Hardy, C.A. P. Hébert, C.A.
215, rue St-Jacques, Montréal Tél.: 849-7791
111 o., rue King, Sherbrooke Tél.: 569-5503

LEBLANC & CIE
Comptables agréés
Fernand E. Leblanc, L.S.C., C.A.
436 est, rue Laurier MONTREAL 276-2638

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
P. Lemire, C.A. R. M. Rouleau, C.A.
33 ouest, St-Jacques, ch. 505 Tél.: 844-3475

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables agréés
491 Carré Victoria 866-2023

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J. E. Maheu, C.A. A. Noël, C.A. R. Maheu, C.A. B. Robert, C.A. A.R. Fagiolo, CA M. Hurtibise, CA G. Amideneau, C.A. G. Landry, C.A. L. Jarry, C.A. R. Tremblay, C.A. M. LaTeiller, C.A. Y. Lapalme, C.A. A. Harel, C.A. J. Côté, C.A. G. Normandeau, C.A. A. Gaudette, C.A. G. Yergeau, C.A.
507 Place d'Armes Montréal Tél.: 842-6651

MALLETTE, CÔTÉ, NORMANDIN & CIE et RENÉ DE COTRET, OSTIGUY, HÉBERT, ST-ARNAUD, GOSSELIN, VERRIER, BEAUCHEMIN & CIE
Y. Normandin, CA J. R. de Cotret, CA E. Mallette, CA J. Ostiguy, CA A. Côté, CA C. Hébert, CA G. Normandin, CA P. R. de Cotret, CA A. Roussel, CA A. St-Arnaud, CA J.-J. Lecavalier, CA C. Gosselin, CA A. Massé, CA R. Verrier, CA G. Lefebvre, CA L. Beauchemin, CA
1440 ouest, rue Ste-Catherine Montréal — 866-2891
Drummondville, Tracy, Trois-Rivières, Nicolet

McDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester Montréal 2 875-5140

MERCIER, ROY, DORAY & CIE
Comptables agréés
Gaston N. Mercier, C.A. Robert Roy, C.A. Pierre Doray, C.A.
3500 Parc Lafontaine Suite 404 Montréal 24 526-0828

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER, SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
Roger Messier, C.A. Robert Jacques, C.A. Régent Gauthier, C.A. Marcel Saint-Denis, C.A. Jacques Lefebvre, C.A. Jacques Martin, C.A. (Associé Joliette)
360 o., St-Jacques, local 1225 842-9131

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUENETTE & ASS.
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A. Guy Guenette, C.A. Pierre-Paul Guy, L.S.C., C.A. Guy Messier, L.S.C., C.A. Raymond A. Poirier, C.A. Robert Houde, B.A., C.A.
99 Place Crémazie — Suite 425 Montréal 11 387-6423

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Jacques R. Nadeau, C.A. Réal Malnville, C.A. Gilles Blondin, C.A. Michel Guérin, C.A. E.G.M. Mulligan, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke, ch. 850 842-6812

NADON, NADON & ASSOCIÉS
Comptables agréés
J. Emilien Nadon, C.A. André Nadon, C.A. André Lanctôt, C.A. Robert Dagenais, C.A. Robert Nadon, C.A.
215 ouest, rue St-Jacques 845-8051

PRICE WATERHOUSE & CO.
Comptables agréés
5 Place Ville Marie 866-9701
Montréal, Ottawa, Halifax, Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSONNENS & CIE
Comptables agréés
René Proulx, B.A., C.A. Guy D'Orsonnens, B.A., C.A.
360 ouest, Saint-Jacques Suite 2004 VI. 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A. G. Martin, C.A. J. Paré, C.A. J. Brisselte, C.A. L.-P. Rondeau, C.A. J. Girard, C.A. J.-P. Roy, C.A. G. St-Pierre, C.A. C. St-Denis, C.A. R. Gagnon, C.A. S. Saucier, C.A. G. Groulx, C.A.
La Tour de la Bourse Montréal 3, Qué. 878-2691

RIDDELL, STEAD, GRAHAM & HUTCHISON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester 866-7351
Montréal, Halifax, Québec, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver
Représentés aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, Europe et Amérique du Sud

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Ave du Parc, Suite 301 Montréal 15 CR. 4-2797

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Québec Rimouski
360 Saint-Jacques Montréal — 842-4691

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART ET CHABOT, FORTIER & HAWEY
Comptables agréés
Edifice de la Banque Royale Place Ville-Marie — 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Cap-de-la-Madeleine, Montréal Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Bahamas, Etats-Unis, Grande-Bretagne, et autres pays du monde

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON
Comptables agréés
Incorporant les sociétés suivantes: W. J. T. Adamson & Co. Aimé Galarneau et Compagnie Gunn, Roberts & Co. Middleton Hope & Co. Thorne, Mulholland, Howson & McPherson
Bureau à travers le Canada Correspondants dans la plupart des pays du monde
Suite 2604, LA TOUR DE LA BOURSE Montréal 3, Qué. 878-3011

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A. Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie DU 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.-D. Viau, C.A. Lionel Robin, C.A. Jacques R. Chadillon, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Jean-Guy Brassard, C.A.
4926 ave. Verdun Verdun 769-3871

D'UN ANGLE DIFFÉRENT

À six points de la tête et non en dernière place — Blake

A la veille de la joute contre les Maple Leafs de Toronto, l'instructeur Toe Blake a déclaré qu'il refusait de considérer sérieusement l'idée que son équipe en était une de dernière place, malgré le classement officiel de la ligue.

"Je crois plutôt qu'il faudrait regarder le tout d'un angle tout à fait différent. Disons que nous accusons un retard de six points sur les meneurs, ce sera beaucoup plus juste que de laisser supposer que nous allons terminer au dernier rang du circuit à la fin de la saison."

"Nous avons déjà vu un pareil retard au cours d'une saison, mais avons quand même repris le dessus au bon moment. J'ai confiance qu'il en sera ainsi dès que tous nos blessés seront de retour au jeu."

J.C. Tremblay, blessé lors de la dernière joute contre Rangers, ne sera pas en uniforme pour les parties de fin de semaine. Jean Béliveau a pratiqué hier et mercredi et semble retrouver sa meilleure forme.

Le Canadien ne semble pas pouvoir réussir à compter des buts lorsqu'il joue à forces égales, mais fait la pluie et le beau temps lors de jeux de puissance. En effet, le Tricolore a enregistré onze buts sur de tels jeux, dont cinq réussis par Yvan Cournoyer. Le Canadien n'a marqué que 23 buts en 10 joutes et c'est ce qui explique sa position actuelle au classement.

Ligue Nationale

	J	G	P	N	PP	PC	Pts
Chicago	10	7	2	1	39	23	15
New York	13	4	5	4	39	38	12
Toronto	12	3	3	6	27	33	12
Boston	11	4	5	2	28	36	10
Détroit	12	4	6	2	39	37	10
Montréal	10	4	5	1	23	28	9

Watson se contente de joueurs médiocres-Hoekstra

QUEBEC — Rejoint par téléphone à sa maison de St. Catharines en Ontario, le joueur de centre Ed Hoekstra a révélé que c'est à cause de l'accueil fait par l'instructeur Phil Watson qu'il a quitté les As de Québec, de la ligue Américaine de hockey, mardi dernier.

Il a affirmé que son départ est irrévocable et qu'on n'a pas la moindre chance de le revoir dans la vieille capitale.

"J'aimerais continuer à jouer au hockey et j'espère que le gérant d'affaires du club, Frank Carlin, réussira à m'échanger, mais je ne veux plus jouer pour Watson."

Il a nié avoir quitté les Québecois pour des raisons financières.

"J'étais satisfait de mon salaire. Je suis demeuré en bons termes avec Frank Carlin, avec qui j'avais négocié mon contrat", a-t-il affirmé.

"C'est surtout à cause de l'instructeur que je suis parti", a soutenu Hoekstra, ajoutant : "Jesuis parti, mais il y a d'autres joueurs chez les As qui pensent exactement la même chose de Phil Watson.

"Je ne pourrais jamais m'entendre avec un coach comme lui. J'ai appris de différentes sources que Watson aurait pu obtenir de bon joueurs qui auraient fait à la perfection avec les As, mais il les a refusés, car il veut se batir un club de son cru. Je ne veux pas jouer pour un instructeur qui veut un club de dernière position. En agissant ainsi, il s'est attaqué au moral de ce club", a affirmé Hoekstra.

Le joueur de centre ne voit pas l'avenir en rose avec l'emploi fréquent de la ligne Hicks-Labossière-Gendron.

"Ils vont manquer de vapeur aux alentours de Noël", a-t-il prédit.

Hoekstra a dit qu'il est enmesure de faire vivre facilement sa petite famille en dehors du hockey. "Je puis avoir un emploi demain matin d'un entrepreneur en construction, je n'ai aucune inquiétude de ce côté".

Watson

Appelé x commenter les propos d'Hoekstra, Watson a déclaré: "La vérité, c'est qu'il aurait voulu jouer avec Wayne Hicks. Penses-tu que j'étais pour casser une combinaison gagnante pour lui? Hoekstra est suspendu. Ce n'est pas moi qui est "boss", mais, quand à moi, il pourrira dans le domaine de la construction."

L'instructeur des As dit que cette histoire-là le détermine encore plus à introduire les jeunes dans le club.

"Hoekstra dit que j'ai refusé des joueurs? Quels joueurs? McCreary, Gagnon, Senior ont été les seuls qui m'avaient été offerts et il ne valent pas mes jeunes", a affirmé Watson.

Il a ajouté : "Je batis un club pour les As de Québec. Je leur prépare des joueurs pour l'avenir. C'est pour ça que j'ai été amené ici.

Parlant encore d'Hoekstra, il a reppelé que le joueur de centre ne s'est pas présenté au camp d'entrainement.

"Un moment donné, il se décide, et au bout de deux jours, il prétend qu'il est en forme. Malgré tout, je l'ai soutenu, encouragé, aidé. S'il avait eu au moins un peu de décence, il ne serait pas parti ainsi sans avertir personnes. Tu ne lâches pas comme ça : il aurait pu au moins demander à me voir et m'exposer ses griefs. Je n'ai jamais refusé un entretien à personne", a dit, enfin, l'instructeur des As.

Une nomination au forum

Le gérant général Sam Pollock a annoncé hier que l'ex-directeur de la Publicité du club de hockey Canadien, Camil DesRoches, avait été nommé pour remplacer Lucien Desrochers qui a démissionné ces jours derniers. Camil entrera en fonctions aujourd'hui même.

Camil s'est joint aux Canadiens en 1947 après une carrière de chroniqueur sportif au "Petit Journal" et au "Canada". Jusqu'à 1964, il fut à la fois le publicitaire du Canadien et aussi de la Canadian Arena Company. Lors de la réorganisation de la Compagnie, en mai 1964 il fut nommé au poste de directeur de la publicité de la Canadian Arena Company, donnant son plein temps à la publicité et aux relations publiques à tout ce qui avait trait aux nombreuses présentations tenant l'affiche du Forum entre le hockey. Au cours des années, DesRoches s'est fait connaître comme étant un des publicitaires d'aréna les mieux cotés dans toute l'Amérique du Nord.

En annonçant la nomination de Deschênes, Pollock a déclaré que Camil conservait son poste avec la Canadian Arena Co. et qu'il devenait donc le directeur de la Publicité du Club de Hockey Canadien et aussi de la Canadian Arena Co.

Ça finit là

MONTREAL — Le président Clarence Campbell, de la ligue Nationale de hockey, a révélé hier qu'on s'en tiendrait aux punitions automatiques imposées aux défenses Bob McCord, du Detroit, et Jim Neilson, du New York, qui ont poursuivi une bagarre après avoir été séparés une première fois dimanche soir dernier. Les deux joueurs ont d'abord écopé chacun, d'une amende de $50 automatique à la suite d'une mauvaise conduite de match, puis d'une autre amende de $50 pour avoir poursuivi la bataille.

Ortiz le fanfaron adopte le ton d'Ali

CHATHAM, N.-J. — Carlos Ortis, le champion du monde des poids légers, a prédit hier qu'il disposera de Flash Elorde par mise hors de combat en moins de dix rondes, lors du match de championnat qui aura lieu au Madison Square Garden de New York, le 28 novembre prochain.

"Elorde est intelligent et agile et il peut encaisser un bon coup, de dire Ortis, mais je lui passerai le k.o. avant la onzième ronde." Le match revanche entre ces deux pugilistes est prévu pour durer 15 rondes. On sait que le champion a triomphé déja du pugiliste des Philippines en 14 rondes le 15 février 1964, lui infligeant pourtant une sévère punition.

"Il était puissant la dernière fois que nous nous sommes rencontrés, a admis Ortiz, mais "aujourd'hui je le connais mieux." Il a dévoilé avoir engagé un boxeur gaucher comme partenaire d'entrainement parce que Elorde est de ce type, ajoutant que gaucher ou droitier, ça ne lui faisait aucune différence.

Agé de 31 ans, Elorde n'a pas évolué au Garden de New York depuis le 5 août 1965 alors qu'il avait gagné par décision partagé aux dépens de Frankie Narvaez de Porto-Rico. Elorde devait arriver hier soir à New York pour y poursuivre son entrainement en prévision du prochain combat de championnat.

Oshawa 4 Peterboro 1

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Oshawa: Beverley (Sandford, Roberts) 8:05
Punitions : Robertson, Schella 3:39, Hayes 6:38, Johnston (pun. match), 9:10, Babock (min. et mauv. cond.) 11:25, Slywchuk 14:32.

DEUXIEME PERIODE

2—Oshawa: Sandford (Duslaume, Robertson) 8:42
3—Oshawa : Babcock (Robertson, Roberts) 7:27
Punitions : Beverly 4:05, Monahan 6:01, Wilkins 11:38.

TROISIEME PERIODE

4—Peterborough: MacLeish (Monahan, Murray) 0:20
5—Oshawa: White (Scott, Babcock) 17:36
Punitions : Harris 4:39, Sandford 8:40, Hayes 12:40.

London 3 Hamilton 1

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—London: Stanfield 1:27
2—Hamilton: Morris (Adair, McInally) 7:12
Punitions : Horton 3:47, McKechnie (insult, cond.), Horton 11:12, Hateum 13:47.

DEUXIEME PERIODE

3—London: Unger (Mercer, Murphy) 6:07
Punitions : Snow 8:38, Gibbons 14:46

TROISIEME PERIODE

4—London: Unger 19:32
Punition : Dorey 8:08

Explications demandées

CALGARY. — L'échevin Art Smith a déclaré hier qu'il tentera immédiatement d'obtenir des explications sur la confusion qui existe au sujet des demandes en vue de la présentation des Jeux d'été canadiens en 1969.

On avait annoncé il y a deux semaines que Halifax avait obtenu ces jeux, mais le maire de Calgary, Jack Leslie, prétend avoir reçu mardi, une lettre du ministre de la santé Allan MacEachen, spécifiant que le gouvernement n'avait pas encore reçu de recommandation de la part de la Fédération canadienne des sports.

La missive révèle également que le Cabinet n'avait pas encore pris de décision au sujet du financement des jeux.

Selon la lettre, la recommandation de la Fédération devait d'abord être soumise au Conseil national de la santé et des sports, puis au Cabinet pour une décision finale.

M. Smith a convoqué une réunion immédiate du comité urbain des Jeux d'été.

"Nous voulons découvrir dans quelles circonstances les jeux ont été accordés à Halifax et, dans le cas où Halifax en aurait vraiment hérité, nous lui souhaitons plein succès."

HOCKEY

HIER

LIGUE AMERICAINE
Pittsburgh à Hershey

LIGUE JR "A" DU QUEBEC
Québec à Drummondville
Sherbrooke à Shawinigan

LIGUE JR "A" DE L'ONTARIO
Oshawa à Peterborough
London à Hamilton

CE SOIR

LIGUE AMERICAINE
Providence à Baltimore

LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC
Tr-Rivières à Québec
Drummondville à Thetford

LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO
Peterborough à Niagara Falls
Montréal à Kitchener

CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE

(DIVISION EST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hershey	8	3	0	65	37	16
Québec	7	3	2	51	44	16
Springfield	7	4	1	44	38	15
Baltimore	6	3	1	35	30	13
Providence	1	9	4	34	64	6

(DIVISION OUEST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Rochester	8	5	0	56	39	16
Pittsburgh	6	5	2	40	45	14
Buffalo	4	8	3	49	71	11
Cleveland	2	7	1	27	33	5

les compteurs de la L.H.N.

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	5	11	16
Ullman, Détroit	3	13	16
Gilbert, N. York	8	6	14
Rousseau, Canadien	4	9	13
Goyette, N. York	0	13	13
Henderson, Détroit	9	3	12
Marshall, N. York	6	5	11
Hull, D., Chicago	5	6	11
Geoffrion, N. York	3	8	11
Hull, B. Chicago	7	3	10
Connelly, Boston	4	5	9
Howell, N. York	4	5	9
Smith, Détroit	3	6	9
Keon, Toronto	3	6	9
Howe, Détroit	2	7	9
Martin, Boston	6	2	8
Fleming, N. Y.	3	5	8
Ingarfield, N. Y.	3	5	8
Nesterenko, Chicago	3	5	8
Oliver, Boston	2	6	8
Pilote, Chicago	2	6	8
Maki, Chicago	2	6	8
Prentice, Détroit	2	6	8

Une promesse des Tiger 'Cleats" de Hamilton aux Rough Riders d'Ottawa. Crampons, quand tu nous tiens!

Roche refuse $75,000

L'Australien Tony Roche a pris sa revanche sur l'Anglais M. Cox qui l'avait battu aux championnats des Etats-Unis cette année. Une faute de ligne contestable contre Cox à 6 jeux partout, au second set, a déconcentré ce dernier, mais il est douteux que l'Anglais put l'emporter, car Roche jouait de mieux en mieux au fur et à mesure que le match se poursuivait.

Roche, à l'issue de la partie, a communiqué sa décision de refuser une offre de 75,000 dollars pour passer professionnel. Il a déclaré qu'il resterait amateur s'il est autorisé à effectuer l'année prochaine une tournée privée.

SYDNEY — Les championnats internationaux de tennis de la Nouvelle-Galles du Sud se sont poursuivis hier avec les quarts de finale du simple messieurs.

Voici les résultats enregistrés:

Simple messieurs — Quarts de finale

Tony Roche (Aust) bat M. Cox (G.B.) 6-3, 8-6, 6-3.

W. Bowrey bat O. Davidson 6-4, 7-9, 6-1, 6-0.

J. Newcombe bat A. Stone 6-3, 6-4, 9-7.

F. Stolle bat R. Ruffels 9-7, 9-7, 6-1.

Double dames — demi-finales L. Turner-J. Tegart battent E. Fenton-S. Walshan 6-4, 6-1.

Mrs J. ONeill-R. Casals (E.U.) battent K. Krantszcke-K. Melville 7-5, 3-6, 7-5.

Double mixte — 8emes de finale

O. Davidson-Miss L. Turner battent A. Stone-Miss B. Stove (Hollande) 9-7, 6-8, 6-3.
A. Roche-Miss J. Tegart battent J. Cottrill-Miss J. Gidson 13-11, 6-4.
C. de Gronckel (Belgique)-Miss F. Durr (France) battent B. Folke (Suède)-Miss L. Vennebor (Hollande) 5-7, 6-1, 6-4.
J. McManus-Miss R. Casals (E.U.) battent G. Penberthy-Miss E. Fenton 6-3, 10-8.

Wills vendu

LOS ANGELES — Les Dodgers de Los Angeles échangeront peut-être leur arrêt-court et capitaine Maury Wills parce qu'il a abandonné l'équipe le 28 octobre dernier, lors d'une tournée au Japon.

Le propriétaire Walter O'Malley s'est contenté de dire en public que la direction étudierait le cas de Wills seulement après le retour de l'équipe à Los Angeles dimanche prochain.

Toutefois, on prétend, en certains milieux, que O'Malley est très mécontent d'abord parce que Wills s'est affiché dans les clubs de Honolulu au lieu de se rendre directement à Los Angeles pour subir des traitements au genou.

Wills est de retour au bercail depuis et subit des traitements. A son arrivée ici, il avait déclaré qu'il craignait que son mal au genou mette sa carrière en danger. Il n'a volé que 30 buts la saison dernière, après volé 114 buts en 1964 et en avoir ajouté 94 en 1965.

Il ignore tout des intentions d'O'Malley et croit toujours que son cas peut être réglé sans changer d'équipe.

Knudson deuxième

HOUSTON — Julius Boros a roulé un 66, cinq sous la normale, en prenant les devants hier à l'ouverture du tournoi international des Champions, doté d'une bourse de $100,000.

Le Torontois George Knudson, qui a remporté les honneurs individuels dans la Coupe Canada à Tokyo la semaine dernière, n'accusait que deux coups de retard sur le meneur.

Ce dernier possédait une avance d'un coup sur Dick Crawford.

George Archer, Jacky Cupit, Jack Rule et Earl Stewart étaient sur un pied d'égalité avec Knudson avec des 68, suivis de Billy Casper, Gardner Dickinson, Jack Nicklaus et Bob Goalby à 69.

Arnold Palmer affichait un total de 70, de même que Lionel Hebert, Bert Weaver, Paul Bondeson, Don Sanders, Al Geiberger, Dale Douglas, Don January, Homero Blancas, Rogers Ginsberg, Randy Glover et Jack Burke.

Un jour viendra

BONNEVILLE SALT FLATS, UTAH — Art Arfons s'en est tiré presque indemne hier alors que sa voiture à jet s'est écrasé à une vitesse de 580 milles à l'heure. La voiture d'Arfonds venait d'atteindre la vitesse de 585.336 sur la distance d'un mille juste avant l'accident. Le conducteur a subi quelques égratignures aux joues et au front, mais aucune blessure profonde ni interne. Sa voiture a été entièrement démolie.

Amendes

WINNNIPEG — Le commissaire Sydney Halter, de la ligue Canadienne de football, a condamné six joueurs à des amendes à la suite de punitions de match écopées dans les séries éliminatoires. Al Benecick du Regina devra payer $50 en raison de sa conduite dans la première partie de la finale dans l'Ouest. Angelo Mosca et Bob Steiner, du Hamilton, ainsi que Mike Blum et Bov Brown, du Ottawa, devront débourser le même montant à la suite d'un incident dans la première joute dans la finale dans l'Est, où Bobby Kunts a écopé d'une amende de $100, soit $50 pour une punition de match et $50 pour une deuxième offense semblable en moins de 16 jours.

À la recherche d'une attaque qui devra combler un déficit de 29 points, pas un de moins

HAMILTON — Alors que les Tiger-Cats de Hamilton se préparaient hier à prendre le train en direction de Montréal, le pilote Ralph Sazio songait à un remplaçant au demi défensif Garney Henley.

Les Cats affronteront les Rough Riders d'Ottawa dans la deuxième joute de la série finale de l'Est à Montréal samedi et ils seront privés des services de Henley lors de la deuxième partie de cette série de deux matches au total des points. Henley s'est forcé un muscle de la cuisse gauche dimanche à Hamilton et il ne pourra jouer samedi.

Sazio peut compter sur plusieurs remplaçants, y compris Willie Betha, Ted Page et Dick Cobee. Page a déjà évolué au champ-arrière défensif tandis que Cobee et Betha sont plus connus par leurs prouesses offensives, mais on a rappelé que ce dernier avait bien fait à la défensive contre Ottawa cette saison.

Par ailleurs, Hal PPatterson jouera en dépit de malaises aux côtés.

Un guérisseur demandé

Sazio doit trouver un moyen d'améliorer une offensive supérieure à celle affichée par ses Cats lors de leurs récents matches ainsi qu'une formule pour arrêter le quart Russ Jackson, des Riders, qui vient d'être élu le meilleur joueur au pays cette semaine.

"Personne n'aurait pu arrêter l'élan de Jackson dimanche dernier, a dit Sazio. J'espère simplement qu'il ne connaisse pas deux performances semblables de suite."

De plus, Sazio doit arrêter le demi Jim Dillard, qui a réussi un touché et gagné 118 verges au sol dimanche dernier.

"Dillard rend la défensive difficile, car il est un centre-arrière puissant qui est aussi effectif qu'un demi comme receveur de passes. Alors qu'on tente de l'arrêter comme centre-arrière, il devient un demi dangereux sur les jeux aériens, tout en demeurant une menace au sol. En somme, sa versatilité complique la tâche des défenseurs."

Sazio a l'intention d'utiliser Joe Zuger au quart au début du match, quitte à envoyer Frank Cosentino dans la mêlée si nécessaire.

Les Cats doivent arriver tôt à Montréal aujourd'hui afin de s'entrainer à l'Autostade de l'Expo 67.

Rough Riders vs Roughriders le 26 novembre à Vancouver?

OTTAWA — Les Rough Riders d'Ottawa sont confiants d'affronter les Roughriders de la Saskatchewan dans la classique de la coupe Grey à Vancouver le 26 novembre, mais ils n'entendent pas prendre de risques.

Le centre-arrière Jim Dillard prétend que l'avance de 29 points, dans cette série au total des points avec les Cats de Hamilton, était intéressante, mais pas assez grande pour permettre aux Riders de prendre les choses aisément dans le deuxième match à Montréal samedi prochain.

"Il est intéressant de posséder une telle avance, mais j'ai raison de craindre ces genres de parties."

Dillard a rappelé son séjour avec les Stampeders de Calgary, qui, après avoir pris une avance de 26 points dans le premier match d'une semi-finale de l'Ouest, ont cédé 35-9 dans la deuxième joute devant Regina qui l'a finalement emporté au total de 48-47.

"Les Roughriders nous ont pris par surprise dès le premier jeu du match et on n'a pu les arrêter par la suite... c'est pourquoi nous devrons passer à l'action dès le début du match".

Pilotes

Le pilote Ralph Sazio, du Hamilton, est d'avis que ses Cats ont besoin de deux majeurs rapides pour avoir des chances dans la série, opinion que partage Frank Clair, des Riders. Toutefois, ce dernier compte bien que ses protégés seront les plus agressifs, car il désire que son équipe connaisse un début offensif rapide, tout en tenant ses rivaux en respect à la défensive.

La plupart des Riders prévoient que le terrain de l'Autostade de Montréal sera boueux, ce qui, selon eux, les avantagerait davantage.

Par contre, dans un tel cas, la tenue de Joe Zuger comme botteur de dégagement sera un avantage pour les Cats. De plus, le terrain boueux pourrait bien occasionner des échappées nombreuses, que les Cats sont habiles à recouvrer.

La défensive des Riders ne le cède en rien à celle des Cats et elle est confiante de tenir encore ses rivaux en échec.

Joe Poirier, un des rares vétérans de l'équipe championne de 1960, admet qu'il "faudra faire preuve d'agressivité si l'on veut triompher une deuxième fois".

Un autre vétéran, Jim Conroy, partageait cet avis à la suite de l'entrainement tenu cette semaine, tout en précisant "qu'il fallait continuer dans le même sens".

Un autre boxeur dans le coma

CANTON — Le boxeur Greatest Crawford, de Brooklyn, N.Y., est entré dans le coma et a été transporté à l'hôpital mercredi soir, après avoir été knockouté par Marion Connor, au cours d'un match de 10 rounds de poids lourds.

Crawford, âgé de 28 ans, a été envoyé au tapis avec un crochet de la gauche et a été déclaré hors de combat à 1.39 minute du neuvième round. Il a été immédiatement transporté à l'hôpital en ambulance.

Un porte-parole de l'hôpital a déclaré qu'une pression s'exerçait sur le cerveau du boxeur et que des radiographies avaient été prises.

L'arbitre Pablo Carapides a déclaré que Crawford était allé au plancher les yeux grand ouverts et qu'il ne les avait fermés qu'après la fin du compte.

Connor est âgé de 26 ans, pèse 179 livres et habite Canton. Crawford pesait 170 livres avant le combat.

Sherbrooke 7 Shawinigan 6

SOMMAIRE

1—Sherbrooke: Kennedy 8:07
2—Shawinigan: Tousignant (Brière) 10:30
3—Sherbrooke: Jarry (Hibbert, Filiatrault) 11:33
4—Sherbrooke: Murray (Brunet, Bélanger) 13:24
5—Shawinigan: Perron (Brière, Sarabournet) 17:39
Punitions: Faitbanks 7:18, Talbot, Hibbert 10:27.

DEUXIEME PERIODE

6—Shawinigan: Labrecque 9:50
7—Sherbrooke: Murray 10:12
8—Shawinigan: Brière (Lajeunesse, Tousignant)
9—Sherbrooke: Murray (Fairbanks) 14:02
Punitions: Filiatrault 5:25, Jarry 12:11, Robert 17:40, Hibbert 17:40.

TROISIEME PERIODE

10—Sherbrooke: Bélanger (Talbot, Martel) 9:05
11—Shawinigan: Labrecque (Paquin, Parnham) 13:36
12—Shawinigan: Sarabournet (Robert, Brière) 18:40

PERIODE SUPPLEMENTAIRE

13—Sherbrooke: Fairbanks 2:26

Drum'ville 5 Québec 0

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Drummondville: Mongeau (Archambault, Desrochers) 13:44
Punition: Gosselin 6:19.

DEUXIEME PERIODE

2—Drummondville: Proulx (Parizeau) 10:00
3—Drummondville: Joyal (Parizeau, Sévigny) 10:10
4—Drummondville: Bélisle (Pilon, Cotes) 18:18
Punition: Cotes 5:20

TROISIEME PERIODE

5—Drummondville: Pilon (Parizeau, Proulx) 19:04
Punitions : Genoix 6:15, Sévigny 7:50, 18:34, Desrochers 14:38

NOUVELLE IMPORTATION

ultra léger...
ultra sec...
Rhum blanc de qualité

CORUBA BLANCA

Essayez-le 25 onces seulement $6.00
R.A.Q. No 130-B

Seuls distributeurs : Importations Durand 842-5471

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

AVOCATS

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104 Montréal 3
M. Riel, C.R. A. Bissonnette, C.R.
C. Vermette G. J. Ryan, C.R.
J. W. Dunton J. Tétrault
M. Cantin
Conseil
Gérald Le Dain, c.r.
Tél. : 866-6743
Adresse télégraphique : RIVERDIN

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 - 288-2152

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spacieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme.
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
861-5771

Lisez et faites lire Le Devoir

ASSURANCES

EN ASSURANCES
POUR LES CONSEILS, LE CHOIX DE VOS POLICES ET LA SURVEILLANCE DE VOTRE DOSSIER
FIEZ-VOUS TOUJOURS A :
Horace Labrecque & Fils Limitée
(fondée en 1911)
1411, RUE CRESCENT, MONTREAL — Tél. 849-2371
Courtiers d'Assurance Agréés

Buvez un whisky bien vieilli...
celui qui porte le nom de
WISER
Wiser's De Luxe, âgé de 10 ans;
Wiser's 101, âgé de 6 ans;
Wiser's Special Blend, âgé de 4 ans.
WISER'S DISTILLERY LIMITED, BELLEVILLE, CANADA

10 joueurs du Regina dans l'équipe d'étoiles — 2e année pour Evanshen

WINNIPEG — Les Riders de Regina dominent largement au sein de l'équipe d'étoiles qui vient d'être sélectionnée dans la Conférence de football de l'Ouest. En effet, les Riders ont placé 10 de leurs joueurs au sein de cette formation, dont huit sur la brigade offensive.

Le centre George Reed, le flanqueur Hugh Campbell et le centre Ted Urness furent les seuls choix unanimes lors du scrutin tenu par les chroniqueurs de football. Les autres de Regina sélectionnés pour l'équipe d'étoiles sont: le quart-arrière Ron Lancaster, Al Benedick, Jack Abendschan, Jerry Brock, Jim Worden, Garner Ekstran et Bob Kosid.

Les chroniqueurs du football ont aussi sélectionné pour l'équipe; 5 joueurs des Blue Bombers de Winnipeg; 5 des Stampeders de Calgary; 3 des Eskimos d'Edmonton et 2 des Lions de Vancouver.

En tout, 25 joueurs furent sélectionnées par les chroniqueurs et les commentateurs du football. Jack Abendschan a fait l'égalité au scrutin avec Tom Hinton, des Lions de Vancouver, pour le poste de garde offensif. Parmi les sélectionnés, 12 joueurs faisaient partie de l'équipe d'étoiles de la section ouest, la dernière saison. Ce sont: Benedick, Brock, Ekstran, Dave Raimey, Jim Thomas, Frank Rigney, Mike Cacic, Wayne Harris et Gerry Keeling.

La brigade offensive de l'équipe d'étoiles sera donc composée, dans l'Ouest, de: Raimey, Thomas, Reed, Campbell, Lancaster, Urness, Benedick, Hinton/Abendschan, Rigney, Worden, Evanshen. La brigade défensive sera composée de: Ullmer, Keeling, Redell, Kosid, Pitts, Harris, Minnick, Shaw, Luzzi, Cacic, Sims, Ekstran.

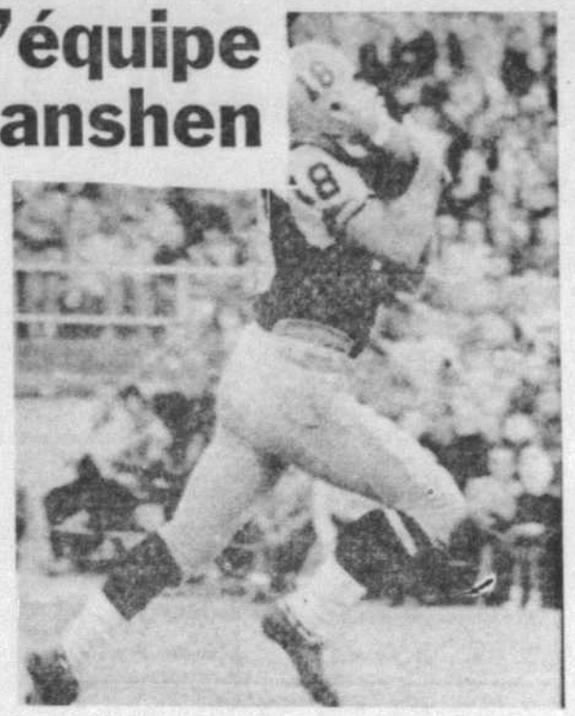

Les Tiger-Cats de Hamilton tirent de l'arrière par 29 points dans la finale de l'Est, mais, dans une dernière tentative pour remonter la côte, ils pourraient bien exploiter au maximum le talent de Tommy Grant, dans la dernière rencontre qui les opposera samedi aux Rough Riders d'Ottawa, au stade de l'Expo, dans la métropole. Ci-dessus, Tommy Grant en action.

Bona crie au danger

AMQUI — L'ancien secrétaire de la province et député de Matapédia à l'Assemblée législative du Québec, M. Bona Arsenault, a affirmé jeudi que la disparition massive des clubs de chasse et de pêche constituait un véritable danger.

Selon lui, il y a un danger très grave que les braconniers vident les lacs et fassent disparaître les chevreuils et orignaux des forêts de la province.

M. Arsenault, qui s'adressait aux membres de la Chambre de commerce de la région d'Amqui, réunis dans cette ville, s'est dit d'avis que jusqu'ici, ces clubs ont contribué grandement à la conservation de ces richesses.

Il a dit que cette annulation massive des baux pour ces clubs, entreprise par le gouvernement du Québec, mettrait en danger ce que l'on a réussi à conserver jusqu'à maintenant, à moins que l'on mette sur pied une armée de gardiens.

Il a conclu que si cette annulation massive des baux est faite dans le but de donner à toute la population la chance de profiter davantage de la chasse et de la pêche, elle ne pourra le faire que dans une petite proportion.

Halter sera honoré

VANCOUVER—Cinq sportifs, dont M. Sydney Halter, le président sortant de la Ligue canadienne de football, recevront un témoignage d'estime pour leur contribution au football canadien, lors du dîner de la coupe Grey à Vancouver, le 25 novembre.

Outre M. Halter, ce sont MM. Hector C. Crichton, de Toronto, un ancien arbitre, Allan G. Kerr, de Montréal, ancien vice-président de l'Union canadienne de rugby, Edward B. Wiginton, de Vancouver, ancien directeur fondateur des Lions de la Colombie-Britannique, et Gordon Wynn, d'Edmonton, ancien président des Eskimos.

Il y avait 15 ans

WINNIPEG — Pour la première fois en 15 ans, les Roughriders de Saskatchewan sont entrés mercredi soir dans les éliminatoires de la Ligue canadienne de football en battant 21-19 les Blue Bombers de Winnipeg, remportant ainsi en trois parties d'affilée la semie finale pour la première position de la Conférence de l'Ouest.

Une dangereuse charge par trois bloqueurs de Saskatchewan, qui ont enlevé le ballon des mains du quart arrière Kenny Ploen, de Winnipeg, a fait toute la différence au cours de la deuxième moitié du match disputé devant 13,624 personnes.

Ed McQuarters, qui avait brillé dimanche dernier alors que les Roughriders avaient remporté une victoire de 14-7, a cueilli un échappé au dernier quart et il a parcouru 50 verges pour réussir un touché.

Le converti de Jack Abendschan a redonné l'avance aux Riders qui, au cours du troisième quart, s'étaient laissé devancer 12-4. Un effort désespéré de dernière minute des Bombers n'a pu avoir raison de l'avance 21-12 qu'avaient pris les Riders.

Une hausse

MONTREAL — La bourse pour le championnat des courses automobiles canadiennes sera portée à $8,000 en 1967, une hausse de $5,500 par rapport à 1966, a-t-on annoncé hier.

Le championnat, comprenant 10 épreuves, est organisé par les clubs automobiles sportifs du Canada, qui a juridiction sur toutes les courses en automobile au Canada.

Selon les nouveaux termes du prix, $5,500 seront accordés pour l'ensemble des courses et $3,000 pour le champion canadien.

Perfect Wave, donné favori, à BB ce soir

Le "meeting" d'automne de Blue Bonnets se poursuivra à compter de ce soir, après le soir de relâche habituel du jeudi. L'ambleur Perfect Wave, autre cheval de valeur de l'écurie des sportsmen Eddie Woloz et Moe Israel, est le préfavori de la course principale, un amble de $4,500.

Cheval de 4 ans, issu de Shadow Wave, Perfect Wave, n'est certes pas un cheval régulier. Il fait des manques à l'occasion, mais quand il parvient à maîtriser son allure, il est un grand compétiteur.

Il a gagné deux de ses trois dernières courses, sous la conduite de Roger White. Mais il a fait un manque désastreux dans l'autre et il a dû se contenter d'une septième place à l'arrivée, distancé par 18 longueurs. A sa dernière course, il a battu Meadow Lenco, un cheval acheté récemment par Claude St-Jacques à l'encan de Harrisburg, et Miss Baker Adios. Perfect Wave a été chronométré en 2:02.2.

Perfect Wave a été payé $11,000 par Messieurs Woloz et Israel. Depuis qu'il porte leurs couleurs, il a gagné $23,202 et il a pris une marque de 2:01.4 à la piste Brandywine, dans le Delaware.

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Toe s'en va-t-au ciel

S'il fallait que par malheur le Canadien perde une autre joute demain soir à Toronto contre les Maple Leafs, je crois sincèrement que l'âme de Toe Blake s'envolerait vers le ciel, laissant seulement sur "glace" son corps déchiré par un tel désastre. Le Canadien, notre institution nationale, s'enfonçant, se calant carrément dans la cave du classement du circuit Campbell, c'en serait sûrement trop pour ce vaillant lutteur Blake pour qui le hockey est tout dans la vie et pour qui l'au delà, sans hockey, va certainement perdre la moitié de son charme.

Rien qu'à penser à une telle catastrophe — le Canadien descend aux enfers — (en manchette, 60 points, franklin large en première page) j'essaie de me représenter l'accueil réservé à ce pauvre Toe, dans un monde meilleur.

Avec sa fiche de records si nombreux à son palmarès, Toe cependant ne devrait avoir rien à craindre. Ca pourrait fort bien se passer comme ceci, St-Pierre disant à Blake, dans le hall d'entrée:

Poème pour un ami dans le malheur

"Ne t'en fais pas mon bon vieux Toe; t'en as vu tant en ton bon temps, et tant et tant, que le Bon Dieu n'saura vraiment plus quoi t'montrer quand viendra l'temps de t'dire: Viens-t'en! Mais si jamais le Grand Manitou se montrait mécontent du travail de Toe, il pourrait tout aussi bien lui dire : "Les pas d'chemise ne sont pas d'mise au ciel des Hawks. La place est prise, qu'Il lui dira, comme les passants, en ton bon temps te l'dirent tant. Marche, va-t-en, vieux guenillou, barbu, chevelu, ongles crochus, ce qu'il te faut, c't'un ciel de fous!"

A ce moment de ce cauchemar, mon cher Toe, ne perds pas un seul instant, et redescends! Reprends ton chemin chez les humains. On t'connait tant, on t'a vu tant, que maintenant, sais-tu, vraiment, si on t'gardait au ciel des bons, les mécréants crieraient en choeur, ramenez-nous, mon cher seigneur, not'bon Toe Blake, il est à nous, car voyez-vous, le ciel des fous, il est chez nous. Le ciel pour Blake, c'est pas là-haut, c'est au Forum!

LE SPORT EN 3 MOTS

Hier — Aujourd'hui — Demain

Le **CLUB AQUATIQUE** du Lac St-Jean s'est donné un nouvel exécutif ces jours derniers. M. **ROLAND TREMBLAY**, hommes d'affaires et conseiller municipal de l'endroit a été élu président, remplaçant à ce poste M. Lionel Bouchard qui assurait l'intérim depuis le départ de M. **GUSTAVE GAGNE**. La vice-présidence a été confiée à M. **LIONEL BOUCHARD** pour un second mandat. Quant à M. **GEORGES GAGNON**, il continuera d'occuper la fonction de secrétaire-gérant de l'organisme. Les directeurs élus sont: MM. **CLAUDE BONNEAU, ROSAIRE CINQ-MARS, DACE E. COOTER, Dr ANDRE DESBIENS, REAL GAUDREAULT, PIERRE LAJOIE, BENOIT LEVESQUE, YVAN POTVIN** et **GILLES VAILLANCOURT.**

L'ouverture officielle de la section badminton au Centre Immaculée-Conception est maintenant faite. Elle coïncidait avec la tenue du tournoi **YVES PARE**, compétition de classe A qui réunit présentement les meilleurs joueurs de la province. Ce tournoi est ainsi nommé en l'honneur du joueur qui est considéré comme l'un des meilleurs joueurs au pays : Yves Paré.

Le **SERVICE DES PARCS** de Montréal, qui enregistre annuellement plus de 10,000 jeunes joueurs de hockey, désire ardemment faciliter un dialogue entre les responsables du hockey, ce à tous les niveaux. Ce désir se réalisera dès samedi, à l'Atelier des sports du service, alors que **JACQUES SAINT-JEAN**, instructeur de hockey de renom, professeur à l'école de formation des instructeurs de hockey, qui a effectué un voyage d'études en Europe l'hiver dernier, sera le conférencier invité. A ce premier forum-causerie, **SAINT-JEAN** traitera de l'expansion de la ligue Nationale et de l'avenir du jeune joueur de hockey. Une réunion du genre se répétera désormais tous les samedis matin, à l'Atelier des sports, 497, rue Létourneux, à Montréal.

Un stage de perfectionnement technique et tactique portant sur le volley-ball moderne aura lieu sous les auspices de l'Association de volley-ball du Québec. Il sera organisé au Centre Immaculée-Conception, à l'intention de la gent féminine le 24 novembre. Des cours du genre viennent d'avoir lieu pour les hommes, au même endroit.

●

De nombreux champions dans les différents sports pratiqués dans Laval au cours de l'année seront honorés au cours d'un Gala qui aura lieu le 25 novembre, sous les auspices du Service de la récréation de **Laval.** Les cérémonies auront lieu à la Régionale des Mille-Iles et les 1,240 instructeurs bénévoles à Laval seront présents.

Le personnel du Service de la récréation de Laval et tous les sportifs de l'endroit sont profondément attristés par la mort

Roland Tremblay

accidentelle d'un membre du comité exécutif de la ville. Agé de 38 ans seulement, et père de cinq enfants, **Jacques Bourdon** vient de quitter cette terre pour un monde meilleur.

●

Au chapitre des déplacements: **M. Jacques de Villemure** vient d'être nommé directeur du Service de la récréation à Repentigny. Il succède à **M. Jean-Paul Rochon.**

M. Yvon Ropers vient d'accepter le poste de directeur du Centre des loisirs Saint-Barthélemy.

M. Charles-W. Céré, sociologue, est maintenant attaché au Service des loisirs de Montréal. Il s'occupera principalement déducation et d'animation en loisirs.

Mlle Ginette Bourbonnière vient d'entrer au secrétariat du Service des loisirs de Montréal. Elle remplace **Mme Louise Leclerc.**

M. Jean-Guy Chartier, président du Service des loisirs de Ste-Françoise-Romaine de Lachine, vient d'être élu **maire** de cette municipalité.

M. Eric Sharp, directeur de la récréation à Saint-Lambert, vient d'tère élu à la présidence de l'Association des parcs de la province de Québec.

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE
TROT — A réclamer — $1,000
5 Gus The Great Lachance 5-2
2 Even Glow Pritchard 3
1 Honest Pete F. Leboeuf 4
7 Dusty Dean Grandmaison 9-2
3 Bonnie Jo Express, L. P'tier 6
4 King Tony C. Campbell 8
6 Frivolous Ede A. Deguise 8
8 The Web Y. Demers 10
Aussi éligibles :
Dark Potomac
Twinkle Comet Savignac

DEUXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,000
1 Jay Bob A. Deguise 3
3 Richard R. Roberge 7-2
6 Mr Waters H. Lamarre 4
4 Quick Adios 6
5 Meadow Andy R. Bardier 6
2 John A. P. Lefebvre 8
7 Hail Demon 8
8 Paul Angus M. Lefebvre 10
Aussi éligibles :
Sonya Baker Adios Hesa
Dark Onyx Y. Plouffe

TROISIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,800
7 Well Away M. Turcotte 3
8 Jackie Wayne C. Poulin 7-2
2 Chatham Chip Findley 4
1 Bowser Scott B. Côté 6
3 Den Texas J. Hébert 6
4 Money Changer D. Fillion 8
5 Brave Wil G. Lachance 8
6 Scat Time Webster 10
9 Squire Dean M. Héroux 12

QUATRIEME COURSE
TROT — Conditions — $1,200
8 Josedale Scott Free, G'che 3
1 Mr Media E. White 7-2
4 Kimble 4
3 Titan Galophone MacTavish 6
6 Lord Claire A. Bédard 6
2 Early Date D. Gillis 8
7 Wildwood Chris Demers 8
5 Wild Indian K. Baker 10
Aussi éligible :
Notation R. Coutu

CINQUIEME COURSE
AMBLE — A réclamer — $1,000
7 Edbra Wilson Y. Plouffe 3
1 Mc's First R. Caldwell 7-2
5 Irene Royale R. Bérard 4
8 Line Drummond McKenney 9-2
2 Dixie Adios 8
4 Sugar Lind E. White 8
6 Cindy Herbert Gauthier 8
3 Express Belle Dearoslers 10
Aussi éligibles :
Royale Bel A. Boucher
Duchess Chief Berrigan

SIXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,400
4 Imagine Y. Gamache 3
6 Opeongo J. Findley 7-2
7 Senator Pick Y. Plouffe 4
1 Valourous Pick M. Gingras 4
2 May's Choice B. Côté 6
3 Lord Dares P. Caldwell 8
8 Diamond Pence Martineau 8
5 Biden Chance Munroe 10
Aussi éligibles :
St. James Street Lareau
Odios P. Lacoste

SEPTIEME COURSE
AMBLE — A réclamer — $1,100
8 Show Boy G. Lachance 3
1 Mr Hughby 7-2
4 Tommy K. Y. Plouffe 4
2 Ben Lad R. Coutu 6
7 Volvano Hanover, Boucher 6
3 Gordon Lee Y. Demers 8
6 Billie Blue G., Beauchemin 8
5 Debutante Bri G. Bardier 10
Aussi éligible :
Spencer's Pride C. G. Hesa

HUITIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,600
1 Angelic Wick J. Findley 3
9 Meadow Smoke Gamache 7-2
3 Ichabod Hanover A. Craig 4
2 Jane C. Adios B. Côté 6
6 Phantom Hanover Ponton 6
5 Volo Dares MacTavish 8
7 Buzz Johnston L. Bourgon 10
8 Chief Morenci 10
4 Donald Boy G. Fillon 12

NEUVIEME COURSE
AMBLE — Préférés — $4,500
3 Perfect Wave R. White 3
7 Gerry Mir M. Doatie 7-2
1 Play Bil I Les Turcotte 4
6 Key Pebble J. Jodoin 5
5 Le Lion C. Dupré 6
4 Sir Carlith D. Fillon 8
2 Bolo Hal G. Fillon 10

DIXIEME COURSE
AMBLE — A réclamer — $1,000
2 Brandon Hanover, Martineau 5-2
7 Queen's Lawyer M. Turcotte 7-2
4 Chief Johnston G. Fillon 4
5 Quick Prime R. Ponton 6
6 R. Kelly Chief 6
3 Dale Freeball B. Côté 8
8 Sir Abbe Ace 8
1 Volo Tide L. Bourgon 10
Aussi éligibles :
Tamburlaine B. Côté
Adios Pierre M. Bouvrette

POUR QUI SAIT DISTINGUER...
O.F.C.
WHISKY CANADIEN
DISTILLÉS, VIEILLIS ET EMBOUTEILLÉS AU CANADA PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD., VALLEYFIELD—CANADA

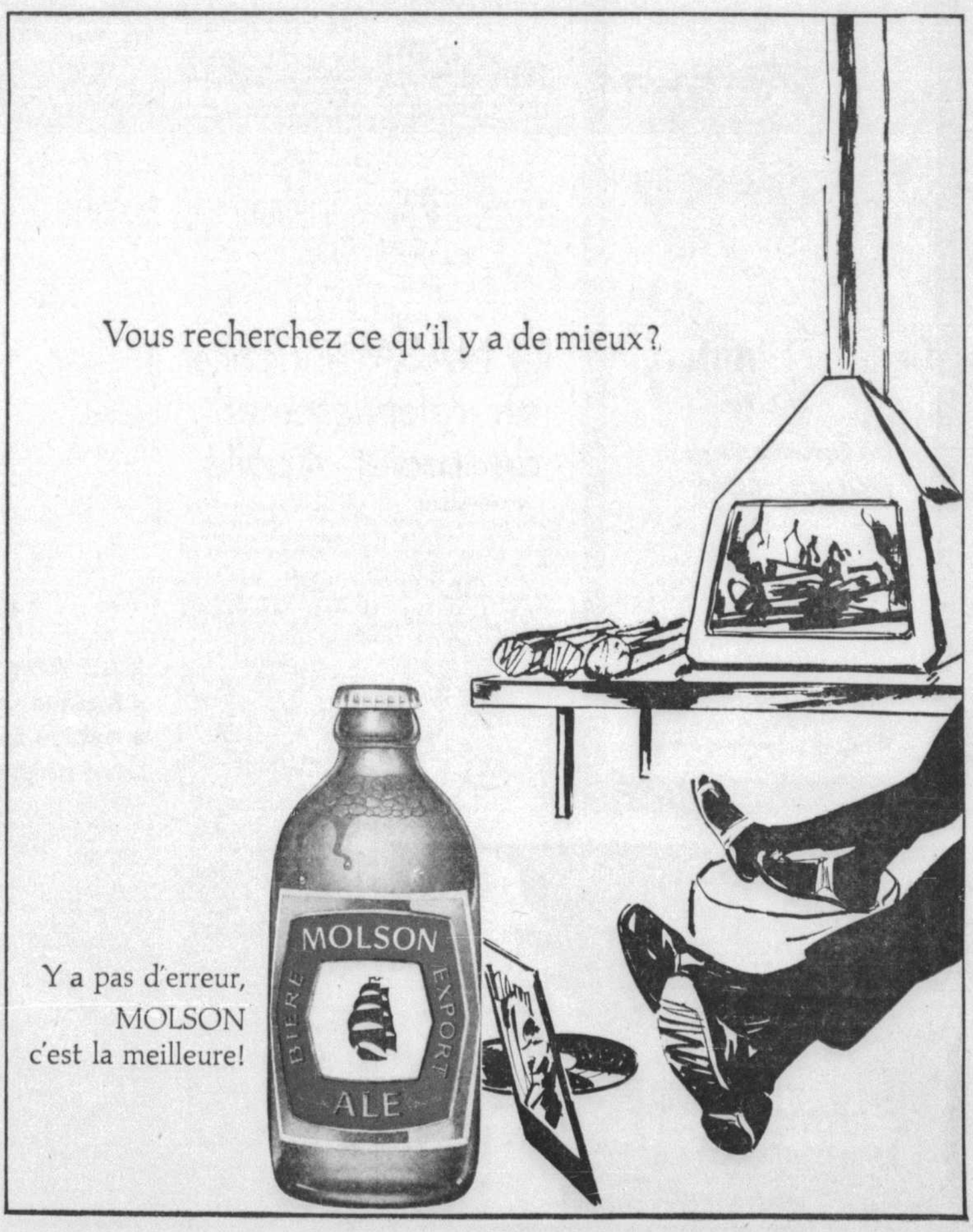

Vietnam : les Américains vont prendre la relève des troupes gouvernementales dans le Delta

SAIGON — Une nouvelle stratégie laissant aux troupes américaines la quasi-exclusivité des opérations offensives pour permettre à l'armée sud-vietnamienne de se consacrer aux tâches de "pacification" et de nettoyage va être appliquée l'année prochaine au Vietnam, conformément aux décisions prises à la conférence de Manille fin octobre.

Exposant à la presse cette nouvelle stratégie, le général Nguyen Huu Co, vice-premier ministre et ministre de la défense sud-vietnamien, a précisé que l'intervention de l'infanterie américaine dans le delta du Mékong s'opérerait au début de l'année et nécessiterait l'envoi de nouveaux renforts.

Le rôle dévolu aux troupes sud-vietnamiennes sera de "tenir" les territoires qui seront libérés de l'emprise Vietcong par les troupes américaines, puis de gagner les populations à la cause du gouvernement central.

Ce plan a déjà reçu un début d'application dans les provinces septentrionales, où les Américains mènent seuls l'opération "Prairie" immédiatement au sud du 17e, et dans celle de Tay Minh où se déroule l'opération "Attleboro".

Cette dernière opération a déjà fourni le butin de guerre le plus important jamais réalisé au Sud-Vietnam: 111 fusils, 17 armes collectives, 25,374 grenades dont 1,500 lacrymogènes, quatre bombes de 250 kilos. Des tonnes de ravitaillement ont été également saisies.

Quant à l'opération "Prairie", elle a vu, après plusieurs semaines de calme, de nouveaux affrontements entre "marines" et Vietcong.

Au Nord-Vietnam, les opérations aériennes sont encore réduites en raison des mauvaises conditions atmosphériques. Cependant les appareils du porte-avions "Coral Sea" ont attaqué des dépots près de Haiphong.

Lourdes pertes

Les pertes américaines au cours de la semaine se terminant le 12 novembre ont été de 126 tués, 810 blessés et seize disparus, portant le total des Americains hors de combat au Vietnam à près de 40,000, exactement 39,958.

Au cours de la même période les "forces du monde libre" ont eu 21 tués et 45 blessés. Les forces gouvernementales ont eu 237 blessés et soixante-six disparus.

Selon les statistiques officielles publiées par le commandement américain, le Vietcong a eu 1,525 tués et 193 prisonniers.

Les effectifs au Vietnam

Les effectifs du "monde libre" au Sud-Vietnam étaient de 410,000 hommes le douze novembre.

Ce chiffre représente une augmentation de sept mille hommes par rapport à celui de la semaine précédente.

Selon les informations du commandement militaire américain, 358,000 soldats américains et 52,000 soldats coréens, australiens, néo-zélandais et philippins, représentent les contingents des pays du "monde libre", au Vietnam.

Durcissement de l'O.N.U. dans la crise rhodésienne

NATIONS UNIES — Par 89 voix contre deux (Portugal et Afrique du Sud) et dix-sept abstentions, dont la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, l'Assemblée générale a ratifié hier une résolution afro-asiatique demandant à la Grande-Bretagne d'utiliser la force, si nécessaire, pour mettre fin au "régime illégal, minoritaire et raciste de Rhodésie du Sud".

Cette résolution avait déjà été approuvée le 10 novembre par la Commission des territoires non autonomes par 94 voix contre 2 et 17 abstentions.

La résolution afro-asiatique condamne tout arrangement entre la Grande-Bretagne et le régime de M. Ian Smith, condamne le Portugal et l'Afrique du Sud ainsi que les activités des intérêts étrangers, financiers et autres, pour l'aide qu'ils apportent au régime de M. Smith, demande au Royaume-Uni de prendre des mesures efficaces et promptes pour empêcher le ravitaillement de la Rhodésie, notamment en pétrole, et attire enfin l'attention du Conseil de sécurité sur la situation grave existant en Rhodésie du Sud afin qu'il puisse prendre les sanctions coercitives prévues par l'article sept de la charte de l'ONU.

Cette résolution répète les dispositions contenues dans celles qui avaient été adoptées précédemment par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Entre-temps, un "extrême pessimisme" règne dans les milieux gouvernementaux britanniques sur les perspectives d'un règlement de dernière heure de l'affaire rhodésiennes, indique-t-on de source autorisée.

Bien qu'aucune indication officielle n'ait filtré sur la teneur de la réponse de M. Ian Smith aux "ultimes propositions" britanniques du 15 octobre, il apparait clairement que cette réponse parvenue à Londres le 4 novembre, ne justifierait pas une continuation du dialogue.

Dans l'attente des résultats en Bavière

Bonn : le parti gouvernemental poursuit ses sondages avec les libéraux et le parti de Brandt

BONN — Les chrétiens-démocrates (CDU) et les libéraux (FDP) se sont retrouvés hier en tête-à-tête, pour la première fois depuis que les seconds, le 27 octobre, ont rompu la vieille alliance qui les liait au parti de M. Ludwig Erhard. Il est peu probable qu'on ait fait à cette occasion des progrès sur la voie de la réconciliation. De chaque côté on s'est borné à dire que les entretiens ont été "francs et objectifs", ce qui parait signifier que les divergences de vues ont été abordées sans ménagement. L'aile gauche de la CDU a d'ailleurs pris position contre le renouvellement de la coalition avec le FDP, en affirmant dans son bulletin, **L'Ordre social**, que "les caprices du FDP ne relèvent plus de la politique, mais de la psychiatrie". CDU et FDP n'en reprendront pas moins contact mercredi et pourront alors tirer leurs conclusions des élétions de Bavière.

Aujourd'hui, les chrétiens-démocrates poursuivront leurs pourparlers avec les sociaux-démocrates (SPD). Ceux-ci, après avoir écouté d'une oreille favorable, les appels pressants du FDP à une "minicoalition" SPD-FDP, semblenlt soucieux de ne pas trop décourager leurs autres alliés possibles de la CDU. M. Fritz Stallberg, porte-parole du SPD, a tenu à démentir les bruits selon lesquels son parti se désintéresserait désormais des négociations avec la CDU et considérerait que son candidat désigné, M. Kurt Georg Kiesinger a déjà échoué. Mais il a souligné que l'accord devra se faire sur une politique de réunification "solide". Ainsi se confirme de plus en plus l'impression que personne ne veut trop s'engager avant le scrutin bavarois de dimanche.

Willy Brandt, chancelier ?

BONN. — Jamais encore M. Willy Brandt, président du parti social-démocrate (SPD) et bourgmestre de Berlin-Ouest, n'a pas été aussi près de devenir chef du gouvernement de Bonn. Battu aux élections de 1961 par le chancelier CDU Adenauer, battu à nouveau en 1965 par le chancelier CDU Erhard, les dissensions des chrétiens-démocrates malgré ses échecs ont fini par le rapprocher du pouvoir. Après la crise déclenchée par les querelles intestines que MM. Adenauer, Franz Josef Strauss et Rainer Barzel n'ont cessé de nourrir contre Ludwig Erhard leur propre chancelier, on ne pourra plus gouverner à Bonn "ni sans ni contre le SPD". C'est la formule que M. Brandt vient d'employer à Berlin devant le congrès des partis socialistes de la Communauté économique européenne.

Il y aurait deux manières de gouverner avec les socialistes. Dans la première, le SPD prend la direction des opérations que la CDU a pratiquement dû abandonner et s'allie avec les libéraux du FDP. Il a 202 sièges et le FDP 49, c'est dire qu'il revendique la chancellerie pour son président Willy Brandt. (Encore faut-il noter que lorsque le SPD, au début de la crise, a déclamé le pouvoir, il a parlé de M. Brandt "ou d'une autre personnalité" comme chef de gouvernement. En fait on n'a jamais précisé qui pourrait être cet "autre"). La communauté de leurs programmes, notamment leur volonté de reviser la politique de réunification dans le sens de la souplesse envers Berlin-Est et Moscou, ont considérablement rapproché les socialistes et les libéraux.

Mais la base parlementaire de leur coalition reste étroite, 251 voix sur 496, soit tout juste la majorité absolue. La seconde manière d'accéder au gouvernement serait plus sûre, elle consisterait pour le SPD à s'allier avec les chrétiens-démocrates. Ceux-ci disposent de 245 mandats.

Londres : Wilson évite de préciser ses intentions vis-à-vis de la CEE

LONDRES — La signature du traité de Rome ne porte aucun engagement politique en matière de défense, a déclaré jeudi soir en substance M. Harold Wilson aux Communes.

Clôturant le débat de deux jours qui a été consacré au Marché commun, le premier ministre a réaffirmé son opposition à une arme de dissuasion nucléaire européenne, qui, a-t-il dit, serait dangereuse et constituerait un élément d'affaiblissement au sein de l'OTAN.

M. Wilson a affirmé que le traité de Rome ne devrait pas constituer un obstacle à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, pourvu que soient conclus des arrangements sauvegardant les intérêts essentiels du pays.

Il a souligné que des ajustements découlant normalement de l'entrée de nouveaux membres devraient être apportés à ce traité.

Au sujet de la politique agricole commune de la CEE, M. Wilson a affirmé qu'il était trop tôt pour que le gouvernement britannique fasse une déclaration à ce sujet. Il a ajouté qu'il serait inopportun que les négociateurs britanniques révèlent leur position avant même que ne s'engagent les négociations.

M. Wilson a souligné en outre l'importance des problèmes monétaires internationaux et leur incidence sur la tentative de la Grande-Bretagne de faire partie d'une Europe élargie.

M. Wilson a réaffirmé, en outre, la détermination de son gouvernement de poursuivre son programme d'assainissement économique, le succès de ce programme étant à son avis une condition sine qua non de l'entrée éventuelle du Royaume-Uni dans la communauté européenne.

M. Wilson a également reconnu l'importance des problèmes politiques et de défense, qui, a-t-il précisé, seraient discutés avec les capitales des "six" mais qui ne devraient pas faire partie des négociations à proprement parler.

Le gouvernement britannique est sérieux dans ses efforts tendant à l'adhésion du Royaume-Uni dans la communauté, a conclu le premier ministre.

De son côté, M. Reginald Maudling, leader adjoint de l'opposition conservatrice a assuré le gouvernement de l'appui de son parti dans ses démarches européennes. Il a souligné en particulier l'importance, selon lui, du problème des liquidités internationales et de leur incidence sur d'éventuelles négociations entre la Grande-Bretagne et l'Europe des "six".

Inde : les hommes avant les vaches

LA NOUVELLE-DELHI — Les êtres humains qui sont dans le besoin devraient avoir la priorité sur les vaches, a déclaré hier, au parlement indien, Mme Indira Gandhi, premier ministre.

Mme Gandhi, qui intervenait au cours du débat à la Chambre haute sur les émeutes provoquées par l'abattage des vaches sacrées et qui firent 8 morts le 7 novembre à la Nouvelle-Delhi, a déclaré qu'elle trouvait "étrange" que les défenseurs de la "mère vache" se manifestent seulement une fois tous les cinq ans ... juste avant les élections.

Ceux qui sont tellement préoccupés par le sort des vaches et qui ont assez d'argent pour organiser des manifestations comme celle de la semaine dernière, a-t-elle dit, devraient plutôt aller dans l'Etat de Bihar, où les hommes et les bêtes souffrent d'une sécheresse sans précédent.

Brésil : avance du parti gouvernemental

RIO DE JANEIRO — Les élections législatives du 15 novembre débouchent au Brésil sur une victoire gouvernementale nuancée.

Telle est la conclusion qui se dégage des premiers résultats du scrutin parvenus hier des 22 Etats brésiliens quarante-huit heures après le vote et dont le décompte final ne sera pas achevé avant dimanche ou même la semaine prochaine.

Cette victoire, dont le bénéfice, estiment les observateurs, ira plus à un régime de réconciliation nationale présidé en 1967 par le maréchal Da Costa E Silva qu'à celui du président sortant, le maréchal Castelo Branco, et qui s'accentuera encore, semble-t-il, tout au long du dépouillement, s'explique par deux facteurs : d'une part, le parti officiel "Arena" a présenté dans la plupart des Etats fédéraux bien plus de candidats que l'opposition démocrate, soumise à la menace périodique des mesures de privation des droits civiques. D'autre part, il est généralement admis comme une règle électorale que le Brésil rural et campagnard vote conformiste. Il est intéressant de noter que l'opposition démocrate, bien que divisée intérieurement a cependant remporté jusqu'à présent des victoires importantes dans les grands centres urbains et politiques, comme Rio de Janeiro.

La NASA annonce un ralentissement du projet Apollo

WASHINGTON — Les préparatifs américains d'envoi d'astronautes dans la lune vont se ralentir au cours des prochains mois. La NASA espère encore toutefois que ses premiers pilotes "Apollo" débarqueront sur cet astre au printemps de 1968.

A la suite de défaillances importantes survenues tant dans la cabine triplace "Apollo" que dans le second étage de la super-fusée "Saturne-5," toute possibilité parait définitivement bannie de conquête humaine américaine de la lune à la fin de l'année prochaine.

La NASA a annoncé officiellement hier soir que le premier vol sans équipage du "Saturne-5" est ajourné du premier au second trimestre de 1967. Parallèlement, le second vol — à vide également — de ce rocket géant est remis du premier semestre de l'an prochain au second.

C'est au mois de mai prochain que selon les milieux officiels, doit avoir lieu le premier vol utilisant la plus puissante fusée jamais mise au point par l'Amérique. Le "Saturne-5" qui dégage une poussée de 7,500,000 livres (cinq fois celle du "Saturne-1-renforcée" qui va être utilisée en lever de rideau du programme "Apollo") mesure une hauteur de 365 pieds.

Le premier vol de ce projet consistera en une randonnée orbitale de Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee, dont la durée pourrait aller jusqu'à 14 jours.

La NASA avait nommé, il y a quelques semaines, Walter Schirra, Don Eisele et Walter Cunningham pilotes du second vol "Apollo". Elle a fait savoir hier soir que ces astronautes seront les substituts de l'équipe précitée, et n'a pas encore désigné les pilotes de "Apollo-2". Il s'agira alors d'un rendez-vous entre la capsule de commandement (à trois passagers) et la cabine "d'excursion lunaire" (des deux de ces trois pilotes qui partiront à l'exploration de la lune). Un transfert d'astronautes de l'un à l'autre véhicule est également prévu.

Les difficultés surgies récemment dans l'équipement "Apollo" affectent:

1) l'appareillage de climatisation de la cabine de commandement,

2) le réservoir de carburants de la cabine de service,

3) le réservoir d'hydrogène liquide du "Saturne-5" ou ont apparu des fissures.

Johnson demande à Eisenhower de se rendre en Asie l'année prochaine

BETHESDA, Maryland. — L'ex-président Dwight Eisenhower effectuera une tournée en Asie, vraisemblablement au printemps prochain, apprend-on jeudi.

La nouvelle a été communiquée à la presse par M. Carl Albert, leader de la majorité à la Chambre des représentants. Le président Johnson s'est entretenu brièvement avec M. Albert après avoir reçu ce matin à l'hôpital naval de Bethesda.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a toutefois déclaré qu'il n'était pas encore en mesure de dire si le général Eisenhower effectuera cette tournée à la demande du président Johnson, ou s'il a pris la décision lui-même et en a simplement informé le président ce matin.

M. Albert a déclaré pour sa part que M. Johnson lui avait simplement dit que le général Eisenhower ferait un voyage en Asie l'an prochain sans lui donner d'autres précisions.

DUPUIS POUR LUI

Les hommes de goût préfèrent "DOBBS"...

C'est le reflet de l'élégance masculine dans une coupe sport ! Feutre fourrure fini soie, calotte ronde, bordure de 1½". Noir, nocturne, brun, bleu épinette, brun. Pointures : 6⅝ à 7⅜.

PRIX DUPUIS : 13.95 ch.

Composez 842-6171

Dupuis — Rez-de-chaussée — Rayon 650

865 est, rue Sainte-Catherine, Montréal

V.S. et V.S.O.P.

COGNAC COURVOISIER

Le Cognac de Napoléon

LA CROIX BLEUE POUR TOUS

DEMANDES D'INSCRIPTION ACCEPTÉES JUSQU'AU 30 NOVEMBRE

Pas de limite d'âge! Pas de questionnaire médical!

Près d'un million de Québécois font confiance à la **CROIX BLEUE**, car la protection *supplémentaire* de la Croix Bleue couvre les dépenses auxquelles ne pourvoit pas l'Assurance-Hospitalisation du Gouvernement:

- Hospitalisation en chambre semi-privée
- Indemnités de maternité
- Indemnités chirurgicales
- Indemnités d'anesthésie
- Radiographies diagnostiques
- Visites du médecin à l'hôpital

POUR RECEVOIR TOUS DÉTAILS, POSTEZ CE COUPON DÈS AUJOURD'HUI !

CROIX BLEUE
C.P. 910, Station "B"
Montréal 2, P.Q.

(EN LETTRES MOULEES)

Veuillez m'envoyer immédiatement (sans obligation) tous renseignements nécessaires et une formule de demande.

NOM

ADRESSE No Rue

VILLE Zone postale

COMTE (si vous résidez hors de l'île de Montréal) LD-6

LA CROIX BLEUE

AU SERVICE DU QUÉBEC DEPUIS 25 ANS